

RAPPORT



La place de l'Économie Sociale et Solidaire dans les éco-filières en Pays de la Loire

Mars 2013

 **ECOCITY**
WORLD SUMMIT
NANTES • FRANCE



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire des Pays de la Loire

araïs

Coopérative d'études et de conseil
Développement durable et innovation sociale

un autre sens à l'économie...

Méthodologie & Périmètres

Introduction p.7

Analyse transversale

Les acteurs

« I. Description générale du paysage des structures » p.30

La place de l'ESS

Le fonctionnement

« II. L'organisation et le fonctionnement des structures » p.35
Synthèse p.66

dans

Les interactions

« III. L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique »
p.67
Synthèse p.90

les éco-filières

en Pays de la Loire

L'innovation

« IV. L'innovation sociale » p.91
Synthèse p.114

Déclinaisons

Agriculture

p.116

Bâtiment

p.124

Déchets

p.130

**Energies
renouvelables**

p.138

Déplacements

p.146

Synthèse des atouts et enjeux & analyse SWOT

Conclusion p.153

Sommaire

Introduction	6
I. Contexte et problématique de l'étude	7
1. Contexte	7
2. Problématique de l'étude.....	7
II. Méthodologie	9
1. Définition du périmètre (éco-filières et ESS).....	9
2. Construction de la Base de données des acteurs ESS des éco-filières en Pays de la Loire	9
3. Identification des problématiques liées à la place de l'ESS dans les éco-filières.....	10
4. Enquête	10
5. Cartographie.....	11
6. Résultats et leur mise en perspective	12
III. Définitions	13
1. Définition du périmètre de l'Économie Sociale et Solidaire	13
2. Définition de la notion d'économie « classique » et entreprises « classiques ».....	14
3. Définition des éco-filières.....	16
4. Périmètres des éco-filières.....	21
Analyse transversale	28
I. Description générale du paysage des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire	29
1. Répartition des structures par statut	29
2. Répartition des structures par département	30
3. Répartition des structures par éco-filière	30
II. L'organisation et le fonctionnement des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire	34
1. La gouvernance : l'implication des parties prenantes comme atout pour le développement de solutions durables	34

2. Les situations économiques des structures de l'ESS dans les éco-filières : une solidité économique à renforcer mais une priorité accordée à la prise en compte des enjeux extra-économiques	51
3. L'emploi et les compétences : un fort potentiel de création d'emplois et de développement de nouveaux métiers dans les éco-filières	56
<i>Synthèse -L'organisation et le fonctionnement des structures de l'ESS sur les éco-filières en Pays de la Loire</i>	<i>65</i>
III. L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique	66
1. L'ancrage local des activités et le développement de circuits courts : des atouts pour les éco-filières	66
2. La mise en réseaux : un facteur de division ou d'intégration et un gage de reconnaissance et de structuration des activités des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire	68
3. Une structuration professionnelle mais instable des liens entre ESS et entreprises « classiques » dans les éco-filières en Pays de la Loire	76
4. La proximité des structures de l'ESS et des pouvoirs publics remise en question par le manque de choix politiques forts en faveur des enjeux environnementaux	84
<i>Synthèse - L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique</i>	<i>89</i>
IV. L'innovation sociale en ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire	90
1. Les critères de l'innovation sociale	91
2. L'innovation sociale dans l'ESS : des atouts pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire	93
<i>Synthèse - L'innovation sociale en ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire</i>	<i>113</i>
Déclinaisons des spécificités par éco-filière	114
I. L'éco-filière Agriculture	115
1. Description de l'ESS sur l'éco-filière	115
2. Quelques spécificités de l'éco-filière.....	118
II. L'éco-filière Bâtiment.....	123
1. Description de l'éco-filière	123

2. Quelques spécificités de l'éco-filière.....	127
III. L'éco-filière Déchets.....	129
1. Description de l'éco-filière	129
2. Quelques spécificités de l'éco-filière.....	134
IV. L'éco-filière Energies renouvelables.....	137
1. Description de l'éco-filière	137
2. Quelques spécificités de l'éco-filière.....	143
V. L'éco-filière Déplacements urbains et ruraux	145
1. Description de l'éco-filière	145
2. Quelques spécificités de l'éco-filière.....	148
Conclusion.....	152
Les atouts et enjeux de l'ESS pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire	153
Analyse SWOT de l'ESS dans les éco-filières	158
Les pistes de réflexions pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire	160
Bibliographie.....	161
Glossaire.....	163
Remerciements	166
Annexes	167
Annexe 1 – Liste des personnes ressources rencontrées	168
Annexe 2 – Liste des structures ayant participé aux ateliers.....	169
Annexe 3 – Liste des structures ayant participé aux entretiens	171
Annexe 4 – Support méthodologique - Grille d'entretien	173
Annexe 5 – Support méthodologique - Questionnaire en ligne	175
Annexe 6 – Calendrier	178

Introduction

I. Contexte et problématique de l'étude

1. Contexte

Suite au rapport sur les **Filières industrielles stratégiques de l'économie verte** de la Commission Générale du Développement Durable de mars 2010 (MEEDDM/CGDD, 2010) et compte tenu du contexte international, national et régional, la région Pays de la Loire a souhaité mieux appréhender les potentiels associés à ce que l'on appelle les éco-filières¹. Pour ce faire, elle a mandaté le **Cabinet Ernst&Young** pour mener, en 2010-2011, une déclinaison de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional (Ernst&Young, 2011). Cette déclinaison a permis de nourrir la réflexion de la Région et d'améliorer sa connaissance du potentiel régional dans les écotecnologies². Plutôt centrée sur une approche industrielle, l'étude n'a pas permis de définir **le rôle joué par l'Économie Sociale et Solidaire dans les éco-filières**, bien que ce secteur soit un acteur majeur du développement durable et territorial.

C'est dans ce contexte que la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire (CRESS), à la demande du Conseil régional et à l'unanimité des partenaires financiers de l'Observatoire (SGAR, Nantes Métropole et Crédit Mutuel), a lancé la présente étude sur « **La place de l'Économie Sociale et Solidaire dans les éco-filières en Pays de la Loire** » afin d'alimenter la réflexion des pouvoirs publics sur les politiques publiques stratégiques de développement économique régional. L'objectif de l'étude est d'analyser et de légitimer le rôle que joue l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le développement et l'orientation des éco-filières en Pays de la Loire.

Conformément à la charte de l'économie sociale, actualisée en 1995 par le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA), devenu le Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES), l'Économie Sociale et Solidaire se définit dans cette étude comme le « secteur » qui regroupe les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

2. Problématique de l'étude

En ce début de XXI^{ème} siècle, la recherche d'une *croissance verte* fait partie des grandes préoccupations internationales. Le développement des *éco-filières* répond à deux préoccupations. Une **préoccupation économique** : stimuler l'activité économique, la création d'emplois et de pôles de compétitivité, et une **préoccupation écologique** : développer des « *activités qui produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes* » (OCDE, 1999). **L'Économie Sociale et Solidaire, caractérisée par un fort potentiel de création d'emplois, est composée d'un ensemble d'acteurs proche de leur territoire, fortement concerné et engagé sur des activités prenant en compte l'intérêt collectif. Les valeurs sociales et environnementales sont au cœur de ses projets depuis son origine. Elle œuvre pour le développement**

¹ Une éco-filière regroupe des activités qui ont pour impact la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du besoin d'énergie ou de la consommation de ressources naturelles par la production d'un bien ou d'un service ou par l'utilisation de procédés de production ou de modes d'organisation particuliers.

² Ecotecnologies : « activités qui produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes » (OCDE, 1999)

durable des territoires. La spécificité de ces acteurs leur donne-t-elle une longueur d'avance ou des atouts dans le développement et l'invention de solutions écologiques ? Quelles sont les enjeux de leur développement dans les éco-filières ?

L'étude se concentrera sur les cinq éco-filières suivantes :

- l'agriculture et l'agroalimentaire ;
- la gestion et la revalorisation des déchets ;
- le bâtiment ;
- *les énergies renouvelables restreint au solaire, à l'éolien et au bois-énergie*
- *les déplacements urbains et ruraux.*

Les éco-filières Energies renouvelables et Déplacements urbains et ruraux constituent des filières exploratoires dans cette étude car émergentes à ce jour dans l'Économie Sociale et Solidaire. Chacune nécessitera une analyse particulière afin notamment d'identifier les opportunités de développement qu'elle peut offrir à l'ESS.

Après avoir délimité le périmètre de l'étude (périmètres des éco-filières et de l'ESS), une **base de données des structures de l'ESS impliquées dans les éco-filières dans la Région des Pays de la Loire a été construite.** Elle présente un panorama (non exhaustif) de l'ESS dans les éco-filières en région.

A partir d'une analyse du fonctionnement et de l'organisation interne des structures de l'ESS dans les éco-filières, l'étude a mis en évidence :

- **les plus-values et les limites de leurs systèmes de gouvernance et de leurs statuts ;**
- **l'emploi et les compétences de ces structures dans les éco-filières ;**
- **la situation économique de ces structures.**

En interrogeant les interactions entre les structures de l'ESS dans les éco-filières et leur environnement territorial, économique et politique, l'étude a mis en exergue :

- **leur ancrage territorial et leur capacité de coopération et de mise en réseau ;**
- **leur inscription dans un environnement économique concurrentiel et leur identification à l'économie dite « classique » ;**
- **leur proximité et revendications auprès des pouvoirs publics et l'influence des réglementations sur leurs activités.**

Enfin, à partir d'une étude des critères de l'innovation sociale et des stratégies d'innovation dans les structures de l'ESS dans les éco-filières, l'étude a interrogé :

- **la place accordée à l'expérimentation et l'innovation sociale ;**
- **l'invention de nouvelles façons de procéder dans les éco-filières ;**
- **la structuration des stratégies d'innovation.**

Cette étude donne lieu à une analyse transversale des cinq éco-filières ainsi qu'à des déclinaisons par éco-filière afin de mettre en évidence le positionnement de l'ESS et les spécificités de chacune de ces éco-filières.

II. Méthodologie

Pour appréhender le rôle et la place de l'ESS dans les éco-filières, ce travail s'est construit autour d'une approche transversale croisant économie et sociologie des organisations. En particulier, l'analyse a porté sur les atouts et difficultés liés au fonctionnement des structures ESS, sur leurs interactions avec leur environnement territorial, économique et politique ainsi que sur leurs pratiques en termes d'innovation sociale.

Deux principes ont été retenus pour mener à bien l'étude. En premier lieu, la démarche s'est voulue participative et co-productive, ainsi à différentes étapes de la méthodologie déployée, les acteurs de l'ESS et des éco-filières ont été mobilisés pour collaborer et ainsi enrichir les analyses économiques et sociologiques. Ensuite, ce travail a mobilisé plusieurs approches – des approches qualitative et quantitative afin de décrire précisément le rôle et la place des acteurs de l'ESS dans les éco-filières (poids d'ensemble des acteurs – recensement des pratiques renvoyant à des logiques de développement opérationnelles ou expérimentales). L'étude s'est déroulée par phase, d'octobre 2011 à décembre 2012.

1. Définition du périmètre (éco-filières et ESS)

La définition du périmètre de l'étude s'est effectuée par étape. Au préalable, une veille documentaire a été menée autour des diverses définitions à la fois de l'ESS et des éco-filières à l'échelle régionale, nationale voire au-delà ; ce travail s'est tout particulièrement intéressé et appuyé sur l'étude menée par Ernst&Young à l'échelle régionale (analyse de l'étude – échanges avec ses auteurs). Enfin, des entretiens avec des personnes ressources ont été menés afin de cerner les grands enjeux, les forces et les faiblesses de chaque éco-filière en Pays de la Loire, d'appréhender la place et les pratiques spécifiques de l'ESS dans ces éco-filières (GAB44 – CAPEB – ENVIE – Conseil Régional, service action économique et innovation / autre – Nantes Métropole, service mobilité durable – DREAL Pays de la Loire – ADEME)³.

2. Construction de la Base de données des acteurs ESS des éco-filières en Pays de la Loire : le Fichier Qualifié

Il importait d'identifier l'ensemble des structures de l'ESS, en région, qui s'inscrivent dans le développement des cinq éco-filières retenues pour l'étude et de créer une base de données (fichier qualifié). Pour ce faire, l'étude a souhaité solliciter les réseaux régionaux et infra-régionaux de l'ESS, les chambres consulaires et les ressources mises à disposition par les pouvoirs publics. Les structures de ces réseaux ont été « filtrées » sur la base de la définition des périmètres des éco-filières (3 étudiants du Master 1 Chargé de Développement Entreprises et Territoire (Economie et Géographie) ont en partie effectué ce travail) et ont été identifiées à partir de sources telles que :

- les bases de données des adhérents du Coorace (65 structures identifiées), de l'IRESA, de l'UREI (42 structures), de l'URSCOP (149 structures), du Chantier Ecole (36 structures) ;
- l'extraction par statut de l'ESS du répertoire des entreprises de l'Insee ;
- la liste Orcab ;

³ Liste des personnes rencontrées en Annexe

- ou encore lors de recherches Internet et de temps de rencontres (79 structures identifiées).

Néanmoins, certains réseaux non pas été passés en revue tels que celui des Ecossoles (dont les structures se retrouvent pas d'autres réseaux sources), la base de données éco-filière d'Ernst&Young (540 structures) car il s'agissait surtout de structures non ESS, l'ensemble des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) (même si nous considérons que certaines font partie des éco-filières), les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA). La base de données ne comprend par ailleurs pas toutes les coopératives agricoles impliquées dans les éco-filières. En effet, leur grand nombre et la difficulté à délimiter quelle part de l'activité rejoint l'éco-filière n'ont pas permis de passer en revue l'ensemble des coopératives agricoles de la Région. La base comprend les structures clés de l'ESS en termes d'engagement et/ou en termes de taille.

Une **base de données de 225 structures** a été constituée.

3. Identification des problématiques liées à la place de l'ESS dans les éco-filières

Les problématiques liées à la place de l'ESS dans les éco-filières ont été identifiées à la fois lors des entretiens avec les personnes ressource⁴ et lors d'ateliers thématiques.

4 ateliers ont ainsi été organisés⁵ et non pas 5. En effet, étant donné le peu de mobilisation sur l'atelier Déplacements, ce dernier a été annulé et a été remplacé par des entretiens avec 3 personnes ressources sur cette éco-filière.

Ces ateliers ont réuni des acteurs qui nourrissaient une expertise et une connaissance filière/métier sur leur champ d'activité.

Ils ont permis **d'affiner le périmètre et de faire ressortir les grandes problématiques** spécifiques à chaque éco-filière, **d'appréhender collectivement la place de l'ESS** dans les éco-filières, de connaître les problématiques et les logiques d'actions spécifiques aux structures de l'ESS et enfin de **produire une liste d'indicateurs** susceptibles de rendre compte du positionnement et des spécificités des acteurs de l'ESS dans les éco-filières en tant que vecteur de transformation sociale.

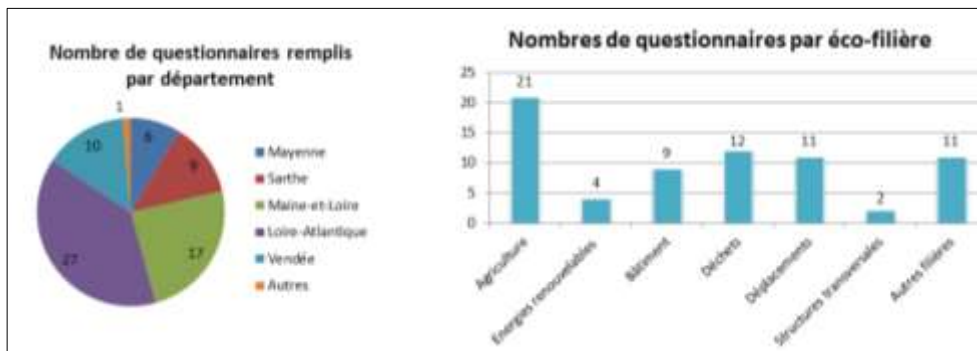
4. Enquête

Une enquête par questionnaire (en ligne)⁶ a été menée. Elle portait sur le fonctionnement des structures de l'ESS en termes de gouvernance et de fonctionnement économique. Un envoi a été effectué aux 225 structures identifiées, le taux de réponse s'est élevé à environ 30% (70 réponses sur 225 envois). Le questionnaire atteignant un niveau de détail important, peu de structures y ont répondu dans son intégralité. Sur les 70 structures répondants, 20 ont un taux de réponses supérieur à 70 %. 4 structures n'ont pu être intégrées aux résultats de l'enquête en raison d'un remplissage très incomplet. La proportion par éco-filière des structures qui ont répondu au questionnaire est très proche de la composition par éco-filière de l'échantillon initial (fichier qualifié), d'où une relative bonne représentativité de l'échantillon.

⁴Liste des personnes rencontrées en Annexe

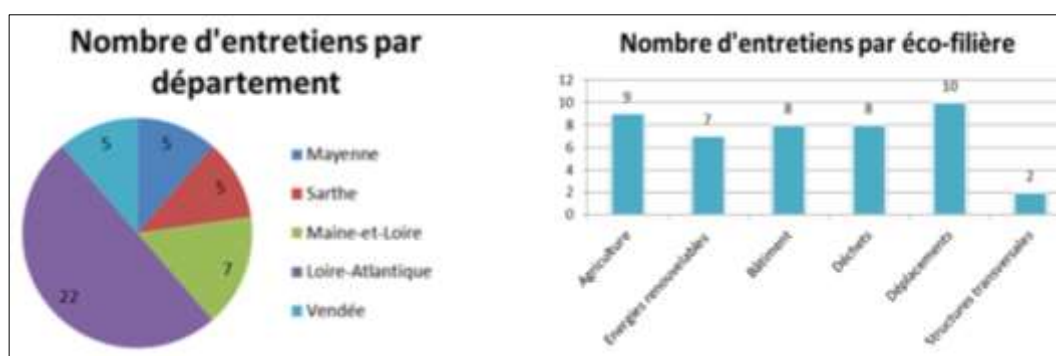
⁵Liste des participants des ateliers en Annexe

⁶Grilles de questionnaire et d'entretien en Annexe



Source : Enquête par questionnaire, Araïs, 2012

Une enquête par entretien a été conduite pour comprendre plus finement la réalité des pratiques internes et externes et de l'intégration des acteurs-clés ESS dans les éco-filières, afin d'analyser les liens de l'ESS avec les parties prenantes et leurs pratiques en faveur d'innovations sociales dans les éco-filières. Un équilibre entre les éco-filières, les statuts, les types d'activités, l'implantation et la taille des structures a été recherché dans la constitution de l'échantillon. L'enquête a su exprimer des points de vue singuliers pour finalement dégager une typologie de pratiques et de modes de faire (engagement). Ces entretiens ont permis de maintenir dans le rôle d'acteur de la démarche les personnes approchées. Ainsi **44 entretiens semi-directifs** ont été menés (sur 50 prédéfinis) entre mai et juillet 2012.



Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

5. Cartographie

Afin de rendre compte de la dimension territoriale de ce travail, nous avons mobilisé l'outil cartographique pour visualiser les phénomènes spatiaux du développement des éco-filières dans l'ESS. 8 cartes ont été produites par Araïs, la mise en forme graphique a été effectuée par le laboratoire de recherche ESO-carta de l'Université d'Angers :

- 5 cartes de géolocalisation des structures du Fichier Qualifié (une par éco-filière) ;
- 1 carte de géolocalisation des associations ;
- 1 carte de géolocalisation des coopératives ;
- 1 carte de géolocalisation des coopératives, distinguant les Scop et les Scic.

6. Résultats et leur mise en perspective

A partir du traitement statistique des données quantitatives, de leur interprétation au regard de l'analyse des données qualitatives recueillies pour l'étude, une analyse **organisationnelle, sociale et économique**, de la place des acteurs de l'ESS dans les éco-filières régionales a été formalisée. Des opportunités et des évolutions ont émergé, en termes de positionnement, de partenariats et de parcours de formation, notamment avec les collectivités mais également avec les autres opérateurs présents sur les territoires. Enfin, une veille documentaire a été menée pour confronter les résultats de l'enquête aux études existantes.

III. Définitions

1. Définition du périmètre de l'Économie Sociale et Solidaire

Conformément à la charte de l'économie sociale, actualisée en 1995 par le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA), devenu le Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES), **appartiennent à l'Économie Sociale et Solidaire les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.** Les statuts sont constitutifs du périmètre de l'ESS.

Cependant, notons que **la Région Pays de la Loire tend à faire évoluer le périmètre de l'ESS** dans son Schéma Régional de l'Économie et de l'Emploi Durables 2011-2016 :

Selon la région Pays de la Loire, « l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se définit par son mode d'entreprendre et non par ses activités. Les entreprises agissent selon cinq principes : la libre adhésion, la non lucrativité, une gestion démocratique et participative, une utilité collective ou sociale du projet et une mixité des ressources privées et publiques. [...]

L'évolution du secteur et notamment celle du financement des structures en vue de leur pérennisation et de leur développement remet aujourd'hui ce périmètre en question. **Un élargissement de celui-ci permettrait d'y inclure les acteurs qui s'inscrivent dans une démarche de plus grande autonomie financière et dont les perspectives de développement en termes d'activités et d'emplois sont fortement pressenties.**

Toutefois, une vigilance particulière sera nécessaire pour que cette éventuelle ouverture ne remette pas en cause l'équilibre financier des dispositifs en place qui prévaut aujourd'hui. Deux études en cours, l'une sur l'accompagnement du développement économique des entreprises de l'ESS et l'autre sur leurs besoins de renforcement de fonds propres, permettront d'apporter des éléments de réponse à cette éventuelle ouverture. » (Région Pays de la Loire, 2011, p.126-127)

L'objectif du Conseil Régional est de faire évoluer le positionnement de l'ESS en y incluant des structures à statuts plus classiques engagées dans l'entrepreneuriat social. L'ESS serait ainsi intégrée dans l'économie marchande. La définition de l'ESS tendrait à évoluer dans ce sens (ex. Coorace).

2. Définition de la notion d'économie « classique » et entreprises « classiques »

On oppose bien souvent dans le discours l'économie « classique » de l'Économie Sociale et Solidaire. Il convient ici de bien délimiter ces notions marquées par des interprétations particulières afin de faciliter la compréhension des termes et de leur utilisation dans cette étude.

L'Économie Sociale et Solidaire regroupe dans cette étude, comme énoncé ci-dessus, les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations se distinguent des entreprises dites « classiques », qui sont, elles, des entreprises ne relevant pas de l'un de ces 4 statuts. On parle aussi communément d'entreprises « privées » ou « marchandes » pour désigner les entreprises « classiques ». En effet, la distinction entre les structures ESS et les entreprises « classiques » est souvent extrapolée par la distinction entre l'Économie Sociale et Solidaire, assimilé aussi au tiers secteur ou secteur « non marchand » d'un côté et économie « classique », « privée », « marchande », de l'autre. On observe ici une méprise dans la définition de l'ESS: si l'ESS n'est pas toujours incluse dans un système marchand dans le sens où elle propose parfois des activités non marchandes, elle n'est pas pour autant toujours exclue de l'économie concurrentielle « classique ». L'ESS a d'ailleurs tendance à s'ancrer de plus en plus dans l'économie « classique ».

« L'ESS comprend à la fois des services d'intérêt général traditionnellement à faible dimension marchande et d'autres activités fortement marquées par leur insertion dans l'univers concurrentiel classique. » (VERCAMER, 2010, p.21)

« C'est une économie d'acteurs privés, positionnés la plupart du temps sur des marchés concurrentiels. »⁷

Dans cette étude, nous considérerons l'ESS comme pouvant être et étant de plus en plus intégrée à l'économie « classique », entendue comme un environnement concurrentiel composés d'acteurs économiques de formes différentes.

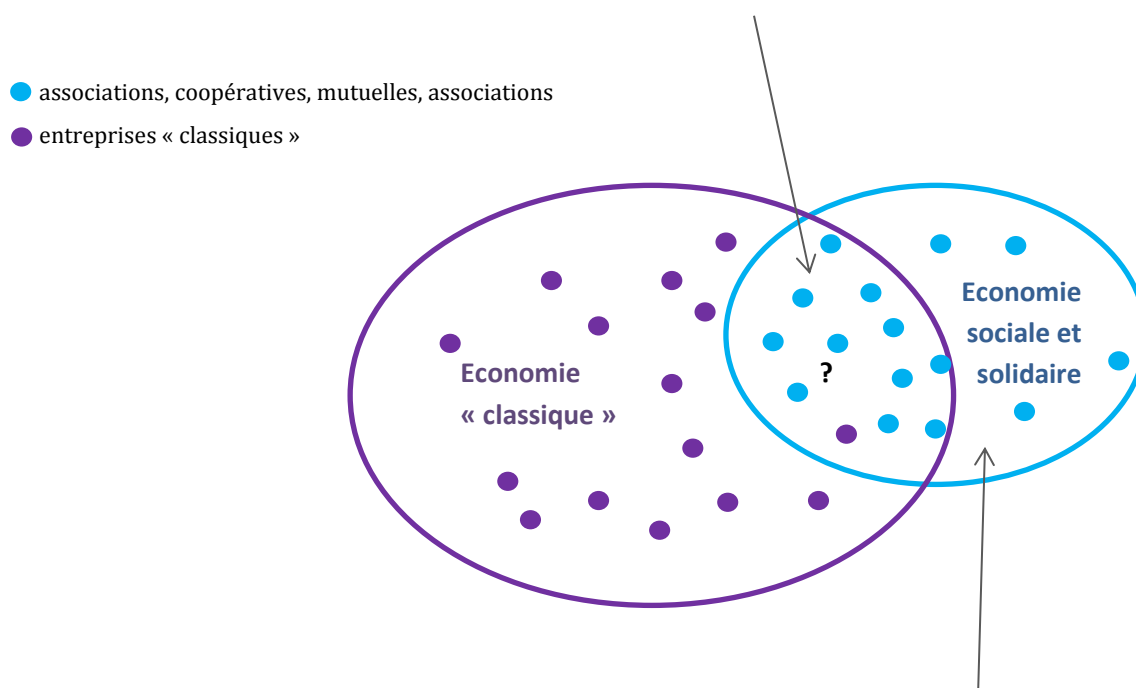
« Ceci avec le souci constant de ne pas enfermer la sphère de l'Économie Sociale et Solidaire dans un ghetto, ni de la banaliser, mais au contraire de permettre une fluidité entre ce secteur et celui de l'économie classique. » (VERCAMER, 2010, p.9)

Cependant, cette étude distingue bel et bien les entreprises « classiques » (disposant d'un statut autre que les statuts de l'ESS), toutes intégrées à l'économie « classique », des structures de l'ESS. L'objectif premier de ces entreprises est la recherche du profit par opposition aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

⁷ Benoit HAMON, propos recueillis par Fabien PILIU, La Tribune, le 30 novembre 2012 (<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20121130trib000733898/benoit-hamon-assurer-un-terrain-de-jeu-equitable-entre-economie-classique-et-economie-sociale-et-solidaire-.html>)

« En créant des passerelles entre l'économie classique et l'ESS, l'économie française sera mieux armée pour répondre aux défis qui l'attendent dans un environnement de plus en plus instable. »¹

« Deux siècles après leur apparition, les entreprises de l'économie sociale ont développé leur poids et assis leur présence dans le paysage de l'économie classique française tout en restant en majeure partie en phase avec leur principale motivation fondatrice : mettre l'homme au centre de l'organisation économique. » (Insee, 2008, p.7)



« Mais l'homme a aussi d'autres aspirations, d'ordre moral ou philosophique. Il veut concourir à la lutte contre les fléaux sociaux, faire de la santé un investissement social, faire face à des besoins que l'entreprise classique ou l'Etat ne satisfont pas, développer des institutions que l'économie marchande traditionnelle ne suscite pas. La mutuelle et l'association permettent à ces tâches, hors de la portée d'un individu isolé, d'être assumées collectivement par la participation responsable de chacun à la Communauté. »⁸

La question est soulevée, au gouvernement, au Conseil régional des Pays de la Loire comme au sein de l'ESS et de l'économie en général, quant à l'intégration possible des entreprises « classiques » dans le champ de l'ESS.

⁸ <http://www.ceges.org/index.php/ceges/presentation/leconomie-sociale-et-solidaire>

3. Définition des éco-filières

a. Notion d'éco-filière, Critères généraux

Une filière est « l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. » (Insee)

Elle comprend plusieurs segments :

- La définition du produit - Innovation et recherche ;
- La fabrication du bien - Production standardisée souvent délocalisée / production plus élaborée ;
- La distribution - Logistique et ateliers permettant une finition et une adaptation des produits en temps réel ;
- La mise sur le marché.

Cependant, si cette définition type permet de mieux identifier les filières et leurs activités, il convient de distinguer les éco-filières Déplacements urbains et ruraux et Déchets. En effet, l'éco-filière Déplacements urbains et ruraux n'est pas une filière de production mais une filière de service (filière horizontale par activité : transports collectifs, autopartage, location...). L'éco-filière Déchets est également spécifique dans la mesure où ne se retrouvent pas les différents segments de la filière de production.

Les Eco-industries se définissent comme les « activités qui produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes » (OCDE, 1999).

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable précise cette définition en distinguant (MEEDDM / CGDD, 2010) :

- **la filière énergie**
 - o Les activités **réduisant les émissions de gaz à effet de serre** (GES) dans le domaine de l'énergie
 - o Les activités **réduisant le besoin d'énergie** ou **améliorant sa gestion**
- **les filières qui ont pour conséquence de réduire la consommation de ressources naturelles et de matières premières.**

Notons que pour parler strictement d'éco-filière, il faudrait pouvoir identifier une stratégie d'ensemble et un niveau d'organisation d'une filière à moyen ou long terme centrés sur les pratiques éco-responsables (process, services, achats). La plupart des structures engagées dans cette voie restent cependant en relation avec d'autres structures qui, elles, ne développent pas d'éco-activités.

Une structure peut donc faire partie d'une éco-filière parce qu'elle **produit un bien ou un service** permettant de réduire les émissions de GES, le besoin en énergie ou d'améliorer sa gestion, et/ou de réduire la consommation de ressources naturelles et de matières premières mais aussi parce qu'elle **utilise des procédés de production** permettant cet impact. Par conséquent, cette définition élargit celle de l'OCDE en incluant l'impact des procédés de production et d'organisation.

Au regard de ces définitions, l'appartenance d'une structure de l'ESS aux éco-filières est identifiée dans cette étude en fonction de l'**impact de son activité** sur les **émissions de gaz à effet de serre**, le **besoin en énergie** ou la **consommation de ressources naturelles** et de **matières premières**. Une structure a ainsi plusieurs façons d'intervenir :

- par la **production d'un bien ou d'un service** permettant à l'utilisateur de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, son besoin d'énergie ou sa consommation de ressources naturelles et de matières premières
(Ex : Habitat écologique, Covoiturage, Ressourceries...) ;
- par l'utilisation de **procédés de production ou d'organisation** lui permettant de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre, son besoin d'énergie ou sa consommation de ressources naturelles et de matières premières
(Ex : Utilisation de véhicules hybrides, consommation d'énergie d'origine renouvelable, valorisation des déchets agricoles, choix de circuits courts (proximité géographique et réduction du nombre d'intermédiaires)...) .

Toute structure de l'ESS agissant sur l'un de ces deux volets dans les filières choisies sera considérée comme appartenant à une éco-filière.

b. Les critères privilégiés par les acteurs de l'ESS

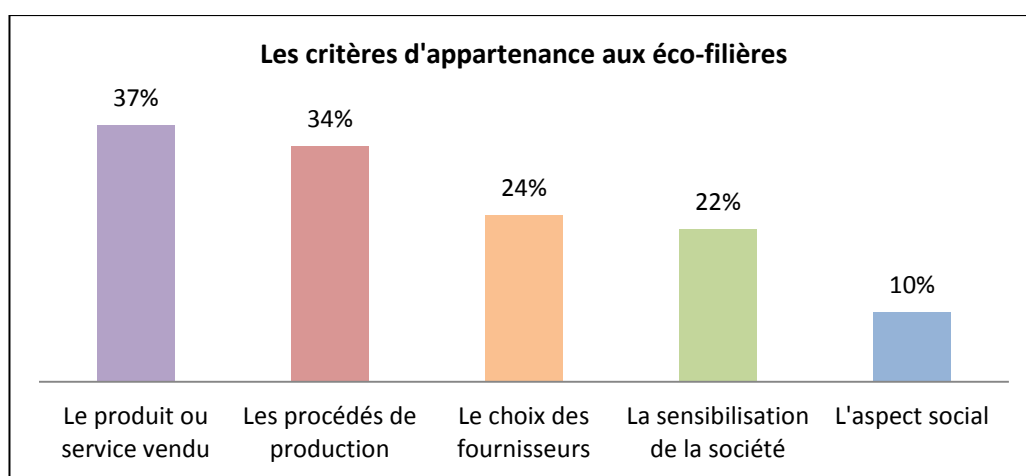
L'enquête par entretien et par questionnaire en ligne a permis d'appréhender la conception que les acteurs de l'ESS se font des éco-filières. Les structures ont en effet dû se prononcer sur les raisons qui définissent leur appartenance à une éco-filière. Ainsi, **83% des structures interrogées disent appartenir à une éco-filière**, telle que définie ci-dessus, **10% disent y appartenir en partie, une structure dit ne pas appartenir à une éco-filière.**

83% des structures interrogées disent appartenir à une éco-filière.

100% des structures des filières Agriculture et Énergies renouvelables.

50% des structures du Bâtiment.

Les arguments qui justifient l'appartenance à une éco-filière sont variés :



Source : Enquête par entretien, Arais, 2012

37% invoquent **le produit, le service vendu ou le cœur de l'activité en tant que tel** : La production, transformation ou vente de produits biologiques ou les activités de réemploi par exemple ont de fait un impact direct sur l'environnement.

34% invoque **leurs procédés de production** : Le choix de matériaux naturels, la mise en place de techniques particulières réduisent l'impact de la structure sur l'environnement.

24% invoque **le choix des fournisseurs** : La préférence pour des fournisseurs proches géographiquement favorise les circuits courts et l'ancrage local et donc réduit l'impact environnemental engendré par les transports et le conditionnement. La préférence pour des fournisseurs proposant des produits plus respectueux de l'environnement (ex : choix de fournisseurs de machines moins polluantes) est également un facteur d'appartenance à une éco-filière.

22% invoque **leur activité de sensibilisation et d'influence** orientée vers le grand public ou vers les collectivités et entreprises : L'objectif est de contribuer au développement d'activités plus durables (transports doux, compostage, écoconstruction) en incitant, formant et sensibilisant les publics concernés.

10% des structures ont invoqué **des arguments « extra-environnementaux »** :

La dimension sociale est importante car l'appartenance à une éco-filière se justifie par un engagement global cohérent, portant à la fois sur l'environnemental et sur l'humain.

Les arguments invoqués par les structures interrogées sont globalement en cohérence avec les critères de définition des éco-filières énoncés ci-dessus.

Si le simple fait de choisir un fournisseur local ou proposant des produits respectueux de l'environnement n'est pas suffisant pour identifier l'appartenance d'une structure à une éco-filière, ce critère entre cependant en compte dans l'évaluation de la cohérence de sa politique environnementale. Ce critère revêt un caractère particulièrement important car, **par son choix de fournisseur, la structure tente d'influer sur ses parties prenantes de contribuer à la formation d'une filière éco-responsable.**

Les activités de sensibilisation ne relèvent pas de la définition stricte d'une filière, en tant qu'activités relevant souvent du secteur non marchand ou d'une prestation pour les collectivités car elles ne contribuent pas directement à l'un des maillons de la chaîne productive. L'impact environnemental lié à ces activités n'est en outre pas direct. Cependant, nous avons en effet choisi **d'élargir le périmètre de l'étude à ces activités de sensibilisation et d'incitation du public, des collectivités ou des entreprises**, au regard des entretiens auprès d'acteurs clés des éco-filières que nous avons menés au début de l'étude. L'ESS se positionne souvent sur **ces activités qui influent sur les changements d'usages et de comportements individuels et collectifs pour favoriser une meilleure prise en compte des questions environnementales. Or, l'aspect comportementaliste est un enjeu majeur de la transition vers une société plus écologique.** C'est le cas notamment dans les éco-filières Déplacements et Déchets, qui ne sont pas des filières de production mais qui reposent en grande partie sur l'adhésion d'un individu ou d'un groupe à un mode d'action quotidien (tri des déchets, dons à des recycleries, utilisation de modes de transports doux, du covoiturage...). **Les actions de sensibilisation et d'incitation jouent alors un rôle clé dans le développement de l'éco-filière.** Il est intéressant de noter ici que l'ESS accorde une place particulièrement importante à cet enjeu puisque ces actions peuvent être un critère d'appartenance aux éco-filières.

Les structures de l'ESS vont plus loin que l'approche écologique dans la définition des éco-filières. Ainsi certaines structures insistent sur **la nécessité d'ajouter une dimension sociale à l'engagement de la structure**, le critère environnemental « seul » ne suffisant pas pour appartenir à une éco-filière. En ce sens, l'ESS va plus loin dans sa démarche que les éco-filières classiques.

« L'approche ne doit pas être techno-centriste mais plutôt éco-centriste : prendre en compte toutes les interactions existant dans un environnement. » (Coopérative de l'éco-filière Agriculture)

10% des structures interrogées disent appartenir en partie à une éco-filière, dont 38% des structures de la filière Bâtiment.

Une structure justifie ce constat par le fait qu'elle n'a qu'un rôle d'accompagnement et non un rôle actif dans l'éco-filière. A l'inverse, ce rôle d'accompagnement et de sensibilisation est prôné par d'autres structures comme un argument d'appartenance à l'éco-

filière. **La conception de l'éco-filière diffère donc selon les structures**, ce qui pose la question d'**inclure ou non les structures n'ayant pas une activité productive mais plutôt une activité de sensibilisation**.

Une autre structure dit n'appartenir qu'en partie à l'éco-filière en raison du fait qu'elle n'en est qu'à la **phase de démarrage de l'activité** et qu'il est **sans cesse nécessaire d'évoluer pour s'engager plus en faveur de l'environnement**. Ce constat révèle un positionnement modeste face à la notion d'engagement environnemental.

« Cela reste des vœux (d'appartenir à l'éco-filière), on n'a pas tous les marqueurs. »
(Association de l'éco-filière Bâtiment)

Une coopérative de l'éco-filière Déchets dit ne pas appartenir à une éco-filière. Elle justifie son positionnement par le fait qu'elle s'investit dans le réemploi des textiles et considère que **le textile n'est pas un déchet**. Sa position renvoie moins au fait de ne pas reconnaître son action en faveur de l'environnement qu'à une **conception du déchet comme ressource**. Selon sa conception, la notion d'éco-filière Déchets témoigne d'une considération de ses intrants comme déchets et non comme ressources potentielles. **Si l'on part du principe qu'il n'y a pas de déchets mais que l'économie est circulaire, alors la revalorisation des déchets n'est pas un engagement envers la protection de l'environnement mais la simple utilisation de ressources disponibles**. Cette structure de l'ESS vient ici proposer une conception totalement différente de l'économie et des éco-filières. Plutôt que de distinguer les éco-filières des filières classiques, l'approche devrait être inversée : l'économie circulaire, favorisée par l'émergence des éco-filières, devrait être la norme.



Cycle de vie d'un produit ou service dans une approche Cradle to Cradle
<http://www.ecobase21.net/Economie/Economiecirculaire.html>

4. Périmètres des éco-filières

Les filières ne sont pas strictement délimitées et plusieurs structures se disent appartenir à plusieurs filières. Des passerelles existent en effet entre les filières Agriculture, Bâtiment, Déchets et Energies renouvelables.

a. Agriculture et agroalimentaire

L'éco-filière Agriculture et agroalimentaire comprend l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit alimentaire ou non alimentaire (pharmaceutique, chimique, textile, énergétique) et qui cherchent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que leur besoin d'énergie ou à améliorer sa gestion, ou à réduire leur consommation de ressources naturelles et de matières premières.

Ces éco-activités peuvent correspondre à :

- **la production, la transformation ou la distribution d'un bien** (produits issus de l'agriculture biologique, de l'agriculture raisonnée...);
- **l'utilisation de procédés de production et d'organisation** (production et/ou consommation d'énergie d'origine renouvelable, choix de bâtiment permettant de faire des économies d'énergie, revalorisation des déchets organiques, mutualisation des machines et équipements agricoles, circuits courts).

Parmi les nombreuses pratiques agricoles engagées en faveur de l'environnement, il est difficile d'identifier strictement celles qui relèvent de l'éco-filière. Les engagements sont plus ou moins précis et explicites quant à leurs implications en termes de protection de l'environnement. D'autant plus que l'aspect écologique des activités concerne rarement 100% de l'activité d'une structure. Les seules données existantes et fiables concernent l'agriculture biologique (Chiffres de l'Agriculture Bio Nationale et de sa filière régionale). La délimitation de l'activité de production de l'éco-filière n'est donc pas stricte et peut porter à débat.

Au regard des ateliers, les deux critères principaux à prendre en compte sont la production ou la distribution de produits issus de l'agriculture biologique ou d'une agriculture « engagée » ainsi que le positionnement sur des circuits courts (au sens local). L'ancrage de l'activité agricole et de ses débouchés dans un territoire donné et limité serait un critère essentiel de l'appartenance aux éco-filières.

Concrètement, les structures ESS que l'on retrouve sur l'éco-filière Agriculture relèvent de réseaux comme le Réseau Agriculture Durable, les fédérations des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), les fédérations de coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA), CAB, InterBio Pays de la Loire, GAB Pays de la Loire, CAP44, Terroirs44, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France, les AMAPS ou les Jardins de Cocagne.

Etude Ernst&Young

L'étude d'Ernst&Young décide de limiter le périmètre à l'agriculture durable (métiers proches du milieu naturel, acteurs du terroir, innovations diffuses sur le terrain, entreprises de petite taille entièrement impliquées dans la démarche).

Elle définit l'agriculture durable comme « une agriculture apportant une valeur ajoutée environnementale tout en assurant un revenu décent aux exploitants agricoles ».

La définition de l'éco-filière ne se limite donc pas à des critères environnementaux mais prend en compte la situation économique de l'exploitant.

L'agriculture durable regroupe, selon Ernst&Young, l'Agriculture biologique, l'agriculture de qualité (labellisée), voire l'agriculture écologiquement intensive.

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

Atelier

La notion d'éco-filière Agriculture en ESS

La notion d'éco-filière agricole est difficile à définir de façon objective. Elle est en effet **perçue différemment selon les méthodes de production prônées** : agriculture biologique certifiée, agriculture paysanne ou durable... Cette notion est d'autant plus délicate à délimiter qu'un producteur peut décider de s'engager sur un aspect environnemental sans pour autant adopter **une démarche de responsabilité environnementale globale et cohérente**. Par exemple, un agriculteur qui proposerait un produit issu de l'agriculture biologique sur un circuit long fait-il partie de l'éco-filière ?

La notion d'éco-filière correspond à la mise en place d'une **réflexion globale autour de la responsabilité environnementale, mais également sociale et économique**. L'approche environnementale ne suffit pas et ne peut être dissociée d'une dimension sociale et de territoire. La notion de **territorialité et de localité** est primordiale dans la définition de l'éco-filière. D'un point de vue environnemental, la **relocalisation des activités** et le positionnement sur des **circuits courts** sont essentiels. On trouve sur le territoire d'autres caractéristiques de la responsabilité environnementale : la proximité avec la filière **bois-énergie** ou encore la **mutualisation des transports et de la logistique**.

La relocalisation est aussi pensée d'un point de vue social. Elle permet une plus grande **proximité des acteurs locaux**, les plus à même de subvenir aux besoins du territoire. Elle favorise le rapprochement de ces acteurs, au-delà de la sphère agricole. En effet, un enjeu de l'éco-filière aujourd'hui est de dépasser l'approche par filière pour inclure la **diversité des acteurs du territoire**, notamment les **collectivités locales et les citoyens**. Pour cela, l'Économie Sociale et Solidaire représente un levier d'actions locales. Une autre exigence sociale est la promotion de **relations économiques équitables** et de **l'autonomie des exploitations agricoles**.

L'aspect territorial doit permettre une **redynamisation de l'économie du territoire**. Cela nécessite alors une plus forte implication des collectivités en soutien aux initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'éco-filière rejoint essentiellement une notion de territorialité et de rapprochement des acteurs locaux.

Extrait du compte rendu de l'Atelier Agriculture du 31 janvier 2012

b. Bâtiment

L'éco-filière Bâtiment comprend les activités de construction ou de rénovation qui cherchent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à réduire leur besoin d'énergie ou à améliorer sa gestion ou à réduire leur consommation de ressources naturelles et de matières premières.

Ces activités peuvent correspondre à :

- **la production d'un bien** : éco-construction, appareils permettant une meilleure efficacité énergétique (rénovation thermique, appareils de chauffage, équipements performants), éco-rénovation / **la production d'un service** : vente, location, réparation, maintenance
- **l'utilisation de procédés de production et d'organisation** : choix d'implantation, gestion du chantier (faible nuisance, recyclage des déchets de construction), consommation d'énergie d'origine renouvelable, circuits courts

Eco-construction : Toute construction qui tout en assurant confort et santé des occupants limite au mieux ses impacts sur l'environnement, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu et en utilisant le plus possible les ressources naturelles et locales.

Efficacité énergétique : L'efficacité énergétique vise à réduire la consommation d'énergie tout en maintenant une qualité de service identique pour l'utilisateur. En rationalisant la consommation d'énergie, l'objectif est de limiter l'impact écologique.

Les acteurs de l'ESS se concentrent majoritairement sur le segment Construction/Rénovation.

Etude Ernst&Young

L'étude d'Ernst&Young regroupe dans l'éco-filière bâtiment les activités suivantes :

- Eco-construction
- Rénovation thermique
- Production énergie intégrée au bâti
- Gestion de l'énergie dans le bâtiment

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

Atelier

La notion d'éco-filière Bâtiment en ESS

L'éco-filière Bâtiment se caractérise tout d'abord par l'émergence de **nouveaux procédés de production, par l'utilisation de matériaux naturels et par une vision globale de la gestion de projet**. La délimitation de l'éco-filière est assez claire et consensuelle. La plupart des participants travaillant sur les matériaux, l'accent a été porté lors de leurs discussions sur l'utilisation de matériaux écologiques et naturels, comme **le bois, la paille, le chanvre ou encore la terre**. Cependant, l'éco-filière englobe également une approche globale des constructeurs et artisans en termes de conception, de procédés de production et de management de projets, qui vise à **gérer efficacement l'énergie grise du bâtiment, voire à générer des gains énergétiques**. L'éco-filière s'accompagne donc de l'émergence de **nouveaux métiers**, différents de ceux que l'on rencontre dans la construction classique. L'état d'esprit y est différent puisqu'on rencontre dans l'écoconstruction des personnes qui n'appartenaient pas à la filière bâtiment à l'origine mais qui s'en rapprochent par **militantisme écologique**. L'enjeu pour ces personnes comme pour les travailleurs du bâtiment est de développer la formation à ces nouvelles techniques et matériaux.

L'émergence de l'éco-construction a été facilitée par la montée de **contraintes réglementaires**. Ainsi, son développement n'est pas qu'une question d'engagement et de militantisme. Les participants ont alors tenu à distinguer l'éco-construction des « majors » et celle « intelligente » qui, ne se limitant pas à des innovations techniques, participe à un **projet plus global en termes social, de territorialité et de modes de vie**.

La différenciation entre ces deux « courants » se fonde sur trois axes principaux. Tout d'abord, l'éco-filière en ESS se caractérise par son **apport social**. En termes d'emploi, elle favorise l'**emploi local non délocalisable** en développant l'utilisation des ressources locales comme le bois par exemple. Elle se caractérise également par un retour à l'**insertion**. D'autre part, à travers des nouveaux types d'habitats, elle cherche à **lutter contre la précarité énergétique** des ménages et à s'interroger sur l'**impact des constructions sur la santé**. Par ailleurs, l'écoconstruction réinterroge l'organisation de la filière en faisant émerger de **nouvelles pratiques territoriales**. Elle favorise la **relocalisation économique**, encore une fois par le recours à des ressources locales. Elle cherche à développer des **filières courtes**. Au-delà de la filière, l'écoconstruction développe des **passerelles entre les filières** : agriculture, déchets, énergies renouvelables... Elle se caractérise par le développement du travail en réseau interfilière et réunissant des petites et grosses structures autour d'un même projet, favorisant ainsi le **croisement des compétences**. Enfin, l'ouverture de l'éco-filière en termes de techniques et de compétences va même plus loin encore puisque **l'habitant y devient acteur**. La **vulgarisation des techniques** lui permet de prendre part au projet même de construction. Il devient également créateur d'innovation sociale à travers des projets comme **l'habitat participatif**. Enfin, l'écoconstruction, pour être cohérente en termes écologiques, ne se limite pas aux techniques et matériaux de construction. L'habitant joue lui aussi un rôle primordial par la **maîtrise et la consommation intelligente de l'énergie** de son habitat. L'éco-filière se conjugue avec un **changement des modes de vie**.

Extrait du compte rendu de l'Atelier Bâtiment du 2 février 2012

c. Déchets

L'éco-filière Déchets comprend, dans cette étude, les activités de collecte, de transport et de traitement des déchets (tri, recyclage, réutilisation et valorisation), ayant un impact direct ou indirect sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la réduction du besoin d'énergie et sur la consommation de ressources naturelles et de matières premières.

Réutilisation : conservation de la plus grande partie du produit en fin de vie et remise en état

Recyclage : réintroduction, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui composaient un produit arrivé en fin de vie, ou des résidus de fabrication

Valorisation :

- Utilisation des biogaz générés par l'enfouissement de déchets organiques pour produire de l'énergie
- Compostage des déchets organiques pour renouveler et enrichir les sols
- Incinération des déchets à forte valeur énergétique (le bois notamment) pour produire de l'énergie

Les segments **tri, recyclage, valorisation, réutilisation** font par nature partie de l'éco-filière de par l'impact environnemental de leur activité. Notamment, la définition même du réemploi le place comme une activité éco-responsable. Le réemploi est aujourd'hui valorisé pour son apport écologique par rapport à l'acquisition d'un produit neuf : diminution de l'empreinte écologique, économie des ressources naturelles, diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre ou de polluants générés par l'élimination d'un produit en fin de vie, création et entretien des emplois et filières locales (donc moins de pollution liée aux transports), limitation du gaspillage...

Concrètement, les structures ESS que l'on retrouve dans l'éco-filière Déchets relèvent de réseaux ou d'acteurs clés comme : Envie, Emmaus, le Relais, l'Union des écocycleries, le Réseau des Recycleries et Ressourceries...

Etude Ernst&Young

L'étude d'Ernst&Young s'intéresse d'une part à la filière Déchets et d'autre part à la filière Réparation, location, maintenance. Nous avons décidé d'inclure certaines activités de cette dernière directement dans l'éco-filière Déchets. En effet, la réparation, la location et la maintenance ont une incidence sur la durée de vie et d'utilisation des produits, donc sur la réduction des déchets, dans une logique d'économie de fonctionnalité.

Filière Déchets

Collecte, regroupement, tri, transport, procédés d'élimination avec ou sans valorisation énergétique (enfouissement, incinération, compost, méthanisation...), procédés de valorisation (reconditionnement pour réutilisation...)

Filière Réparation, maintenance

Principe : prolongation de la vie du matériel existant

Réparation, entretien, réemploi

Canaux interentreprises / canaux d'échanges entre particuliers / entre particuliers et entreprises

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

d. Energies renouvelables – éco-filière exploratoire

L'éco-filière Energies renouvelables regroupe l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la production d'énergie d'origine renouvelable. Nous limitons notre étude au Solaire, à l'Eolien et au Bois-énergie. Cependant, il convient de rappeler que ces trois domaines correspondent à des éco-filières distinctes. **La filière Energies renouvelables correspond par nature à l'éco-filière de par leur impact environnemental.**

Filière Solaire :

Solaire photovoltaïque : activités liées à la production d'énergie électrique à partir du rayonnement solaire.

Solaire thermique : activités liées à la transformation du rayonnement solaire en énergie thermique. Cette transformation peut être utilisée directement (pour chauffer un bâtiment par exemple) ou indirectement (comme la production de la vapeur d'eau pour entraîner des alternateurs ainsi obtenir une énergie électrique.)

Filière Eolien : Eolien terrestre, Eolien maritime

Filière Bois-énergie : activités liées à l'exploitation de la biomasse pour produire de la chaleur ou de l'électricité. Il s'agit d'une énergie renouvelable si le bois est produit par une gestion durable des forêts.

Ces activités peuvent correspondre à :

- **la production d'un bien** : électricité et énergie d'origine renouvelable, chaleur d'origine renouvelable, équipements permettant cette production : panneaux photovoltaïques, chauffe-eau, chauffage solaire, réfrigérateurs à absorption de gaz, cuisinières et sècheurs solaires, centrales solaires thermiques, éoliennes terrestres ou maritimes, bois, poêles, chaudières, chaufferies / **Production d'un service** : vente, installation, réparation, maintenance, location
- **l'utilisation de procédés de production ou d'organisation** : implantation, recyclage des déchets, consommation d'énergie d'origine renouvelable, gestion durable des forêts, choix et cycle de vie des matériaux, positionnement sur des circuits courts

Ces éco-filières sont difficiles à délimiter du fait de l'absence de données statistiques consolidées et du caractère très atomisé des activités, notamment sur l'éolien et le solaire.

Etude Ernst&Young

Eolien

Terrestre (on-shore) dont niche : mini-éolien pour les bâtiments / **Maritime (off-shore)**

Acteurs : fabricants éolien / installateurs fondations / prestataires raccordement réseau / installation éolien / société d'exploitation / maintenance

Biomasse énergie

Notre étude se concentre sur la partie : production de chaleur, d'électricité à partir la biomasse

Utilisation : Chauffage domestique, Chauffage collectif et industriel, Production d'électricité

Solaire PV, Solaire thermique

Solaire PV : Transformation du rayonnement solaire en électricité. Au sol ou en toiture

6 grandes activités : exploitation silicium, fabrication de cellules photovoltaïques, fabrication de modules PV, fabrication de BOS, installation (dont conseil), maintenance

Solaire Thermique : Ernst&Young n'a pris en compte que le solaire thermique intégré au bâti.

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

e. Déplacements urbains et ruraux – éco-filière exploratoire

L'éco-filière Déplacements regroupe les activités qui cherchent à **organiser durablement le système de transport** : réduction des volumes de trafic et développement de modes moins polluants. Il s'agit d'une **filière de service**, de type horizontal.

Au-delà de la notion de transport, elle prend en compte la notion de **mobilité**, l'éco-filière pouvant renvoyer à tout mode de déplacement (marche à pieds, vélo...) et visant à **repenser la place des modes de transport classiques**.

La mobilité durable est une mobilité facilitée où tous les moyens de transport quotidiens sont encouragés sauf la « monoculture » voiture.

La notion d'**économie de fonctionnalité** est également une caractéristique de cette filière : mutualisation des moyens de transport, location, réparation...

Nous nous intéressons ici aux modes de transport quotidiens, qu'ils soient urbains ou ruraux (terrestres voire fluviaux) tels la voiture, le train, le car, le bus, le vélo, la marche et à la façon de les utiliser comme le covoiturage, l'autopartage, les transports en commun, la location, la réparation, la maintenance, ...

Ces activités peuvent correspondre à :

- **la production d'un service** qui permet / optimise / mutualise / rend accessible / facilite / incite à l'utilisation des moyens de transport durables : mise à disposition de transports doux, autopartage, covoiturage, transport à la demande, location, réparation et maintenance, transports collectifs, initiatives liées à l'écomobilité ;
- **l'utilisation de procédés** : utilisation de véhicules faiblement consommateurs d'énergie, de véhicules ayant peu d'impact en termes de cycle de vie, utilisation de moyens de transport doux, préférence aux transports multimodaux, réduction du transport routier, réduction des volumes échangés.

Cette filière manque encore de points de référence et d'illustrations dans la plupart des études menées relatives aux éco-filières.

Etude Ernst&Young

L'éco-filière Déplacements n'apparaît pas dans l'étude d'Ernst&Young. Cependant, cette éco-filière comprend **des activités de location et de réparation des moyens de déplacements**, ainsi que la notion d'économie de fonctionnalité à travers les initiatives de covoiturage, autopartage etc, qu'Ernst&Young a étudiées. L'éco-filière étudiée par Ernst&Young recoupe donc en partie la filière Déplacements.

Principe : prolongation de la vie du matériel (de transport) existant et de l'économie de fonctionnalité

- Réparation, entretien
- Réemploi
- Location, économie de fonctionnalité (covoiturage, location de moyens de déplacement)

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

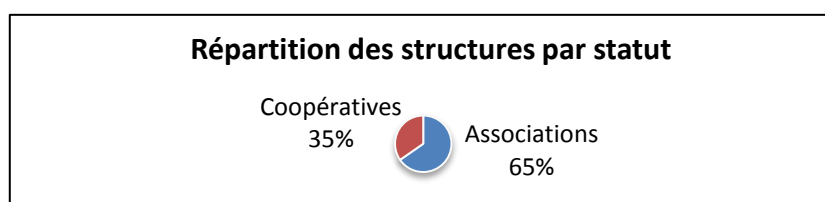
Analyse transversale

I. Description générale du paysage des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire

Le fichier qualifié, constitué de 225 structures, représente la population ciblée par l'enquête au départ. 70 structures ont répondu au questionnaire en ligne et 43 ont fait l'objet d'un entretien en face à face. Si l'ensemble des structures n'ont pu être approchées, le fichier qualifié dans sa totalité apporte des enseignements sur la répartition des structures de l'ESS dans les éco-filières par statut, par éco-filière, par département.

Comme énoncé en Introduction dans la sous-partie Méthodologie, certains réseaux non pas été passés en revue tels que celui des Ecossolies (dont les structures se retrouvent par d'autres réseaux sources), la base de données éco-filière d'Ernst&Young (540 structures) car il s'agissait surtout de structures non ESS, l'ensemble des CUMA (même si nous considérons que certaines font partie des éco-filières), les ESAT et EA. La base de données ne comprend par ailleurs pas toutes les coopératives agricoles impliquées dans les éco-filières. En effet, leur grand nombre et la difficulté à délimiter quelle part de l'activité rejoint l'éco-filière n'ont pas permis de passer en revue l'ensemble des coopératives agricoles de la Région. La base comprend les structures clés de l'ESS en termes d'engagement et/ou en termes de taille. Enfin, il n'est pas impossible que la base omette certaines structures, notamment celles qui n'appartiendraient pas aux réseaux de l'ESS qui ont constitué nos sources.

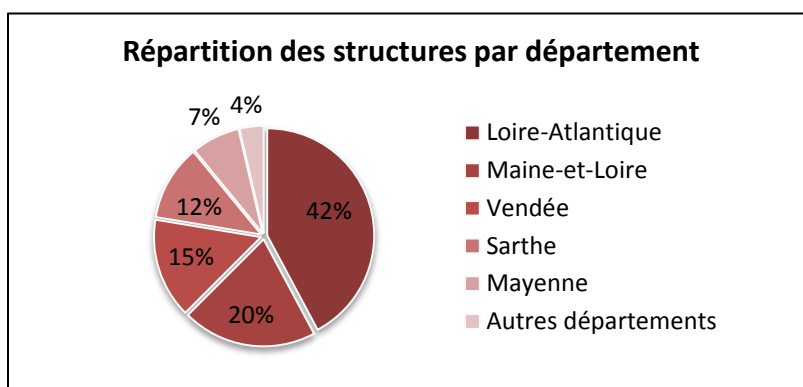
1. Répartition des structures par statut



Source : Fichier qualifié, Araïs, 2012

L'échantillon des structures de l'ESS dans les 5 éco-filières montre que **l'ESS dans les éco-filières comporte une majorité d'associations sur le territoire des Pays de la Loire**. Les coopératives représentent 35% de l'échantillon et les associations 65%. Sur l'ensemble de l'ESS (éco-filières et hors éco-filières), on observe une proportion d'associations encore supérieure. Sur les 13 680 établissements employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire recensés en Pays de la Loire en 2011, comprenant les structures hors éco-filières, 83 % sont des associations (CRESS, 2012). En effet, l'ESS comporte un grand nombre d'associations dans les secteurs culturels, sportifs et dans les services à la personne, secteurs n'appartenant pas aux éco-filières. En revanche, les filières agricoles et de la construction sont composées d'un nombre important de coopératives. Selon les éco-filières, les proportions varient. L'éco-filière Bâtiment est constituée pour moitié d'associations et pour moitié de coopératives. Les coopératives d'artisans sont assez courantes dans la filière. Il en est de même pour l'éco-filière Energies renouvelables. En revanche, l'éco-filière Déchets est constituée quasi-exclusivement d'associations. L'éco-filière Agriculture comporte environ deux fois plus d'associations que de coopératives. La proportion des coopératives dans l'éco-filière reste assez faible par rapport à la quantité de coopératives agricoles sur le territoire. Le Fichier qualifié comporte par ailleurs plus de 28% de structures d'insertion.

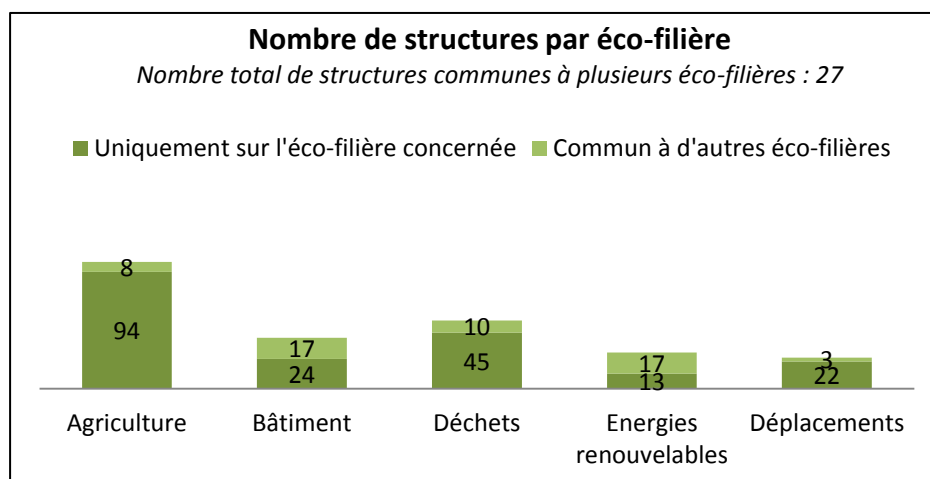
2. Répartition des structures par département



La répartition des structures de l'échantillon n'est pas égale sur tous les départements. **Si les activités se concentrent en effet autour des métropoles nantaises et angevines**, le milieu rural reste propice au développement de l'ESS.

Source : Fichier qualifié, Arais, 2012

3. Répartition des structures par éco-filière



Source : Fichier qualifié, Arais, 2012

Plus de 12% des structures sont positionnées sur des activités à l'interface de différentes éco-filières. En effet, les éco-filières ne sont pas strictement cloisonnées.

C'est le cas, par exemple, de Chanvre et Paysans, qui développe la culture chanvrière pour la construction, se trouvant à l'intersection entre l'éco-filière Agriculture et l'éco-filière Bâtiment. On trouve également des exploitations agricoles qui produisent des énergies renouvelables, en installant des panneaux solaires sur leurs bâtiments ou en valorisant leurs déchets organiques par la méthanisation. La structure Agis Auto, qui répare des voitures et deux roues, contribue à la réduction des déchets tout en favorisant les déplacements et la mobilité pour des personnes en difficultés. Enfin, des structures comme Ecos développent une variété d'activités (agriculture urbaine, récupération pour la création artistique...) n'ayant pas forcément de liens directs entre eux mais contribuant à un projet global cohérent de développement d'une ville durable.

Chez un grand nombre de structures de l'ESS on retrouve cette ambition de diversifier les activités et de créer des liens entre elles, dans un souci de cohérence du projet. Ainsi, les projets d'éco-construction en ESS au-delà de l'aspect technique et matériel de l'habitat

touchent à un projet de vie dans son ensemble : le projet est pensé dans le souci de rendre le logement accessible, de responsabiliser l'habitant dans la conception, la construction mais aussi l'utilisation future de son habitation.

Les éco-filières Agriculture et Déchets sont les plus représentées dans l'échantillon. Ce sont en effet deux filières historiques sur lesquelles l'ESS s'est positionnée traditionnellement, point qui a été confirmé lors des ateliers menés en amont de l'enquête. Certaines structures ont ensuite évolué vers l'éco-filière en concrétisant leur engagement à l'égard de l'environnement.

Ateliers

La place historique de l'ESS sur la filière agricole

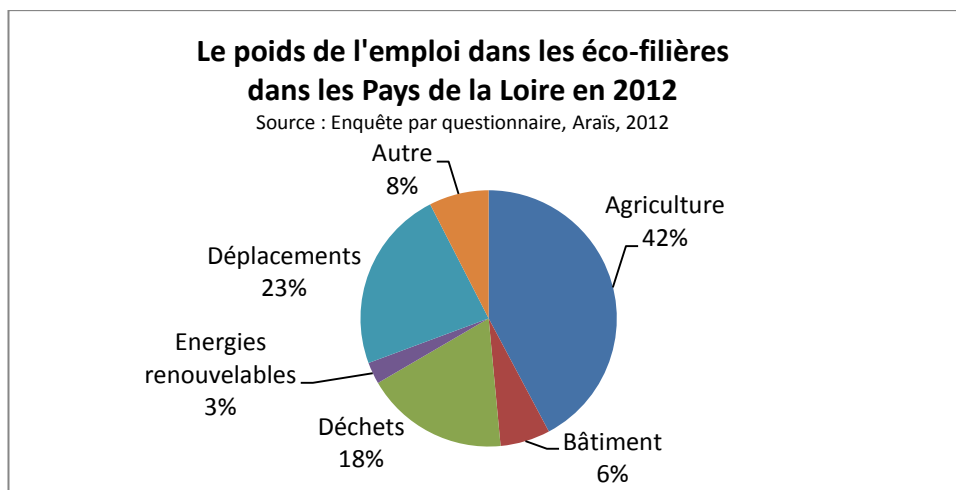
L'Économie Sociale et Solidaire est **historiquement très représentée sur la filière agricole**. La loi de 1947 sur les coopératives en constitue l'un des fondements, même si le positionnement historique de l'agriculture dans l'économie sociale est antérieur à cette date. En favorisant le **rapprochement économique d'un grand nombre de producteurs**, elle a permis à de nombreux agriculteurs de réunir leurs moyens pour gagner en poids sur les marchés et les territoires et à ces coopératives alors constituées de prendre une place prépondérante dans la filière. Aujourd'hui la filière de production agricole est coordonnée par des **coopératives de tailles importantes** qui se partagent l'emploi et le marché.

Extrait du compte rendu de l'Atelier Agriculture du 31 janvier 2012

La place historique de l'ESS sur la filière des Déchets

L'Économie Sociale et Solidaire s'est **historiquement positionnée sur la filière Déchets**, en développant notamment des activités de **réemploi et de recyclage** (de la collecte à domicile à la revente, en passant par la réparation et la remise en état). Au départ, l'ESS s'est positionnée sur le secteur du **papier et du carton**, puis a étendu ses compétences au réemploi dans le **textile**, où elle représente aujourd'hui 80% des activités selon les participants de l'atelier, puis dans la filière **meubles** et autres objets de la vie quotidienne, jusqu'à la filière des **déchets d'équipements électriques et électroniques** et la filière **informatique**. On trouve également des structures de l'Économie Sociale et Solidaire autour des activités liées au **compostage** mais aussi à la **sensibilisation et la prévention** en termes de gestion des déchets. D'après les participants à l'atelier, l'Économie Sociale et Solidaire s'est positionnée sur un secteur non développé pour répondre à un **besoin social** en termes d'emploi et d'insertion, qui n'était pas couvert.

Extrait du compte rendu de l'Atelier Déchets du 7 février 2012



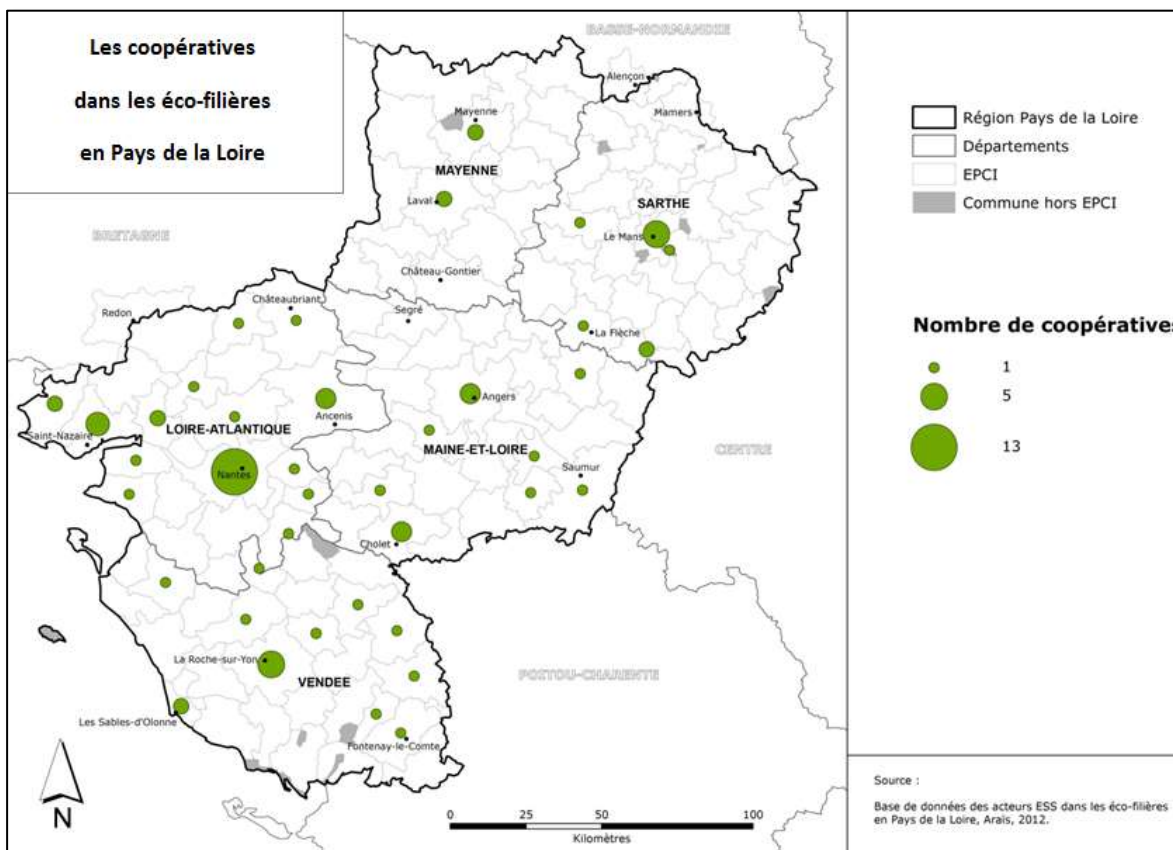
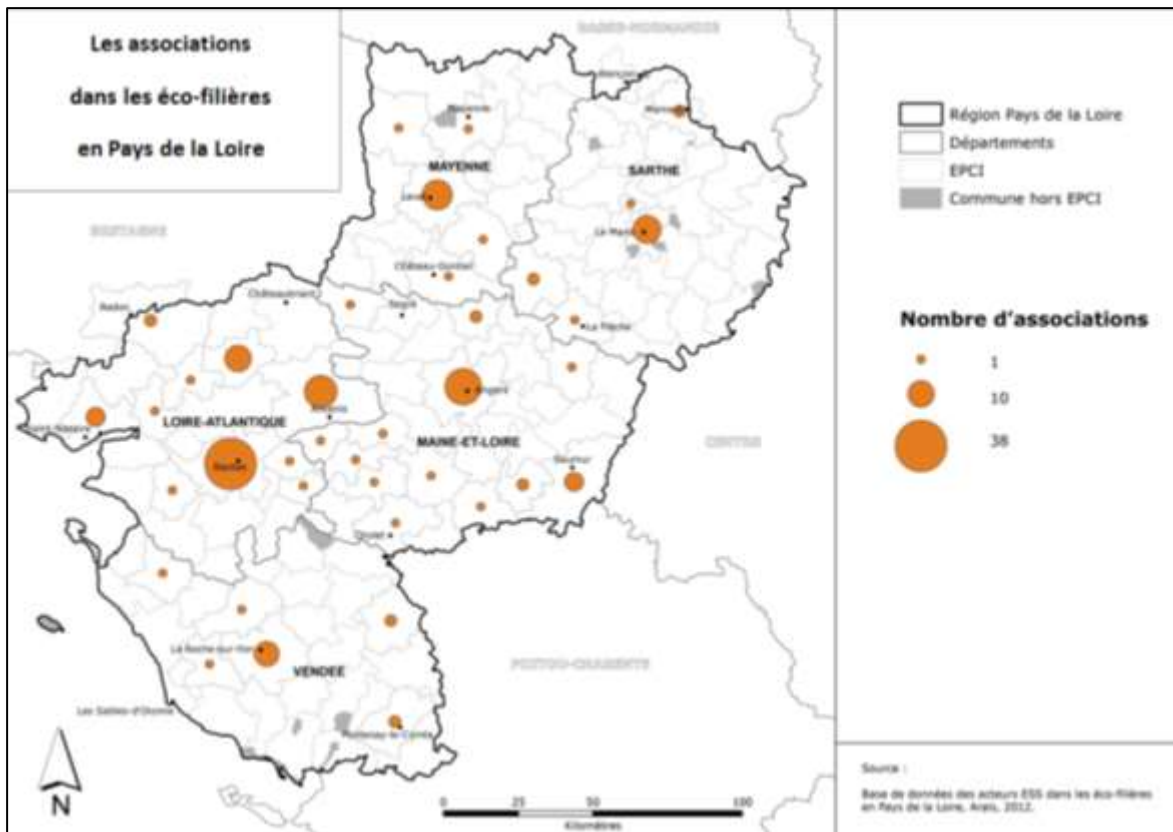
Source : Enquête par questionnaire, ARAiS, 2012

En termes d'effectif salarié sur l'échantillon des répondants au questionnaire, les proportions sont globalement les mêmes qu'en termes de nombre de structures. Le poids important de l'emploi dans l'éco-filière Déplacements s'explique par le fort effectif de la Scop Titi Floris qui compte 250 salariés en 2012.

Etude Ernst&Young

Selon l'étude d'Ernst&Young, les éco-filières en Pays de la Loire comportent un grand nombre de PME et sont concentrées majoritairement en Loire-Atlantique, avec l'influence de Nantes-Saint Nazaire. Les éco-filières les plus représentées sont les Déchets, l'Eau, le Bâtiment et l'Eolien. On note une prédominance sur les éco-filières de secteurs traditionnels de proximité.

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011



II. L'organisation et le fonctionnement des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire

L'Économie Sociale et Solidaire se distingue en premier lieu par son mode d'organisation spécifique. Selon la région Pays de la Loire, « l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se définit par son mode d'entreprendre et non par ses activités. Les entreprises agissent selon cinq principes : la libre adhésion, la non lucrativité, une gestion démocratique et participative, une utilité collective ou sociale du projet et une mixité des ressources privées et publiques. » (Région Pays de la Loire, 2011, p.126)

Cette partie tente de restituer les caractéristiques liées au fonctionnement de l'ESS sur le périmètre des éco-filières, d'après les éléments apportés par les structures interrogées, et permet ainsi d'identifier les atouts et les difficultés rencontrées par ces structures en termes de gouvernance et de situation économique.

1. La gouvernance : l'implication des parties prenantes comme atout pour le développement de solutions durables

La gouvernance, entendue comme « le système par lequel les sociétés sont dirigées et contrôlées, [...] concerne le fonctionnement et le contrôle interne d'une entreprise mais également son lien avec les différentes parties prenantes dans tous les domaines de l'activité de la société »⁹. Elle est souvent mise en avant par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire comme un atout, du fait notamment de son approche collective et démocratique. « Les processus de décision au sein de ces organisations sont fondés sur des principes et procédures démocratiques qui *en principe* garantissent la participation de leurs membres aux prises de décision. » (ENJOLRAS, 2005, p.57). Ce « *en principe* » pousse à s'interroger sur la réalisation concrète de l'ambition de gouvernance collective de l'ESS. En effet, la mise en place de solutions écologiques dans une entreprise implique la prise en compte des externalités de son activité sur son environnement et ses parties prenantes. Les enquêtes menées ont permis d'interroger les structures sur les éléments constitutifs des particularités de leur gouvernance.

a. Les avantages et inconvénients des statuts

Les statuts sont l'élément constitutif de l'ESS d'après la charte actualisée en 1995. L'enquête par questionnaire a permis d'interroger les structures sur les impacts positifs et négatifs de leur statut sur leur fonctionnement.

Le tableau ci-dessous synthétise les avantages et les inconvénients des statuts associatif et coopératif mis en avant par les structures ayant répondu au questionnaire en ligne.

⁹ SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Reglementation_financiere_comptable/Corporate_governance/

	Avantages	Inconvénients
Associations	Souplesse, simplicité Autonomie Implication des bénévoles et salariés Adapté au projet Partage de valeurs	Limite pour le développement de l'activité Plafonnement observé des subventions Manque de reconnaissance Prise de décision plus longue
Coopératives	Valeurs et richesses partagées 1 homme = 1 voix Transparence des décisions Partenariats	Méconnaissance du statut Prise de décision plus longue

Source : Enquête par questionnaire, Araïs, 2012

La gouvernance des structures coopératives et associatives est invoquée comme un avantage, permettant une plus grande transparence, un partage de la prise de décisions, une implication des salariés et des bénévoles dans les associations. Que ce soit dans les associations ou les coopératives, tous s'accordent à dire que le partage de valeurs communes est un élément fondateur de ces statuts. « Ces organisations sont avant tout des groupements humains mettant au premier plan les liens sociaux constitutifs d'une action au service de valeurs » (GARRABE, 2007, p.1). Cependant, l'aspect collectif rend la prise de décision plus longue.

« Son action est collective : c'est le groupement de personnes qui constitue le trait commun de ses entreprises et qui la différencie à la fois de la petite entreprise et de la société de capitaux. Elle prolonge fréquemment la première en lui permettant de coopérer et de mutualiser des moyens... et s'oppose souvent à la seconde précisément parce que le pouvoir des personnes selon le principe « Une personne, une voix » qui la fonde est incompatible avec le pouvoir détenu par les actionnaires. Sur ce point, comme disait Gide, elle ne fait pas confiance à la seule liberté de décision de l'entrepreneur ou de l'actionnaire. Le sociétariat n'est pas le partage du capital ni la seule acceptation des actionnaires de ne pas rémunérer leur capital, il est émancipateur. » DRAPERI (2010)

Si les associations vantent la facilité de création d'une structure associative, elles soulignent aussi le fait que, sur le long terme, les opportunités de développement sont moindres, notamment du fait de leur dépendance à l'égard de financements publics qui apparaissent à leurs yeux « plafonnés », du fait des restrictions budgétaires que rencontrent les collectivités, notamment dans le secteur de l'insertion. D'ailleurs, 10% des associations interrogées disent envisager l'évolution vers un statut coopératif ou plus classique afin de répondre à un besoin de professionnalisation de la structure. Ce fut le cas de Trait d'Union, qui est passée du statut associatif au statut de Société par Actions Simplifiées (voir Portrait ci-dessous). Dans l'imaginaire collectif des acteurs économiques, le statut coopératif renvoie une image davantage professionnelle aux entreprises et aux collectivités que le statut associatif, même si selon certaines structures, les différents types de coopératives restent encore peu connus des acteurs économiques.

« Ça (le statut associatif) nous donne une image sympatoch mais une image pas très crédible, pas très pro. » (Association de l'éco-filière Déchets)

En effet, outre l'impact du statut sur les modes de fonctionnement, le statut semble jouer un rôle dans l'image que l'ESS renvoie et dans la façon dont elle est perçue, notamment par ses partenaires, fournisseurs, clients, concurrents potentiels, par les pouvoirs publics et par la société civile¹⁰.

¹⁰Cette question sera développée dans la partie suivante *L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique*.

Trait d'Union

Le passage du statut associatif au statut de SAS



« En développant un projet économique au service d'une démarche sociale et solidaire, Trait d'Union a permis depuis 15 ans à des centaines d'hommes et de femmes de s'insérer dans la société par le biais d'un métier. » Extrait de la présentation du site internet

Le projet et l'appartenance à l'éco-filière : un engagement social et environnemental

Carte d'identité

Eco-filière

Gestion et valorisation des déchets

Date de création

1996

Statut juridique

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Territoire d'intervention

Le plus localement possible
Vendée et Loire-Atlantique pour la collecte de déchets

Nombre de salariés

Environ 150 permanents dont 90 salariés en insertion

Trait d'Union répond à une demande environnementale et sociale croissante. L'objectif de son activité est **la diminution des déchets sur le territoire et l'emploi de personnes en situation d'exclusion sociale** via des entreprises d'insertion.

L'activité première de Trait d'Union est **le tri et le recyclage des déchets valorisables**. La structure travaille auprès des collectivités locales, en communiquant auprès de la population pour l'inciter à réduire ses déchets et sa consommation d'énergies et d'eau. Elle souhaite également fournir à ses clients des prestations de services respectueuses de l'environnement. Ces valeurs s'appliquent dans la vie quotidienne de la structure au travers de multiples actions en faveur de l'environnement (ex : produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, entretiens des espaces verts effectués de manière à protéger au maximum la faune et la flore, etc...).

Trait d'Union étant conventionnée Entreprise d'Insertion, elle met en place un **accompagnement socio-professionnel pour ses salariés ainsi que des programmes de formation individuels**. Mais la structure va plus loin au niveau de son action sociale. En effet, elle souhaite améliorer la situation des femmes sur certains postes en encourageant la parité et en appliquant des rémunérations équitables pour chaque salarié.

Les moyens mobilisés

Moyens financiers	Chiffre d'affaires 2011 : 3 769 000 € (2010) Subventions : Aide à l'insertion de l'Etat (stagnante depuis 1998)
Moyens humains	Composition de l'équipe : un président, un directeur, un responsable financier et des ingénieurs déchets.
Organisation	5 filiales : Siti (intérim), Prodec (déconstruction), Apysa (conditionnement), Mains Vertes et paysages (espaces verts), E2S Formation (organisme de formation)

Une particularité : le statut de Trait d'Union

Trait d'Union fut créée en 1995 sous forme associative. **En 2005, la structure décide de changer de statut pour devenir une Société par Actions simplifiée.** Par conséquent, la structure ne fait plus partie de l'Économie Sociale et Solidaire selon la définition de l'ESS basée sur les statuts juridiques. Elle sort donc du périmètre de l'étude. Il nous semblait néanmoins intéressant de connaître les raisons de ce changement et les éventuelles conséquences sur l'activité et la démarche socio-environnementale de la structure.

Pourquoi ce changement de statut ?

- Le statut associatif ne convenait plus face au développement important de la structure ces dernières années,
- Essoufflement du bureau de l'association et de ses adhérents,
- Difficultés financières et juridiques (pertes d'argent, difficultés financières et juridiques engageant la responsabilité du président).

Si le projet social est le pilier principal de la structure, le statut associatif ne convenait plus au développement de l'activité. Dès lors, **Trait d'Union a changé son statut en préservant son projet social en fil conducteur.** La philosophie et la démarche de cette dernière n'ont pas été modifiées avec cette évolution statutaire, ainsi la société tient à réinvestir ses bénéfices pour enrichir son activité et créer davantage d'emplois, aucun dividende n'étant reversé aux actionnaires. Comme garantie de sa fidélité envers son engagement, la structure a été récompensée en 2011 par le Trophée de la Responsabilité Globale.

Le passage d'un statut associatif à un statut de SAS a impacté les liens entre Trait d'Union et les entreprises classiques. En effet, celles-ci ont souvent des difficultés à considérer une structure associative comme une entreprise, entité économique, créatrice d'emploi et de richesse.

« Depuis le changement de statut, notre relation aux entreprises classiques s'est très nettement améliorée car elles perçoivent Trait d'Union comme une vraie entreprise. »

Zoom sur la formation des salariés de Trait d'Union



Depuis sa création, le budget de Trait d'Union dédié à la formation est conséquent. En effet, les services proposés par la structure suscitent l'émergence de nouveaux métiers. De plus, en 1998, la branche éco-emballage a souhaité se professionnaliser. Trait d'Union a rempli un référentiel et a été sélectionné par l'éco-organisme Eco-Emballage pour faire partie des 14 structures désignées comme expert en formation.

Trait d'Union a donc créé une nouvelle filiale E2S pour mettre en place un centre de formation. Ce centre est un outil essentiel du développement de la structure car aucun centre de formation préalable n'était destiné à ces nouveaux métiers de gestion et valorisation des déchets, même pour les publics en insertion.

E2S intervient sur les métiers de l'environnement mais aussi sur la sécurité au travail et les ressources humaines. Il s'agit d'une prestation recensée au CNFTP (organisme gérant les formations des agents de collectivités), proposée à tous types d'entreprises.

Les points positifs et les difficultés rencontrées

<i>Points positifs</i>	<i>Difficultés</i>	<i>Enjeux et perspectives</i>
Démarche sociale et environnementale, Multiples partenariats pour développer l'activité de la société et permettre sa diversification, Réinvestissement de l'ensemble des bénéficiaires dans la structure, Reconnaissance de la qualité du travail.	Stagnation des aides de l'Etat pour l'insertion (aujourd'hui la rentabilité de la structure chute alors que l'activité se développe), Concurrence accrue par l'arrivée de grands groupes sur les métiers du tri.	Viabiliser l'activité de la structure, Accroître le nombre de salariés (en fonction des aides sur les postes en insertion).

CONTACT

Fabrice PREAULT

Président

34 rue Alexander Fleming

Acti-Sud Belle Place

85 000 La Roche-Sur-Yon

02 51 46 28 11_06 88 09 82 22

f.preault@trait-union.net

Zoom

« Entrepreneur-salarié »

Un statut générateur d'emploi et d'entreprises, sans reconnaissance juridique

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi, qu'est-ce que c'est ?

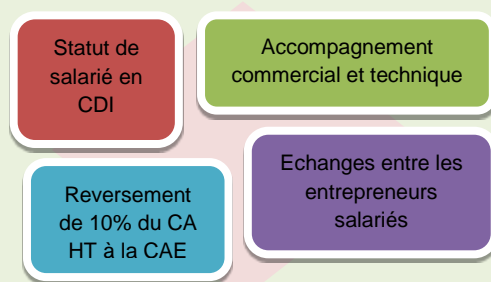
Créées en 1995, les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) sont un type de Scop qui s'adresse à toute personne souhaitant créer son entreprise et voulant tester la viabilité de son projet. La CAE propose aux porteurs de projet un hébergement social, comptable, fiscal et juridique de leur activité, leur garantissant ainsi une sécurité dans le lancement de leur projet. Tout en étant à la fois entrepreneur et salarié de la coopérative, le porteur bénéficie d'un accompagnement commercial voire technique et de la proximité avec d'autres projets en lancement.

« L'Ouvre-Boites est pratique pour se concentrer sur l'aspect commercial et non sur l'aspect comptable. » S. Morineau, entrepreneur-salarié

L'accompagnement se déroule en trois phases :

- **Entrepreneur accompagné** : le porteur de projet signe une convention avec la CAE qui lui permet de démarcher ses futurs clients et fournisseurs.
- **Entrepreneur salarié** : Dès le premier devis signé, le porteur de projet se voit proposer le statut d'entrepreneur salarié avec un CDI à temps partiel au sein de la structure. En contrepartie, la CAE lui met à disposition un service juridique, comptable, administratif voire technique nécessaire au bon déroulement de son activité.

Les accompagnateurs forment individuellement ou collectivement les entrepreneurs-salariés à la gestion, à la comptabilité, au marketing, voire à des techniques liées à leur activité (par exemple dans le Bâtiment). Parallèlement, la CAE prend en charge la gestion administrative, comptable, sociale et fiscale de l'activité et propose des services comme la mise à disposition d'ordinateurs, la connexion à Internet, etc. En contrepartie, l'entrepreneur-salarié verse 10 % de son chiffre d'affaires hors taxes à la CAE.



- **Entrepreneur associé ou création d'une entreprise (EURL, SARL...)** : dès que l'activité de l'entrepreneur salarié devient stable, celui-ci peut s'associer à la CAE (qui est sous le statut Scop) pour continuer à exercer son activité dans le cadre de la structure ou il peut décider de créer sa propre structure, selon la forme juridique de son choix.

La CAE fonctionne selon le principe d'une entreprise et évolue constamment selon les activités des entrepreneurs présents. L'effet réseau permet aux porteurs de projet d'échanger sur leurs expériences, favorisant ainsi la synergie entre eux.

Un outil de développement territorial

En France, les CAE permettent de créer plusieurs milliers d'emplois chaque année. Elles participent au développement local en favorisant les emplois locaux et en se positionnant sur des marchés de proximité. Les CAE sont considérées comme l'un des outils du développement et de l'accompagnement vers l'emploi. Elles sont reconnues par les élus locaux qui leur apportent leur soutien.

Entrepreneur salarié, un statut toujours expérimental

Au départ, les CAE ont fait l'objet d'une expérimentation. Depuis 17 ans, un vide juridique persiste quant à ce fonctionnement innovant et créateur d'emploi. En effet, le statut d'« entrepreneur-salarié », défini par les précurseurs des CAE pour traduire la double identité du porteur de projet, n'existe pas dans les textes du code du travail. Les CAE proposent une posture d'entrepreneur dans le cadre d'un contrat de travail classique, ce qui est fondamentalement contradictoire pour le code du travail : l'entrepreneur salarié bénéficie d'une grande autonomie mais aussi d'un salaire basé sur la marge réalisée plutôt que sur le temps de travail effectif. Si les pouvoirs publics financent à 50% les CAE, la reconnaissance de cette expérimentation doit également passer par la constitution d'un cadrage juridique du statut d'entrepreneur salarié, comme ce fut le cas en Suisse et en Belgique, ou bien par la mise en place de dérogations ponctuelles concernant certains aspects contraignants du code du travail.

« On n'existe que par la volonté politique, mais concrètement, l'inspection du travail peut nous suspecter de mettre en place du travail dissimulé »



Coopérer pour entreprendre est le réseau national des CAE. Le réseau Coopérer pour entreprendre, réseau des CAE, œuvre pour la reconnaissance officielle du statut au niveau politique et juridique.



Copéa est une association nationale de CAE. Sont aussi membres, des associations ayant un projet de CAE ou ayant contribué à la création de coopératives existantes. La principale mission du réseau est la mutualisation autour de la sécurisation, le développement et l'accompagnement des activités des entrepreneurs dans la durée.

Portraits associés au zoom « « Entrepreneur-salarié », un statut générateur d'emploi et d'entreprises, sans reconnaissance juridique » : BâtiCréateurs 44 (Coopérative d'Activité et d'Emploi) et Cours'Yon (Entrepreneur-salarié)

BâtiCréateurs 44

L'entrepreneuriat en collectif, accompagné et sécurisé



« Dans une coopérative d'activité et d'emploi, l'entrepreneur est au milieu d'un collectif au lieu d'être seul. »

A. Gerling, gérant de BâtiCréateurs 44

La coopérative d'Activité et d'Emploi BâtiCréateurs 44(CAE) accompagne à la création d'entreprises dans le secteur du BTP via un portage salarial qui permet au salarié-entrepreneur de tester son activité. Elle accompagne notamment le développement technique et commercial des projets qu'elle porte.

Carte d'identité

Eco-filière

Bâtiment

Date de création

2008

Statut juridique

Scop - Coopérative d'Activité et d'Emploi

Territoire d'intervention

Loire-Atlantique

Nombre de salariés permanents

4

Nombre de personnes accompagnées en 2011

71 (59 en 2009, 77 en 2010)

Chiffre d'affaires réalisé par les entrepreneurs en 2011

1 460 000€ (860 000 en 2010)

Nombre d'entreprises créées en 2011

14 (10 en 2010)

Le projet et l'appartenance à l'éco-filière : le développement du pôle éco-construction

BâtiCréateurs est une coopérative d'activité et d'emploi spécialisée dans le secteur du Bâtiment. La structure permet à des chômeurs, des personnes en reconversion ou des entrepreneurs de lancer leur activité en bénéficiant d'un accompagnement et d'un cadre sécurisant. L'objectif de la structure est de rendre autonomes les activités ainsi lancées dans un délai de deux à trois années.

La CAE s'inscrit dans l'éco-filière Bâtiment car elle développe et incite au développement des activités liées à l'éco-construction. En 2009, plusieurs entrepreneurs salariés se sont regroupés pour effectuer des prestations relevant de l'éco-construction, à travers le pôle éco-construction de la coopérative. Leur engagement se concrétise dans une charte qui est propre au pôle. La charte engage les membres à proposer des matériaux respectueux de l'environnement (cycle de vie, bois éco-certifiés, approvisionnement local...), proposer des solutions favorisant les économies d'énergie, réaliser les travaux dans une démarche éco-citoyenne (tri des déchets, minimiser les besoins en ressources, respect du bâti...) et assurer la cohérence des travaux réalisés grâce à une réelle synergie entre les intervenants.

Le pôle éco-construction

Nombre de personnes accompagnées

2009 : 3 personnes
2010 : 8 personnes
2011 : 10 personnes

Nombre d'entreprises créées

2009 : 0 entreprise
2010 : 1 entreprise
2011 : 2 entreprises

BâtiCréateurs est porteur de la marque Eco-artisan depuis 2009, c'est-à-dire qu'elle travaille à développer des solutions respectueuses de l'environnement et efficaces en termes d'économie d'énergie. La structure s'investit de plus en plus dans cette démarche environnementale tout en privilégiant l'aspect social du retour vers l'emploi.

Les moyens mobilisés

<i>Moyens financiers</i>	Chiffre d'affaires 2011 : 1 467 000 € Financement : 50 % de fonds publics et 50 % de contributions des salariés, via le chiffre d'affaires généré par leurs projets
<i>Moyens humains</i>	Composition de l'équipe : 4 salariés permanents (un accompagnateur technique, un accompagnateur commercial, un comptable et une secrétaire administrative)

Les points positifs et les difficultés rencontrées

<i>Points positifs</i>	<i>Difficultés</i>	<i>Enjeux et perspectives</i>
Une solution au problème de l'emploi Enjeu social de retour à l'emploi par l'entrepreneuriat Enjeu environnemental par le développement de l'éco-construction	Non reconnaissance officielle du statut : vide juridique Pas d'augmentation des aides financières pour accueillir plus de salariés	Développer l'éco-construction Faire reconnaître le statut juridique Accompagner plus d'entrepreneurs

CONTACT

Alain GERLING
Gérant

8, avenue des Thébaudières
Le Sillon de Bretagne - Étage 23
44800 Saint Herblain
02 40 89 16 15
accueil@baticreateurs44.fr

Cours'Yon

L'intégration d'une CAE pour sauver l'activité



« Cours'Yon vous propose un service de transport de marchandises écologique et efficace permettant aux entreprises, commerçants, artisans, administrations, associations et particuliers de La Roche-sur-Yon de faire parvenir en un temps record et à des tarifs concurrentiels tous types de marchandises ou courriers dans n'importe quels endroits de la ville. »

Extrait de la présentation de Cours'Yon sur le site Internet

Le projet et l'appartenance à l'éco-filière : le défi des transports doux

Carte d'identité

Eco-filière

Déplacements urbains et ruraux

Date de création

Septembre 2011

Statut juridique

Entrepreneurs salariés au sein de la Coopérative d'activité et d'emploi Ouvre-Boîtes 44

Territoire d'intervention

La Roche-sur-Yon et ses alentours (rayon de 5km)

Nombre de salariés

2 (< 1 ETP)

Cible

Commerçants, entreprises, professions libérales, administrations, particuliers

En créant l'activité de Cours'Yon, les deux fondateurs, Sylvain Morineau et Marc Le Bellec, avaient pour objectif de développer un **service de déplacement et livraison de marchandises non polluant et de proximité** sur la ville de La Roche-sur-Yon. Or, convaincre l'opinion publique de la possibilité de développer ce mode de transport constitue un défi quotidien pour les deux porteurs de projet, notamment dans un environnement semi-urbain et rural, où l'utilisation de la voiture est très développée. En cela, ils contribuent au développement des idées qui soutiennent l'éco-filière des Déplacements. « *Même si le vélo est vieux, c'est comme s'il y avait tout à remettre en place, pour changer les mentalités. Le défi est plus dans la tête que dans les jambes.* »

« *La rapidité, la réactivité et le prix peu élevé* » du service de livraison proposé sont mis en avant comme argument de vente.

D'abord créé sous forme associative, le projet devait évoluer rapidement vers une structure à statut coopératif (SCOP). La difficulté à souscrire un

emprunt bancaire et le manque d'intérêt pour les porteurs de projet de créer une Scop à deux les ont poussés à se diriger vers le salariat dans la **Coopérative d'activité et d'emploi « Ouvre-Boîtes 44 »**. Cette solution leur permet aujourd'hui de tester leur activité avant de devenir une structure autonome.

Les moyens mobilisés

<i>Moyens financiers</i>	Chiffre d'affaires 2011 : - 238€ Part de subvention : très peu d'aide financière des pouvoirs publics
<i>Moyens humains</i>	Composition de l'équipe : 2 salariés - livreurs (même profil de poste)
<i>Moyens matériels</i>	1 local à la Roche-sur-Yon 2 vélos fabriqués au Danemark : 1 vélo-cargo et un vélo avec sacoche

Le développement de partenariats avec les acteurs du territoire

Dans le cadre du développement de leur activité, les porteurs du projet Cours'Yon ont décidé de développer des partenariats avec des acteurs locaux :

- ✓ **Traiteur Charrier** (livraison de plateaux repas sur l'heure du déjeuner du mardi au samedi)
- ✓ Des **producteurs et artisans locaux** (livraison de paniers bio le mercredi après-midi et le samedi matin) – Cf. encadré ci-dessous.
- ✓ **Autres partenariats** : fleuristes, prothésiste dentaire, Atlantic

Les porteurs de projet souhaiteraient développer ce type de partenariat avec d'autres structures mais également avec des collectivités.



Dès décembre 2011, 3 mois après sa création, Cours'Yon décide de développer un projet de livraison de paniers de produits issus de l'agriculture biologique. Le développement de cette action permet aux deux porteurs de projet de coupler leur activité principale (la livraison à vélo) à une volonté d'engagement sur le territoire. En effet, plusieurs partenariats ont été créés avec des producteurs et artisans locaux : la ferme Élément-Terre, Artisans du monde et la boulangerie Potier.

Les points positifs et difficultés rencontrées

<i>Points positifs</i>	<i>Difficultés</i>	<i>Enjeux et perspectives</i>
Activité innovante (transport non polluant de marchandises)	Difficulté à développer l'activité (peu de clients) <i>"On n'est pas sûrs de l'avenir de notre activité"</i>	Pérennisation de deux postes salariés à mi-temps
Engagement de la structure dans des projets locaux (ex : Paniers bio)	Manque de soutien et d'engagement des collectivités	Développement de partenariats avec les collectivités (via des prestations de livraison)
Soutien de l'Ouvre-Boîtes 44	Difficulté de développement du service dans un milieu rural <i>« C'est rural, donc très « bagnole » car c'est très étendu par rapport à la densité »</i>	

CONTACT

Sylvain Morineau et Marc Le Bellec

Fondateur de Cours'yon

49, Rue Sadi Carnot 85000 LA ROCHE SUR YON

02 51 40 39 55 - 06 31 38 09 87

coursyon@hotmail.fr

<http://coursyon.over-blog.com/> et <http://www.paniersbio.coursyon.fr/>

b. L'implication des parties prenantes dans la gouvernance : une meilleure prise en compte des impacts externes des activités

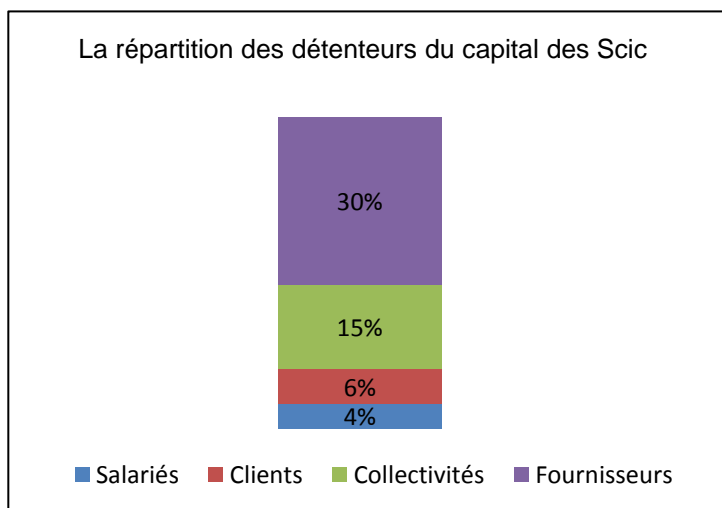
« Les organisations de l'économie sociale développent des formes d'entreprises originales car elles sont également des groupements de personnes fondés sur des valeurs de solidarité et la pratique du partenariat est pour elles un principe d'action. C'est un principe fondateur. » (GARRABE, 2007, p.1)

La détention collective du capital dans les coopératives

Ces groupements de personnes se concrétisent à travers une implication des détenteurs de capitaux dans la prise de décision, non pas en proportion du capital apporté mais selon le principe « 1 Homme = 1 voix », ce qui garantit un équilibre entre les acteurs présents dans les instances de décisions.

Il existe différents types de coopératives, selon le type d'associés et le secteur d'activité. On distingue les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers, les coopératives d'entreprises, les banques coopératives, les sociétés coopératives et participatives, les coopératives multi-sociétariales et enfin la société coopérative européenne. Selon le type de coopérative, le détenteur du capital diffère.

Type de coopérative	Associés	Déclinaisons possibles
Coopératives d'utilisateurs ou d'usagers	Les utilisateurs des biens et des services produits	coopérative de consommateurs coopérative scolaire, copropriété coopérative, coopérative d'HLM coopérative d'habitants
Coopératives d'entreprise	Les entrepreneurs	coopérative agricole, coopérative maritime, coopérative d'artisans coopérative et groupement de transporteurs, coopérative de commerçants
Banques coopératives	Les clients, déposants ou emprunteurs	banque coopérative
Sociétés coopératives et participatives	Les salariés	société coopérative et participative (Scop), coopérative d'activités et d'emploi (CAE)
Coopératives multi-sociétariales	Les parties prenantes (a minima les salariés et les bénéficiaires de l'activité)	société coopérative d'intérêt collectif (Scic)
Société coopérative européenne	Associés de différents pays de l'Union Européenne	société coopérative européenne (SCE)



Le statut coopératif offre par nature une participation à la prise de décision collective et est ouverte à diverses parties prenantes. Le statut Scic, comme en témoigne ce graphique, permet d'inclure de nombreux acteurs autour d'un projet commun et de prendre en compte les intérêts et les besoins de l'ensemble des parties prenantes, le principe étant que les actions menées puissent profiter à l'ensemble des acteurs concernés par le projet. Ainsi, la Scic Mayenne

Bois Energie comporte 4 collèges : les utilisateurs, les fournisseurs, les collectivités et les partenaires techniques et financiers, donc les Cigales (Clubs d'investisseurs locaux au service du développement d'entreprises solidaires, regroupant des citoyens financeurs du projet).

Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

Les présences aux assemblées générales : implication marquée des salariés et bénévoles

L'assemblée générale est le lieu des décisions stratégiques annuelles d'une structure. Bien que la gouvernance s'applique et se construit au jour le jour dans une entreprise, la participation ou non des parties prenantes à l'assemblée générale d'une structure témoigne de leur implication et de l'intérêt qu'elles portent aux orientations stratégiques de l'entreprise concernée.

Au sein des associations, les adhérents représentent 35% des personnes présentes aux assemblées générales, car ils sont en effet au cœur du projet associatif, les salariés arrivent eux en deuxième position (22%). L'un des enjeux des associations est de garantir cet équilibre entre adhérents et salariés, qui, bien que tous impliqués dans la construction du projet, ont des postures et des motivations spécifiques, parfois difficiles à concilier. Si les clients ou les usagers représentent 20% des personnes présentes aux assemblées, les collectivités et les pouvoirs publics constituent seulement 10% des personnes présentes. Arrivent en dernière position les fournisseurs et autres entreprises (5%).

Dans les coopératives, on ne sera pas étonné de constater que 45% des personnes présentes aux assemblées générales sont des salariées (47% des coopératives répondantes sont des Scop dont une Coopérative d'activité et d'emploi). Viennent ensuite les clients ou les usagers (20%), puis les fournisseurs (5%) et les collectivités (5%).

Les structures de l'ESS sont caractérisées par un fonctionnement particulier lié à leurs statuts et leurs politiques internes qui doit permettre une implication égalitaire des associés et des opportunités d'implication fortes pour les différentes parties prenantes. Ainsi, que ce soit dans les associations ou dans les coopératives, les personnes les plus directement actives dans la mise en place du projet, à savoir les salariés et les adhérents, dont les bénévoles (pour les associations), semblent être les plus concernées par l'orientation de leur structure, comme en témoignent les proportions de personnes présentes aux assemblées générales décrites ci-dessus.

La gouvernance dans le quotidien des structures : des espaces d'échanges mais un besoin de formalisation

Les modes de gouvernance des structures de l'ESS favorisent l'implication de leurs parties prenantes dans les décisions liées à la structure, et en particulier celle des personnes les plus directement concernées par l'activité : les salariés et les bénévoles (dans le cas des associations). Cependant, **cette implication, pour être réelle, nécessite que des espaces d'échange et d'expression et une circulation de l'information soient mis en place dans la structure, de façon formelle et informelle.**

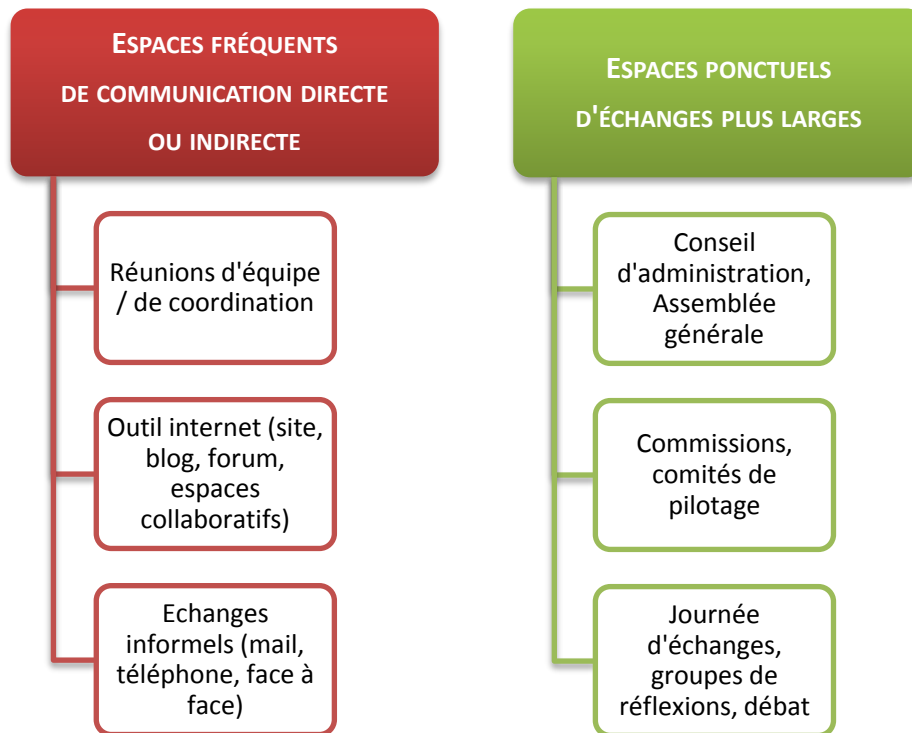
« Le principe d'égalité ainsi que celui d'indépendance constituent des conditions nécessaires à l'instauration d'une véritable démocratie à l'intérieur de toute organisation de l'Economie sociale. Ils n'en constituent toutefois pas des conditions suffisantes. Le principe de démocratie exige également **l'existence d'une réelle vie statutaire, ce qui implique, entre autres, le respect d'une certaine régularité dans la tenue des réunions institutionnelles (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale), ainsi que la mise à la disposition des Administrateurs de moyens leur permettant d'exercer effectivement leur mandat (documents d'information, etc...).** » (GARRABE, 2007, p.7)

Car, en effet, une condition nécessaire au partage du pouvoir dans une structure est **la transmission des informations essentielles et stratégiques liées à la structure et à son activité. Le « projet associatif » (pour les associations) ou le « projet d'entreprise » (pour les coopératives) constitue l'axe de développement de la structure.** Il rassemble l'ensemble des stratégies retenues pour structurer son activité et favoriser son rayonnement tout en reflétant ses objectifs et ses convictions. On comprend bien que ce projet constitue la première information essentielle à transmettre à ceux qui prendront potentiellement part à la gouvernance. **Sur l'ensemble des structures interrogées possédant un projet associatif ou un projet d'entreprise, 76% des associations et 100% des coopératives le communiquent en interne.**

Transmettre l'information est une chose, encore faut-il que celle-ci soit comprise. L'implication dans la gouvernance d'une structure nécessite de comprendre son fonctionnement ainsi que les possibilités d'implication dans les décisions. **Certaines structures proposent des « formations à la gouvernance » pour les salariés ou les bénévoles pour favoriser la prise de décision collective.** Au regard des différentes réponses analysées, la formation à la gouvernance est peu développée, en tout cas formellement, dans les structures de l'ESS. **66% des associations et 42% des coopératives déclarent ne pas effectuer de formation à la gouvernance, que ce soit interne ou en externe.**

Enfin, une gouvernance collective s'appuie sur la possibilité d'expression et d'échanges entre les parties prenantes (dans cette partie les salariés, les bénévoles et la direction). 82% des coopératives disent bénéficier d'espaces d'expression collective contre 65% des associations.« L'ESS offre un espace de coordinations horizontales entre acteurs » (ENJOLRAS, 2005, p.68). La définition d'espaces d'expression collective reste subjective et il est intéressant d'appréhender ce que les personnes répondantes entendent par cette expression.

Les espaces d'expression collective vus par les structures ESS
dans les éco-filières des Pays de la Loire



Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

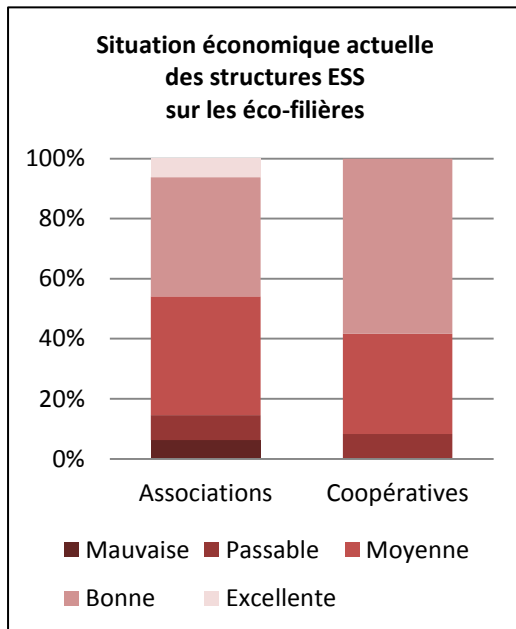
D'un point de vue général, les associations intègrent dans l'expression collective et les espaces d'échange tout ce qui relève de la libre expression, des échanges quotidiens directs ou indirects, des réunions régulières entre acteurs internes, les échanges informels, ou les échanges spontanés par mails ou par téléphone. Les coopératives quant à elles associent l'expression collective et les espaces d'échanges à des réunions plus ponctuelles et formalisées (mensuelles, trimestrielles voire annuelles) et des comités.

Le point commun à l'ensemble des structures est l'utilisation permanente d'outils informatiques tels que les mails, les forums et les sites internet, le blog ou encore les espaces collaboratifs en ligne.

La nécessité de communiquer, d'échanger sur le projet et d'être présentes lors des instances clés de la structure semble être intégrée dans l'esprit des parties prenantes « internes » de l'ESS (salariés et bénévoles). Néanmoins, la formalisation de l'implication dans cette gouvernance collective et la construction de « parcours de gouvernance » ne semblent pas être une réalité dans les structures de l'ESS, au regard de la faible proportion des structures mettant en place une formation à la gouvernance.

Un développement, durable et pertinent, de solutions écologiques passe par la prise en compte de l'impact des activités des structures sur l'ensemble des parties prenantes du projet. Intégrer en amont et dans l'orientation stratégique des structures une diversité d'acteurs et de points de vue favorise la prise en compte de l'intérêt collectif et donc l'intégration d'impératifs écologiques. En même temps, la gouvernance collective prévient l'appropriation d'un projet par une unique catégorie d'acteurs dont le but serait de servir des intérêts liés à sa propre position. L'objet de cette partie était de s'assurer de la réalisation concrète des ambitions de gouvernance collective de l'ESS dans les éco-filières. Les structures de l'ESS, par leurs statuts et leur organisation, rendent possible l'implication d'une diversité de parties prenantes dans l'orientation stratégique de leurs activités. Cependant, si les conditions statutaires sont réunies, elles ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité de rendre dynamique la gouvernance et de favoriser la compréhension de ses enjeux.

2. Les situations économiques des structures de l'ESS dans les éco-filières : une solidité économique à renforcer mais une priorité accordée à la prise en compte des enjeux extra-économiques



Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

D'après les résultats issus du questionnaire en ligne, les situations économiques des associations sont variées. Ainsi 46% sont dans une bonne ou excellente situation économique et 14% sont dans une situation passable ou mauvaise. Quant aux coopératives, 58% sont dans une bonne situation et 8% dans une situation passable. Aucune coopérative ne dit être dans une excellente situation ou dans une mauvaise situation. **Les écarts de situation semblent donc moins importants pour les coopératives, qui sont globalement en meilleure situation économique que les associations** (23% des associations sont actuellement en situation de déficit contre 19% des coopératives). En revanche, qu'elles soient associatives ou coopératives, 60% des structures disent être en situation excédentaire.

a. Des difficultés économiques rencontrées proches des difficultés de l'ESS en général

Dans les associations

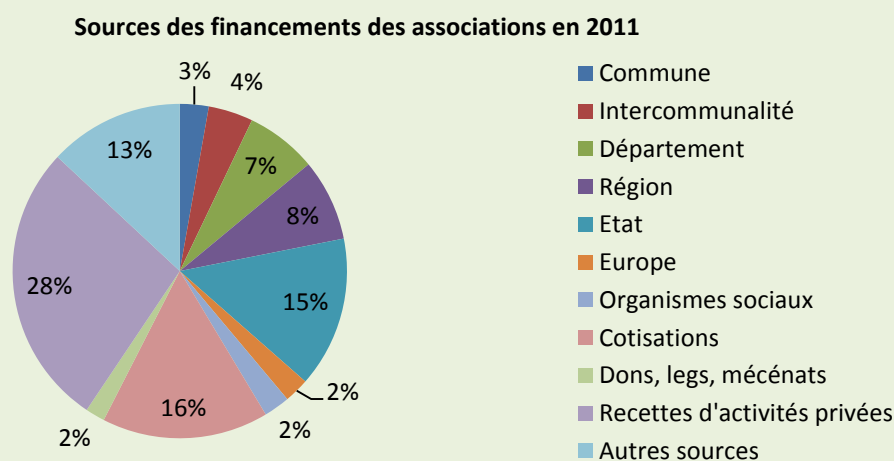
Quand on questionne les associations sur leurs difficultés économiques ou financières, celles-ci évoquent souvent la phase de démarrage de l'activité, comme étant une étape délicate à franchir en termes de trésorerie notamment. Ces difficultés sont fréquentes dans toute structure au démarrage. Envie Anjou, structure du réemploi des D3E, bien qu'ayant connu des obstacles au démarrage, est aujourd'hui en bonne situation économique. D'autres évoquent également la crise économique, qui s'est manifestée par une baisse de l'activité et la réduction de toutes les sources de financement face à une augmentation des charges. La crise économique de 2008 a en effet représenté une période très délicate pour les associations. L'ensemble des sources de financement a été impacté, notamment les financements publics, dont la plupart des associations sont en partie dépendantes. Novabuild (anciennement le Pôle Génie Civil Ecoconstruction), réseau de référence pour l'ensemble des acteurs de la construction en Pays de la Loire, se trouve aujourd'hui dans une situation économique moyenne du fait notamment de sa dépendance à l'égard des subventions. Les adhésions ont également diminué, tout comme les dons et les ventes, du fait du désengagement de certains clients et de la baisse du pouvoir d'achat des particuliers. Outre les réductions des sources de financement, l'augmentation des délais de paiement a suscité des difficultés de trésorerie

importantes pour l'ensemble des PME, dont les associations. L'association L'écho-habitants, association pour le développement de l'habitat coopératif, répond à de nombreux projets qui souhaitent bénéficier de son assistance, mais les délais de paiement sont très longs et les investissements à fournir nombreux. Son modèle économique doit être consolidé, notamment par le renforcement des réserves. Beaucoup d'associations ont dû réduire leurs activités face à leur difficulté de trésorerie.

Actuellement, les situations des associations sont variées. Certaines associations disent être à l'équilibre ou bien excédentaires. Si leur situation est viable, c'est aux dires de certaines grâce à un soutien financier « correct » de la part des pouvoirs publics. Certaines voient leur dépendance aux pouvoirs publics de manière négative car les délais de paiement impliquent des difficultés de trésorerie, or l'augmentation des charges n'est pas compensée par une augmentation de l'aide publique, notamment dans les structures d'insertion, qui représentent plus de 28% des structures du Fichier qualifié. D'autres sont dans des situations nettement plus inquiétantes, n'ayant pas réussi à recouvrer leurs dettes passées.

Zoom

L'importance du financement public dans les associations des éco-filières en Pays de la Loire



Source : Enquête par questionnaire, Araïs, 2012

Si les recettes d'activités privées représentent 28% des sources de financement des associations et les cotisations 16%, il n'en demeure pas moins que **les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel dans le maintien et le développement des projets associatifs (41% du budget)**. Parmi les acteurs publics, l'Etat est le premier financeur des associations interrogées, suivi de la Région, du Département, de l'Intercommunalité, de la Commune, puis de l'Europe et des organismes sociaux. L'Etat doit en effet proposer des subventions plus élevées, bien que moins fréquentes. Les collectivités de petites tailles financent des projets plus locaux et à plus faibles budgets. Cela explique que la part du financement soit proportionnelle à la taille de l'acteur public, de la Commune à l'Etat. L'Europe ne représente que 2% du financement des structures interrogées, ce qui peut être expliqué par l'envergure localisée et territorialisée des projets (Cf. Partie *L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique*).

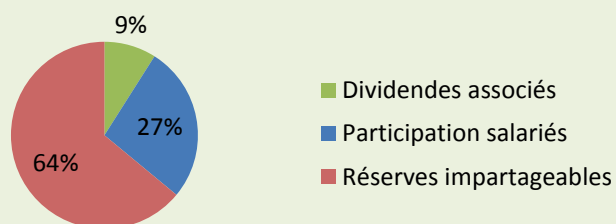
Dans les coopératives

Les coopératives ont peu répondu à la question du type de difficultés rencontrées depuis leur création. La réponse la plus fréquente concerne **la faiblesse de la trésorerie**. Pour faire face au risque du manque de liquidité, **les coopératives interrogées reversent en moyenne 64% de leurs excédents de gestion en réserves impartageables** et rejoignent ainsi la tendance générale des PME françaises. « Les fonds propres constituent de très loin la principale source de financement des PME, qui n'ont que très rarement accès au financement de marché et qui ont vu se réduire l'accès au crédit bancaire. Un lien très direct existe entre les fonds propres et le financement externe, car les PME ont, en règle générale, bien moins de garanties à offrir que les grandes entreprises. »¹¹ Même si les coopératives ont bien résisté à la crise économique, elle fut une période de réduction des activités et des projets face à une augmentation des charges, à une baisse de la productivité et des marges. La concurrence s'en est alors trouvée accrue. Actuellement, les principales difficultés mises en avant par les coopératives sont d'une part la faiblesse du chiffre d'affaires et la faible rentabilité de certaines activités, et d'autre part, le manque de capitaux propres, malgré une redistribution favorable aux réserves, et le besoin de trésorerie pour investir.

Zoom

La redistribution des excédents de gestion dans les coopératives Au service du projet et de la stratégie d'implication des salariés

Redistribution des excédents de gestion des coopératives



NB : L'impôt sur les sociétés est ici neutralisé

Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

« Dans l'ESS, la réalisation de bénéfices ne constitue pas une fin mais un moyen au service du projet collectif », explique Sébastien Darrigrand de l'USGERES. **Les excédents sont en premier lieu au service du développement de l'activité, avec 64% d'entre eux placés en réserves impartageables chez les structures interrogées.** Elles garantissent ainsi leur indépendance et leur pérennité en assurant leur développement et en renforçant leur trésorerie. Cette forte proportion a été consolidée pendant la crise pour les coopératives ayant connu des excédents, le manque de liquidité ayant considérablement affaibli et menacé une grande partie des Petites et Moyennes Entreprises. **La deuxième part la plus importante des excédents est redistribuée aux salariés de la coopérative (27%).** Cette redistribution est obligatoire en Scop où 25% des excédents de gestion doivent être partagés entre tous les salariés et pas seulement les salariés associés. Enfin, une plus faible part est reversée aux associés sous forme de dividendes.

¹¹ Structure du financement des PME en France, PME Finance, <http://www.pmefinance.org/254-observatoire.html>

En matière de partage des bénéfices de l'entreprise dans l'ensemble des PME, on constate que l'ESS fait exception. Les actionnaires se partagent 42% des bénéfices (une fois l'impôt sur les sociétés neutralisé (23%)). 15% des bénéfices sont reversés aux salariés grâce aux participations, primes sur résultat et intéressement. Les 43% restants servent au désendettement de l'entreprise et à ses investissements. L'association technique ATH arrive à cette conclusion après l'étude des comptes de 450 PME sur les bénéfices réalisés en 2010 (BLONDE, 2011).

Répartition des bénéfices des PME en 2010¹²
(après neutralisation de l'impôt sur les sociétés)



Cependant, **les avantages fiscaux** liés à l'intéressement (exonération de charges sociales pour les salariés et l'entreprise hors CSG et CRDS, non soumis à l'impôt sur le revenu s'il est placé sur un plan d'épargne pour le salarié, déduction de l'impôt sur les sociétés pour l'entreprise) et à la participation (non soumise à l'impôt sur le revenu, déduction de l'impôt sur les sociétés pour l'entreprise) **ont tendance à se réduire au nom de la rigueur et menacent d'impacter la redistribution des bénéfices aux salariés, en particulier dans les PME, pour qui ces rémunérations représentent souvent un effort important** (LAURENT, Le Monde, 13/09/2012).

b. Les enjeux économiques comme des contraintes à prendre en compte et non comme une finalité : la priorité accordée à une finalité environnementale et sociale

La finalité extra-économique prime...

Les structures ont été interrogées sur la finalité de leur activité. **Seulement 22% des structures ont dit poursuivre une finalité économique** : assurer le développement de la structure, pérenniser les emplois, être viable économiquement, minimiser les charges ou encore, structurer la filière. **12% disent rechercher la satisfaction du client à travers des produits de qualité ou en répondant à une demande**, finalité que l'on peut qualifier d'économique dans le sens où elle rejoint une ambition concurrentielle (gain ou au moins maintien de parts de marché).

Ces faibles taux peuvent s'expliquer par le fait que lorsque l'on parle de *finalité*, la tendance est de penser en termes de **finalité « extra-économique »**, surtout dans l'Économie Sociale et Solidaire. En effet, **la nature même des structures de l'ESS permet de comprendre ce positionnement** : les associations n'ont pas pour objectif de réaliser des excédents et les coopératives placent l'homme au cœur du projet plutôt que le profit. La finalité renvoie directement au *but ultime* de l'activité (que va-t-elle apporter à la société ?). **65% des coopératives et 87% des associations n'ont pas cité la finalité économique comme l'un**

¹²<http://resultat-exploitations.blogs.liberation.fr/finances/2012/04/partage-des-profits-les%20pme-font-elles-mieux-.html>

des objectifs de l'activité. L'écart entre les coopératives et les associations confirme le fait que les associations se positionnent davantage hors de l'économie marchande.

Les structures de l'éco-filière Agriculture poursuivent pour 56% une finalité économique. La dimension économique rejoint ici, plus que dans d'autres éco-filières, un enjeu en même temps social : la survie des petits agriculteurs. Aucune structure de l'éco-filière Bâtiment n'a dit poursuivre un objectif économique. L'éco-construction en ESS est selon les structures interrogées plus militante que l'éco-construction dans les entreprises « classiques ».

... mais les enjeux économiques à surmonter sont forts

Cependant, à la question « quels sont les enjeux à surmonter pour l'avenir de votre structure ? », la réponse de l'enjeu économique a été la plus récurrente, et concerne 76% des structures. L'enjeu économique concerne essentiellement le fait de **viabiliser l'activité économiquement** (pérenniser les postes, réduire les coûts, augmenter la rentabilité, le chiffre d'affaires, mettre en place des contrats durables avec clients et fournisseurs, avoir une situation financière équilibrée et stable, faire face à la baisse des budgets publics, diversifier les financements, faire face aux difficultés de trésorerie). Un autre enjeu économique est **le développement de la structure**, a priori pour les structures déjà stables économiquement (développer l'activité, augmenter le chiffre d'affaires, gagner des parts de marché, développer l'offre, les nouveaux métiers, créer de nouveaux pôles, de nouveaux services, se développer sur le territoire, innover, embaucher).

Si la finalité économique n'est pas l'objectif premier des structures, celles-ci sont conscientes de l'impératif d'évoluer et de se développer dans un contexte stable et pérenne économiquement. La position d'acteur économique se comprend alors comme la gestion d'un ensemble de contraintes et de responsabilités concrètes en termes de stabilité, de développement et d'emploi. L'enjeu économique reste cependant parfois un enjeu de « survie ».

Ces éléments vont dans le sens de la critique souvent faite à l'égard de l'ESS selon laquelle la finalité économique, pourtant bel et bien présente dans toute entreprise, est **parfois négligée dans certaines structures sociales et solidaires**. La redéfinition de l'ESS par la région des Pays de la Loire rejoint l'ambition d'encourager l'ESS à mieux considérer les objectifs économiques qui sont les siens. Cependant, **pour favoriser le développement de solutions écologiques, il est justement primordial de savoir prioriser des critères extra-économiques, ici des critères environnementaux**, afin de favoriser une innovation durable. La priorité donnée à la finalité économique contraint le champ des possibles voire la réalisation même de solutions face aux enjeux écologiques actuels. **L'ESS dispose ici d'un atout : faisant de l'objectif du profit un objectif secondaire, elle peut constituer un laboratoire d'expérimentation en privilégiant moins sa finalité économique que sa finalité environnementale ou sociale.**

3. L'emploi et les compétences : un fort potentiel de création d'emplois et de développement de nouveaux métiers dans les éco-filières

a. Description de l'emploi ESS dans les éco-filières

L'Économie Sociale et Solidaire dans sa globalité (éco-filière et non éco-filière) représente, en 2011, 13,9% de l'emploi salarié privé en région Pays de la Loire (CRESS, 2012). Elle est composée d'« un ensemble diversifié d'entreprises, de l'entreprise émergente au très grand groupe et des PME de taille souvent plus importante que dans l'économie classique » (VERCARMER, 2010, p.12). Cette partie a pour objectif d'étudier, au regard de l'échantillon des répondants au questionnaire¹³, la structure de l'emploi ESS dans les éco-filières son évolution, la taille des structures et la répartition des contrats.

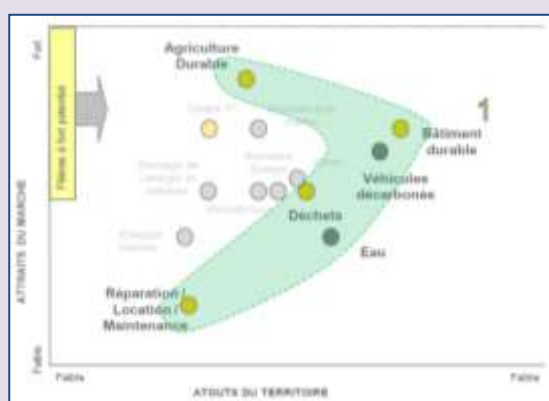
L'emploi ESS dans les éco-filières : des activités fortement consommatrices de main d'œuvre et un fort taux de croissance de l'emploi, à travers des structures de petite taille

Le champ des éco-activités est difficile à délimiter, il en va de même pour les emplois dans les éco-filières. Ernst&Young évalue à 273 000 le nombre d'emplois dans les éco-industries en 2007 en France (Ernst&Young, 2011, p.9). Cependant, leur périmètre comporte 13 filières, il est donc beaucoup plus important que le périmètre de la présente étude. Il sera donc difficile de comparer les résultats des deux études en termes d'emplois. Néanmoins, d'un point de vue qualitatif, les éco-filières Agriculture, Bâtiment, Déchets et une partie de l'éco-filière Déplacements apparaissent dans l'étude d'Ernst&Young comme « à fort contenu en emploi ». Ce constat se vérifie dans l'ESS où la grande majorité de l'emploi se situe dans les éco-filières Agriculture et Déchets, d'après l'enquête par questionnaire.

Etude Ernst&Young

La plupart des éco-filières étudiées ici apparaissent dans l'étude d'Ernst&Young comme étant à fort contenu en emploi : Agriculture, Bâtiment, Déchets, Réparation maintenance (comprenant des activités des éco-filières Déchets et Déplacements)

Marchés ayant un fort contenu en emploi



- La filière Agriculture Durable : l'agriculture est un des secteurs clés du territoire ligérien et est amené à se développer dans les années à venir. La mutation de la filière Agricole vers une meilleure prise en compte de l'environnement est incontournable pour le territoire
- La filière Bâtiment Durable : le bâtiment concentre nombre d'activités et d'emplois en pleine mutation afin d'intégrer de nouvelles pratiques, outils et technologies. Le territoire dispose d'acteurs reconnus et impliqués facilitant cette mutation et devant permettre le maintien ou la création de nombre d'emplois dans l'avenir
- La filière Déchet : cette filière traditionnelle dispose d'un tissu de PME dense proposant un nombre significatif d'emplois de proximité non délocalisables pouvant constituer des opportunités de réinsertion sociales. L'évolution de la filière est en grande partie conditionnée par l'évolution de la réglementation et des dispositifs financiers en vigueur.
- La filière Réparation/ Location / Maintenance : Cette filière à rayonnement régional, concerne quasi-exclusivement des activités locales permettant un réemploi, une réutilisation ou un partage de produits existants. Elle est également une filière majeure pour l'accompagnement à la réinsertion de personnes.

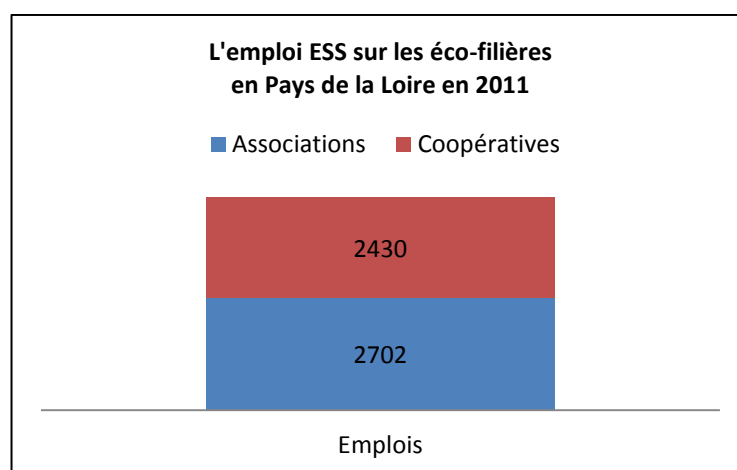
¹³ Sachant que les résultats obtenus ne sont pas exhaustifs au regard du taux de réponses qui s'élève à 30% et de la non-exhaustivité du Fichier qualifié.

« Des filières déjà largement implantées en région, contribuant déjà aujourd’hui de manière significative à l’emploi régional, et dont la mutation amorcée présente un enjeu primordial pour la région. Ces enjeux concernent principalement des aspects de formation et de sensibilisation des acteurs régionaux. »

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l’étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

La référence aux activités d’insertion dans cette étude laisse penser que l’ESS tient une place particulièrement importante dans l’éco-filière Déchets et dans les activités de réparation, location, maintenance (comprises dans les éco-filières Déchets et Déplacements). Dans les éco-filières Agriculture et Bâtiment l’ESS développe également des activités consommatrices de main-d’œuvre car peu industrialisées.

Sur les 42 associations et 13 coopératives répondantes, on dénombre respectivement 772 et 405 emplois en 2011. Soit un total de 1 177 emplois ESS dans les 5 éco-filières en Pays de la Loire en 2011. En extrapolant ces résultats en tenant compte de la répartition associations/coopératives dans le Fichier qualifié (147 associations / 78 coopératives)¹⁴, on obtient un total de **5 132 emplois ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire en 2011**, soit 3,4% de l’emploi ESS dans la région¹⁵. **Il convient de rappeler que le Fichier qualifié ne comprend pas l’exhaustivité des structures ESS, notamment des structures agricoles.**



Source : Enquête par questionnaire, ARAiS, 2012

En termes d’évolution des emplois, plusieurs études montrent que l’ESS connaîtrait un taux de croissance supérieur à celui des entreprises « classiques ». « Le taux de croissance des emplois est ainsi nettement supérieur à celui de l’économie privée concurrentielle : +2,6 % par an entre 2000 et 2008 au lieu de +1,1 %, soit une augmentation de 19 % en 8 ans » (DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, 2010, p.7). L’ESS se développe ; son poids est de plus en plus important dans l’économie française. Les résultats mis en évidence par l’enquête par questionnaire quant à l’évolution de l’emploi ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire entre 2009 et 2011 vient confirmer ce constat.

¹⁴ Associations : $(147 \times 772) / 42 = 2702$ Coopératives : $(78 \times 405) / 13 = 2430$

¹⁵ L’ESS compte 151 100 salariés en Pays de la Loire en 2011 (CRESS, 2012)

L'emploi ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire de 2009 à 2011

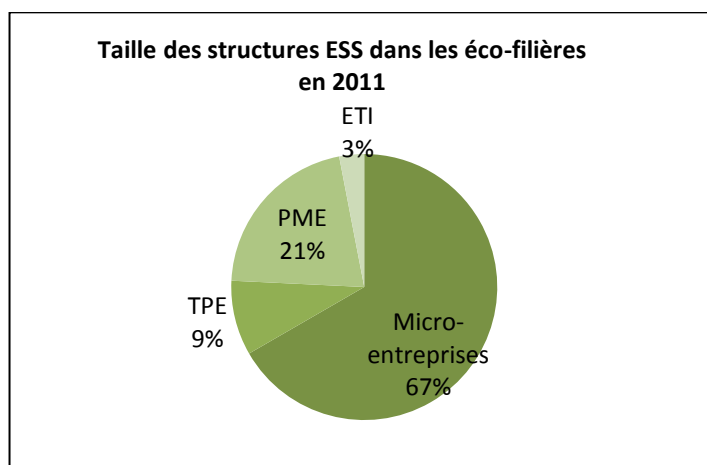
	2009		2010		2011	
Associations	658	70%	709	66%	772	66%
Coopératives	279	30%	363	34%	405	34%
Total	936	100%	1072	100%	1177	100%

Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

Sur les structures répondantes, on observe une évolution très forte de l'emploi entre 2009 et 2011, surtout dans les coopératives, pour lesquelles l'emploi a augmenté de 30% entre 2009 et 2010 et de 12% entre 2010 et 2011. Pour certaines structures, comme la Scop Titi Floris, le développement de l'emploi a été spectaculaire ces dernières années. L'effectif de la Scop est passé de 150 personnes salariées en 2009 à 220 en 2010 et 250 en 2011.

Sur l'ensemble des structures ESS, le taux de croissance est de 15% entre 2009 et 2010 et de 10% entre 2010 et 2011. De telles évolutions peuvent laisser présager un potentiel de création d'emplois important dans l'ESS dans les éco-filières, l'ESS étant restée créatrice d'emploi malgré la crise.

« Je crois beaucoup à ce modèle qui a apporté la preuve de sa solidité pendant la tempête de 2008-2009. Les SCOP ont continué à créer des emplois pendant cette période agitée, quand souvent leurs concurrentes « classiques » taillaient dans leurs effectifs. » Benoit HAMON, propos recueillis par Fabien PILIU, La Tribune, le 30 novembre 2012¹⁶



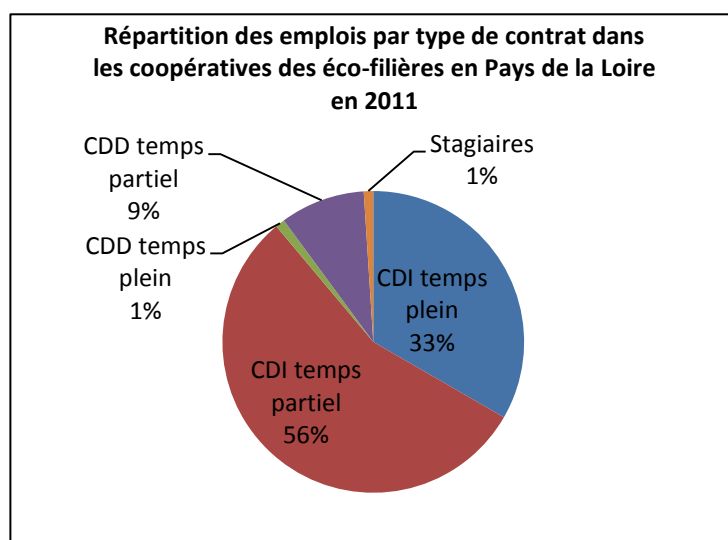
Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

Rappelons que les Micro-entreprises sont les entreprises comprenant moins de 10 salariés, les Très Petites Entreprises (TPE) sont les entreprises comprenant entre 10 et 19 salariés, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) entre 20 et 249 salariés et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) entre 250 et 4999 salariés. Etant donné l'évolution de l'emploi ESS dans les éco-filières, les structures ESS dans les éco-filières qui sont en grande majorité des micro-entreprises vont probablement être amenées à grandir.

¹⁶<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20121130trib000733898/benoit-hamon-assurer-un-terrain-de-jeu-equitable-entre-economie-classique-et-economie-sociale-et-solidaire-.html>

Les types de contrat dans les coopératives des éco-filières : la prédominance des Contrats à Durée Indéterminée, mais des temps partiels fréquents

Si l'Économie Sociale et Solidaire dans les éco-filières est propice à la création d'emplois en Pays de la Loire, la nature des contrats est à considérer pour évaluer la qualité de ces mêmes emplois. Cette économie est en effet souvent caractérisée par des conditions d'emplois précaires. Cependant, les coopératives répondantes viennent contredire cette tendance avec 89% de ses salariés en CDI. Néanmoins, l'enquête montre qu'une forte proportion de contrats sont à temps partiel (65%), renforçant la tendance générale rencontrée dans l'ESS.



Source : Enquête par questionnaire, Araïs, 2012

La durée des contrats

Selon les données Recensement de la population 2009 de l'Insee, on dénombre dans la région Pays de la Loire 84% de salariés en CDI (y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public), et 10% de salariés en CDD (y compris les emplois aidés). L'ESS en général proposerait moins de contrats durables que dans l'ensemble de l'économie. « Dans l'Économie Sociale et Solidaire, le taux de postes en CDI est plus faible que

dans le reste de l'économie. 70 % des contrats proposés dans l'ESS sont en CDI contre 85 % dans le reste de l'économie. » (CRESS Pays de la Loire, 2012). Cependant, les coopératives dans les éco-filières en Pays de la Loire en 2011 sont plutôt bien situées en termes de CDI puisque ceux-ci représentent 89% des contrats. L'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire suit ici la tendance à la baisse des CDD dans les TPE entre 2000 et 2009 en France, la proportion de salariés employés en CDD ayant reculé de 16,1 % à 13,8 % (KPMG et CGPME, 2012).

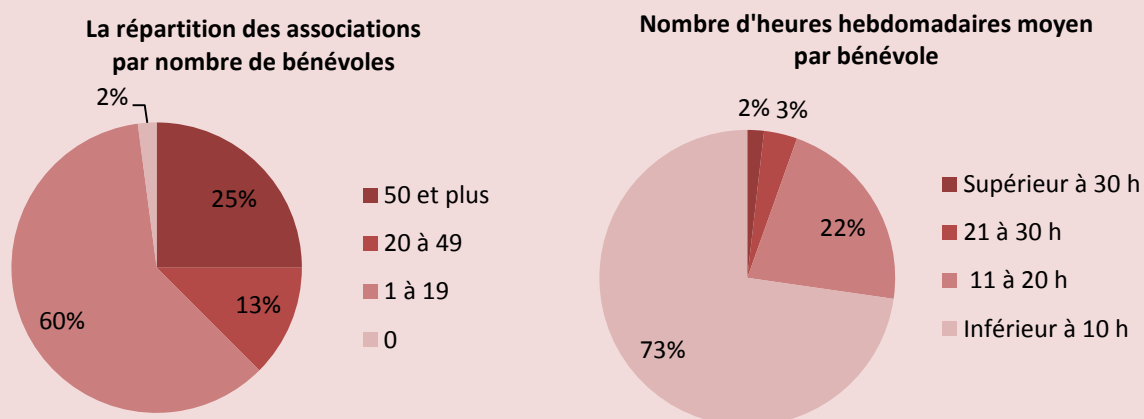
Les temps complets et temps partiels

Quant au taux de postes à temps complet dans l'ESS en général, celui-ci « est nettement inférieur à celui du secteur privé hors ESS (57 % contre 83 %). » (CRESS Pays de la Loire, 2012). Les coopératives dans les éco-filières en Pays de la Loire sont nettement en deçà de cette tendance avec un taux de postes à temps complet de 34%. L'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire ne suit pas ici la tendance des TPE en ce qui concerne les temps partiels. Entre 2000 et 2009, la part des salariés des TPE employés à temps partiel a en effet reculé, passant de 34,3 % à 27,8 %, tandis qu'elle a régulièrement progressé dans les entreprises de plus de 10 salariés, de 13,1 % à 15,6% (KPMG et CGPME, 2012).

L'enquête met en évidence que **les structures de l'Économie Sociale et Solidaire dans les éco-filières en Pays de la Loire comportent 70% d'hommes et 30% de femmes**, chiffres contrastant avec l'ensemble de l'Économie Sociale et Solidaire où l'emploi des femmes reste très majoritaire. L'explication est à chercher dans le domaine d'activité car en effet, les éco-filières concernent des domaines et des activités où les emplois masculins sont traditionnellement surreprésentés (agriculture, bâtiment, gestion des déchets, énergies renouvelables, déplacements). L'ensemble des autres activités de l'ESS comporte des métiers plus féminins (éducation, santé, social, finance).

Zoom

Le bénévolat dans les associations des éco-filières en Pays de la Loire en 2011



Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

Si l'emploi est une donnée économique à prendre en compte pour décrire le poids de l'ESS dans les éco-filières, les associations disposent par ailleurs de ressources humaines complémentaires, à savoir, le bénévolat.

Ces deux graphiques mettent en évidence la part des bénévoles et le temps de travail hebdomadaire au sein des structures associatives. 60% des structures associatives enregistrent entre 1 et 19 bénévoles. 25% des associations bénéficient de la présence de plus de 50 bénévoles. En moyenne, chaque association bénéficie du travail de 35 bénévoles. En 2010 dans les Pays de la Loire, les associations sur l'ensemble de l'ESS accueillent chacune une moyenne de 13 bénévoles¹⁷. Ces proportions permettent de prendre en compte la capacité des associations dans les éco-filières à rassembler différentes personnes ayant un même centre d'intérêt sans percevoir de compensation financière. Ces bénévoles constituent un soutien fort pour le maintien et le développement de l'activité des associations. La majorité des bénévoles, soit 73%, travaillent au sein de la structure moins de dix heures par semaine, ce qui peut aussi expliquer leur présence en grand nombre.

¹⁷ « Les associations en Pays de la Loire – Repères et chiffres clés », Recherches & Solidarités, septembre 2012, http://www.essenregion.org/site/IMG/pdf/PAYSLOIRE_ASSO2012.pdf

L'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire présente des perspectives d'emploi. Elle se caractérise aujourd'hui par un tissu de petites voire de micro-entreprises qui sont amenées à grandir et à se développer. Si les CDI sont nombreux, voire très nombreux, une question reste à poser quant à la forte proportion de contrats à temps partiel et quant à la disproportion hommes/femmes dans ces structures.

b. Les compétences

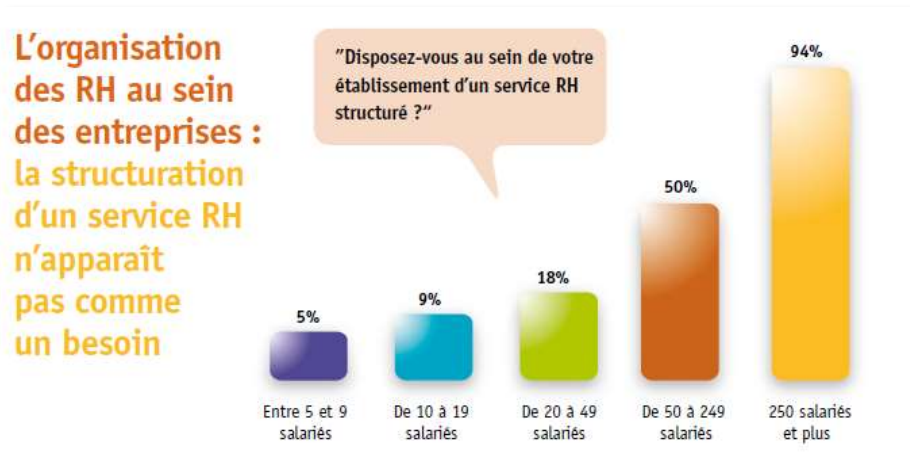
L'externalisation des fonctions supports : une tendance générale dans les TPE

Les fonctions supports, entendues comme l'ensemble des activités de gestion (gestion des systèmes d'information, des ressources humaines, de la logistique, de l'immobilier, des finances, des affaires juridiques, des achats et de la communication), **sont parfois montrées du doigt comme le parent pauvre des petites structures de l'Économie Sociale et Solidaire**. Le projet de l'entreprise est bien souvent porté avec conviction par ses membres et les fonctions liées à la gestion et les contraintes qu'elles imposent, notamment en termes économiques, juridiques et de communication, peuvent être perçues comme une entrave à l'esprit du projet ou peuvent être délaissées dans certaines structures.

Concernant les structures interrogées en entretien, les postes qui composent l'entreprise sont en général spécialisés sur une fonction particulière, fonction technique ou de gestion, mais sans nécessairement s'appuyer sur une fiche de poste. **27% des structures externalisent une partie des fonctions supports, notamment les fonctions comptables et de communication**. Elles passent pour cela par différentes solutions : au sein de leur réseau départemental, régional ou national (CUMA, réseau Envie, etc.), au sein du Conseil d'Administration (administrateurs non-salariés), via l'équipe d'accompagnement dans les Coopératives d'Activité et d'Emploi ou par des cabinets indépendants. L'externalisation leur permet de se concentrer sur leur cœur de métier et sur le projet lui-même. Ainsi, nombre de structures de l'ESS ne recherchent pas de compétences de gestionnaire. C'est moins le cas pour les éco-filières Bâtiment et Déchets.

« C'est pratique pour se concentrer sur l'aspect commercial et non sur l'aspect comptable. » entrepreneur-salarié dans une CAE

Cependant, ces pratiques rejoignent une **tendance générale des petites entreprises à externaliser les fonctions de gestion et ceci plus la structure est de petite taille**. Par exemple, pour la compétence Ressources humaines, « 14% des établissements disposent d'un service RH structuré. De façon logique, on observe que la présence d'un service RH augmente avec la taille de l'établissement. » (CCI des Pays de la Loire, 2009). L'ESS ne fait donc pas exception.



Observatoire régional de l'information économique des CCI des Pays de la Loire,
Perspectives et compétences en Pays de la Loire, 2009, p.2

L'importance accordée à la sensibilité au développement durable et à l'expérience dans les critères de recrutement

Le plus important pour les structures ESS dans les éco-filières est de trouver un candidat qui soit à la fois sensible au projet et à aux questions liées au développement durable et qui possède une expérience qui atteste de ses capacités à effectuer le métier et qui témoigne aussi de son engagement. Pour 24% des structures interrogées en entretien, le parcours et l'expérience antérieure du candidat seront des facteurs déterminants de recrutement. Si pour 15% des structures interrogées la formation est importante, 15% des structures laissent de la place à l'apprentissage « sur le tas ».

« Au niveau de l'embauche, on ne parle pas de compétences à avoir, mais de pré-requis qui sont des compétences de base indispensables pour effectuer un travail. Après cela, la question se porte sur le savoir être de la personne et non sur son savoir-faire. » Association de l'éco-filières Déplacement

Un potentiel d'expérimentation de nouveaux métiers à forte dimension environnementale dans l'ESS des éco-filières

Les éco-filières viennent modifier l'approche des structures ESS dans leurs procédés comme en témoigne la définition que les structures donnent à ces nouvelles filières. Concrètement, 61% des structures interrogées en entretien disent développer des métiers « nouveaux » : nouveaux par les nouvelles techniques auxquelles ils font appel, nouveaux par la chaîne de valeur et l'évolution des circuits de production et de distribution, nouveaux par leur organisation et la gestion de nouveaux liens entre les parties prenantes, nouveaux par leur approche, ou encore nouveaux parce qu'ils concernent des activités nouvelles.

Les nouveaux métiers et compétences en ESS dans les éco-filières

Agriculture

Nouvelles techniques de récoltes dans l'agriculture, portées par les jeunes
Personnes chargées de la sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement

Métier de producteur agricole qui doit gérer les produits jusqu'à la vente au consommateur (nouvelles compétences, lien social de plus en plus important dans l'organisation du travail)

Equipe de R&D sur l'Agriculture Ecologiquement Intensive (plutôt de nouvelles compétences que des nouveaux métiers)

Bâtiment

Maître d'œuvre pour l'auto-construction

Formateur in situ pour la construction

Travail de matériaux naturels très techniques et qui renvoient à plusieurs professions (profils polyvalents)

Accompagnateur dans une Coopérative d'Activité et d'Emploi (métier de formateur, reconnu mais spécifique au statut)

Isolation intérieure et extérieure (fusion de plusieurs corps d'état)

Déchets

Maître composteur (titre bientôt reconnu par l'Ademe)

Tri de papier (pas de formation officielle)

Métiers de démantèlement des D3E, agents de traçabilité

Encadrant technique et pédagogique au moment de l'insertion (rédaction d'une fiche métier par le Synesi)

Métiers du tri

Gardien valoriste (qui incite à la récupération de déchets)

Energies renouvelables

"Faire des maquettes avec du feuillus, c'est un métier à lui tout seul !"

Conseiller spécifique énergie (aider les agriculteurs à moins consommer puis à privilégier les énergies renouvelables)

Conseiller info énergie

Gérant de Scic (nécessite de connaître le fonctionnement de toutes les structures)

Déplacements urbains et ruraux

Coursiers à vélo (existe depuis longtemps mais nouvel essor)

Conducteur-accompagnateur pour personnes âgées, handicapées (est apparu récemment dans la classification, plus qu'un simple conducteur)

Initiateur à la mobilité urbaine

Animations sur le vélo sur le terrain avec de multiples publics

Conducteur de vélo taxi (le but est de les remettre au goût du jour)

Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

Dans un contexte de développement des emplois verts, l'ESS participe à l'émergence de nouveaux métiers œuvrant en faveur de l'environnement et de l'emploi. Ces métiers vont probablement être amenés à se développer dans le cadre de la loi créant les emplois d'avenir qui s'appliquent depuis le 1er novembre 2012. En effet, le recrutement des jeunes dans le cadre des emplois d'avenir s'effectue dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois. L'ESS est parfaitement positionnée pour répondre à cette demande : elle poursuit des objectifs à caractère social et environnemental et est caractérisée par un fort potentiel de création d'emplois. Par ses expérimentations et son potentiel d'innovation sociale (analyse de l'innovation sociale en ESS dans les éco-filières développée ci-après), l'ESS influe sur l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles compétences, notamment sur les éco-filières, grâce à l'importance que revêt historiquement la prise en compte de l'environnement dans les activités de l'ESS. L'enjeu pour l'ESS est de pérenniser ces expérimentations et ces métiers, en développant la formation et la reconnaissance de ces métiers, via la coopération, l'action des réseaux et des pouvoirs publics.

Synthèse - L'organisation et le fonctionnement des structures de l'ESS sur les éco-filières en Pays de la Loire

L'ESS, de par ses statuts, sa gouvernance et ses valeurs, présente des atouts réels pour le développement des éco-filières. Permettant à une diversité de parties prenantes de s'engager dans ses projets à travers l'ouverture de ses statuts et la possibilité du bénévolat dans les associations, elle défend des valeurs démocratiques qui favorisent la prise en compte de points de vue multiples, utiles à l'élaboration de solutions écologiques durables. Dans une logique davantage ascendante et horizontale que dans les autres entreprises, elle accorde une place particulière aux salariés et aux bénévoles, qui deviennent de véritables acteurs des éco-filières. Outre la place privilégiée que l'ESS propose au salarié, elle offre en termes quantitatif un potentiel très important de créations d'emplois dans les éco-filières. Composée essentiellement de petites voire de micro-entreprises, elle connaît aujourd'hui un développement important avec une forte proportion de CDI. L'emploi s'y développe essentiellement par l'émergence de nouveaux métiers (plus que par la prolifération de fonctions supports) liés aux enjeux écologiques des éco-filières. Enfin, l'importance accordée à la finalité extra-économique de l'activité permet à l'ESS d'expérimenter et de placer le projet comme objectif central de la structure, comme en témoignent les politiques de redistribution des excédents de gestion. L'ESS possède donc des atouts indéniables en termes de fonctionnement pour le développement des éco-filières.

Dans cette phase de l'étude, un certain nombre de freins au développement de l'ESS dans les éco-filières ont cependant été soulevés et mettent en évidence des enjeux que l'ESS doit surmonter pour qu'ils n'entraient pas ses atouts. Notamment, les modes de fonctionnement liés aux statuts de l'ESS peuvent desservir l'efficacité de l'activité. En effet, la longueur de la prise de décision induite par la participation d'une diversité de parties prenantes à la gouvernance, les limites des financements publics pour des associations dépendantes de cette source de financement notamment sont autant d'éléments qui limitent le développement de certaines structures et qui ne favorisent pas la reconnaissance des statuts ESS et leur stabilité économique. La gouvernance collective et les conditions statutaires rendent nécessaire la mise en place de solutions (échanges, formation, formalisation de parcours de gouvernance, développement d'autres sources de financement...) pour rendre dynamique la prise de décision, favoriser la compréhension des enjeux de la gouvernance et stimuler l'activité économique. En effet, si les fonctions supports sont parfois externalisées, la question économique doit rester un objectif clé pour les structures de l'ESS. Enfin, l'émergence de nouveaux métiers en ESS dans les éco-filières renforce cette exigence de formalisation et de rigueur dans la gestion, c'est ainsi développer la formation et structurer les postes pour que l'ESS soit force de proposition et de création dans le développement des éco-filières.

III. L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique

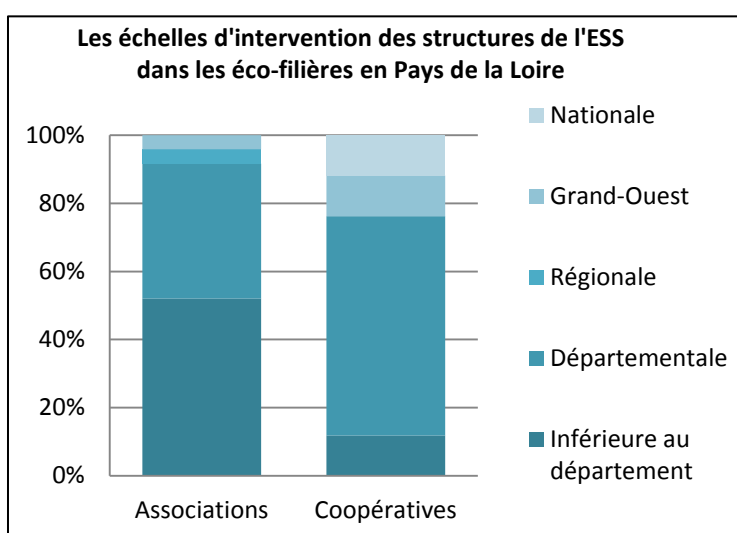
Si l'ESS est caractérisée par « un fort attachement à ses spécificités que sont ses statuts, son mode d'organisation et de gouvernance, ses principes éthiques et ses finalités d'utilité sociale », elle cherche en même temps à « être considérée comme un acteur à part entière de la vie économique et sociale de notre pays » (VERCAMER, 2010, p.26). L'ESS représente avant tout un ensemble d'acteurs économiques inscrit dans un environnement territorial, économique et politique et c'est en cela qu'elle représente un acteur du développement des éco-filières.

Soulever la question de la place de l'ESS dans les éco-filières implique d'interroger le périmètre territorial concerné et les interactions existantes entre l'ESS et les autres parties prenantes de ces filières à savoir les réseaux, les entreprises, ou les pouvoirs publics.

1. L'ancrage local des activités et le développement de circuits courts : des atouts pour les éco-filières

« L'ancrage de l'ESS dans les territoires, réel, s'exprime en termes d'innovations sociales, de maintien ou de développement d'emplois, de partenariats entre entreprises y compris avec celles de l'économie classique. Les qualités des entreprises de l'ESS en font des opérateurs recherchés par les collectivités locales » (VERCAMER, 2010, p.14). Les structures de l'ESS sont donc réputées pour leur ancrage local et leur proximité avec les territoires. **L'ancrage local se définit en premier lieu par l'échelle d'intervention des structures.** En effet, il est plus difficile pour une entreprise développant ses activités à l'échelle internationale d'être proche d'un territoire délimité.

a. L'ancrage local des activités



En moyenne, 83% des structures interviennent sur une échelle inférieure ou égale au département, ainsi plus de 90% des associations ont une échelle d'intervention inférieure ou égale au département (51% des associations interviennent sur des échelles strictement inférieures au département), contre 76% des coopératives. Les structures de l'ESS dans les éco-filières interviennent sur des échelles très locales.

Source : Enquête par entretien, ARAiS, 2012

L'éco-filière la plus ancrée localement est celle des Déplacements, avec 67% de ses structures ESS qui interviennent à une échelle strictement inférieure au département. Ce constat s'explique aisément étant donné les créneaux sur lesquels elle se développe (modes de transports doux, transports collectifs et solidaires urbains, périurbains et ruraux, réparation, location...) (Cf. Déclinaisons).

A l'échelle départementale, les éco-filières Bâtiment, Déchets et Energies renouvelables arrivent en tête (respectivement 63%, 57% et 67%).

Les éco-filières Agriculture et Energies renouvelables sont les seules à comporter des structures intervenant à l'échelle nationale (respectivement 11% et 17%).

L'ESS dans les éco-filières intervient donc à un niveau très localisé.

b. Le développement des circuits courts

En termes de circuits d'approvisionnement et de distribution, les réponses ont été peu nombreuses. On peut cependant noter que :

- en termes d'approvisionnement, **39% des structures disent s'approvisionner directement auprès du producteur principal de l'éco-filière**, sachant qu'il y a 39% de non réponses et que 5% n'ont pas besoin de s'approvisionner.
- **54% des structures font de la vente directe au consommateur final** (produits ou services), sachant que 27% n'ont pas répondu. Dans l'éco-filière Agriculture, 67% des structures font de la vente directe.

Malgré un fort taux de non réponses¹⁸, il peut être conclu que **les structures de l'ESS s'impliquent fortement dans le développement de circuits courts**, en favorisant notamment le lien direct avec le consommateur final.

Or, l'ancrage local et le développement de circuits courts servent directement les intérêts des éco-filières comme réduire les transports et les intermédiaires ainsi que le conditionnement, favoriser la production et la consommation locale. Les structures de l'ESS, composée de petites structures intervenant à un niveau local voire micro-local, ont une connaissance fine de leur territoire et des acteurs qui le composent. Elles s'organisent ainsi de fait localement et contribuent au dynamisme économique des territoires.

¹⁸ Cette thématique n'a pas toujours été évoquée en entretien.

2. La mise en réseaux : un facteur de division ou d'intégration et un gage de reconnaissance et de structuration des activités des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire

Questionner la mise en réseau des structures de l'ESS permet de **mesurer à la fois l'effort de structuration dont elles font preuve dans les éco-filières mais également l'importance de la coopération entre acteurs ESS et entre l'ESS et les autres acteurs**, en particulier les structures « classiques ». Plus qu'un atout, la mise en réseau représente une condition de développement de nouvelles activités, de techniques et d'organisations et favorise la reconnaissance politique et sociétale de nouvelles filières. Selon la Commission Générale du Développement Durable, la constitution de réseaux d'échanges de compétences est l'un des enjeux du développement des filières stratégiques de l'économie verte (MEEDDM/CGDD, 2010).

a. Les réseaux des structures ESS dans les éco-filières : entre division et intégration des éco-filières

78% des structures interrogées disent appartenir à un réseau, 83% des associations et 71% des coopératives.

	Réseaux ESS	Réseaux plus larges	
Cités 5 fois	Chantier école Urscop Ecosolies	Réseau français de la construction paille CAPEB	Cités 2 fois
	Ecopôle	Inter-clusters	
Cité 4 fois	Réseau de CUMA FR CIVAM	RésoBAT	
	Les Compagnons bâtisseurs	France GBC	
Cités 3 fois	Fubicy	Réseau Bâtiment Durable des pôles de compétitivité	
	UREI	Interbio	
	Coop de France	Réseau Compost Citoyen	
	Coorace	FNAB	
	Energie partagée	Bio Cohérence	
	Réseau ENVIE national	Réseau de la filière bois	
	Nantes En Transition	Comité de Liaison Energies Renouvelables	
	Réseau Biocoop national	Graine	
	Réseau Cocagne	Collectif RESEDA	
	Réseau des ressourceries	Eco-artisan	
	Union des écocycleries	Réseau Agriculture Durable	
	Réseau Alliance Papier	Chanvre et paysans	
	Inter Réseau de la Fibre Solidaire	Echobat	
	Racines	Chanvriers en Circuits Courts	
	Social planet	Mouves	
	Réseau 44	Entreprises du Pays Yonnais	
	CRESS	Association Progrès du Management	
	CG Scop	Réseau Entreprendre	
	Coopérer pour entreprendre	Club des créateurs et développeurs d'entreprises	
	Iresa	Constellation	
	CASI 49		
	Synesi		
	Fédération Paul LAIZE		
	Réseau de la coopération		
	Ouvre-Boites 44		

En gras : les réseaux liés aux filières étudiées ou traitant d'une problématique écologique
 NB : certains réseaux cités ne sont pas des réseaux au sens strict mais contribuent à faire coopérer différents acteurs économiques autour d'un même sujet.

Source : Enquête par entretien, Arais, 2012

56% des réseaux cités (et parmi eux les réseaux les plus cités) sont des réseaux exclusivement composés de structures de l'ESS, dont près de la moitié traitent des questions liées aux éco-filières.

25 réseaux relèvent d'un périmètre plus large, incluant les entreprises « classiques », la recherche, les collectivités ou encore les particuliers.

Près de 60% des réseaux cités sont liés aux filières étudiées ici ou traitent d'une problématique écologique sur une ou plusieurs de ces filières. Ce sont ces réseaux (en gras), qui contribuent à l'avancement des connaissances et à la coopération sur les questions écologiques, qui nous intéressent ici. 44% de ces réseaux-là sont exclusivement ESS.

Etude Ernst&Young

Les réseaux cités par Ernst&Young

NB : Sont en gras les réseaux également cités par les structures ESS ou des structures comprises dans le Fichier qualifié.

Agriculture

Les Chambres d'Agriculture, **Interbio**, Bio Pays de la Loire, Végépolys, le Pôle Valorial, PONON, **le réseau CIVAM, le Réseau Agriculture Durable...**

Bâtiment

Le Pôle de Compétitivité EMC2, **le pôle PGCE**, les syndicats et associations professionnelles (FRB, FRTP, CAPEB...)...

Déchets

L'association Ecopôle-CPIE Pays de Nantes, Trocants, Graine, Union des EcoCycleries, Emmaus, Envie...

« Le territoire dispose d'un important réseau d'Économie Sociale et Solidaire (éco-cycleries), facteur d'intégration de populations parfois très éloignées du monde du travail. Ce réseau est réputé auprès d'autres régions. » (Ernst&Young, 2011, p.139)

Energies renouvelables

Eolien : Le pôle Net Wind, le cluster Neopolia

Bois-énergie : **Atlanbois, AILE**

Solaire photovoltaïque : RENREN, la commission SOLER, le cluster In'énergie des Pays de la Loire

L'étude d'Ernst&Young souligne l'importance de la mise en réseau notamment dans **les projets de recherche et développement**. Elle cite notamment le Réseau Agriculture Durable dans les clusters « business » qui concentre des acteurs de l'éco-filière Agriculture et qui contribue à l'avancement des projets de recherche dans la région.

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

L'étude d'Ernst&Young montre que les liens entre l'ESS et les acteurs « classiques » semblent plus développés au sein des éco-filières Agriculture, Déchets et Bois-énergie, éco-filières sur lesquelles l'ESS est historiquement positionnée et qui s'appuient sur des activités ancrées

localement. En revanche, sur des éco-filières plus industrielles et ayant des échelles d'intervention plus larges, comme le Bâtiment, l'Eolien et le Solaire, les réseaux semblent davantage cloisonnés.

Cependant, ce sont précisément les structures des éco-filières Agriculture et Déchets qui rencontrent dans leurs réseaux majoritairement d'autres structures de l'ESS (CUMA, Scop, CAE, Associations...). Parallèlement, 63% des structures de l'éco-filière Bâtiment rencontrent dans leurs réseaux des professionnels dans un périmètre plus large (professionnels du bâtiment, de l'alimentaire, auto-entrepreneurs...).

Ainsi, si les réseaux ESS sont plus connus et reconnus dans les éco-filières Agriculture et Déchets, ils ne sont pas pour autant plus ouverts, dans le sens où ils restent des réseaux majoritairement ESS. Dans l'éco-filière Déchets, les différents réseaux ESS tels que le Réseau des Ressourceries, les réseaux d'écocycleries ou encore le Relais ne sont pas non plus perméables et semblent trop cloisonnés pour pouvoir parler d'une réelle structuration de l'éco-filière à l'échelle de l'ESS. Cependant, ils contribuent à la reconnaissance de la filière. Le réseau Envie a notamment joué un rôle primordial dans l'évolution des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). L'Union des Ecocycleries fédère les structures et leur donne un impact plus fort dans l'éco-filière.

Réciproquement, les structures de l'ESS sur l'éco-filière Bâtiment rejoignent des réseaux plus larges, comme la CAPEB ou le Réseau français de la construction paille (RFCP). Ces structures recherchent avant tout dans leur réseau la thématique « éco-construction » plutôt que la thématique « ESS ». De la même façon, le pôle PGCE, rencontré en entretien, regroupe des professionnels diversifiés sur l'éco-filière Bâtiment. Ces réseaux, plus ouverts et travaillant dans une logique de filière plus marquée (rassemblement de différentes parties prenantes et de différents types d'acteurs), participent davantage à la reconnaissance de leurs innovations et procédés. Ainsi, bien que la France n'ait pas historiquement fait le choix de la paille pour la construction, les règles professionnelles de la construction en paille rédigées par le RFCP ont été approuvées le 28 juin 2011 par la Commission Prévention Produit (C2P) et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2012. Le RFCP poursuit son travail de reconnaissance de la construction paille et de ses acteurs, de dossiers réglementaires et analyses sont en cours de traitement. Il a mis en place un référentiel de formation pour la construction paille et travaille également en collaboration avec de nombreux conseils régionaux en vue de structurer les filières. Ce réseau, ouvert et influent, ouvre les voies d'un développement plus important de l'écoconstruction.

Dans l'éco-filière Déplacement, le réseau Fubicy joue un rôle de lobbying au niveau national et européen.

Dans les éco-filières Agriculture et Energies renouvelables, des passerelles se créent et de nouvelles activités inter-filières se développent (travail des agriculteurs avec la filière Bois-énergie, réflexion sur l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, production d'énergies d'origine renouvelable dans les exploitations...), via des réseaux tels que les fédérations de Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ou de Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM).

Au sein de l'éco-filière Energies renouvelables (hors Bois-énergie), l'ESS et les industriels semblent agir de façon très cloisonnées (Cf. *Extrait du compte rendu de l'Atelier Energies renouvelables du 9 février 2012*, ci-dessous).

Atelier

L'éco-filière Energies renouvelables : une filière divisée entre ESS et industriels

Les acteurs des énergies nouvelles et renouvelables dans l'ESS, notamment dans le solaire et l'éolien, forment une **filière éclatée**, aux initiatives encore peu nombreuses bien qu'exemplaires en termes d'innovation sociale. L'éclatement des initiatives ESS provient d'une difficulté plus large de la filière dans son développement et sa structuration. Ces difficultés sont en grande partie liées au **monopole de l'Etat sur la filière énergie**, qui priorise le nucléaire par rapport aux autres sources d'énergie. La filière aurait besoin d'une volonté et une implication plus fortes de l'Etat pour se développer. Ceci dit, **du côté de l'industrie**, les acteurs de la filière sont fédérés par des **syndicats et associations nationales**, comme le Syndicat des Energies Renouvelables, qui regroupe France Biomasse Energie, France Energie Eolienne et SOLER. Il existe beaucoup d'associations nationales en matière d'énergie solaire : SOLER, Association des Industriels du Photovoltaïque Français, Enerplan. Ces structures fédèrent les industriels sans inclure particulièrement les projets de l'ESS. Les industriels avancent en effet dans cette mise en réseau en tentant de se rapprocher du monde de la recherche et de la formation, comme dans le cadre du Cluster NetWind au Mans. Mais les participants à l'atelier ont déploré le fait que ces industriels ignorent l'existence des initiatives de l'ESS. L'ancrage territorial est pourtant indispensable pour les industriels et l'on pourrait associer ces deux mondes dans le cadre de grands projets éoliens.

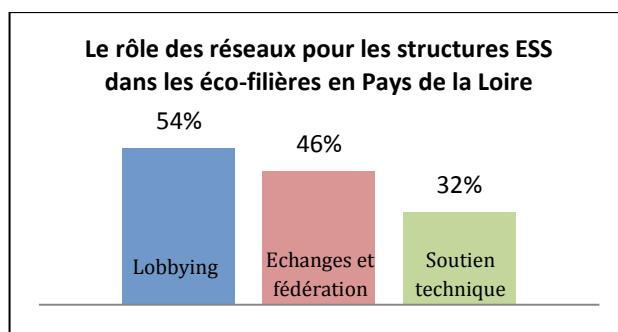
La place de l'ESS dans les énergies renouvelables se fait progressivement, à tâtons. **L'émergence de nouveaux métiers et de nouveaux modes d'organisation de projets rend nécessaire une plus grande organisation de la filière et une plus grande communication sur les projets. Les initiatives doivent se mettre en réseau, créer un mouvement commun pour lier les initiatives, se faire connaître et développer une filière cohérente.**

Extrait du compte rendu de l'Atelier Energies renouvelables du 9 février 2012

« Face à une concurrence sans limites et exacerbée ces dernières années, entre individus, entreprises, territoires et Etats, la coopération territoriale doit s'affirmer comme un mode de réappropriation de l'économie réelle et de régulation pertinent, et prendre toute sa place dans les politiques publiques. »

(Région Pays de la Loire, 2011, p.126)

b. Les réseaux comme gage de reconnaissance et de coopération au service de solutions écologiques



Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

Pour 54% des structures rencontrées en entretien, le rôle du réseau est de favoriser la reconnaissance de leurs activités auprès des pouvoirs publics essentiellement, mais également auprès de la société civile et économique, soit un rôle de lobbying. Parmi ces structures, on trouve 83% des structures de l'éco-filière Energies renouvelables, éco-filière en effet novatrice, notamment dans l'ESS avec le développement des projets citoyens, qui doit travailler à asseoir sa crédibilité auprès des décideurs et de l'opinion. On trouve également 63% des structures de l'éco-filière Bâtiment et 57% de l'éco-filière Déchets.

Quelques réseaux concernés : Réseau Français de la Construction Paille (RFCP), Coopérer pour Entreprendre, Réseau d'insertion 44, Coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA), CAPEB, UREI, Ecosolies, Chantier école, Réseau Agriculture Durable, Coop de France

« Ca nous donne une importance auprès des pouvoirs publics. On est une émanation d'une fédération qui est assez puissante. » (Association de l'éco-filière Déplacements)

Pour 46% des structures, le rôle de leur réseau est de fédérer leurs membres en développant la mise en réseau et les échanges. En dehors des relations d'affaire et de concurrence, ces réseaux montrent la nécessité d'être confronté à ce qu'il se passe ailleurs ainsi que de l'apport de l'intelligence collective par l'échange, la confrontation et la prise de recul. On trouve ici 71% des structures de l'éco-filière Déchets.

Quelques réseaux concernés : CUMA, Ecopole, Réseau Compost Citoyen, RFCP, CPE, Envie, Biocoop, Urscoop, Ecosolies, Inter-Clusters, CIVAM

« Les visions se confrontent et permettent d'arriver à une vision plus juste » (Association de l'éco-filière Déchets)

Pour 32% des structures, le rôle de leur réseau porte sur l'accompagnement et le soutien aux projets par l'apport de conseils et de compétences juridiques, comptables, techniques et financiers. Concrètement, des conseils, des veilles, un soutien au démarrage ainsi que des formations favorisent cette professionnalisation des éco-filières. Ce rôle peut s'avérer primordial dans des structures n'intégrant pas en interne toutes les fonctions supports comme vu précédemment. Le réseau prend alors en charge dans certains cas les fonctions de comptabilité et/ou de communication notamment. Ainsi, les réseaux nationaux du type Biocoop ou Envie constituent de réels soutiens pour la gouvernance des antennes locales. On trouve ici 50% des structures de l'éco-filière Bâtiment.

Quelques réseaux concernés : RFCP, CAPEB, Coop de France, Coopérative d'Activité et d'Emploi (considéré comme une sorte de réseau pour l'entrepreneur salarié), Urscop, Inter-Clusters, CUMA, Chantier Ecole, Envie, Fubicy

Les réseaux jouent alors un rôle important pour le développement et l'influence de l'ensemble des éco-filières, notamment pour celles des Energies renouvelables et du Bâtiment. Outil de reconnaissance et de légitimité, ils permettent aux structures d'acquérir un poids dans les négociations politiques. Ils favorisent le développement des éco-filières en permettant l'ouverture, l'échange et la confrontation des structures et en proposant et accompagnant les évolutions techniques. Enfin, ils contribuent à la structuration des éco-filières en créant un cadre, des règles, des conventions, qui viennent protéger et assurer le développement pérenne des structures.

Cependant, pour 27% des structures (dont 44% des structures de l'éco-filière Agriculture), si ces réseaux sont utiles, ils ne sont pas nécessaires à leur activité, elles revendiquent ainsi leur autonomie.

Zoom

L'apport des structures aux réseaux

« On apporte un angle différent, créatif. »

« On apporte notre savoir-faire, un regard différent. »

Si le réseau joue un rôle pour l'éco-filière et pour les structures, celles-ci apportent réciproquement des atouts au réseau. L'ESS défend en effet une conception multilatérale des rapports et des apports entre les entités d'un même système. L'apport ne peut pas être que descendant. **Le principal apport des structures est ses compétences et son expérience du terrain. L'idée que l'expérience réelle est riche d'enseignement au même titre que le savoir théorique, voire au-delà, est une idée très forte dans l'ESS.** Les structures apportent également une visibilité du réseau au niveau local, une interpellation sur certains sujets à développer, de nouvelles idées mais aussi de l'argent.

c. La mise en réseau : une caractéristique spécifique de l'ESS ?

La mise en réseau n'est pas l'apanage de l'ESS puisqu'il existe une multitude de réseaux et de fédérations dans et hors de celle-ci. La quasi-totalité des structures appartiennent à des réseaux. La coopération entre acteurs est un élément essentiel des activités de l'ESS dans les éco-filières. Ces réseaux revêtent-ils des spécificités ?

Selon 27% des structures interrogées, la mise en réseau est une caractéristique de l'ESS. Ce processus rejoint les valeurs solidaires fondatrices de l'ESS et l'idée que « l'on est plus fort ensemble ».

« L'ESS ne peut se faire seule dans son coin. L'échange est la base de l'ESS. » (Association de l'éco-filière Energies renouvelables)

Pour 22% des structures interrogées, les réseaux ESS ont des spécificités qui leur sont propres. Ils partent de la base, du local et défendent une dimension sociale forte, propre à l'ESS. Ils sont moins coûteux que dans les réseaux des entreprises « classiques » et enfin, ils défendent l'idée de coopération et non de concurrence.

« Dans l'ESS, on choisit les réseaux pour être plus forts tous ensemble. On n'est pas dans un schéma de concurrence. » (Scop de l'éco-filière Déchets)

Cela n'empêche pas de retrouver dans ces réseaux les mêmes difficultés que dans la plupart des réseaux, notamment des difficultés liées à la gouvernance et aux jeux de pouvoir.

Zoom

56% des structures identifient des manques et des faiblesses dans leurs réseaux

Manque de réactivité et aspect chronophage pour les structures

« Comme dans tout réseau, c'est lourd. L'info se fait mal, on souhaiterait se faire plus épauler sur certaines choses. Les gens manquent de temps. »

Lobbying trop faible, manque de communication et de visibilité

Manque d'attention aux cas particuliers et aux spécificités locales

Risque d'homogénéisation néfaste

« Plus on a une vision qui fusionne les fonctionnements territoriaux, plus on prend un risque de démobilitation des territoires. Le risque est de ne plus répondre aux besoins locaux en généralisant les décisions au niveau régional et national. »

Manque de compétences juridiques et en termes d'innovation et Recherche et Développement

Redondance des formations, réseaux vieillissant, manque d'innovation

Manque d'outils mutualisés

Si la mise en réseau est bel et bien un axe de développement fort pour les structures de l'ESS sur les éco-filières, les réseaux ne vont pas forcément dans le sens d'une coopération inter-acteurs dans les éco-filières.

Cependant, les réseaux strictement ESS n'en constituent pas moins un outil essentiel de reconnaissance des activités développées par l'ESS (notamment dans l'éco-filière Déchets) et donc de valorisation de l'apport de l'ESS à l'éco-filière, d'échanges et enfin de structuration d'activités et d'apports innovants sur les éco-filières. Par ailleurs, les réseaux permettent à l'ESS de mettre en avant les atouts de son ancrage local, ils constituent un levier permettant à l'ESS de diffuser sa connaissance et son expérience du terrain, favorisé par l'effort de coopération et les méthodes ascendantes développées dans les réseaux ESS. L'ESS comporte donc des atouts en termes de coopération et de mise en réseau « inter-ESS ». Cependant, les réseaux ne jouent pas toujours leur rôle d'accompagnateur technique et de soutien, notamment pour favoriser une Recherche & Développement mutualisée. **Des efforts de mise en place d'outils et d'une coopération autour de l'innovation doivent être menés.**

Pour autant, si l'ESS souhaite acquérir une place reconnue durablement dans les éco-filières, un point d'attention doit être porté au développement de liens plus forts entre elle et l'industrie. La mise en réseau, si elle n'est pas plus ouverte, risque de conforter les cloisonnements et les distinctions entre Économie Sociale et Solidaire et économie « classique ». Ce défi est particulièrement important dans l'éco-filière Energies renouvelables. **L'idée d'une coopération entre les acteurs (ESS, industrie, entreprises, recherche, pouvoirs publics) intra et inter éco-filières doit être portée plus fortement car elle est à la fois la condition essentielle à l'émergence de solutions véritablement durables et bénéfiques pour l'environnement mais aussi un élément important de la valorisation et donc de la défense de la place de l'ESS.**

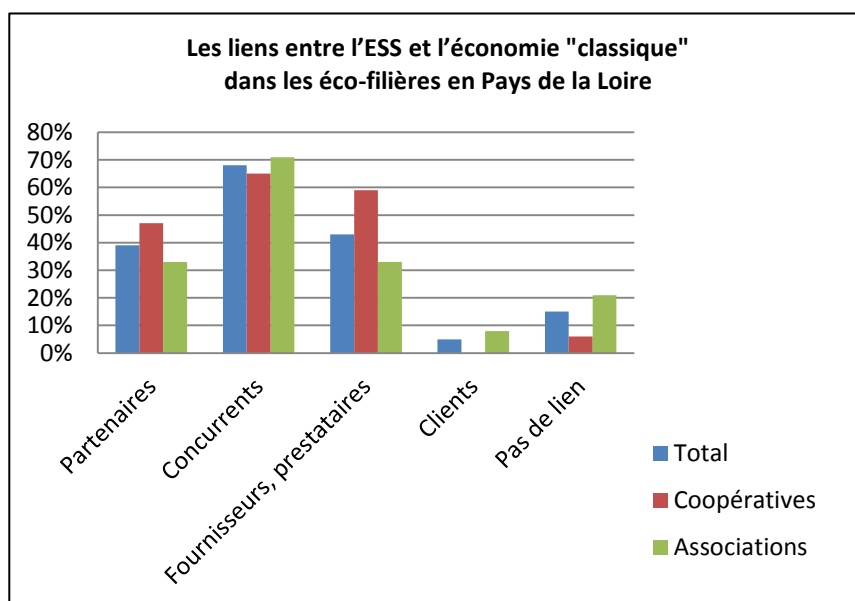
3. Une structuration professionnelle mais instable des liens entre ESS et entreprises « classiques » dans les éco-filières en Pays de la Loire

Les structures de l'ESS et les entreprises « classiques » sont des acteurs clés des éco-filières. Mais leur coopération n'est pas toujours évidente comme vu dans la partie précédente à travers les périmètres des réseaux. Ces acteurs sont amenés à tisser des liens dans le cadre de leur activité, liens qui viennent dessiner l'organisation des éco-filières. Il est donc important de comprendre les enjeux de représentation qui sous-tendent ces relations.

En effet, **l'ESS oscille entre deux volontés : celle de défendre ses particularités et ses valeurs et celle de s'intégrer pleinement dans l'environnement économique concurrentiel.** « L'ESS comprend à la fois des services d'intérêt général traditionnellement à faible dimension marchande et d'autres activités fortement marquées par leur insertion dans l'univers concurrentiel classique. » (VERCAMER, 2010, p.21). Cette plurifonctionnalité peut avoir une incidence sur la confiance réciproque entre les structures de l'ESS et les entreprises « classiques ». Car il existe une certaine conception de l'ESS qui tend à ne pas l'inclure pleinement dans l'univers marchand des entreprises « classiques ». Les structures de l'ESS « sont trop souvent appréhendées, à côté du système productif et des institutions publiques, par une référence à « la société civile ». » (DEMOUSTIER et RICHEZ-BATTESTI, 2010, p.8).

L'objectif de cette partie est d'identifier les liens qui existent entre l'ESS et les entreprises « classiques » dans le cadre de leurs activités et de caractériser ces relations et les perceptions réciproques des acteurs. L'analyse des liens entre l'ESS et les entreprises « classiques » rejoint la question plus large de l'inclusion de l'ESS dans l'économie régionale en tant qu'ensemble d'acteurs économiques à part entière. Cette question fondamentale impacte la question du périmètre de l'ESS ainsi que ses stratégies de développement. La diversité des points de vue restituée ici ne permet pas d'affirmer une tendance claire dans le positionnement de l'ESS à l'égard de l'économie « classique ». Elle permet cependant d'appréhender les tensions, complémentarités et rapprochements qui caractérisent les relations entre ESS et entreprises « classiques » dans les éco-filières.

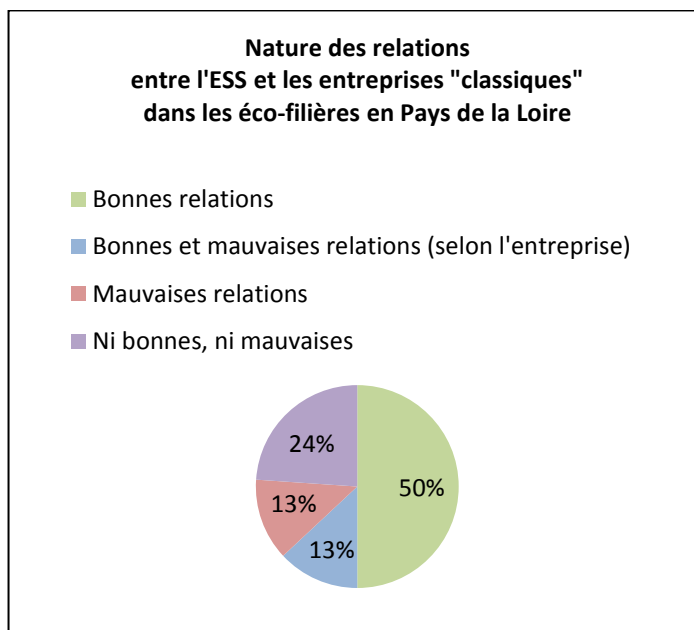
a. Des liens multiples entre ESS et entreprises « classiques »



Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

88% des structures entretiennent des liens avec les entreprises « classiques » dans le cadre de leur activité, soit la totalité des structures éco-filières Agriculture, Déchets et Energies renouvelables. 15% des structures interrogées en entretien disent ne pas avoir de lien direct avec les entreprises « classiques », soit 21% des associations et 6% des coopératives. Les coopératives développent en effet plus d'activités marchandes pouvant les amener à travailler avec les entreprises « classiques ».

b. La nature des relations entre ESS et entreprises « classiques »



Source : Enquête par entretien, Arais, 2012

Des relations majoritairement professionnelles : entre rapprochement et complémentarité

50% des structures interrogées disent entretenir de « bonnes relations » avec les entreprises « classiques », notamment les structures de l'éco-filière Déchets. Les raisons évoquées sont multiples et témoignent d'une diversité de point de vue à l'égard des entreprises « classiques » et du positionnement de l'ESS.

- Certaines d'entre elles prétendent développer des **relations professionnelles équilibrées**, respectueuses et « normales », notamment avec leurs clients, fournisseurs et même avec leurs concurrents. Selon Atao, association de location et de réparation de vélos, le fait qu'elles soient entreprises « classiques » ou ESS n'est pas déterminant pour la relation, l'important est les valeurs qui sont présentes dans les structures. Selon certaines structures, « il y a de plus en plus de **points communs entre l'économie classique et l'ESS** ». Ainsi, les outils et les systèmes sont de plus en plus proches et les entreprises « classiques » et de l'ESS ont tendance à se rapprocher.

- Au contraire, pour d'autres, ce n'est pas la ressemblance mais **la complémentarité entre l'ESS et les entreprises « classiques »** qui est gage de bonnes relations : les clients et les besoins sous-jacents à leurs activités ne sont pas les mêmes. La complémentarité permet également les échanges de bons procédés. Cyclocab, association œuvrant pour la promotion de l'usage collectif du vélo en tant que mode de transport en zone urbaine, parle d'une volonté d'échange et de complémentarité avec les acteurs du territoire pour soutenir le vélo. L'association Les transformeurs récupère les déchets des entreprises « classiques » pour créer des œuvres d'art ou des objets fonctionnels.

« On peut se dire concurrents ou interdépendants. On n'est pas là pour capter les marchés. On est des acteurs de la filière, du maillage territorial, nos activités sont complémentaires. » (Association de l'éco-filière Déchets)

- Réciproquement, ces structures pensent être perçues par les entreprises « classiques » comme des professionnels « lambdas », exigeants et performants. D'autres pensent être reconnues pour l'organisation collective de leur gouvernance et le poids qu'elles représentent dans la filière. C'est le cas notamment des CUMA, qui rassemblent un grand nombre d'agriculteurs. Enfin, certaines disent être reconnues grâce au soutien des pouvoirs publics qui rassureraient les entreprises « classiques » en ce qu'elles seraient perçues comme des structures « utiles ».

« S'ils étaient au départ amusés, ils ont ensuite été surpris de la qualité de nos services. Notre réactivité et la qualité de notre travail est reconnue. » (à propos d'activité liée au D3E)

La critique du manque d'engagement des entreprises « classiques » par l'ESS Versus la menace de la place de l'ESS par la généralisation des solutions écologiques

13% des structures disent entretenir de « mauvaises relations » avec les entreprises « classiques », notamment 38% des structures de l'éco-filière Bâtiment. Les raisons évoquées sont ici aussi diversifiées.

- Les structures concernées dénoncent notamment leurs concurrents pour leur **non-respect de certaines lois, les monopoles abusifs et la mise en place de solutions « choquantes » pour la prise en compte de l'environnement.** Les entreprises « classiques » fonctionneraient sur des « modèles anciens », elle serait le symbole d'une économie qui a échoué et qui a besoin d'être accompagnée. La Scop Titi Floris dénonce le dumping social de certaines entreprises « classiques » qui ne respectent pas les conventions collectives.

« Tant qu'on était local, qu'on n'avait pas de fric à se faire, on ne les intéressait pas. Mais dès qu'il y a du business, les requins arrivent. Ce qui est choquant c'est que les pouvoirs publics soutiennent cela... » (à propos Tri Mécano Biologique)

- D'autres mettent en évidence les **difficultés qu'elles rencontrent face à la concurrence des entreprises « classiques »**. Notamment, dans le Bâtiment, la Scop Macoretz déplore le manque de réglementation environnementale. Ce manque apporte un avantage concurrentiel aux entreprises « classiques » qui peuvent proposer des prestations à bas prix car ne prenant pas en compte certaines contraintes liées à l'environnement. Au contraire, dans le secteur agro-alimentaire, la clientèle de structures comme la Biocoop Mayenne Bio Soleil est captée par de grosses structures classiques, notamment la Grande et Moyenne Distribution (GMD), qui s'engagent en faveur de l'environnement, en se positionnant sur des produits biologiques par exemple. L'évolution des pratiques et de l'offre des entreprises « classiques » « est une menace pour nous (l'ESS) mais une opportunité pour la société française ». La GMD chercherait le monopole au détriment de la diversité des petites structures.

« Il y a, entre l'économie et l'innovation sociale, deux types de rapport : celui de l'Économie Sociale et Solidaire revendiquant l'innovation sociale comme conséquence « naturelle » de son action ; celui de l'économie classique, soucieuse de prendre en considération l'aspect social des activités développées ou de l'innovation, et de pratiquer ainsi une innovation « responsable ». Pour les promoteurs de l'ESS, il paraît admis que les entreprises de ce secteur font de l'innovation sociale « leur cœur de métier ». » (DURANCE, 2011, p.53)

- **Réciproquement, 24% des structures se disent mal perçues par les entreprises « classiques ».**

Le positionnement des structures de l'ESS sur des politiques de prix particulières (tarifs homogènes, tarifs bas) ou sur des politiques sociales (redistribution, insertion) déplaît aux concurrents qui les taxent de concurrence déloyale. Cependant, les structures de l'ESS estiment être positionnées sur des cibles différentes de celles de ces entreprises « classiques ». Elles ne peuvent donc pas être considérées comme des concurrents directs. Agis Auto, garage solidaire et structure d'insertion, est taxée de concurrence déloyale par les garages classiques, qui s'adressent pourtant à une clientèle très différente.

La proximité de l'ESS avec les pouvoirs publics inquiéterait également les entreprises « classiques », qui pour certaines sont conscientes du discours que l'ESS tient sur elles, et verrait l'ESS comme un « pourvoyeur de subventions ».

En effet, sur des activités liées à un engagement social ou environnemental, l'ESS peut être perçue comme un concurrent gênant, notamment dans l'Agriculture ou le Bâtiment, du fait de la crédibilité dont l'ESS dispose à l'égard de ces engagements.

« Les GMS profitent de l'opportunité du bio, elles ne supportent pas que quelqu'un réussisse mieux qu'elles. » (Association de l'éco-filière Agriculture)

Enfin, les entreprises « classiques » peuvent avoir une attitude supérieure à l'égard de l'ESS au lieu de les traiter en égal. Les structures de l'ESS sont parfois perçues comme des structures idéalistes. Certaines entreprises pensent qu'il n'y a pas de métier et d'économie réels autour du statut associatif en particulier. C'est particulièrement le cas dans les éco-filières Energies renouvelables et Déplacements, les deux filières exploratoires de l'étude.

Des relations ni bonnes, ni mauvaises...

Enfin, 24% des structures interrogées disent n'avoir ni de bonne ni de mauvaise relation avec les entreprises « classiques ».

Soit celles-ci n'ont pas tellement de liens avec ces entreprises car leurs logiques d'actions sont différentes : elles œuvrent dans le social, dans des projets de coopération ou proposent des alternatives qui ne rencontrent pas de concurrence « classique ». Elles ne représentent alors pas une menace pour les entreprises « classiques » pas plus qu'elles ne sont menacées par ces dernières. Ainsi, Terre et Terroirs, association de producteurs et d'acteurs du commerce équitable, se positionne comme une alternative n'ayant pas de lien avec la distribution classique. Chanvre et Paysans, en développant le chanvre fermier, se positionne sur un produit totalement différent du chanvre industriel des entreprises « classiques ».

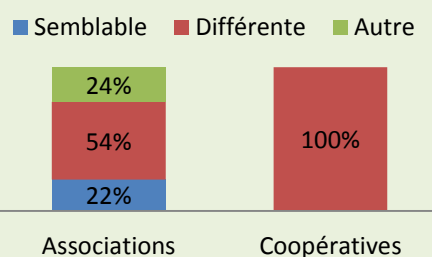
« Il s'agit de deux mondes différents. L'entreprise classique a un but commercial alors qu'il n'y a pas de notion de profit dans la Scic mais de partage. » (Scic de l'éco-filière Energies renouvelables)

Zoom

Les stratégies des structures de l'ESS

comparées aux stratégies des entreprises « classiques »

Les stratégies des structures de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire sont-elles semblables ou différentes de celles de l'économie « classique » ?



Source : Enquête par questionnaire, Arais, 2012

Les associations

Les associations : des entreprises comme les autres

Les associations, comme toute entreprise, s'inscrivent dans un contexte économique contraignant, elles doivent s'adapter à l'évolution du marché, chercher à être performantes sur des marchés concurrentiels et créer des activités qui répondent à une demande spécifique. L'association a en effet évolué et n'a plus grand-chose à voir avec les représentations collectives associées à l'engagement moral au service de valeurs désintéressées. Les associations se sont transformées et professionnalisées, passant d'un statut de structures associatives à un statut d'« entreprises associatives ». Elles représentent un véritable marché du travail, auquel s'ajoute le bénévolat. (HELY, 2009)

Les associations, comme les entreprises « classiques », adoptent une gestion rigoureuse et organisée pour la structure et les ressources humaines. Sa gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration et le bureau alors que les activités sont développées en interne par les personnes y travaillant au jour le jour (les salariés et bénévoles, le bénévolat constituant tout de même une distinction dans le fonctionnement associatif). Les associations ne sont pas toutes subventionnées, certaines sont

autonomes (environ 20% des associations ayant répondu au questionnaire en ligne et 8% des associations ayant répondu aux entretiens). La distinction se fait donc plutôt au sein des associations entre associations autonomes et associations dépendantes des financements publics.

« Le fait de considérer les associations comme des entreprises, au même titre que les coopératives et les mutuelles, renvoie à l'autonomisation de leurs activités vis-à-vis des politiques publiques et de l'économie domestique. Si elles sont très souvent analysées comme des formes « transitoires » d'émergence d'activités économiques (des « laboratoires » pour de nouveaux marchés), elles tendent de plus en plus à s'affirmer comme des entreprises à part entière (des « entreprises sociales »), s'inscrivant durablement dans le paysage économique et apportant toute leur contribution au développement des territoires. » (DEMOUSTIER et RICHEZ-BATTESTI, 2010, p.8)

Les différences entre la stratégie des associations et la stratégie des entreprises « classiques »

Le fonctionnement des associations

Financement : Les associations disposent de financements publics importants.

Stratégie de prix : Le prix d'un produit ou d'un service est calculé en prenant en compte la capacité des bénéficiaires à y souscrire ou à y accéder et non le bénéfice attendu.

Répartition : Les excédents d'exploitation sont justement répartis entre les rémunérations du travail et l'affectation d'une partie du bénéfice au développement de la structure. Une association ne rémunère pas le capital.

Activités non marchandes : Une association peut proposer des activités non marchandes, notamment dans la promotion et la sensibilisation autour de ses valeurs. Elle est au service de ses adhérents et n'a pas forcément de clients.

Ressources humaines : Le bénévolat est une particularité des associations.

Gouvernance : La gouvernance des associations est collective en termes de prise de décision et de gestion.

Contraintes : Les associations subissent des contraintes que les entreprises « classiques » ne connaîtraient pas (contraintes administratives liées au financement).

La finalité poursuivie par les associations

La finalité des associations, contrairement à celle des entreprises « classiques », n'est pas le profit. Ses publics sont différents, en effet les associations s'adressent bien souvent à un public précaire ou répondent à un besoin justement non couvert par l'économie « classique », en termes d'insertion professionnelle et sociale notamment. Certaines répondent également à une volonté de préservation de l'environnement. Elles mènent des actions à dimension sociale et solidaire et cherchent à servir l'intérêt général, ses objectifs ne sont pas commerciaux ou compétitifs.

La démarche des associations

Des démarches expérimentales et innovantes : Les associations, justement parce qu'elles n'ont pas un impératif de profit, osent mener des micro-projets expérimentaux, évolutifs et participatifs. Grâce à leur capacité d'analyse des besoins et de remise en question, elles cherchent à innover en permanence et favorisent notamment l'innovation sociale¹⁹.

Une proximité avec les collectivités : Parce qu'elles sont militantes et impliquées sur le territoire, les associations conservent des liens forts avec les collectivités, en poursuivant des intérêts communs.

Les coopératives

Les coopératives appartiennent bel et bien à l'économie « classique »...

Les coopératives s'inscrivent sans équivoque dans l'économie « classique », leur professionnalisme n'est ainsi pas questionné. Leur statut est perçu comme un atout, en effet les Scop sont généralement appréciées et reconnues, du fait notamment de leur meilleure résistance à la crise économique. Elles

¹⁹ Voir la définition de l'innovation sociale dans la partie IV.

ouvrent des perspectives d'évolution dans un contexte de crise économique et de gouvernance. La transparence et le fait de prendre en compte l'intérêt collectif est vu comme un atout partenarial par certaines entreprises « classiques ».

« Certains nous choisissent car ils ne veulent pas faire un partenariat avec *n'importe qui*. » (Une Scop de l'éco-filière Déchets)

Au contraire, selon 41% des coopératives, le statut n'a aucune influence sur leurs liens aux entreprises « classiques ». Les clients, les concurrents et les partenaires ignorent parfois que la structure appartient à l'ESS, la qualité de l'activité passe ainsi avant le statut.

« Le fait d'être Scop n'est pas un vecteur de communication par rapport au client. Cela n'a d'intérêt que pour les gens qui sont là-dedans. » (Une Scop de l'éco-filière Bâtiment)

« Business is business, quand il faut négocier avec eux, on ne fait pas de cadeau. »

...mais elles revendiquent la différence entre leur fonctionnement et celui des entreprises « classiques »

Gouvernance : Contrairement à l'organisation pyramidale des entreprises « classiques », la gouvernance des coopératives est participative, sous le principe 1 homme = 1 voix. Leur bon fonctionnement repose sur la transparence et le dialogue.

Aspect humain : L'humain est au cœur du projet, en commençant par la mise en place d'une solidarité entre salariés et associés, concrétisée par une répartition des excédents entre chacun des contributeurs à l'activité. La redistribution et la solidarité sont beaucoup plus ancrées dans le fonctionnement coopératif que dans les entreprises « classiques ».

Partenariats : Les coopératives favorisent des partenariats durables avec toutes ses parties prenantes, le critère économique n'est pas le seul critère pris en compte.

Finalité : La finalité des activités des coopératives est avant tout éthique et écologique.

Les structures de l'ESS veillent à entretenir des relations professionnelles durables avec leurs fournisseurs et leurs clients. Les relations entretenues avec leurs concurrents sont, elles-aussi, professionnelles et ne semblent pas pour la plupart générer de tensions particulières, si ce ne sont des tensions concurrentielles « classiques ». L'ESS veille à développer des relations équilibrées avec ses parties prenantes. Cependant, certaines tensions plus marquées renvoient à des points de divergence quant au respect des réglementations et à un engagement social et environnemental des structures. Ce sont dans ces tensions que l'ESS revendique un positionnement engagé et qu'elle dénonce les pratiques de certaines entreprises « classiques ». Elles expliquent en partie l'oscillation de l'ESS (*oscillation* dans le sens où l'on pourrait diviser les acteurs de l'ESS entre ces deux positionnements) entre un positionnement professionnel et concurrentiel « classique » d'un côté et la volonté de se démarquer des entreprises « classiques » par une prise en compte plus affirmée des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'autre.

Paradoxalement, si l'ESS critique le manque d'engagement des entreprises « classiques », elle craint en même temps le positionnement croissant de ces entreprises sur des produits et pratiques plus responsables, qui menace alors de capter une partie de sa clientèle. L'ESS proposerait une vision de moins en moins alternative, ces solutions entrant progressivement dans les modes de fonctionnement des entreprises « classiques ». La question est, pour l'ESS, de réfléchir au positionnement qu'elle défend. C'est une question identitaire pour l'ESS qui relève plus d'une problématique de valeurs et d'orientation stratégique plutôt que de statut.

La montée des préoccupations environnementales dans le cadre de la structuration et du développement des éco-filières représente à la fois une opportunité pour l'ESS de développer

ses activités, d'asseoir son engagement environnemental et de valoriser son avance en la matière. Mais c'est en même temps un risque de voir sa place menacée par l'arrivée de concurrents ayant des logiques d'action parfois différentes.

Au vue des divers points de vue présentés, **il ne ressort pas de tendance marquée dans les relations que les structures de l'ESS entretiennent avec les entreprises « classiques », ni dans le positionnement qu'elles adoptent à l'égard de l'économie « classique »**. Dans la question de l'intégration ou non de l'ESS dans l'économie « classique », celle-ci oscille entre :

- un positionnement alternatif à l'économie « classique », ayant pour conséquence soit une critique du positionnement des entreprises « classiques », soit un sentiment de captation des marchés par les entreprises « classiques » nouvellement engagées, soit un détachement à l'égard de l'économie « classique » ;
- un positionnement alternatif mais complémentaire au positionnement des entreprises « classiques », laissant place à des partenariats et une structuration intégrée des filières ;
- un positionnement intégré dans le champ de la concurrence classique, caractérisée par des relations professionnelles courantes.

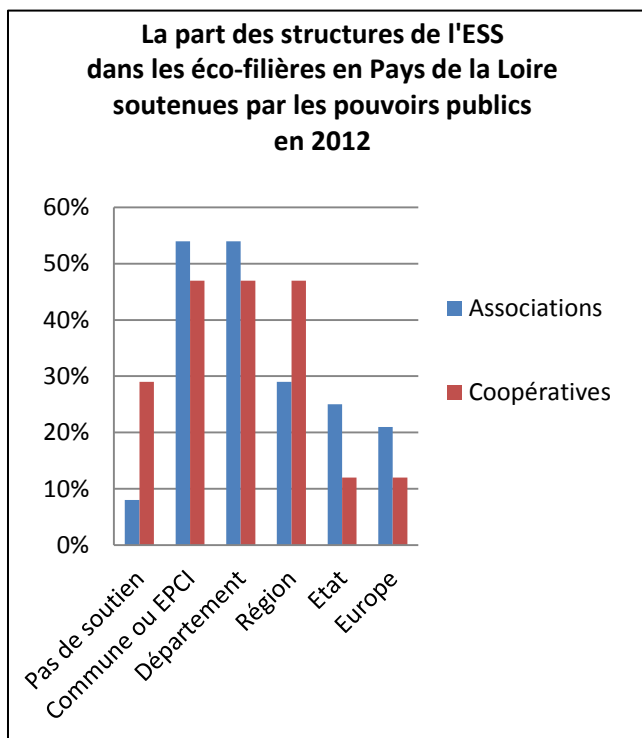
Cependant, que l'ESS s'intègre à l'économie « classique » ou qu'elle pense relever d'une alternative, elle veille globalement à maintenir des relations professionnelles stables et équilibrées avec les entreprises côtoyées.

4. La proximité des structures de l'ESS et des pouvoirs publics remise en question par le manque de choix politiques forts en faveur des enjeux environnementaux

« Durant les 30 glorieuses (1945-1975), les entreprises associatives, coopératives et mutualistes se sont structurées de façon sectorielle et verticale, en étroite collaboration, voire en cogestion, avec les Pouvoirs Publics nationaux et ont ainsi accédé aux marchés publics, politiques publiques et financements publics. » (DEMOUSTIER et RICHEL-BATTESTI, 2010, p.6) Si aujourd'hui l'ESS souhaite, ou est contrainte selon les cas, de gagner en autonomie et en indépendance financière à l'égard des pouvoirs publics, elle n'en reste pas moins un partenaire historique privilégié, du fait notamment et comme énoncé plus haut de son ancrage dans les territoires.

Ce temps de l'étude analyse la proximité entre l'ESS et les pouvoirs publics et l'implication de ces derniers en faveur de l'ESS et des éco-filières.

a. Un soutien politique, matériel et financier important de la part des pouvoirs publics



83% des structures ESS disent être soutenues par les pouvoirs publics, d'un point de vue politique, matériel ou financier (le plus souvent). La proportion d'associations concernées (88%) est plus importante que la proportion de coopératives soutenues (76%).

Les 17% restants (8% des associations, 29% des coopératives) défendent, pour certains, l'idée d'une autonomie de leur structure à l'égard des pouvoirs publics (coopératives agricoles et du bâtiment notamment), et pour d'autres le fait que leur activité est trop récente pour être soutenue.

Source : Enquête par entretien, Arais, 2012

Aux vues de ces chiffres, il semble exister une relation de quasi-filiation entre les pouvoirs publics et l'ESS. **Est-ce la nature même de l'ESS qui favorise cette proximité entre l'ESS et les pouvoirs publics ou est-ce les enjeux portés dans le cadre des éco-filières ?**

b. Une proximité de l'ESS et des pouvoirs publics

76% des structures interrogées sont satisfaites de l'engagement des pouvoirs publics à leurs côtés.

- **L'ESS joue un rôle primordial dans la création d'emploi et l'accès à l'emploi**, en développant l'insertion et l'accompagnement dans le retour au travail via les structures liées à l'insertion et les Coopératives d'Activités et d'Emploi, solutions incontournables à la question de l'emploi. Le gain apporté à la collectivité, notamment en termes d'emploi, détermine le soutien et la reconnaissance des pouvoirs publics envers l'ESS. Cette reconnaissance atténue la stigmatisation de l'ESS hors de l'économie « classique », l'ESS étant alors considérée comme un ensemble d'acteurs jouant un rôle dans le développement territorial.
- **Le statut ESS a bonne réputation auprès des pouvoirs publics** selon 38% des associations et 18% des coopératives. En effet, les fonctionnements liés aux statuts, notamment dans les coopératives, en font des outils pertinents pour les politiques publiques. Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif permettent aux pouvoirs publics de prendre part au pilotage d'un projet de territoire, en lien avec toutes les parties prenantes du projet. Par ailleurs, le fait que la recherche du profit ne soit pas centrale dans les structures de l'ESS permet d'instaurer une relation non ambiguë entre celles-ci et les décideurs politiques.
- Enfin, l'aspect collectif des structures, mais également leur ancrage local, social et militant sont appréciés des pouvoirs publics. **Les structures de l'ESS sont perçues comme actrices du développement territorial.** La fédération départementale des CUMA de Mayenne apprécie l'implication des collectivités locales dans ses projets. Regain Anjou, association qui développe l'habitat groupé intergénérationnel, témoigne du fait que les collectivités sont maintenant demandeuses auprès de l'association, alors qu'au départ, c'est l'association qui allait vers les collectivités.

« Les pouvoirs publics respectent notre structure car ils la voient comme une alternative novatrice à la grande distribution, mais également car c'est une initiative qui émane de la population locale. La population participe aux intérêts et au développement de leur commune et cela suit la logique du développement local des pouvoirs publics. » (Une association de l'éco-filière Agriculture)

c. Un désengagement et un manque de valorisation des pouvoirs publics à l'égard de l'ESS

22% des structures interrogées se disent insatisfaites de l'engagement des pouvoirs publics à leur égard.

- Elles dénoncent en premier lieu le **manque d'aide publique**, notamment les structures d'insertion (plus de 28% des structures du Fichier qualifié). Dans un contexte où les charges économiques et les contraintes réglementaires augmentent, les structures ESS rencontrent des difficultés de trésorerie et de développement de leurs activités. La CUMA de la vallée verte ne comprend pas que les contraintes réglementaires sur l'utilisation des pesticides ne soient pas accompagnées d'incitation financière. La transition est en effet très délicate et coûteuse. Se pose également la question de la tendance à l'autonomisation financière des associations. Ces dernières restent, malgré cette tendance, fortement dépendantes de l'aide publique. Cet apport financier et en nature (locaux, communication, matériel...) représente 41% du budget des associations interrogées en 2011 (contre 47% en 2009). Toutes les associations ne peuvent aujourd'hui être considérées comme appartenant à l'économie « classique ». « Le fait de considérer les associations comme des entreprises, au même titre que les coopératives et les mutuelles, renvoie à l'autonomisation de leurs activités vis-à-vis des politiques publiques et de l'économie domestique. » (DEMOUSTIER et RICHEZ-BATTESTI, 2010, p.8). Les coopératives bénéficient, elles aussi, d'un soutien marqué des pouvoirs publics.
- Au contraire, une association souligne le fait que son **statut l'enferme dans une forme de dépendance à l'égard des financements publics**. Elle souhaiterait signer une convention partenariale avec la collectivité qui préfère lui verser des subventions. Ce refus de la collectivité de passer d'un rôle de financeur à un rôle de partenaire contribue d'un autre côté à alimenter l'idée selon laquelle les associations ne seraient pas des professionnels « comme les autres ». Cette revendication, très actuelle, témoigne en effet d'une recherche de reconnaissance de la part de certaines associations : reconnaissance de leur utilité sociale au sens large (incluant l'exigence environnementale). Cette valorisation de l'action des associations devrait passer, selon certaines, par une révision des modes de financement, qui leur permettrait de se structurer et de gagner en légitimité. L'association Compostri se réjouit de la fin annoncée de sa subvention par Nantes métropole en 2013 pour passer à un conventionnement dans le cadre d'un marché public, gage de pérennité, de reconnaissance et de crédibilité.
- Par ailleurs, certaines structures regrettent **les contraintes administratives liées aux financements publics**. Le garage solidaire Agis Auto a mis en place un projet de développement et de professionnalisation financé par le Fond Social Européen. La gestion administrative coûteuse de cette aide publique ainsi que les délais de remboursement causent de grandes difficultés de trésorerie à la structure depuis 3 ans, alors qu'elle se développe de manière positive.
- Enfin, **l'ESS se voit sujette aux changements de volonté politique**, étant selon elle considérée comme « la variable d'ajustement dans l'emploi » (Coopérative de l'éco-filière Déchets). L'ESS serait alors considérée comme un outil en faveur de politiques sociales particulières alors que les critères sociaux et environnementaux devraient acquérir une

place prépondérante dans le choix des pouvoirs publics. Au-delà d'une revalorisation de l'aide publique, c'est un engagement politique sur des problématiques sociales et environnementales que l'ESS attend. Cet engagement questionne le rôle des pouvoirs publics à l'égard de l'orientation du développement des éco-filières. **L'ESS considère que les critères prioritaires suivis par les pouvoirs publics pour leurs appels d'offre devraient être réorientés : les critères économiques et les orientations politiques des partis priment, au détriment de la prise en compte réelle des atouts environnementaux et sociaux.**

d. Le rôle des pouvoirs publics pour le développement de l'ESS en tant que leviers de développement des éco-filières

Les pouvoirs publics jouent un rôle central dans le développement de l'ESS. Ils influencent les projets de territoire en ordonnant les critères lors de leurs appels d'offre, en développant des appels à projets ciblés et en soutenant un développement économique de leur territoire spécifique. Cependant, les structures interrogées déplorent le fait que les critères économiques priment sur d'autres critères. Ainsi, l'association Compostri dénonce le fait que les pouvoirs publics permettent le développement dans les éco-filières de « solutions alternatives choquantes », comme le Tri Mecano Biologique. La Scop Titi Floris montre du doigt le fait que les marchés publics peuvent opter pour des structures ne respectant pas les conventions collectives.

Zoom

Le Traitement Mécano-Biologique selon l'Ademe

« Le traitement mécano-biologique (TMB) s'applique aux ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication étroite de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tri mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement certains éléments valorisables en tant que matériaux (métaux, plastiques, verre ...), déchets fermentescibles ou déchets incinérables à fort pouvoir calorifique (PCI). Toutes les fractions issues de ces opérations conservent un statut réglementaire de « déchet » ;
- des opérations biologiques telles que le compostage ou la méthanisation²⁰ qui transforment la fraction fermentescible isolée en produits valorisables (compost, biogaz) ou en produits « stabilisés » (dont le pouvoir fermentescible est diminué) pouvant être stockés en centre d'enfouissement.

[...]

Le retour d'expériences des collectivités territoriales ayant recours au TMB reste toutefois trop faible pour soutenir, à ce stade, la généralisation de ce mode de traitement, dont le coût est significatif et très dépendant de la performance de valorisation et de la pérennité des débouchés. L'ADEME invite les collectivités à une grande prudence lors du choix de cette filière et à n'y recourir qu'après examen comparatif avec les scénarios alternatifs envisageables. » (Ademe, mars 2012)

« L'économie solidaire... Ce serait bien que le mot "solidaire" vienne aussi d'en haut. » (Association de l'éco-filière Déchets)

²⁰ Ce qu'il reste à éliminer lorsque l'on a éliminé les déchets recyclables et, s'il y a lieu, les déchets compostables.

Les marchés publics influencent de ce fait l'orientation des éco-filières, où de nouvelles solutions s'expérimentent pour la protection de l'environnement. Le moment de la structuration des éco-filières et du développement de ses activités est aussi le moment des choix politiques. Ainsi, il est primordial selon les acteurs de l'ESS de laisser une plus grande place à la finalité des projets dans les marchés publics. Les clauses d'insertion, favorables aux activités de l'ESS, sont un premier pas mais restent insuffisantes. Une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sanitaires est essentielle. Une structure suggère de mettre en place une clause d'achat local dans les marchés publics. Il en va de la cohérence et de l'impact des solutions en faveur de l'environnement, mais aussi du développement de l'ESS, voire de sa survie face à une concurrence accrue et défendant des solutions ou des pratiques parfois problématiques.

La proximité entre ESS et pouvoirs publics est indéniable. D'après les entretiens, les collectivités notamment soutiennent, le plus souvent financièrement, une forte proportion des projets ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire. Elle constitue un outil privilégié des politiques publiques en faveur de l'emploi local et de l'insertion. Cependant, le contexte actuel resserre les contraintes financières et les associations souffrent du manque de valorisation des subventions. Conscientes de la nécessité d'une autonomisation de leur activité, elles restent cependant dépendantes des pouvoirs publics. Mais l'ESS n'attend pas des pouvoirs publics une action de sauvetage. Il semblerait que la proximité de l'ESS et des pouvoirs publics soit d'abord liée à la nature des structures de l'ESS plus qu'aux solutions portées par cette dernière dans le cadre des éco-filières. L'ESS propose en effet des solutions locales aux enjeux écologiques dans le cadre des éco-filières et les pouvoirs publics disposent ici de nouveaux leviers pour appuyer ses choix politiques en faveur des enjeux non seulement sociaux, mais aussi environnementaux. Cependant, les pouvoirs publics ne posent pas encore de choix politiques forts qui prennent en compte des critères environnementaux impactant (par exemple : consommation d'énergie, utilisation de matériaux naturels, circuits locaux, ainsi que des critères d'exclusion en fonction des techniques utilisées), notamment à travers les marchés publics. Le rôle que peut jouer l'ESS est ici étroitement dépendant du rôle des pouvoirs publics d'orienter le développement de ces éco-filières dans la région.

Synthèse - L'ESS dans son environnement territorial, économique et politique

Le positionnement de l'ESS dans les éco-filières et les interactions entre l'ESS et son environnement territorial, économique et politique



IV. L'innovation sociale en ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire

« En cette période de crise financière, économique, sociale, écologique et d'aspiration démocratique, l'Économie Sociale et Solidaire est porteuse de nombreuses expérimentations significatives, qui montrent qu'il est possible de faire autrement, de manière viable sur le plan économique, tout en respectant l'humain (producteur, consommateur, usager, citoyen), l'environnement et la dynamique des territoires « ici et là-bas ». » (Région Pays de la Loire, 2011, p.126)

L'ESS développe, dans les éco-filières, des activités particulières, des procédés et démarches innovantes qui méritent d'être analysées. Une nécessité pour les éco-filières est de réinventer des processus et des modes d'organisation qui favorisent l'émergence de solutions durables et écologiques ainsi que des produits et des services ayant un moindre impact sur l'environnement. S'intéresser aux innovations portées par l'ESS permet d'envisager les évolutions possibles des éco-filières au niveau régional.

Ce temps de l'étude se focalise sur la question de l'innovation sociale. **Il est en effet intéressant de questionner l'innovation dans les éco-filières dans une conception qui ne soit pas purement technique. Les enjeux soulevés par les éco-filières invitent à repenser la notion même d'innovation.** Le postulat est que les impératifs écologiques actuels ne trouveront pas de réponses uniquement techniques et technologiques mais que :

- les procédés et les modes d'organisation doivent être repensés,
- la finalité de l'innovation ne doit pas être avant tout économique ou ne se situe pas dans l'amélioration d'un confort mais dans l'impact sur les modes de vie et l'environnement,
- le mode d'élaboration de l'innovation doit englober une diversité de parties prenantes et la participation du citoyen est judicieuse,

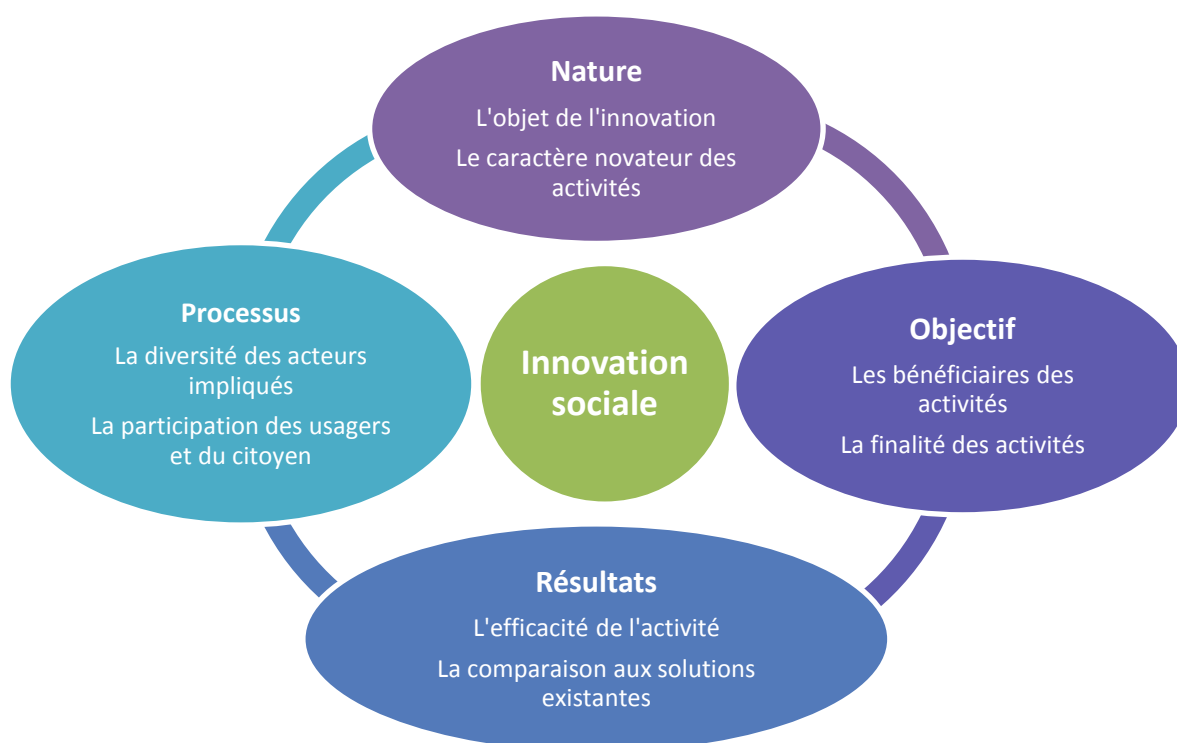
Telle que définie plus précisément ci-après, l'innovation sociale englobe un périmètre très large d'innovations qui correspondent à ces critères. Après avoir présenté les critères qui fondent l'innovation sociale (1.), l'étude confronte les pratiques de l'ESS à chacun de ces critères afin d'évaluer son potentiel d'innovation et les atouts qu'elle représente pour les éco-filières (2.).

1. Les critères de l'innovation sociale

L'innovation sociale est un concept délicat à définir. Une certitude est qu'elle n'a pas pour ambition première le gain de parts de marché mais plutôt de répondre à un besoin social existant. « Il est probable que l'ère de l'innovation tirée par la consommation touche à sa fin et que nous entrons dans celle de l'innovation tirée par les enjeux sociétaux. » (GEORGHIU, 2009). Par ailleurs, l'innovation sociale se définit par son mode d'élaboration qui émerge a priori d'une démarche collective. « L'innovation sociale naît d'une initiative collective en vue de satisfaire un besoin, d'inventer une pratique nouvelle, de résoudre un problème » (DIIESES, 2007).

La définition de l'innovation sociale par Julie CLOUTIER dans son étude « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? » menée dans le cadre du Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES) en 2003, a servi de base pour définir les critères à interroger auprès des structures de l'ESS. L'innovation sociale comprend quatre catégories de critères.

Les critères de l'innovation sociale



a. La nature de l'innovation sociale

Une des caractéristiques de l'innovation sociale est **la relativité de son caractère tangible**. En effet, elle peut prendre des formes variées, autant en lien avec des façons de faire, avec l'organisation sociale, qu'en lien avec une innovation technologique, un dispositif ou un produit par exemple.

« De façon générale, l'innovation sociale n'est pas un objet clairement défini dont les caractéristiques intrinsèques lui permettraient de répondre au titre d'innovation sociale. Elle peut prendre des formes variées qui ne partagent pas de caractéristiques communes. » (CLOUTIER, 2003, p.37)

D'autre part, l'innovation sociale comporte **un caractère novateur** en ce qu'elle propose une solution nouvelle dans un contexte donné.

b. La cible des changements

Cette innovation est qualifiée de sociale par l'objectif général qu'elle poursuit car elle **répond à une aspiration d'ordre social**, en résolvant ou en prévenant un problème social.

L'objectif de l'innovation sociale est de **favoriser le mieux-être des individus et des collectivités**. Ses cibles sont donc l'individu lui-même, le lieu de vie (territoire) ou le lieu de travail (entreprise).

« De façon générale, les innovations sociales, centrées sur l'individu, cherchent à développer les capacités de l'individu à se réapproprier le pouvoir sur sa propre existence en vue d'améliorer sa qualité de vie. En ce qui concerne les innovations sociales orientées sur le lieu de vie, elles sont destinées à développer un territoire donné (i.e. : à modifier les composantes sociétales) en vue d'une meilleure qualité de vie. Les innovations sociales au sein des entreprises visent à modifier les structures de production, et conséquemment les exigences d'emplois, en vue d'assurer à l'effectif une meilleure qualité de vie au travail et un meilleur équilibre travail / famille. » (CLOUTIER, 2003, p.38-39)

c. Le processus de l'innovation sociale

Le processus renvoie à la façon dont les solutions sont créées et mises en place. Il est presque aussi important que la nature de l'innovation sociale. Il comporte deux principes : **la diversité des acteurs participant à son élaboration et la participation des usagers**.

« La pluralité des points de vue permet, par exemple, d'obtenir une représentation plus complète du problème, de ses causes et des solutions possibles. » (CLOUTIER, 2003, p.38)

d. Les résultats

Enfin, pour que l'on puisse parler d'innovation sociale, encore faut-il que **les résultats de la solution envisagée soient meilleurs que ceux des solutions déjà existantes et qu'ils durent dans le temps**.



La partie qui suit reprend tour à tour chacun de ces critères afin de les confronter aux pratiques de l'ESS, d'évaluer son potentiel d'innovation et les atouts qu'elle représente pour les éco-filières.

2. L'innovation sociale dans l'ESS : des atouts pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire

En France, « tous secteurs confondus, moins de la moitié des entreprises de moins de 20 salariés se déclarent innovantes, contre sept sur dix pour les entreprises de 50 salariés ou plus. » (Insee, 2010). Dans l'ESS, dans les éco-filières en Pays de la Loire, ce sont près de 8 structures sur 10 qui se disent innovantes. L'innovation questionnée peut prendre différentes formes. Elle peut être technologique, technique mais aussi organisationnelle, marketing, etc. Si l'ESS dispose d'atout dans les éco-filières, c'est peut-être et avant tout pour sa capacité d'innovation sociale.« C'est la manière d'entreprendre et la finalité poursuivie par l'activité développée qui constituent les particularités du secteur de l'ESS et ce au-delà même des statuts qui demeurent néanmoins un marqueur historique essentiel. » (VERCAMER, 2010, p.23)

Le concept d'innovation sociale soulève un certain nombre de questions auxquelles ce temps de l'étude tente de répondre : sur quoi porte l'innovation ? En quoi est-elle novatrice ? Quels publics concerne-t-elle ? Pour quelle finalité ? L'innovation atteint-elle ses objectifs ?

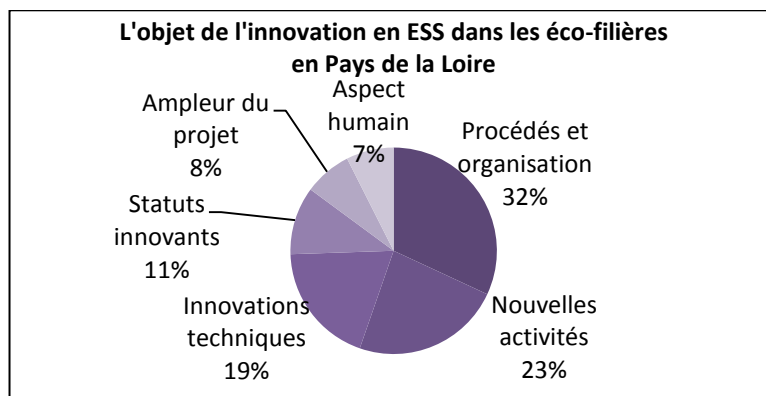
a. La nature de l'innovation

L'étude analyse ici les critères de l'innovation sociale portant sur sa nature : l'objet de l'innovation et le caractère novateur des activités.



L'objet de l'innovation dans les structures de l'ESS : des innovations organisationnelles et de procédés au service des enjeux de développement durable

Les structures ESS se disent innovantes pour la grande majorité d'entre elles et, l'innovation peut prendre différentes formes selon elles.



Source : Enquête par entretien, Arais, 2012

32% situent l'innovation dans **les procédés et les façons de faire** : la mutualisation du matériel entre agriculteurs, les projets citoyens (développer une activité en s'appuyant sur l'esprit civique des gens), la polyvalence des métiers dans la construction (au sens de coopération et d'enrichissement des tâches), la coopération inter-métiers, les circuits courts, le mélange des secteurs pour mener des projets de territoires...

23% disent être des **précurseurs, développer de nouvelles activités** : comme le vélo taxi, l'habitat intergénérationnel, la formation au cyclisme...

19% mettent en place des **innovations techniques** : comme les matériaux naturels, le développement d'une filière sur le bois bocage et forestier et non sur du résineux, le développement de techniques pour favoriser le démantèlement des D3E et la traçabilité des déchets, la création d'un isolant à partir de récupération textile (l'isolant Métisse développée par le Relais Atlantique), l'isolation à partir du chanvre et du lin...

11% estiment que leur **statut est innovant** : comme le statut de Coopérative d'Activités et d'Emploi (accompagnement et sécurisation d'entrepreneurs et possibilité pour les entrepreneurs salariés de devenir associés), le statut de Scop (organisation interne plus souple, plus d'implication du salarié), le statut de Scic (réunit la filière en une entité)...

8% situent l'innovation dans **l'ampleur, le défi du projet** : en termes de changement de mentalités, de développement de l'auto-construction...

« Même si le vélo est vieux, c'est comme si il y avait tout à remettre en place, pour changer les mentalités. Le défi est plus dans la tête que dans les jambes. » (entrepreneur-salarié de l'éco-filière Déplacements)

7% évoquent la prise en compte de **l'aspect humain et social** : en termes de mise en avant de l'humain (formation poussée, accompagnement de la personne en insertion au-delà du travail)...

Zoom

La réserve de l'ESS quant à ses innovations

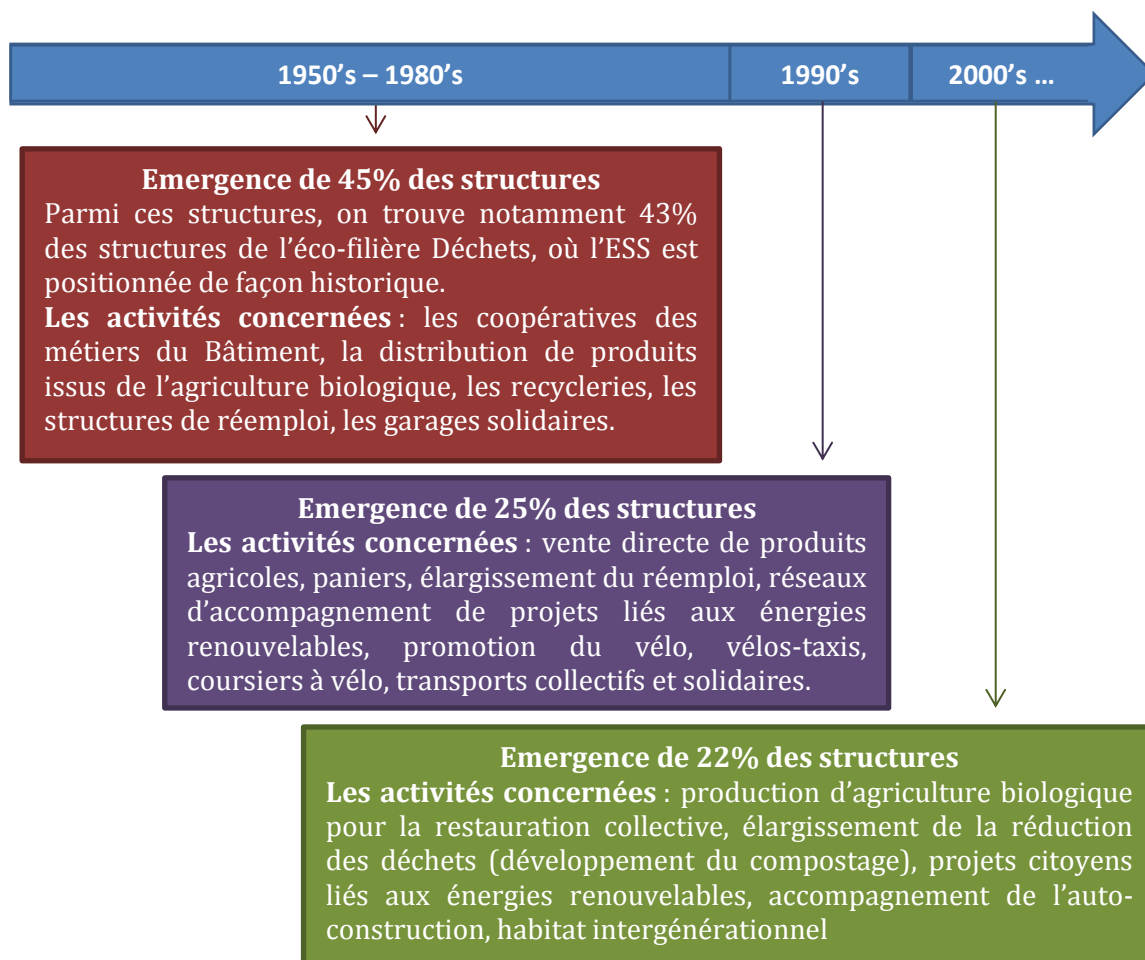
Certaines structures émettent une réserve ou relativisent leur positionnement innovant parce qu'**elles ne font « que » remettre au goût du jour des techniques ou activités traditionnelles** (éco-matériaux, vélo) et parce qu'elles estiment répondre à une demande déjà existante.

« On est innovant mais il faut rester humble. J'ai plutôt l'impression de revenir à des évidences. » (à propos de l'écoconstruction)

La réserve de l'ESS est parfois un frein car elle ne la pousse pas à mettre en valeur ses atouts et à communiquer sur ce qu'elle apporte aux éco-filières. Cette réserve renvoie à une certaine conception (contestable) de l'innovation qui voudrait que celle-ci consiste à faire du nouveau, de l'inédit. Or, l'innovation peut aussi se concevoir comme relative à un contexte spatio-temporel donné : un territoire, une époque. Le fait même de remettre au goût du jour des techniques anciennes, inexistantes aujourd'hui et dans un territoire donné, peut être perçu comme innovant. Si la technique existait auparavant, la démarche et le sens qu'on lui octroie sont innovants et le fait de développer à nouveau cette technique nécessite une adaptation, innovante puisque inédite, au contexte réglementaire, économique, politique, environnemental, social et culturel actuel.

Le caractère novateur des activités : des activités revisitées pour une meilleure prise en compte de l'environnement

La période d'émergence des activités ESS dans les éco-filières



Certaines structures soulignent le fait que **leur activité existait traditionnellement depuis longtemps « voire depuis toujours » mais qu'elle avait disparu et connaît aujourd'hui un renouveau**. C'est le cas notamment de 50% des structures du Bâtiment, dans l'auto-construction, ou l'habitat intergénérationnel. Les activités liées au vélo, à l'agriculture biologique, au compostage ou à la vente directe n'ont en effet rien de nouveau. Néanmoins leur développement dans le contexte actuel représente une innovation car il vient en rupture par rapport aux modes de production, de distribution et d'organisation conventionnels actuels et propose de nouvelles solutions relatives aux solutions existantes aujourd'hui et sur les territoires occidentaux.

*« On essaie de revenir sur des choses simples, on travaille sur le bon sens. »
(à propos de l'écoconstruction)*

Les structures développant des activités équivalentes

Si toutes les structures interrogées trouvent leur équivalent sur le marché, dans le sens où elles ne sont pas les seules à développer ces activités, **12% d'entre elles estiment avoir une spécificité ou être presque unique sur leur territoire, dans l'ESS ou dans leur thématique.**

Parmi les structures équivalentes, on retrouve tout autant des associations, des coopératives que des entreprises « classiques ». On trouve également des bailleurs sociaux, des sociétés publiques locales, des fédérations, des collectivités, des auto-entrepreneurs...

L'ESS comme creuset d'expérimentations ou du renouveau d'activités traditionnelles

Pour nombre de structures, l'un des atouts de l'ESS réside dans sa capacité à inventer et à expérimenter. Plusieurs éléments favorisent l'émergence d'idées et leur mise en œuvre :

- La coopération de différents acteurs et la recherche de prise en compte des parties prenantes favorisent l'émulation et la profusion d'idées ;
- La non-exigence de rentabilité autorise les structures à tester et à expérimenter plus largement ;
- La recherche de réponses à des besoins non couverts, plutôt que la recherche de création de besoin (que l'on peut trouver dans beaucoup de stratégies marketing), poussent à inventer des façons de faire non imaginées jusqu'à présent ;
- La remise à jour des techniques et organisations anciennes nécessite l'adaptation des solutions à un nouveau contexte économique, politique et culturel et donc l'innovation.

*« C'est la richesse de l'ESS d'être inventif. Quand on monte une asso, on n'a pas les mêmes risques que quand on monte sa boîte. L'état d'esprit aussi est différent. L'association se prête bien à l'expérimentation et à l'innovation. »
(Association de l'éco-filière Déchets)*

L'innovation en ESS dans les éco-filières dépasse un aspect purement technique puisque les innovations techniques n'arrivent qu'en troisième position. **La principale source d'innovation se situe dans les procédés et les façons de faire en termes d'organisation.** Les procédés et façons de faire pris en exemple renvoient à des formes d'organisations traditionnelles (la mutualisation, l'enrichissement des métiers par la coopération et la polyvalence, les projets citoyens, la coopération, les circuits courts...). **L'ESS réactualise ou fait persister des modes d'organisation innovants compte tenu du contexte économique et concurrentiel existant** (l'auto-construction, l'agriculture biologique ou encore la formation au vélo par exemple). Développer des circuits courts dans un contexte d'ouverture des frontières et de mondialisation relève en effet d'un défi de taille en même temps qu'il répond à un enjeu très actuel.

Dans les éco-filières, les innovations portant sur la gouvernance et l'aspect social revêtent moins d'importance pour les structures de l'ESS que les innovations techniques et de procédés. L'ESS n'est donc pas uniquement apporteur de solutions « sociales » mais est également source d'expérimentations organisationnelles et techniques. La gouvernance de l'ESS, notamment dans son organisation démocratique et collective, et son apport social sont certes particuliers et importants, mais **ces atouts sont aujourd'hui intégrés dans les modes de fonctionnement et les objectifs des structures.** Ils ne constituent plus aujourd'hui, aux

yeux des structures, le premier facteur d'innovation, en particulier dans les éco-filières. Celles-ci regroupent en effet des activités plus techniques que dans le reste de l'ESS. Les éco-filières se distinguent des secteurs de l'aide à la personne, du sport et de la culture, plus propice à l'invention de nouvelles solutions sociales. Elles regroupent des activités agricoles, de construction, de réparation, de récupération, de production d'énergie, qui demandent davantage d'innovations techniques, mais pas seulement.

La plus-value de l'ESS se situe avant tout dans sa capacité à développer des procédés et modes d'organisation innovants. En effet, le développement d'activités vertes passent par l'invention ou la remise à jour de formes d'organisations pertinentes, non gaspilleuses, mutualisées et optimisées comme **préférer la coopération et la complémentarité plutôt que la concurrence et l'exclusion, développer l'économie de fonctionnalité²¹ par la mutualisation, mettre en place une économie circulaire²² par la récupération et la revalorisation des déchets, relocaliser les circuits...** Ces enjeux constituent le défi des éco-filières plus que l'invention de nouvelles techniques. **L'ESS mène depuis longtemps déjà des expérimentations qui vont dans ce sens.**

²¹Voir définition dans le Glossaire

²²Voir définition dans le Glossaire

b. L'objectif de l'activité

L'étude analyse ici les critères de l'innovation sociale portant sur son objectif : les bénéficiaires et la finalité de l'innovation.



Les bénéficiaires des activités : en majorité des particuliers

Le bénéficiaire peut être différent du client. On entend par bénéficiaire, celui qui va profiter du service ou de l'activité de la structure (il peut être usager, client ou même salarié, si la structure place l'insertion du salarié comme objectif de l'activité). Par exemple, pour certains transports solidaires, le client (le financeur) est la collectivité, le bénéficiaire (l'usager) est la personne qui utilise le transport. Une structure peut avoir différents types de bénéficiaires et cibles (d'où une somme de pourcentage supérieure à 100%).

68% des structures interrogées ont pour bénéficiaires des particuliers

En général, des individus en difficulté financière et/ou sociale : salariés en insertion, chômeurs, personnes isolées, personnes âgées, personnes handicapées.

Petits commerçants, grande distribution, auto entrepreneurs, fédérations, artistes créateurs, professions libérales, agriculteurs, ...

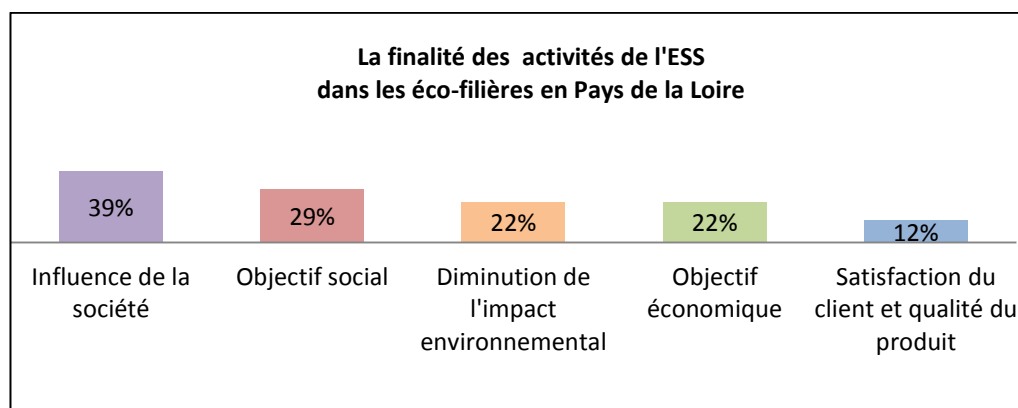
49% des structures interrogées ont pour bénéficiaires des organisations privées

29% des structures interrogées ont pour bénéficiaires des collectivités ou administrations publiques

Compte tenu de l'importance de la cible des personnes en difficulté sociale et/ou financière, l'ESS cherche globalement à répondre à un besoin social en proposant des produits et services accessibles et adaptés à des contraintes particulières. Cependant, il est possible de répondre à un besoin social en ayant pour cible des organisations privées ou publiques.

La finalité des activités : liée à l'utilité collective

Nota Bene : Une activité peut avoir plusieurs finalités.



Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

39% des structures interrogées en entretien cherchent à influencer la société, bien souvent sur une thématique liée à l'environnement comme la réduction des déchets, la valorisation paysagère, le développement de l'agriculture biologique, la réduction de l'utilisation de la voiture. La finalité peut également être sociale comme élargir l'échelle des déplacements pour des personnes isolées, susciter des projets co-construits par les citoyens, etc. Les activités de sensibilisation sont très développées en ESS. Mais au-delà, l'ESS cherche à influencer la société en prouvant, par ses activités, que des changements de pratiques et d'usages sont possibles. Ainsi, Cours'Yon, qui développe la livraison à vélo, souhaite prouver par l'exemple que l'on peut déplacer 50 kg de marchandises sur un rayon de 10 km sans polluer. Par ces activités, l'ESS contribue « à développer un territoire donné (i.e. : à modifier les composantes sociétales) en vue d'une meilleure qualité de vie » (CLOUTIER, 2003, p.38-39), une vie plus saine, moins polluante, plus mobile...

29% poursuivent un objectif presque exclusivement social, notamment dans les structures d'insertion et les coopératives d'activité et d'emploi en termes d'accompagnement du salarié, de sécurisation des parcours, de bien-être du salarié. Au-delà des objectifs liés aux salariés, certaines structures ont pour finalité de créer du lien social ou de rendre des services ou des produits accessibles à des personnes exclues ou en difficulté. En prévenant ou résolvant un problème social ou en offrant des opportunités d'autonomisation à l'individu, ces activités « cherchent à développer les capacités de l'individu à se réapproprier le pouvoir sur sa propre existence en vue d'améliorer sa qualité de vie. »(CLOUTIER, 2003, p.38-39). Ainsi, les projets d'auto-construction rejoignent cet objectif d'émancipation et d'autonomisation de l'individu en le rendant acteur dans la conception et la réalisation de son logement (concept d'empowerment).

22% des structures cherchent à diminuer l'impact environnemental de la société, ce qui revient à une volonté d'influencer la société, mais dans une dimension plus ciblée.

Certaines structures mettent en évidence la finalité économique ou l'exigence de qualité de leur activité, ainsi **22% poursuivent un objectif économique** comme assurer le développement de la structure, pérenniser les emplois, être viable économiquement, minimiser les charges ou encore, structurer la filière. Les objectifs économiques utilisent

souvent comme moyens des solutions écologiques dans l'ESS. Par exemple, la réduction des charges économiques passe entre autre par la mutualisation du matériel et la baisse de la consommation d'énergie. De plus, **12% cherchent la satisfaction du client à travers des produits de qualité ou pour répondre à une demande.** La Scic le Bio d'ici, qui développe le maraîchage biologique pour la restauration collective, souhaite structurer la filière pour rémunérer le producteur tout en restant accessible au client.

Les finalités des activités des structures interrogées sont très souvent liées à une utilité collective, environnementale, mais aussi sociale. L'ESS répond à un besoin d'accompagnement de porteurs de projets au chômage ou en reconversion, elle développe l'accès à la mobilité pour des populations en difficultés financière ou sociale, elle autonomise les individus en permettant l'auto-construction, elle donne accès à des produits ou des services à moindre prix, etc. Elle travaille ainsi à améliorer la qualité de vie des individus en développant l'agriculture biologique ou les modes de transport doux par exemple. En développant un accompagnement personnalisé dans l'insertion, en permettant à des entrepreneurs de se regrouper pour lancer leurs activités, elle favorise une meilleure qualité de vie au travail.

c. Le processus de l'innovation

L'étude analyse ici les critères de l'innovation sociale portant sur son processus : la diversité des acteurs impliqués et la participation des usagers et du citoyen.



Historiquement, l'économie sociale s'est développée sur un principe collectif. Derrière des initiatives cherchant à préserver des métiers (mutualistes au 19^{ème} siècle, associations loi 1901, coopératives à partir de 1947), c'est le regroupement de personnes cherchant à défendre et promouvoir des intérêts communs qui a constitué le socle de l'Économie Sociale et Solidaire d'aujourd'hui. **Les projets de l'économie sociale sont donc historiquement collectifs et caractérisés par la participation des usagers, directement concernés par la problématique en question et par l'importance du collectif.**

La diversité des acteurs impliqués dans les projets : un gage de prise en compte des externalités des activités

Comme énoncé plus haut, la gouvernance des structures de l'ESS a permis à cette dimension collective de se concrétiser. **Ses statuts favorisent en effet l'implication des parties prenantes dans la prise de décision.** Les Scop permettent aux salariés de devenir associés et décisionnaires. Les CUMA et les coopératives agricoles en général servent les intérêts des différents agriculteurs qui les composent. Les coopératives d'artisans, sur le même principe que les coopératives agricoles, permettent à plusieurs artisans de se regrouper et de bénéficier des atouts du collectif (mutualisation des charges, échanges, plus forte capacité d'investissement). Dans les coopératives de consommateurs, telles que les Biocoop, c'est le client qui s'implique dans la gouvernance de son magasin. Le statut le plus ouvert à la diversité des parties prenantes et le plus propice à la mise en place de projets servant les intérêts de plusieurs acteurs simultanément est le statut de Scic où chaque partie prenante du projet peut rejoindre le capital de la structure et prendre part aux décisions, comme dans la Scic Mayenne Bois Energie (voir portrait ci-dessous).

Au-delà de la gouvernance, les acteurs de l'ESS s'inscrivent très souvent dans des initiatives collectives, avec d'autres acteurs du territoire. **78% des structures disent en effet mener des projets à visée collective, soit la quasi-totalité des associations (92%) et la majorité des coopératives (59%).** Parmi les exemples cités, on rencontre des projets collectifs menés dans le cadre de l'activité courante des structures et de leur action partenariale comme des projets événementiels, des rassemblements de différents acteurs autour du projet de la structure, des réponses conjointes à des marchés. Par exemple, l'association les Transformeurs organise des projets événementiels avec les collectivités. Beaucoup ont par ailleurs évoqué une

coopération avec d'autres acteurs qui dépasse le projet de la structure à l'image de la participation et la co-construction de réflexions, d'ateliers et groupes de travail, d'échanges de bons procédés entre structures locales. Enfin, les liens avec les structures scolaires et universitaires représentent un axe important du développement de projets collectifs dans l'ESS. Par ordre d'importance, les types d'acteurs que l'ESS côtoie dans ces projets collectifs sont les collectivités, les acteurs locaux associatifs, les chantiers et entreprises d'insertion, les entreprises « classiques » et les coopératives. Ces liens forts développés avec divers acteurs est pour certaines structures un atout qui les rend plus efficaces dans leur activité et plus influentes sur le territoire.

Scic Mayenne Bois Energie

Le développement d'une filière de territoire



Le bois est la ressource renouvelable la plus utilisée en France aujourd'hui. Il est donc nécessaire de la gérer durablement. De multiples actions locales se développent en France depuis une quinzaine d'années, et dans cette dynamique, depuis 2008, le département mayennais a pu bénéficier de cette gestion de la ressource bois par la création de la Scic Haute Mayenne Bois Energie, devenue depuis Scic Mayenne Bois Energie.

Le projet et l'appartenance à l'éco-filière : la valorisation et la préservation du bois

En 2005, le Pays Haute Mayenne a constaté l'émergence de plusieurs chaufferies automatiques à bois déchiqueté dans des bâtiments collectifs. Des agriculteurs possèdent ce système dans leur exploitation et produisent leur propre combustible. Cependant **malgré l'utilisation croissante de la ressource bois en auto consommation, aucune filière ne s'était organisée pour la valoriser et la livrer aux collectivités**. La fédération départementale des CUMA de la Mayenne a étudié la capacité d'exploitation de cette ressource et a montré que près de **58 000 tonnes de bois par an seraient exploitables sur le département tout en garantissant une utilisation durable de la ressource**. Après 3 années de comités de pilotage et d'études techniques, la Scic est créée, résultat d'une dynamique forte autour de la filière bois énergie impulsée par la Fédération CUMA 53 depuis près de 20 ans. **Ce projet témoigne d'une**

Carte d'identité

Eco-filière

Energies renouvelables

Date de création

2008

Statut juridique

Société Coopérative d'Intérêts Collectifs (SCIC)

Territoire d'intervention

Le département mayennais

Collèges de la structure

4
(fournisseurs de bois, usagers, membres des EPCI et partenaires techniques, membres de soutien et salariés)

Nombre de salariés

2

volonté de valoriser le bocage et de préserver et développer une filière ancrée sur le territoire.

L'activité de la Scic Mayenne Bois Energie consiste à acheter du bois déchiqueté, à le faire sécher pendant 6 à 9 mois puis de le revendre à des structures professionnelles possédant une chaudière automatique au bois.

La Scic est née d'une ambition triple :

■ **La valorisation du bocage mayennais et sa préservation** : la charte signée par les agriculteurs, qui les incite à entretenir les haies ainsi que le paysage mayennais, montre la volonté des acteurs de la filière d'agir pour préserver la ressource bois. L'objectif n'est pas de réduire la ressource mais de mieux la gérer pour que celle-ci soit durable.

■ **Le regroupement et la fédération de tous les acteurs présents dans la filière bois** : l'une des forces de cette structure est l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière dans la prise de décision. Le statut de Scic permet à tous les partenaires d'être acteur de la réflexion et de la prise de décision au sein de la structure. Ainsi, la Scic regroupe les fournisseurs de bois, les salariés, les usagers, des communautés de communes, les partenaires techniques et les membres de soutien.

- **La mobilisation des bois de diverses filières via un réseau de plateformes** : un réseau de plateformes réparties sur l'ensemble du département a été mis en place par la structure pour être au plus près des sites de consommation. Deux types de plateformes sont recensés : les plateformes définitives et les plateformes temporaires. Ces dernières sont utilisées pour des besoins d'approvisionnements des secteurs éloignés des plateformes définitives.

La Scic Mayenne Bois Energie connaît un accroissement de son activité. Les projets approvisionnés ont été multipliés par deux entre 2008 et 2011. En 2008, l'activité se centralisait sur le Nord Mayenne, puis la structure a créé une nouvelle plateforme définitive à Port-Brillet, au sein du Pays de Loiron (centre Mayenne). Enfin, le Sud-Mayenne a rejoint très récemment la Scic, cette évolution laisse présager un développement de l'activité croissant pour les années à venir.

La ressource bois

L'une des spécificités de cette Scic est qu'elle utilise tous types de bois, contrairement aux autres structures qui n'utilisent pour la plupart que le bois de bocage. Sa provenance est donc multiple :

Le **bois agricole** constitue l'approvisionnement majoritaire de la structure. Il provient de l'entretien des haies par les agriculteurs. Un partenariat a été mis en place entre ces derniers et la Scic avec l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques de la gestion des haies qui stipule que tout bois arraché ne sera acheté que si une replantation est mise en place. Actuellement, 42 agriculteurs se sont engagés avec la Scic.

Le **bois forestier** géré par des structures d'insertion a connu une évolution croissante de 2008 à 2011.

Le **bois industriel**, non adapté à tous les types de chaufferies, d'où un faible approvisionnement en 2011.

La **filière « dons »** reste minoritaire car il s'agit des entretiens de haies ou d'espaces verts effectués en milieu urbain.

La diversification des approvisionnements permet à la structure d'avoir des prix compétitifs sur le marché.



La Fédération Départementale CUMA 53

La FD CUMA 53 est une association qui fédère les 205 Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles de la Mayenne. Elle intervient sur la **filière agricole** en permettant aux agriculteurs de mutualiser les machines mais aussi sur la **filière énergies renouvelables**, notamment dans le domaine du déchiquetage de bois. Dans ce second champ d'actions, l'association souhaite permettre aux agriculteurs d'économiser l'énergie sur leur exploitation et de produire des énergies renouvelables en mettant à leur disposition les moyens mécaniques nécessaires (exemple : matériel pour l'entretien des haies). L'un des enjeux les plus importants pour l'association est de créer une dynamique territoriale avec les CUMA pour une plus grande ouverture aux agriculteurs mais aussi aux collectivités. L'objectif est l'implication des différents acteurs du territoire dans des thématiques clés du développement des énergies renouvelables et de la préservation des territoires.

Les moyens mobilisés

Moyens financiers	Chiffre d'affaires 2011 : 143 269 € Subventions : Communautés de communes, Département et Région.
Moyens humains	Composition de l'équipe : 2 salariés
Organisation	4 plateformes définitives : Parigné sur Braye, St Hilaire du Maine, Gorrion et Port-Brillet 1 plateforme temporaire : Ravigny

Les points positifs et les difficultés rencontrées

Points positifs	Difficultés	Enjeux et perspectives
Implication de tous les acteurs de la filière bois dans la structure,	Travail avec le feuillus qui nécessite l'utilisation de nouvelles techniques,	Pérenniser son activité, Obtenir les projets ciblés,
Travail avec les chantiers d'insertion,	Vente de bois industriel non adapté à tous les types de chaufferies.	Amorcer le développement des chaufferies au bois sur le territoire mayennais.
Réduction des gaz à effet de serre et valorisation du paysage mayennais,		
Reconnaissance du travail de la Scic par les autres acteurs du territoire.		

CONTACT

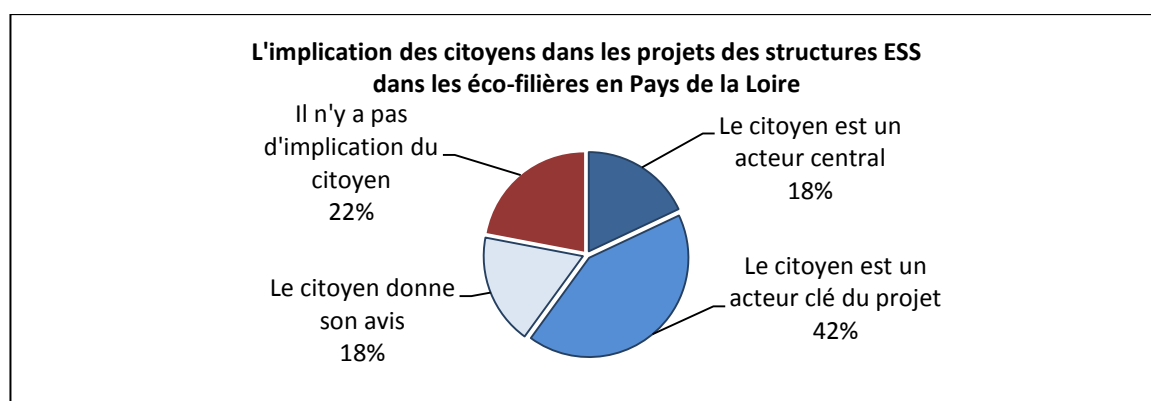
Emmanuel LELIEVRE
Gérant de la Scic Mayenne Bois Energie
La Lande RD 217
53100 Parigné Sur Braye
02 43 08 35 60
scic.hmbe53@orange.fr

La participation des usagers et du citoyen aux activités : la responsabilisation et le changement des pratiques individuelles au service du développement durable

« L'un des atouts de l'Économie Sociale et Solidaire, en termes de capacité d'innovation, est la proximité avec les personnes, leurs besoins et leur expression. Aujourd'hui, les questions de société sont prégnantes, ravivant la recherche de solutions avec et pour les personnes. Elles ouvrent de fait des perspectives de développement aux organisations de l'ESS. » (CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2011, p.75)

Le citoyen peut **prendre part aux décisions et aux activités des structures de l'ESS** en tant que salarié dans les Scop, en tant que client dans les coopératives de consommateurs, en tant que bénévole dans les associations. Néanmoins, cette implication connaît différents degrés.

Si 78% des structures impliquent d'une façon ou d'une autre le citoyen dans l'activité, pour 22% des structures, il n'y a pas d'implication du citoyen dans le projet.



Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

Lorsqu'il y a implication du citoyen, celle-ci peut prendre des formes diverses.

Pour 18% des structures, le citoyen est un acteur central, c'est le projet citoyen lui-même qui est porté par la structure. Dans les projets citoyens autour de l'énergie, le citoyen est financeur et bénéficiaire de l'activité de la structure. Dans les Coopératives d'Activité et d'Emploi, le citoyen est un entrepreneur qui lance une activité au sein d'une structure encadrante. Divers projets associatifs placent le citoyen au cœur du projet en tant qu'acteur. Compostri se définit d'abord par un réseau de bénévoles, qui se prennent en main et organisent eux-mêmes leur compostage. L'association ECLAT, développant l'accompagnement à l'auto-construction, permet au citoyen de construire lui-même son habitat.

« C'est un projet de vie entier. On touche à tout quand on touche à la maison de quelqu'un. » (à propos de l'auto-construction)

Pour 42% des structures, le citoyen, sans forcément être central, est un acteur clé du projet. A travers le bénévolat, le citoyen s'implique dans le projet de l'association. Dans l'éco-filière Bâtiment, le citoyen peut rejoindre un chantier d'écoconstruction grâce aux chantiers participatifs. Il apporte de la main d'œuvre contre le savoir-faire qu'il va acquérir sur le

chantier. Dans les structures de réemploi, le citoyen est l'un des fournisseurs de matières premières (tissu, papier, carton...) ou d'objets (électroménager, meubles, livres...) qui seront alors revalorisés au sein de la structure. Les structures d'insertion placent le citoyen, en tant que salarié, au cœur du projet de la structure. Plus qu'un salarié comme les autres, la personne employée est accompagnée dans un projet d'insertion professionnelle mais aussi sociale et économique.

Pour 18% des structures, le citoyen a une mission consultative, il a la possibilité de donner son avis sur l'activité ou l'organisation de la structure en participant aux assemblées générales, en étant sociétaire d'une coopérative de consommation ou plus simplement en tant que client via la participation aux enquêtes de satisfaction.

Tour à tour acteur du projet, décideur, partie prenante ou voix consultée, le citoyen trouve très souvent dans l'ESS différentes façons d'agir pour des éco-projets. Grâce à ces opportunités, il participe à l'activité économique de son territoire au-delà de son statut habituel de consommateur. Nul besoin pour lui d'être salarié pour participer à un projet associatif, d'être une entreprise pour fournir des intrants à des structures de l'éco-filière et ainsi donner une seconde vie à son matériel, d'être auto-entrepreneur ou professionnel pour construire son propre habitat. En sortant de son statut limité de consommateur qui doit compter sur ses ressources financières pour subvenir à ses besoins, le citoyen reprend la main sur différents aspects qui composent sa vie quotidienne comme dans son travail, sa consommation, son implication dans la société, son alimentation ou son habitat. Cette responsabilisation et implication du citoyen dans les activités des éco-filières vient redessiner les contours classiques des filières et casse la scission entreprises / consommateurs.

« L'association forme et accompagne mais ce sont eux, les citoyens, qui font. Ils compostent pour eux-mêmes. » (Association de l'éco-filière Déchets)

L'ESS comporte ici un atout certain dans la prise en compte des enjeux du développement durable. En effet, la prise en compte des préoccupations écologiques est étroitement liée à un changement des pratiques individuelles en termes de consommation de produits et d'énergie, d'habitat, de gestion des déchets, de déplacements. Tous les pans de la vie quotidienne sont touchés par des impératifs écologiques et une remise en question des modes de vie est nécessaire et urgente au regard de ces impératifs. **L'ESS joue un rôle primordial dans ces évolutions des pratiques et des mentalités : elle responsabilise le citoyen à travers ses projets, elle lui donne des moyens d'action concrets pour sa vie quotidienne et enfin, elle sensibilise et mène une action sur les prises de conscience nécessaires pour le changement des pratiques.** Les entreprises « classiques » et les pouvoirs publics peinent à jouer ce rôle d'initiateur du changement par les pratiques individuelles. **La proximité de l'ESS avec les citoyens est un atout incontestable pour un développement des éco-filières durable dans le temps.**

Eolienne en Pays d'Ancenis (EOLA)

Pour une maîtrise locale et citoyenne de l'énergie



Issue de l'essaimage de l'association Eoliennes en Pays de Vilaine (EPV), qui développe actuellement deux parcs éoliens dans le Pays de Redon, à Béganne dans le Morbihan et Séverac-Guenrouet en Loire-Atlantique

Eoliennes en Pays d'Ancenis (EOLA) a été créée en 2010 afin de promouvoir les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables, et plus particulièrement l'éolien-citoyen participatif, parcs éoliens directement financés par les habitants et des collectivités locales.

L'éolien citoyen, qu'est-ce que c'est ?

L'**éolien citoyen** défini par une charte au niveau national²³, caractérise des projets portés par les territoires (collectivités, habitants). Les acteurs du territoire sont directement impliqués dans l'élaboration et le financement du projet. Ce dernier s'inscrit dans une réflexion de territoire plus globale sur la maîtrise des consommations énergétiques.

La démarche de l'**éolien citoyen** permet de répondre à bien des critiques et d'éviter certains désagréments ou craintes suscités par les projets éoliens :

- Meilleure acceptation des projets grâce à leur appropriation par les habitants ;
- Projets mieux intégrés dans leur environnement paysager et humain car définis par les acteurs du territoire ;
- Retombées économiques locales grâce à l'investissement local. Le projet n'est plus perçu comme une simple opportunité économique pour de grands groupes étrangers ;
- Transparence financière et technique des projets, maîtrise locale permettant d'intervenir plus facilement en cas de problème (nuisance sonore, question du démantèlement) ;
- Dimensionnement du parc en fonction des besoins énergétiques du territoire.

*Source : Extrait du site internet d'Eoliennes en Pays d'Ancenis
<http://eoliennes.ancenis.free.fr/dotclear/index.php?pages/l-Eolien-Citoyen>*

A ce jour, 120 adhérents ont rejoint l'association EOLA. Elle vient de créer une SAS de type coopératif pour financer la phase de développement d'un 1^{er} parc éolien. Moyennant un investissement de 500 à 1000€ par ménage, ce parc éolien pourrait être construit et couvrir la totalité des besoins en électricité de ces ménages. Si le Permis de Construire est validé, ce parc pourrait voir le jour en 2016. D'autres projets, portés par Eoliennes en Pays de Vilaine sur le Pays de Redon, sont plus avancés. Le parc éolien citoyen de Béganne sera construit en 2013, avec 4 éoliennes de 2MW. Il produira 20 400 Mégawattheures par an, soit l'équivalent de la consommation hors chauffage de 8 000 foyers. Son financement est bouclé, il a mobilisé l'épargne de plus de 700 ménages.

d. Les résultats de l'innovation sociale

L'étude analyse ici les critères de l'innovation sociale portant sur ses résultats : l'efficacité de l'activité et la comparaison aux solutions existantes.



L'efficacité des activités : des réponses évolutives à des enjeux complexes

Les structures ont été interrogées sur **l'atteinte de leurs objectifs**. Les objectifs peuvent être de différentes natures : objectif social, environnemental, économique, organisationnel... L'analyse est ici relative à chaque type d'objectif. Il est intéressant de noter que **42% des structures disent ne pas les atteindre**.

Cependant, pour les répondants, ne pas atteindre ses objectifs ne veut pas dire que l'activité dysfonctionne. **Pour 12% des structures, l'activité est encore trop récente** pour que son efficacité puisse être évaluée. **Pour 15%, c'est la nature des objectifs poursuivis qui les empêchent de prétendre atteindre des résultats de façon figée**, les objectifs sont évolutifs et ne sont par nature jamais atteints. La marge de progrès est toujours existante et l'on retrouve ici la posture humble de certaines structures de l'ESS à l'égard de leur performance.

*« La caractéristique du développement durable, c'est qu'on n'a jamais fini. »
(Association de l'éco-filière Energies renouvelables)*

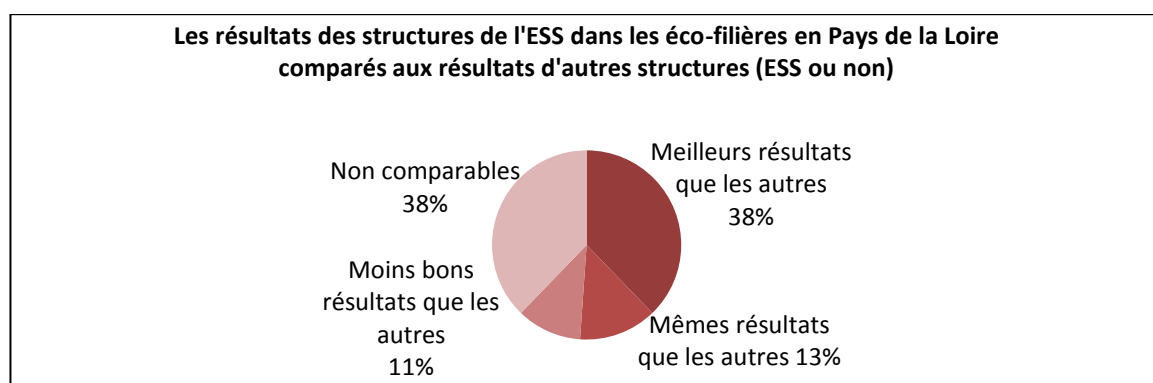
Les 15% restants rencontrent effectivement des difficultés et des contraintes qui réduisent leur efficacité. Ces difficultés sont pour l'essentiel économiques et proviennent parfois de causes extérieures à la structure (baisse des aides de l'Etat, contraintes naturelles...).

Enfin, 51% disent atteindre au moins en partie leurs objectifs.

Finalement, seules 15% des structures rencontrent de réelles difficultés à atteindre leurs objectifs.

La comparaison aux solutions existantes : des atouts organisationnels et de valeurs dans l'ESS

L'innovation sociale requiert que l'activité obtienne effectivement les résultats escomptés, mais elle sous-entend également que la structure atteigne de meilleurs résultats que les solutions déjà existantes. L'analyse est ici relative à la conception que les différentes structures se font du « résultat ». Le résultat dépendant de l'objectif de départ, il peut lui aussi être de différente nature (social, environnemental, économique, organisationnel, etc.).



Source : Enquête par entretien, Araïs, 2012

13% estiment que les résultats sont équivalents.

11% estiment que les autres structures réussissent mieux, en particulier face aux difficultés qu'elles-mêmes rencontrent pour trouver des financements et des clients.

38% estiment que leurs résultats sont non comparables. Pour certaines, il n'est pas possible de comparer des structures agissant sur des territoires et dans des contextes différents. Pour d'autres, la différence d'approche ne permet pas de comparer leurs résultats.

38% estiment que leurs solutions sont plus efficaces que les autres. On retrouve ici la plupart des arguments qui justifient l'aspect innovant de leurs activités pour les structures de l'ESS dans les éco-filières :

- Une approche polyvalente, plus complète : en rassemblant les compétences, les structures prétendent aller plus loin dans leurs activités et leurs résultats que les autres structures. Cela se vérifie essentiellement dans l'éco-filière Bâtiment.
- Des procédés plus efficaces : par les matériaux utilisés et le développement de techniques de travail pertinentes, telles que la mutualisation des charges et des compétences, les structures gagnent en efficacité.
- Une forte dimension sociale et une organisation qui place l'humain au centre : grâce à ses valeurs humaines, non seulement les structures sont respectueuses des conventions, ce qui n'est pas le cas de toutes, mais elles mettent en avant la notion de solidarité et de transparence. Les coopératives sont ici davantage concernées que les associations.
- Un lien plus fort avec le territoire et le citoyen : le fait de porter des projets tournés vers l'intérêt général confère une influence plus forte aux structures.

On note ici une diversité de conceptions de la notion de résultat : portée de l'activité, efficacité des procédés, respect des conventions et de l'humain, service de l'intérêt général. Il n'est pas évident d'évaluer l'efficacité des résultats des activités de l'ESS, et ce temps de l'analyse s'appuie sur un autodiagnostic des structures. La durabilité des résultats n'est pas ici évaluée.

Les limites à l'évaluation de l'innovation en ESS

« Au sein de l'ESS on observe des tensions entre expérimentation, bricolage et formalisation-diffusion. Le plus souvent les innovations déployées par les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire font l'objet de stratégies d'amélioration en continu tendant à rendre difficile leur consolidation. Il y a donc un enjeu à favoriser l'anticipation et accompagner la consolidation de l'innovation sociale dans les organisations afin d'en favoriser la diffusion. » (CRESS Provence-Alpes-Côte d'azur, 2011, p.72).

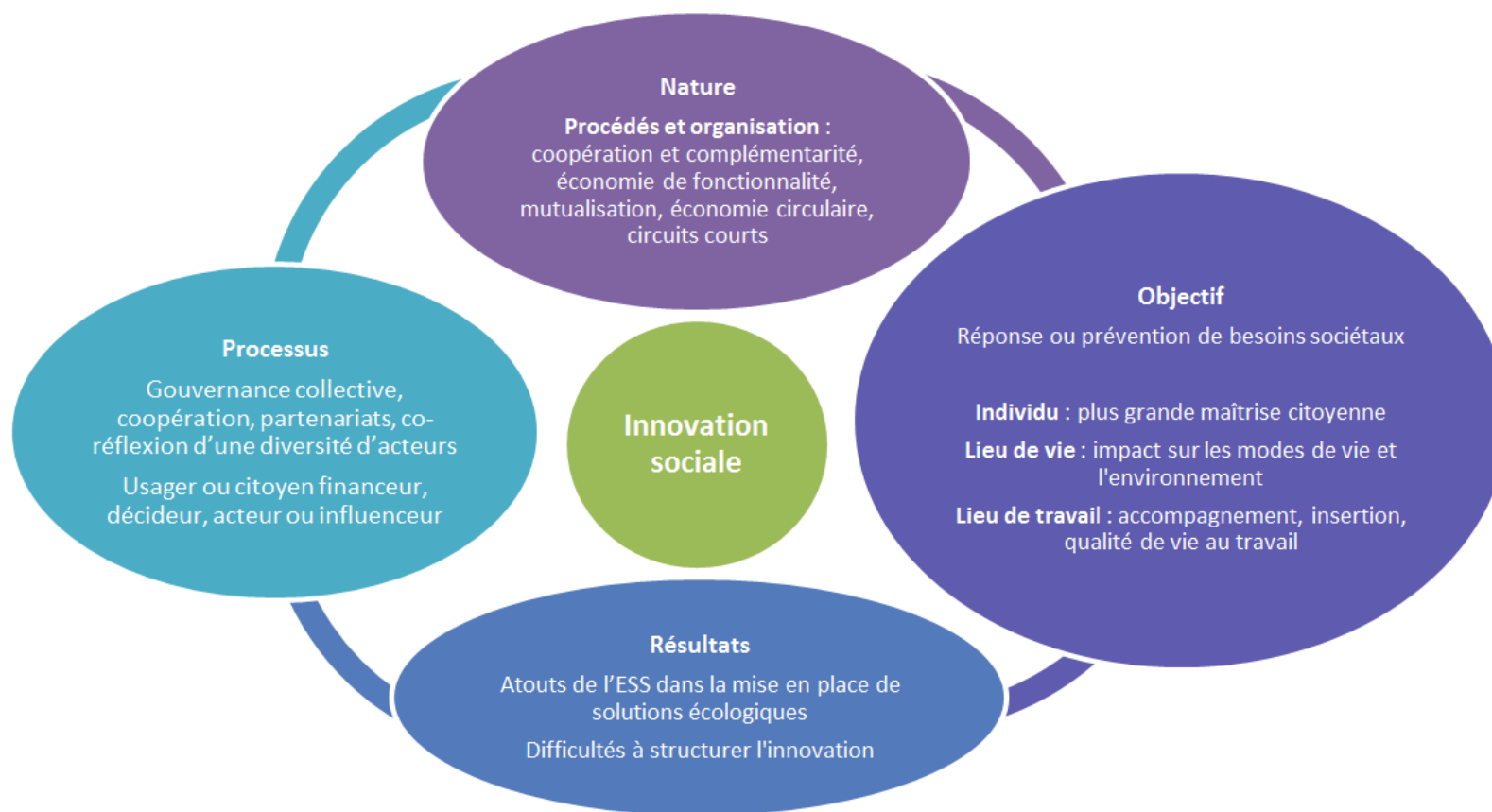
L'un des enjeux pour l'ESS est de **développer un savoir-faire solide en termes d'innovation sociale et de formaliser les processus, afin de faciliter, de pérenniser et de protéger l'innovation**. Les structures font face au manque de moyens et de temps pour formaliser l'innovation. Certaines estiment que **les réseaux et les pouvoirs publics ont ici un rôle à jouer comme apporter un soutien en termes d'innovation et de R&D pour accompagner les structures et mutualiser les outils et savoir-faire**.

Plus largement, ces difficultés de structuration de l'innovation relèvent du **manque de valorisation et de reconnaissance de l'innovation sociale face à l'innovation technique**. Les financeurs publics et privés notamment ne s'engagent pas suffisamment en faveur de l'innovation sociale. Ecos, association qui développe des projets urbains alliant art, écologie urbaine, pratiques de voisinage, économie locale, rencontre des difficultés au démarrage de ses projets. Ses projets, transversaux et riches de sens, impliquent différents publics et différentes thématiques. Cette transversalité représente un frein pour les demandes de soutien aux collectivités et partenaires privés potentiels : la démarche apparaît trop complexe et aucun service n'intègre l'ensemble des enjeux concernés. Ce cloisonnement dans l'approche des projets empêche la valorisation de l'innovation sociale et le développement des liens inter-filières. **Valoriser l'apport de l'ESS dans les éco-filières, c'est d'abord reconnaître le bien fondé et l'impact de l'innovation sociale sur le développement de solutions durables et respectueuses de l'environnement**.

Synthèse - L'innovation sociale en ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire

Si l'on considère les critères du CRISES, l'ESS est en effet source d'innovation sociale dans les éco-filières en Pays de la Loire. L'ESS dispose d'atouts incontestables en termes d'innovation sociale. Sa proximité avec les usagers et son ancrage territorial en font un acteur disposant d'opportunités d'expérimentation privilégiées. Cependant, l'impact de ces expérimentations et leur durabilité ne sont pas évidents à évaluer et l'ESS fait face à un défi, non relevé aujourd'hui, de structuration et de valorisation des innovations mises en place.

L'innovation sociale en ESS dans les éco-filières des Pays de la Loire



Déclinaisons des spécificités par éco-filière

I. L'éco-filière Agriculture

1. Description de l'ESS sur l'éco-filière

a. Aspect historique

Les coopératives, et notamment les coopératives agricoles sont historiquement présentes dans la filière agricole quand bien même leur engagement en faveur de l'environnement est plus récent, notamment chez certaines CUMA qui développent aujourd'hui des liens avec les énergies renouvelables. 66% des coopératives interrogées ont été créées entre le début du 19^{ème} siècle et le début des années 90. On trouve cependant des coopératives plus récentes, Scic ou Scop, œuvrant dans la production, la transformation et/ou la distribution de produits biologiques. Les associations, quant à elles, sont plus récentes et se sont développées avec le développement de l'éco-filière, notamment sur des activités liées à la vente directe.

b. Activités développées



Les activités des structures interrogées en entretien

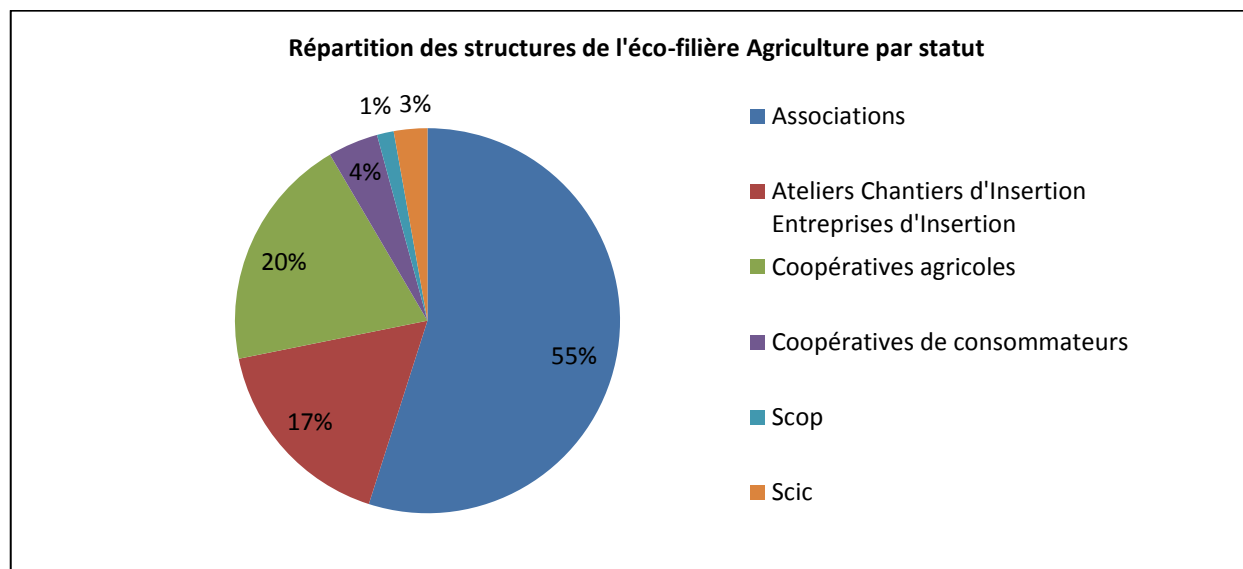
Mutualisation de matériel agricole (CUMA)
Agriculture maraichère biologique
Production, transformation (pain/farine, lait, animale et végétale)
Collecte et achat (lait)
Vente directe ou distribution (pain, lait, produits alimentaires bio, produits locaux, matériel agricole)
Jardinerie
Activités avec le bâtiment (chanvre et lin)
Energies renouvelables (photovoltaïque et biomasse énergie)
Compostage et méthanisation

c. Impact des réglementations

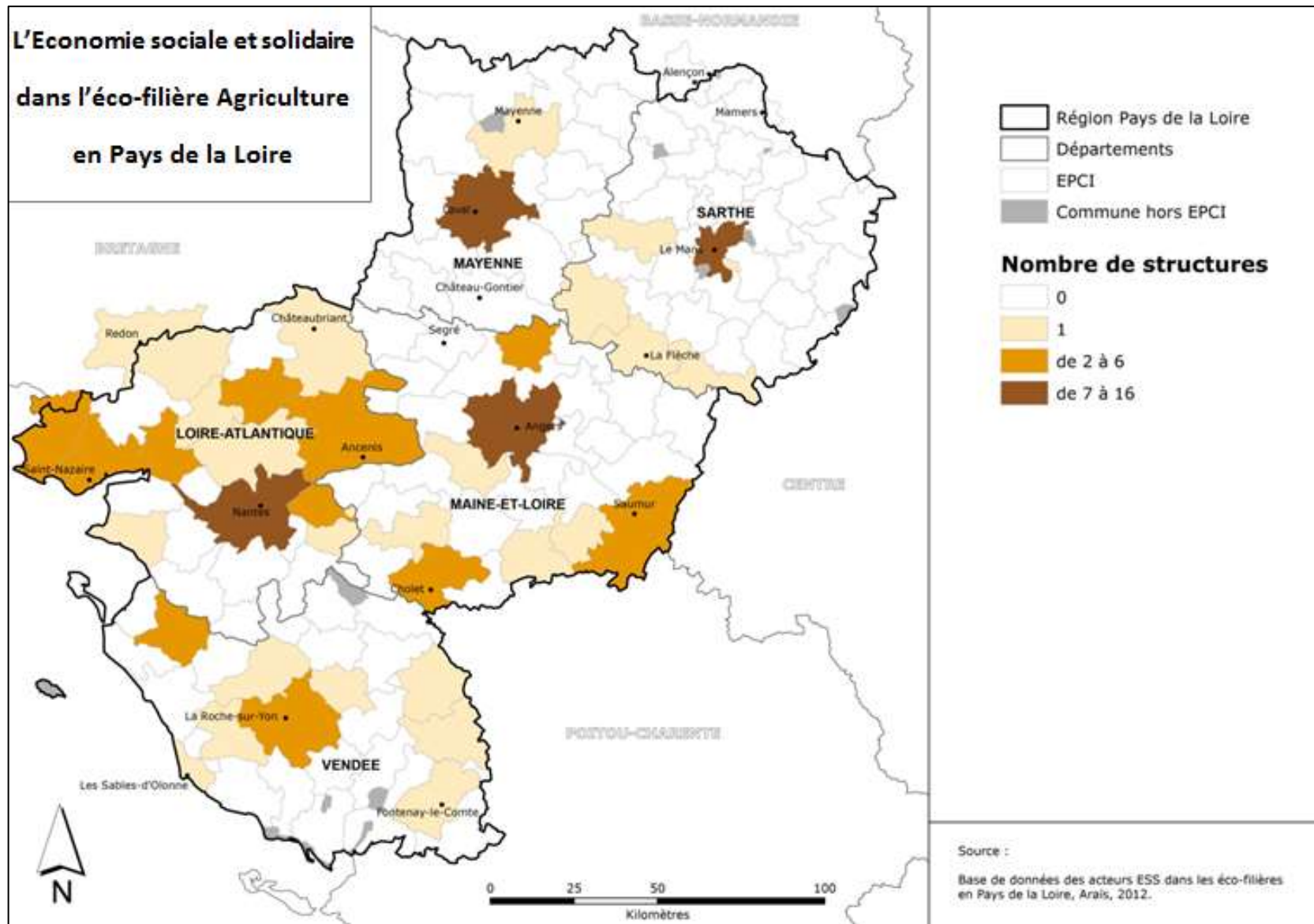
Pour 67% des structures, les réglementations liées à l'aspect écologique des activités agricoles qui leur sont imposées sont contraignantes pour leur activité. Les justifications sont variées voire antagonistes. L'exigence de diminution de la part des pesticides utilisés est très difficile à intégrer dans certaines structures agricoles, d'autant plus qu'elle n'a pas de contrepartie incitative de la part des pouvoirs publics. Parallèlement, l'assouplissement du cahier des charges de l'agriculture biologique dans le cadre de l'harmonisation européenne dessert les structures les plus engagées. D'après l'étude d'Ernst&Young la pression réglementaire en faveur de l'Agriculture Biologique laisse entrevoir de bonnes perspectives de développement pour l'éco-filière.

d. Chiffres clés et description territoriale

Dans le Fichier qualifié, 102 structures font partie de l'éco-filière Agriculture. Parmi ces structures, 8 appartiennent à plusieurs éco-filières.



Source : Fichier qualifié, Araïs, 2012



Etude Ernst&Young

L'éco-filière Agriculture dans son ensemble en Pays de la Loire

Chiffres

Agriculture bio :

1580 exploitants en 2010

Ratio national : 1.3% du Chiffre d'Affaires => 300-400 millions d'euros en Pays de la Loire

Moins de 2000 emplois (éco-filière émergente)

Agriculture durable : 2% du Chiffre d'Affaires de la filière régionale, essentiellement agriculture biologique

Implantation

Principalement en Loire Atlantique, puis dans le Maine et Loire et en Vendée

Segments les plus représentés

Forte représentation : Agriculteurs

Représentation intermédiaire : Ingénierie, conseil et agroalimentaire

Représentation faible : Agrofourmiture, machinisme

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

2. Quelques spécificités de l'éco-filière

a. Des frontières floues entre l'ESS et les entreprises « classiques » dans l'éco-filière Agriculture

La plupart des structures de l'ESS sur l'éco-filière Agriculture entretient des liens étroits avec les entreprises « classiques ». Ces structures font preuve d'une solidité face à la concurrence des entreprises « classiques » du fait de leur positionnement et de leur fonctionnement proche de ces dernières. Les coopératives étant historiquement développées sur la filière agricole, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre de coopératives ne se revendiquent pas comme appartenant à l'Économie Sociale et Solidaire. L'origine solidaire du statut coopératif dans la filière agricole est davantage un héritage historique qu'un gage d'engagement social et solidaire aujourd'hui et qu'un critère de différenciation. Il se justifiait par la volonté d'agriculteurs isolés de faire face à des contraintes économiques, la coopérative permettant la mutualisation des charges, du matériel, et procurant

un poids plus important sur la filière. Ainsi, la forme coopérative est la forme « classique » au sens d'« historique » de la filière agricole. L'absence de volonté de se démarquer des entreprises « classiques » pour les coopératives agricoles « historiques » explique que ces structures entretiennent des relations professionnelles ou de concurrence avec les entreprises « classiques » qu'elles assument pleinement. En termes de mode de fonctionnement, certaines structures interrogées ont mis en avant l'hybridation des outils et des systèmes utilisés par les grandes coopératives et les structures « classiques ». Le fait d'être une coopérative n'a alors pas d'incidence sur les rapports professionnels entre les structures. Le statut n'est pas mis en avant ainsi l'activité agricole passe en priorité et la structure est un partenaire économique avant tout. Le statut coopératif peut cependant être un gage de solidité, donc de différenciation à l'égard des entreprises « classiques », non pas pour ses valeurs solidaires, mais parce que les coopératives ont fait preuve d'une meilleure résistance à la crise.

« Il y a de plus en plus de points communs entre l'économie classique et l'ESS »

Cependant, on constate une certaine dichotomie dans les structures interrogées. L'ESS dans l'éco-filière Agriculture est constituée d'une part de ces coopératives traditionnelles, qui diversifient leurs activités en se positionnant sur une agriculture plus responsable et qui seraient pleinement intégrées à l'économie « classique » et d'autre part de structures plus innovantes qui cherchent à inventer et proposer une alternative aux modes de production et de consommation dominants. Ces acteurs, impliqués dans l'ESS par le soutien de valeurs solidaires fortes, déplorent le fait que certaines coopératives agricoles, de par leur taille, aient perdu leur fondement solidaire et aient dépossédé les agriculteurs du pouvoir dont ils disposaient dans la coopérative. Ils se reconnaissent mieux dans des initiatives innovantes, qui se distinguent des coopératives agricoles « classiques » comme les associations ou les coopératives de consommateurs qui développent la vente directe et biologique, ou encore les Scic qui tentent d'inventer un nouveau modèle pour l'éco-filière. Ils se reconnaissent aussi dans des structures plus historiques telles que les CUMA.

Pour ces structures, les entreprises « classiques » représente une menace en s'accaparant une partie de leur marché, notamment par la production et la vente de produits issus de l'agriculture biologique. La grande distribution notamment en est l'exemple type, elle est dénoncée comme ayant un effet dévastateur sur l'agriculture engagée et les petits commerces, en ce qu'elle favoriserait le monopole au détriment de la diversité des petites structures.

Si ces structures voient les entreprises « classiques » comme une menace, elles ont tendance à inclure les grandes coopératives agricoles dans cette économie puisque leur fonctionnement et leur finalité ont, selon elles, perdu leur fondement solidaire. La dichotomie ne se situe donc pas entre ESS et économie « classique » mais plutôt au sein même de l'ESS.

« Les grosses coopératives ne sont plus dans la mutualisation des charges, elles n'ont que faire de l'existence des CUMA. Ce sont des grosses machines à broyer. »

Atelier

Le fondement solidaire de l'ESS : le problème de la taille

Les coopératives agricoles, qui se sont créées sur des piliers sociaux et solidaires, ont aujourd'hui oublié leur fondement. Les coopératives de grande taille ont **perdu leur attachement territorial et une dimension sociale** pourtant primordiale qui voulait que les agriculteurs soient les décideurs de la coopérative. La coopérative n'est plus au service des producteurs qui la composent mais elle est au service d'elle-même. Ceci s'expliquerait, selon les participants à l'atelier, par la taille importante de ces structures, qui implique une délégation des pouvoirs et un détachement entre le Conseil d'Administration et les coopérateurs. **Le statut ESS n'est donc plus garant d'un engagement social et solidaire en faveur des producteurs.** Par conséquent, l'aspect local et l'attachement territorial s'effacent face aux enjeux économiques et concurrentiels de la coopérative. Bien qu'appartenant à l'Économie Sociale et Solidaire par les statuts, ces coopératives ont perdu les valeurs qui y sont liées. « *Aujourd'hui, l'ESS en agriculture n'existe plus !* »

Les **petits agriculteurs pâtissent de cette perte de pouvoir et de la concurrence de ces grands groupes.** Les CUMA représentent des petits groupes ancrés localement et attachés à la dimension sociale. Elles soutiennent les agriculteurs en difficulté. Les participants à l'atelier ont donc souligné la **dichotomie entre les grosses coopératives, éloignées du local et des petits agriculteurs, concernés par l'engagement social et territorial.** Cependant, ils ont nuancé leurs propos en soulignant que les grosses coopératives agricoles jouent un **rôle de dynamisation et d'équilibre économique sur le territoire**, face aux groupes privés. Elles permettent à des groupes d'agriculteurs d'être représentés et d'être plus compétitifs. [...]

Cependant, il faut distinguer les différents types de structures de l'Économie Sociale et Solidaire. En effet, on rencontre aujourd'hui, dans la **distribution agroalimentaire** par exemple, des **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif innovantes**, intégrant les valeurs fondatrices de l'ESS. L'ESS se positionne depuis peu sur la distribution à travers des projets innovants, liés par exemple à la **restauration collective biologique** dans les écoles. Le statut SCIC est intéressant pour ces projets qui **réunissent des acteurs ESS et non ESS** : Collectivités, ESAT... C'est le cas des structures de Manger Bio ou de la SCIC Bio d'Ici qui est en cours de création. La logique de ces projets est transversale, elle permet aux collectivités et aux acteurs locaux de s'investir. Les AMAP constituent un autre exemple de projets innovants, structurés en association. Le point commun de ces projets est de réfléchir à la façon d'**intégrer aujourd'hui le consommateur dans ces démarches collectives.** Le principal enjeu pour ces projets collectifs est leur **viabilité économique.** Les structures de l'ESS auraient besoin d'un **soutien plus prononcé de la part des collectivités**, notamment pour l'émergence de ces projets. [...]

D'un point de vue général, l'agriculture a **besoin d'être structurée, pour asseoir son économie.** Dans l'Économie Sociale et Solidaire, la question de leur **viabilité économique est particulièrement tendue.** Or, pour qu'une activité soit durable, il faut que ses acteurs soient rémunérés convenablement. Pour cela, il est primordial de **développer l'organisation collective des projets** et des exploitations pour faire face à la concurrence : **mutualiser** les moyens de production, **travailler en collectif** sur la notion de circuits courts, mutualiser les charges, en termes de logistique par exemple, **relocaliser** à tout niveau (restauration collective, gestion des déchets organiques...)... **L'aspect collectif doit dépasser l'échelle de la filière.** Aujourd'hui, il n'est plus pertinent de raisonner en termes de filière, il faut inclure dans la démarche collective la diversité des acteurs du territoire : acteurs de l'insertion, de la gestion des déchets, collectivités, citoyens...

Extrait du compte rendu de l'Atelier Agriculture du 31 janvier 2012

Portrait

Lait Bio du Maine

Une agriculture biologique locale au service de la qualité des produits



« En optant pour l'agriculture biologique, nous avons fait le choix de valoriser naturellement toutes les richesses de notre pays, qu'elles soient environnementales, économiques ou sociales » Extrait de la présentation de Lait Bio du Maine sur le site internet

Le projet et l'appartenance à l'éco-filière : la qualité du produit avant le profit

Carte d'identité

Eco-filière

Agriculture/agroalimentaire

Date de création

1994

Statut juridique

avant 2007 : Groupement d'Intérêt Economique, puis passage en Coopérative agricole afin de rendre possible la transformation et la commercialisation d'un même produit et le partage du pouvoir décisionnel

Territoire d'intervention

Le département mayennais et les cantons limitrophes

Nombre d'adhérents

45

Nombre de salariés

15

L'activité de Lait Bio du Maine, qui consiste à **collecter et commercialiser du lait issu de l'agriculture biologique**, a été mise en place par huit producteurs biologiques mayennais.

Aujourd'hui réunis au sein d'une coopérative, les 45 adhérents partagent une vision commune de l'agriculture durable, qui constitue l'une des forces de la structure : **leur but est moins de réaliser un bénéfice sur les quantités produites que de pérenniser et développer l'entreprise grâce à la qualité du produit vendu.** Ainsi depuis 2007, pour valoriser la qualité du lait, la structure a mis en place une grille interne de paiement du lait à la qualité, basée sur un système de primes attribuées aux meilleurs laits.

En 2010, l'activité s'est diversifiée avec la création de la **Fromagerie Bio du Maine**. Cette dernière est spécialisée dans la fabrication de fromages au lait cru, qui nécessite une haute qualité du lait.

Lait Bio du Maine tient à montrer que les petites structures locales ont la capacité de subvenir aux besoins de la population.

L'innovation au cœur de la structure

Élément essentiel pour pouvoir s'imposer face aux grandes et moyennes surfaces de distribution, la coopérative Lait Bio du Maine a su innover. Les trois facettes de l'innovation dans la coopérative sont :

- Le travail sur la qualité du produit ;
- La fabrication de fromages au lait cru en dehors des territoires montagnards ;
- La volonté d'essaimer cet exemple de développement local de qualité environnementale (en communiquant sur les salons bios, gastronomiques et de développement local) plutôt que de grossir, afin de rester « à taille humaine », valeur qui reste rare chez les entreprises agroalimentaires.



Le fromage au lait cru bio de la coopérative, baptisé l'Entrammes, est le résultat de l'innovation menée au sein de la structure, qui lui a valu en 2011 la **nomination à Innovabio, premier concours de l'ouest récompensant les entreprises biologiques innovantes.**

Les moyens mobilisés

Moyens financiers	Chiffre d'affaires 2011 : 5 833 800 € Subvention : aide des collectivités lors de la création notamment
Moyens humains	Composition de l'équipe : 15 salariés et 45 adhérents
Moyens matériels	1 fromagerie regroupant l'ensemble des activités de la coopérative à Entrammes 2 camions pour collecter le lait bio dans les différentes exploitations

Les points positifs et les difficultés rencontrées

Points positifs	Difficultés	Enjeux et perspectives
Mise en avant du territoire et de ses acteurs	Le temps et les étapes nécessaires au passage d'une agriculture dite « classique » en agriculture biologique	Faire que 100 % du lait soit fromageable en 2014 (actuellement 1/3 du lait l'est)
Perception positive par les citoyens et les collectivités		Obtenir le label AOP
Cohérence dans les actions menées en faveur de l'environnement.		Donner envie aux générations futures de continuer cette activité
		Garder une dimension humaine tout en élargissant la commercialisation par l'ouverture à d'autres territoires

Un bâtiment à faible impact écologique

Depuis la création de la fromagerie, Lait Bio du Maine possède un bâtiment qui regroupe l'ensemble de ses activités. Pour poursuivre leur démarche environnementale et pour être en cohérence avec les valeurs de la structure, le bâtiment a été pensé pour réduire son impact écologique, il comporte ainsi :

- Une charpente et un bardage en bois naturel
- Un procédé de traitement biologique des eaux usées de la fromagerie
- Un bassin tampon pour les eaux pluviales
- Une production d'eau chaude assurée par une chaudière au bois déchiqueté

Extrait de la présentation du site internet

CONTACT

Charles LAURENT

Président Lait Bio du Maine
Route de l'Abbaye
53260 ENTRAMMES
02 43 64 39 90 - 06 74 65 12 99
laitbiodumaine@wanadoo.fr
<http://www.fromageriebiodumaine.com>

II. L'éco-filière Bâtiment

1. Description de l'éco-filière

a. Aspect historique

Les structures ESS de l'éco-filière Bâtiment sont récentes. 75% des structures interrogées ont été créées dans les années 2000-2010. Néanmoins, la plupart d'entre elles disent développer une activité existant traditionnellement mais connaissant un renouveau aujourd'hui. Le travail des matériaux naturels notamment n'est pas une technique nouvelle mais plutôt un retour à des techniques et des ressources plus durables et locales.

« On essaie de revenir sur des choses simples, on travaille sur le bon sens. »



b. Activités développées

Les activités des structures interrogées en entretien

Accompagnement, soutien, formation (auto-constructeurs, éco-projets, professionnels de la filière écoconstruction, création d'entreprise (CAE))

Sensibilisation

Mise en relation (professionnels de l'écoconstruction, porteurs de projets d'auto-construction)

Construction avec matériaux naturels

Valorisation de la production de chanvre

Projet de construction de logement social, environnemental et intergénérationnel

Atelier

La place de l'ESS dans l'éco-filière Bâtiment

Historiquement, l'ESS n'est **pas fortement représentée dans le bâtiment**. On y trouve cependant des **SCOP, coopératives de construction, des coopératives HLM et des groupements de constructeurs**. Avec l'arrivée de **nouvelles réglementations** en faveur de l'écoconstruction et alors que les majors y ont simplement vu une occasion de diversifier leurs activités d'un point de vue économique, l'Économie Sociale et Solidaire a fait de l'écoconstruction un **vivier de nouvelles activités et de nouveaux projets collectifs locaux**.

Dans l'Économie Sociale et Solidaire, **l'approche écologique est globale**. Elle concerne tous les aspects de la vie, de l'alimentation, au logement, en passant par la médecine alternative etc. « *A chaque fois qu'on effectue un acte, il est mesuré.* » L'ESS tend vers cette cohérence globale que les participants ont évoquée dans la définition de l'éco-filière. La scission entre l'approche globale et l'approche classique se retrouve dans le profil des initiateurs des projets de l'ESS qui n'ont pas tous un long cursus dans le bâtiment. On observe alors une **évolution forte de la culture du bâtiment** dans l'écoconstruction, qui replace **l'homme au centre de la démarche**. « *Aujourd'hui, le travail donne du sens, dans une vision globale, pas que technique.* » Bien que toujours marginale dans le bâtiment, l'ESS s'est positionnée comme **moteur et influenceur d'innovations sociales dans l'écoconstruction**.

L'ESS se situe dans des **dynamiques collectives émergentes**. L'objet de départ de ces dynamiques n'est pas toujours l'écoconstruction mais regroupe une **diversité d'acteurs autour d'un même projet de territoire**, comportant une forte dimension sociale et une implication de l'habitant et des collectivités. Cependant, ce type de projets co-construits, bien qu'étant identifié comme relevant de l'ESS par les participants, ne comportent **pas toujours de statut propre**, de par leur caractère novateur. C'est une limite au fonctionnement des modes opératoires alternatifs qui ne trouvent pas toujours aujourd'hui de cadre spécifique en termes de statut mais aussi de compétences.

Une autre difficulté que rencontre l'Économie Sociale et Solidaire réside dans le **manque de valorisation de l'apport social des projets**. Pour soutenir le développement de l'ESS et de ce type d'approche, il conviendrait d'inscrire la plus-value sociale dans les marchés publics : l'implication de l'habitant, l'accès aux techniques, la relocalisation etc. **Le développement de l'ESS est donc fortement dépendant d'une volonté politique.**

Extrait du compte rendu de l'Atelier Bâtiment du 2 février 2012

c. Impact des réglementations

Pour 50% des structures interrogées, certaines réglementations sont positives car elles favorisent le développement de l'éco-filière, comme les réglementations sur la performance des matériaux, les aides pour les travaux favorisant les économies d'énergie dans l'habitat ou encore les normes thermiques qui permettent de développer les maisons BBC et en bois. D'après l'étude d'Ernst&Young la pression réglementaire en faveur du Bâtiment durable laisse entrevoir de bonnes perspectives de développement pour l'éco-filière. Cependant, pour la grande majorité des structures, l'éco-filière manque de réglementations. La réglementation existante dans la construction n'est pas adaptée à l'éco-construction et plus particulièrement aux matériaux écologiques. Du fait du manque de connaissances et d'avis techniques sur ces matériaux, les assurances sont

réticentes et le maître d'œuvre doit parfois mettre sa responsabilité en jeu. Les réseaux de l'éco-construction, tels que le Réseau Français de la Construction Paille, jouent ici un rôle essentiel pour la mise en place et la reconnaissance de normes techniques (Cf. Partie III. 2. a. Les réseaux des structures ESS dans les éco-filières : entre division et intégration des éco-filières).

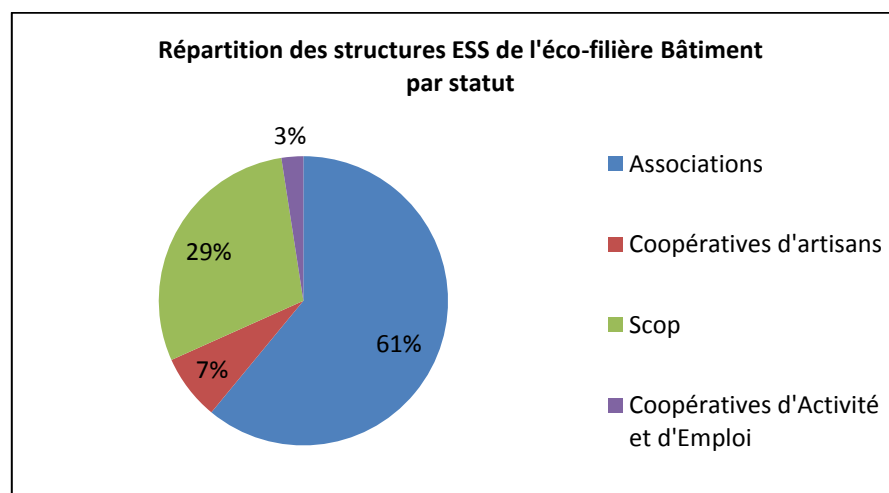
Par ailleurs, le manque d'exigences environnementales, en termes de bilan carbone et d'analyse du cycle de vie des matériaux, pénalise les structures engagées qui rencontrent alors des difficultés à vendre de la « sur-qualité », c'est-à-dire des produits et services offrant de meilleures caractéristiques en termes de développement durable, de respect de l'environnement et de santé que les produits et services communément proposés et demandés sur le marché. Outre le manque de réglementation, la garantie décennale représente une contrainte et un désavantage concurrentiel pour les auto-entrepreneurs et l'auto-construction.

En ce qui concerne les marchés publics, hormis les clauses d'insertion sur l'aspect social, la prise en compte des impacts sanitaires et environnementaux est négligée. Le critère principal reste encore le prix. L'une des structures suggère la mise en place d'une clause d'achat local, afin de favoriser les ressources régionales.

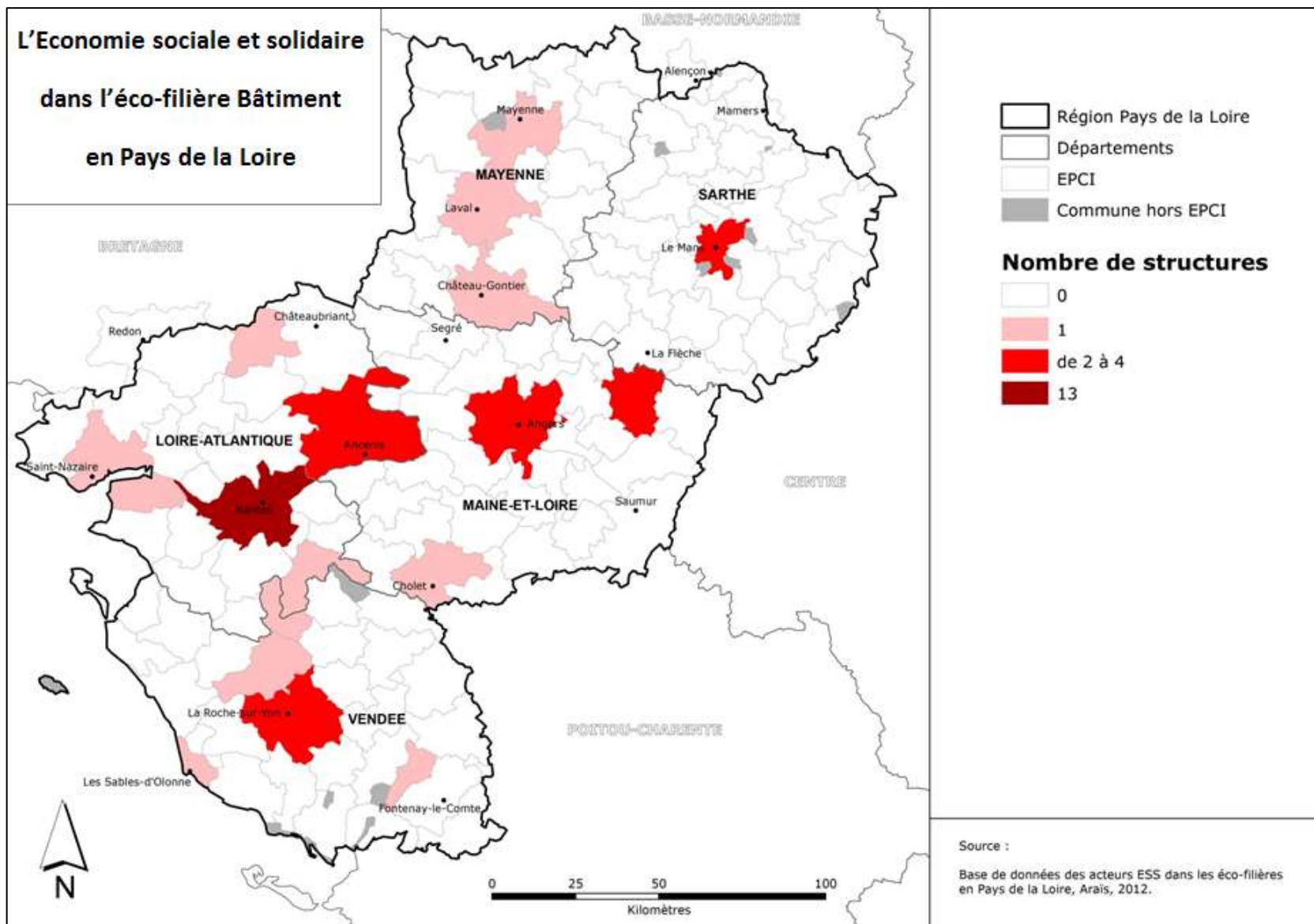
d. Chiffres clés et description territoriale

Dans le Fichier qualifié, 41 structures font partie de l'éco-filière Bâtiment.

Parmi ces structures, 17 appartiennent à plusieurs éco-filières.



Source : Fichier qualifié, Araïs, 2012



Etude Ernst&Young

L'éco-filière Bâtiment dans son ensemble en Pays de la Loire

Chiffres

Bâtiment en général : 19 000 entreprises, 80% de TPE, 85 000 emplois, Chiffre d'Affaires du BTP : 8 milliards d'euros

Bâtiment durable : 7000-8000 emplois (production d'énergie dans le bâtiment : 1000 emplois) Beaucoup de créations d'emplois

Surtout des PME et petits chantiers de proximité

Implantation

Principalement en Loire Atlantique, en Vendée, et dans le Maine et Loire

Segments les plus représentés

Forte représentation : Fabrication matériel et équipement, construction bâtiment

Représentation intermédiaire : Ingénierie, bureaux d'études, services, installation et maintenance

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

2. Quelques spécificités de l'éco-filière

a. L'enrichissement des compétences et la coopération : une démarche originale, solide et innovante

Un fort atout de l'ESS dans l'éco-filière Bâtiment est l'approche polyvalente et globale des métiers et des projets. 75% des structures ESS interrogées dans l'éco-filière Bâtiment se disent plus efficaces que les autres structures. En effet, l'ESS favorise une approche complète des projets, en y intégrant tous les corps de métiers et en favorisant les liens entre les disciplines et les filières comme l'approvisionnement auprès de filières agricoles pour les matériaux naturels, le développement de circuits courts et de réseaux locaux de parties prenantes, la coopération inter-métier dans les projets sont un facteur essentiel de différenciation et d'innovation pour l'ESS sur l'éco-filière. 75% des structures se disent innovantes, essentiellement pour la démarche adoptée. Cependant, elles relativisent leur rôle dans le développement de ces innovations, prétendant ne faire que remettre au goût du jour des façons de faire traditionnelles, comme par exemple les anciennes techniques utilisées dans la production de chanvre.

« On est innovant mais il faut rester humble. J'ai plutôt l'impression de revenir à des évidences. »

L'ESS dans l'éco-filière Bâtiment innove également dans la place qu'elle accorde au citoyen, pour 38% des structures interrogées, le citoyen est l'acteur central du projet. L'ESS développe en effet l'accompagnement à l'auto-construction et les chantiers participatifs. En vulgarisant les techniques et en favorisant l'apprentissage in situ, le citoyen devient constructeur de son propre logement. Outre l'auto-construction, les projets d'habitat participatifs, d'habitats groupés ou d'habitat intergénérationnel responsabilisent les citoyens en leur donnant la possibilité de concrétiser une vision alternative de l'habitat et reliant l'habitation à un projet de vie plus large.

b. Une différenciation à l'égard des entreprises « classiques »

Si la concurrence des entreprises « classiques » dans l'auto-construction n'est pas encore présente, les structures interrogées prédisent leur arrivée future sur ces activités pour lesquelles une demande émerge de la part des citoyens.

« Dans notre positionnement (auto-construction), on sait qu'on marche sur des œufs : on est dans des professions bien cernées, et on a vu le manque dans l'auto-construction. »

Dans l'écoconstruction en revanche, la concurrence est accrue. Le manque d'adaptation de la réglementation environnementale évoquée ci-dessus et les politiques de recrutement à moindre coût des entreprises « classiques » ne favorisent pas l'ESS. D'autre part, bien qu'une demande émerge en termes d'habitat écologique, celle-ci est faible et les citoyens restent très sensibles au prix dans le contexte actuel de crise économique. Les structures de l'ESS ont pour la plupart une vision négative des entreprises « classiques ». Les grandes entreprises du bâtiment sont pour certaines « le symbole d'une économie qui a échoué et qui a besoin d'être accompagnée et rassurée ».

Cependant, toutes les coopératives du bâtiment n'ont pas cette volonté de différenciation. Certains artisans en coopératives ou certains clients ne savent pas forcément qu'ils ont affaire à l'ESS. Ils se sentent pleinement intégrés à l'économie « classique ».

« Le fait d'être Scop n'est pas un vecteur de communication par rapport au client. Cela n'a d'intérêt que pour les gens qui sont là-dedans. »

III. L'éco-filière Déchets

1. Description de l'éco-filière

a. Aspect historique

Comme vu précédemment, l'ESS s'est historiquement positionnée sur l'éco-filière Déchets. On constate un certain étalement de l'émergence des activités de réemploi (papier, carton, puis textile, meuble et objets de la vie quotidienne, puis équipements électriques et électroniques et enfin informatique) notamment des années 1940 aux années 2000, même si des réseaux plus ou moins informels de récupération et de troc sont antérieurs.



b. Activités développées

Les activités des structures interrogées en entretien

Réemploi ou valorisation (papier carton, D3E, textile, bois, encombrants, tout déchets)
Vente de seconde main
Soutien personnes en difficultés
Développement du compostage (dont compostage de proximité)
Fourniture de matériel (compostage)
Formation

« **Exemples d'entreprises remarquables** : le réseau Eco-ressourcerie et le réseau Envie sont implantés en Région de façon forte. Ces acteurs économiques sociaux allient la bonne pratique environnementale du réemploi et du recyclage à un impact social bénéfique. »
(Ernst&Young, 2011, p.233)

Atelier

Les spécificités de l'ESS sur l'éco-filière Déchets

L'Économie Sociale et Solidaire s'est positionnée sur un secteur non développé pour répondre à un **besoin social** en termes d'emploi et d'insertion. Elle favorise un emploi durable de proximité en recourant à l'insertion professionnelle. Le réemploi permet le développement d'activités en atelier, demandant un savoir-faire accessible et étant fortement consommatrices de main d'œuvre. En outre, les activités de réemploi ont pour objectif de rendre les **produits accessibles à des populations défavorisées**, en proposant des produits d'occasion à bas prix. Les structures de l'ESS sont caractérisées par une **démarche globale de prise en compte de l'intérêt collectif** : elles cherchent à combiner une activité économique avec une plus-value sociale mais aussi environnementale. Elles sont caractérisées, dans la filière des déchets, par une **culture militante forte**. L'Économie Sociale et Solidaire, [...], travaille en lien étroit **avec les collectivités**, mais aussi avec des organismes d'aide par le travail comme les ESAT. La **mise en réseau de divers acteurs** (collectivités, structures d'insertion, bénévoles...) autour d'un projet commun semble être une caractéristique spécifique du fonctionnement de l'Économie Sociale et Solidaire. L'Économie Sociale et Solidaire est par ailleurs tournée vers l'**innovation sociale** : elle expérimente de nouvelles façons de faire (co-construction), de nouvelles façons de penser (penser le déchet comme une ressource). L'**expérimentation** tient une place importante dans l'évolution de ses pratiques. Ainsi, actuellement, l'ESS mène des expérimentations de démantèlement dans les déchetteries. Grâce à son esprit novateur, elle tente d'**influencer les décideurs politiques**.

Cependant, malgré son positionnement historique et l'apport social important que génère ses activités, l'Économie Sociale et Solidaire fait aujourd'hui face à la **concurrence des « acteurs économiques »**. En commençant par le secteur du papier et du carton, ces structures de taille conséquente ont saisi l'**opportunité créée par les réglementations pour s'implanter sur les nouveaux marchés** de la filière de la gestion des déchets. Avec la création des éco-organismes à partir de 2006, l'Économie Sociale et Solidaire doit faire face à la **structuration et la professionnalisation de la filière**, entraînant une forte concurrence dans le secteur du traitement des déchets. Son positionnement sur la filière meuble est de la même manière menacée avec l'arrivée de nouvelles réglementations liées au Grenelle de l'Environnement en 2012-2013. Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire font face aux acteurs économiques qui disposent de **grandes capacités d'investissement et de Recherche & Développement**. Les ressourceries, structures de petite taille et isolées, rencontrent des difficultés à se faire entendre au-delà du local. Les entreprises privées « s'accaparent » donc certaines activités.

L'ESS fait face à une **nécessité de professionnalisation** (qu'elle a bien surmontée jusqu'ici dans le domaine des DEEE) : **développer la formation et les nouvelles compétences, acquérir des compétences en communication et en gestion, structurer ses expérimentations et innovations sociales**. Cette professionnalisation s'accompagne d'une réflexion sur ses statuts. Beaucoup d'associations quittent leur statut, souvent dénigré, pour former des Sociétés Coopératives de Production ou des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. L'Économie Sociale et Solidaire a **besoin d'un soutien et d'une reconnaissance plus prononcés des collectivités**. En particulier, l'**apport social de l'ESS doit être valorisé** et pris en compte dans l'évaluation des activités des structures. Notamment, la création d'emplois locaux et la mission d'insertion de l'ESS représentent une plus-value essentielle pour la collectivité, en termes de coûts évités et de cohésion sociale. La pérennité des activités de l'ESS est étroitement liée à un engagement des élus en faveur de leur maintien.

Enfin, pour faire face à leur fragilité, les structures de l'ESS doivent **s'organiser, se regrouper** pour être moteur dans la filière et en devenir un élément structurant. Au-delà du périmètre de l'ESS, elles ont l'opportunité de travailler en partenariat avec des entreprises classiques pour répondre à des appels d'offre. Ainsi, la plus-value de chacun est prise en compte, au-delà de l'efficacité économique.

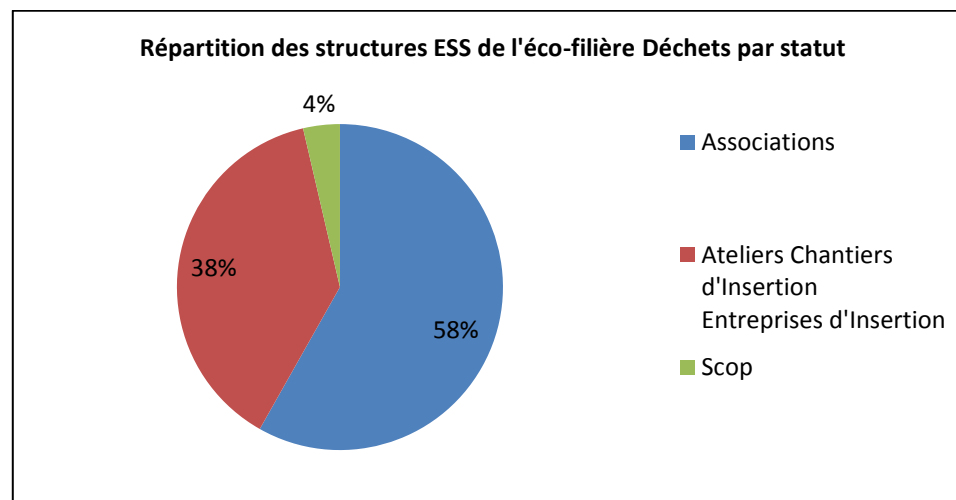
Extrait du compte rendu de l'Atelier Bâtiment du 7 février 2012

c. Impact des réglementations

Pour la grande majorité des structures, au-delà des réglementations, la prise de position des pouvoirs publics sur la question des déchets a des répercussions positives sur leurs activités. Le Grenelle de l'Environnement, même s'il ne s'agit que de préconisations, incite au tri et au compost. Le Grenelle a alors contribué à valoriser l'image des structures de l'ESS sur ces activités et leur a apporté de nouveaux clients. L'Ademe²⁴ a pris position contre le Tri Mécano Biologique, qui est selon certaines structures une solution « choquante » d'industrialisation du tri des déchets organiques. Cela n'empêche cependant pas les marchés publics d'opter pour ce genre de solution. La réglementation peut cependant être contraignante pour les activités de réemploi notamment, pour les structures qui n'ont pas l'autorisation de récupérer des matériaux en déchetterie. Enfin, la réglementation est parfois insuffisante. Alors que le compostage se développe, il n'existe pas de réglementation sur la question du traitement des déchets organiques de moins de une tonne par jour.

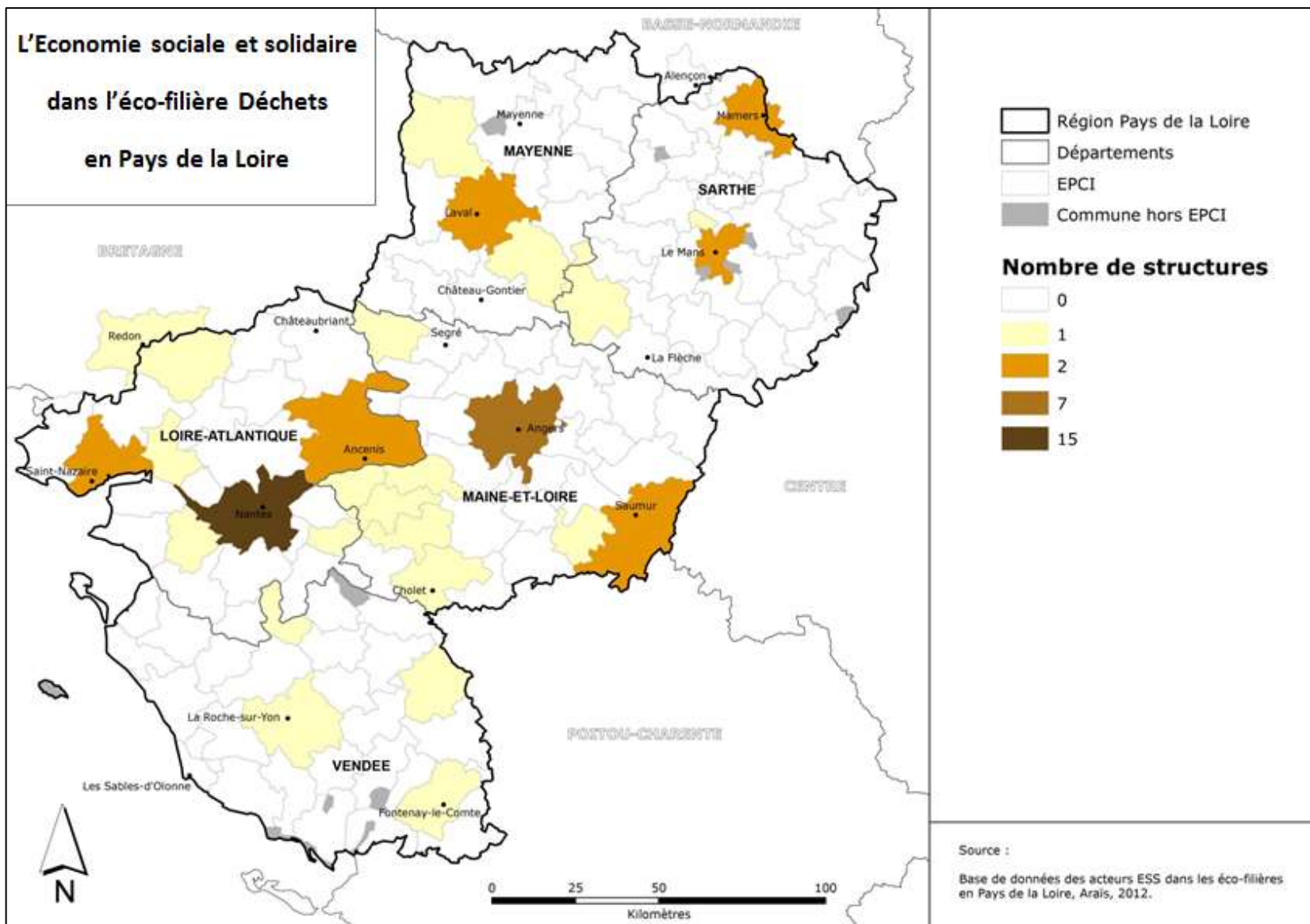
d. Chiffres clés et description territoriale

Dans le Fichier qualifié, 55 structures font partie de l'éco-filière Déchets. Parmi ces structures, 10 appartiennent à plusieurs éco-filières.



Source : Fichier qualifié, Araïs, 2012

²⁴ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



Etude Ernst&Young

L'éco-filière Déchets dans son ensemble en Pays de la Loire

Chiffres

Traitement, élimination, récupération : 70 entreprises, 2000 emplois, Chiffre d'Affaires : 540 millions d'euros en 2009

Secteur déchets : 300 entreprises, Chiffre d'Affaires : 2.8 millions d'euros

Beaucoup d'exportations de déchets en Mayenne (Groupe Séché)

Activités de réemploi : principalement liées au développement des sites internet (Ebay, PriceMinister) hors Pays de la Loire

Réparation : 6500 emplois

Segments les plus représentés

Forte représentation : Collecte, regroupement/tri, élimination/valorisation

Représentation intermédiaire : Recyclage

Particularités Gestion des déchets

Tissu de PME dense, emplois de proximité non délocalisables, opportunités de réinsertion sociale

Particularités Réparation et maintenance

Bonnes perspectives de croissance de l'économie de fonctionnalité

Augmentation du réemploi avec commerce électronique ces dernières années

Augmentation de l'emploi surtout associatif

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

2. Quelques spécificités de l'éco-filière

a. Une implication forte des structures de l'ESS dans des projets collectifs sur l'éco-filière Déchets

Toutes les structures de l'ESS sur l'éco-filière travaillent en lien étroit avec divers acteurs et s'impliquent dans des projets de territoire. Elles fonctionnent en proximité avec les collectivités, sur des événements ou tout simplement en tant que partenaires, prestataires ou sous-traitants. En général, leur relation aux pouvoirs publics s'inscrit dans une logique descendante, elles travaillent ainsi en tant que prestataires ou sous-traitants. Elles se rapprochent des entreprises « classiques » pour répondre à des marchés publics. Pour leurs approvisionnements, elles sont en lien avec des particuliers et des entreprises et mettent en place des circuits de récupération. Elles travaillent avec des chantiers et entreprises d'insertion. Elles s'impliquent dans des coopérations extra-filières avec des CUMA ou encore des Scic. Elles montent des projets avec des acteurs locaux associatifs. Cela témoigne d'un bon ancrage territorial de ces structures et d'une inscription forte dans le paysage économique et social de l'éco-filière. Leur ancrage est très localisé puisque 86% des structures ont une échelle d'intervention inférieure ou égale au département.

b. Des liens variés avec les entreprises « classiques »

Les structures de l'ESS entretiennent des liens étroits avec les entreprises « classiques ».

86% des structures disent avoir des concurrents parmi les entreprises « classiques » avec Veolia, Coved, Séché, Airbus...

43% des structures disent avoir des partenaires parmi les entreprises « classiques » avec Veolia, Auchan, Sita, transporteur Norbert, soldeurs, Passenaud Recyclage, petites entreprises locales, brocanteurs, distributeurs...

La limite entre partenaires et concurrents n'est pas stricte.

29% des structures disent avoir des clients parmi les entreprises « classiques » avec NatAli et la Grande et Moyenne Distribution en général...

Et enfin, 14% des structures disent avoir des fournisseurs parmi les entreprises « classiques » avec Alstom, Métalobil, des ferrailleurs...

L'ESS est donc en lien avec une diversité d'entreprises « classiques », du petit acteur local à la multinationale. Elle s'implique autant dans des projets de territoire que dans des partenariats avec des firmes industrielles et témoigne donc d'une bonne capacité d'adaptation. La gestion des déchets concerne en effet toutes les entreprises et tous les acteurs du territoire.

La majorité des structures valorise les relations qu'elles entretiennent avec les entreprises « classiques ». Elles estiment avoir une relation équilibrée et avoir une approche complémentaire qui leur permet d'échanger.

« On peut se dire concurrents ou inter-dépendants. On n'est pas là pour capter les marchés. »

L'aspect complémentaire implique que la plupart des structures ne se sentent pas particulièrement menacées par l'arrivée d'entreprises « classiques » sur l'éco-filière. En effet, l'ESS se positionne sur des activités fortement consommatrice de main d'œuvre et sur des métiers difficilement mécanisables, sur lesquelles les industriels ne veulent pas forcément se positionner. Les industriels, eux, se concentrent sur les traitements lourds, demandant un investissement technique et matériel important. Le développement de partenariats et de sous-traitance semble donc la voie à privilégier. La plupart des structures de l'ESS souhaitent cristalliser et stabiliser cette complémentarité pour plus d'efficacité et afin de préserver sa place dans l'éco-filière.

Les structures de l'ESS pensent être perçues par ces entreprises comme des professionnels. La structure Envie, dans les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), explique qu'elles étaient au départ amusées par le positionnement de la structure puis qu'elles ont été surprises par la qualité des services proposés.

« Ils ont une vision objective, on est reconnu comme acteur, comme leur pair. »

Cependant, il n'en demeure pas moins que pour certaines structures (29%), il reste une forte dichotomie entre l'ESS et les entreprises « classiques ». Les industriels profitent selon elles d'un besoin de l'éco-filière pour mettre en place des solutions inappropriées d'un point de vue environnemental dans l'unique but de gagner des marchés. Les industriels capteraient alors certaines activités de l'ESS en les détournant et parviendraient alors à proposer des prestations de masse à moindre coût. Les pouvoirs publics ayant pour critère central le prix, ils auraient alors une forte responsabilité dans le développement de ces solutions.

Par ailleurs, la logique de réduction des coûts des industriels détruit les partenariats entre les industriels et l'ESS.

« Airbus travaillait depuis longtemps avec des acteurs locaux mais a choisi récemment de cesser certains partenariats pour en choisir à l'international moins coûteux. »

Les industriels, de leurs côtés, ne voient pas d'un bon œil la proximité entre l'ESS et les pouvoirs publics.

Si l'ESS et les entreprises « classiques » ont l'opportunité de travailler de façon complémentaire et constructive, des tensions apparaissent lorsque les valeurs entrent en confrontation avec l'image de la logique industrielle de traitement de masse, de celle de réduction des coûts et de rentabilité à court terme versus le primat de critères environnementaux et le tissage de partenariats locaux, solides et de long terme.

c. L'avenir de l'ESS sur l'éco-filière, selon l'étude « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional » (Ernst&Young, 2011, p.127-143)

Pour les perspectives de développement de l'éco-filière, l'incertitude repose en partie sur la prise de conscience des particuliers, des collectivités et des entreprises de l'urgence du tri et des dépôts des déchets dans les centres de collecte ainsi que de l'intérêt de se tourner vers le réemploi. L'ESS a non seulement un rôle à jouer dans la structuration de ses services de collecte et de valorisation des déchets collectés mais elle a l'opportunité de répondre au besoin de sensibilisation des particuliers et au développement de la formation, à la réparation et au réemploi. D'autre part, les activités de réemploi dans le secteur associatif sont amenées à s'élargir avec l'essor du commerce électronique. Potentiellement, la place de l'ESS sur l'éco-filière peut prendre un essor considérable et diversifier ses activités dans les prochaines années au regard de l'enjeu de la réduction des déchets. Cependant, si le potentiel de développement de l'ESS est fort sur l'éco-filière, ces activités (notamment la réparation) nécessitent un fort coût d'intervention humaine pour des objets de faible valeur. Une priorité d'action pour les pouvoirs publics est alors de soutenir l'ESS afin de viabiliser l'équilibre financier fragile de ses activités.

IV. L'éco-filière Energies renouvelables

1. Description de l'éco-filière

a. Aspect historique

Les activités développées par l'ESS sur l'éco-filière ont émergé à partir des années 80 pour la plus grande majorité. 50% des structures, associations traditionnelles travaillant sur la sensibilisation, la mise en réseau et la structuration des filières ont été créées avant le début des années 90. Les années 2000 ont vu émerger des structures plus innovantes développant des projets citoyens liés à l'énergie solaire ou éolienne.



b. Activités développées

Les activités des structures interrogées en entretien

Vente (Bois)
Séchage de bois déchiqueté acheté à des agriculteurs ou chantiers d'insertion
Mutualisation de matériel agricole (CUMA)
Accompagnement et mise en œuvre (projets citoyens dans le solaire et l'éolien)
Mise en relation (professionnels, porteurs de projets, particuliers)
Promotion, sensibilisation, formation

Atelier

La place de l'ESS sur l'éco-filière

La place de l'Économie Sociale et Solidaire dans la filière des énergies renouvelables est récente et novatrice. On ne peut parler de véritable structuration de son positionnement, hormis sur le bois-énergie. Dans les énergies nouvelles et plus particulièrement sur l'éolien, on trouve des **initiatives innovantes et collectives** menées par des structures de l'ESS, mais **non reliées entre elles**.

Les participants ont partagé un certain nombre d'exemples de structures, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif ou Associations, qui réunissent une diversité d'acteurs (collectivités, agriculteurs, associations, producteurs, citoyens) autour d'un **projet de production et/ou de promotion des énergies renouvelables**. C'est l'exemple des structures Eoliennes en Pays de Vilaine, Eoliennes en Pays d'Ancenis, Atout Vent en Chemillois, la Scic Vigneux Tourne Soleil... Dans la filière du bois-énergie, on rencontre également des **acteurs associatifs ou coopératifs autour de la commercialisation et de la structuration de la filière d'approvisionnement en bois** : la Scic Haute Mayenne Bois Energie, l'association Haies Nergies Bocagères, la Scic Bois-énergie 44... Ce type de projet se retrouve de façon essaimée sur le territoire, avec pour certains la particularité d'être des **projets citoyens**, financés par les citoyens eux-mêmes et la collectivité. L'éolien se prête particulièrement bien à l'émergence de projets collectifs puisqu'il s'appuie sur des infrastructures importantes, difficiles à mettre en place à l'échelle du particulier. Parallèlement, l'éolien crée peu d'emplois sur le territoire.



Acteurs

Réseaux

Financeurs

Scénarios

Syndicats,
associations
industrielles

Ces projets sont innovants puisqu'ils réunissent des parties prenantes diverses autour d'un projet commun, mais aussi par les outils qu'ils utilisent. Les parcs éoliens citoyens sont financés par les citoyens eux-mêmes par l'intermédiaire de **Clubs d'investisseurs locaux**, comme les CIGALES (Clubs d'Investisseurs Locaux pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire). Ce type d'outil de financement est très présent dans les projets de l'ESS liés aux énergies renouvelables. La Scic Energie Partagée est un réel levier de l'investissement solidaire à l'échelle nationale et permet une réappropriation citoyenne des enjeux énergétiques sur les différents territoires. Les risques liés aux différents projets sont ainsi mutualisés. Des **banques coopératives**, comme la Nef ou le Crédit Coopératif, contribuent également au financement de ces projets. Ces initiatives témoignent d'une volonté de l'ESS de **permettre au citoyen de garder la maîtrise sur les projets de territoire**. L'ESS conserve dans la filière une **approche militante**, qui va au-delà de la production d'énergie d'origine renouvelable : les valeurs portées par l'ESS portent sur la réappropriation par les citoyens de leurs modes de travail, de production, de consommation et de vie. Cela passe alors aussi par la **maîtrise de la consommation d'énergie**.

Cependant, la maîtrise citoyenne du projet est complexe et se trouve **confrontée à des développeurs privés** qui disposent de moyens financiers bien plus importants. Le statut de Scic, bien qu'il favorise la gouvernance collective, n'est pas toujours un atout en termes de gestion administrative. Une autre particularité de l'ESS soulevée par les participants est le **recours à l'insertion** pour certains de ces projets et la volonté de **partager et mutualiser les outils utilisés**.

La filière solaire était quant à elle peu représentée lors de l'atelier. Les initiatives la concernant ont été peu évoquées, hormis la Scic Vigneux Tourne Soleil. **Le solaire photovoltaïque serait moins développé dans l'Économie Sociale et Solidaire que l'éolien**, puisqu'il concernerait majoritairement des projets menés par des particuliers qui auraient tendance à se tourner vers des acteurs privés. Le solaire thermique représenterait une opportunité de projets pour l'ESS puisqu'il repose sur des techniques simples.

Quant à la **filière Bois-énergie**, elle est **historiquement développée et bien structurée sur le territoire**. On trouve sur les Pays de la Loire plusieurs réseaux, associations locales et Scic autour de la production, la commercialisation et la valorisation de la filière du bois. Des agriculteurs se regroupent en tant que fournisseurs de bois pour l'alimentation de chaudières ou pour la méthanisation de déchets organiques. La mise en réseaux des acteurs est favorisée par des interprofessions bien présentes sur le territoire et qui promeuvent et accompagnent la filière : les CUMA, le CIVAM, Atlanbois, les Relais Bois-énergie. **La question primordiale de la filière est celle de la pérennité de la ressource bois**.

Outre les structures productives locales, on rencontre dans l'ESS des structures lobbyistes nationales comme les associations Virage Energie Climat et négaWatt, qui tentent d'**influencer les décideurs politiques et les comportements individuels**.

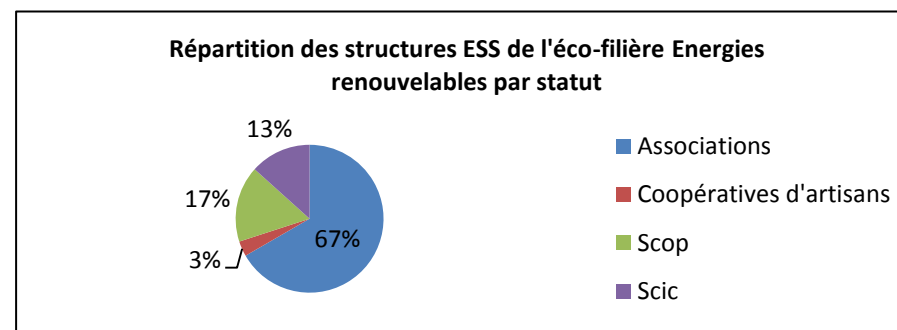
La place de l'ESS dans les énergies renouvelables se fait progressivement, à tâtons. **L'émergence de nouveaux métiers et de nouveaux modes d'organisation de projets rend nécessaire une plus grande organisation de la filière et une plus grande communication sur les projets. Les initiatives doivent se mettre en réseau, créer un mouvement commun pour lier les initiatives, se faire connaître et développer une filière cohérente.**

Extrait du compte rendu de l'Atelier Energies renouvelables du 9 février 2012

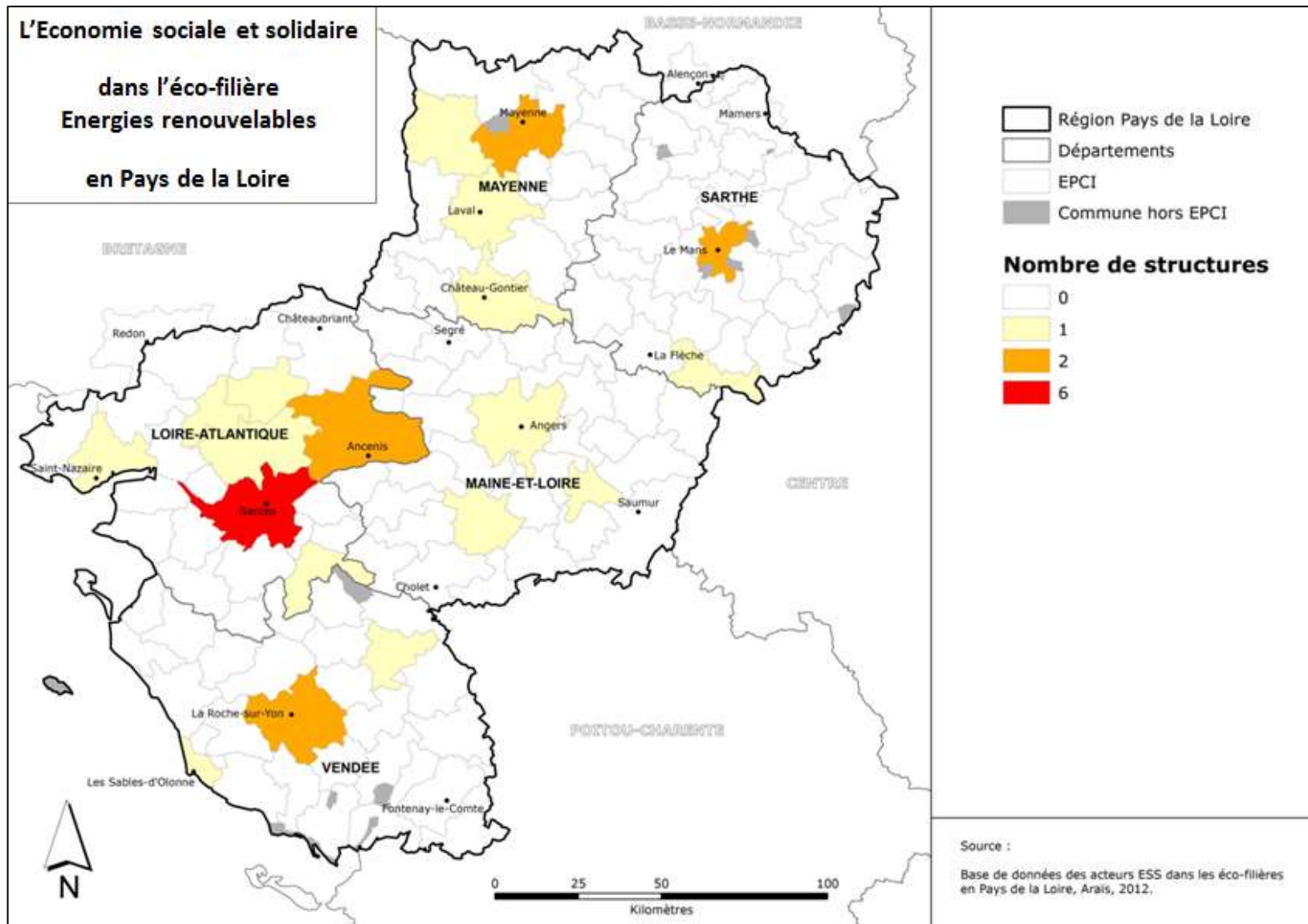
c. Chiffres clés et description territoriale

Dans le Fichier qualifié, 30 structures font partie de l'éco-filière Energies renouvelables.

Parmi ces structures, 17 appartiennent à plusieurs éco-filières.



Source : Fichier qualifié, Arais, 2012



Etude Ernst&Young

Les éco-filières Bois-énergie, Eolien et Solaire en Pays de la Loire

Bois-énergie

Chiffres

Bois-énergie : 400 kilo tonnes d'équivalent pétrole (ktep), approvisionnement en bois-énergie de 40 millions par an

Bois-énergie Pays de la Loire : 4% de l'énergie nationale

Cinquantaine de PME de fourniture de plaquettes et broyats de bois, importateurs – installateurs de chaudières à bois et granulés, vingtaine de bureaux de conseil en énergie

500 à 1000 emplois en excluant les sylviculteurs

La filière bois est la 3^{ème} filière industrielle régionale, avec 25 000 emplois

Implantation : Mayenne en marge de la filière

Segments les plus représentés

Forte représentation : approvisionnement en matières premières et transformation, distribution, installation, maintenance et exploitation des installations

Représentation intermédiaire : développement de projets, R&D, Etudes, Fabrication d'équipements

Particularité

Filière impliquée dans le développement d'une économie circulaire : peu ou pas de déchets et valorisation des déchets issus de l'élevage (lisier), de l'agroalimentaire (déchets organiques), de la filière bois (meubles, charpente) pour produire de l'énergie ou de la chaleur.

Eolien

Chiffres

147 éoliennes en 2009, 2000 emplois (100% éolien terrestre)

Manque d'acteurs locaux

Savoir-faire : fabrication, assemblage, logistique des grands ensembles métalliques (Port de St Nazaire)

Développement d'une activité de niche : mini éolien

Implantation : Loire Atlantique (Nantes St Nazaire), Sarthe (Le Mans Wind Cluster)

Segments les plus représentés

Forte représentation : Fabrication éolienne et pièces, développement de parcs et exploitation, installation/maintenance

Représentation intermédiaire : Fabrication des fondations, raccordement réseau

Particularité

Production souvent hors de France. Peu de projets d'économie circulaire. Mais structuration de la filière Eolien maritime : activités d'ingénierie et de conseil amenées à se développer

Activités développées : accompagnement de projets de parcs éoliens, Conseil mini-éolien

Solaire

Chiffres solaire thermique

44 millions d'euros, 340 emplois (150 millions d'euros, 1300 emplois en 2012)

2 usines de production de panneaux solaires thermiques

Conseil en énergie : beaucoup de TPE et d'associations (ex : les 17 espaces énergie régionaux)

Chiffres solaire PV

Consommation d'énergie : 7,8 Mtep 2006

Parc Photovoltaïque : 35 MW en mars 2010 – 12,8% surface nationale – 3^{ème} région

CA 200 millions d'euros

Emplois : L'absence de données statistiques consolidées, le caractère très atomisé des activités ainsi que le fait que les entreprises travaillent sur plusieurs filières distinctes rend difficile l'identification des emplois : entre 400 et 1000 emplois

Implantation

Principalement en Vendée, puis en Loire-Atlantique, en Mayenne, et dans la Sarthe

La Roche-sur-Yon, Nantes, Angers, Le Mans

Segments les plus représentés

Forte représentation : assembleurs et fabricants d'équipements, installateurs, opération et maintenance

Représentation intermédiaire : développeurs (bureaux d'études et architectes)

Particularité

Part importante des emplois : installateurs (emplois non délocalisables)

Acteurs en amont de la production de panneaux solaires

Le nombre limité de terrains (utilisés pour l'agriculture) incite à recourir à des zones « artificialisées » (toiture).

Pas d'économie circulaire

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

2. Quelques spécificités de l'éco-filière

a. De bonnes relations aux pouvoirs publics

La totalité des structures disent être soutenues par les pouvoirs publics, notamment par leur commune ou EPCI, par leur département et la région. Une petite proportion est soutenue par l'Etat, via l'Ademe. Les structures sont satisfaites de l'implication des pouvoirs publics dans leurs projets. Outre le soutien financier qu'elles apportent, les collectivités s'impliquent politiquement dans certains projets. La totalité des structures estiment en effet que leur statut ESS a un impact sur leur relation aux pouvoirs publics : le statut de Scic permet aux collectivités de prendre part au pilotage des projets. Le statut associatif, sans volonté de profit, lui confère une réputation positive auprès des pouvoirs publics. Le statut ESS en général permet un soutien public, financier ou matériel. Enfin, les structures pensent avoir une bonne réputation auprès des pouvoirs publics du fait qu'elles mettent en place des projets de territoire d'utilité publique. L'implication et le portage du projet par les habitants eux-mêmes est vu positivement par les politiques. L'implication du citoyen est une caractéristique majeure des projets ESS sur l'éco-filière. Il intervient en tant que financeur dans les projets citoyens, via les Cigales ou via la Scic Energies partagées. La mobilisation citoyenne est un atout majeur pour les pouvoirs publics. La relation aux pouvoirs publics s'inscrit ici plutôt dans une logique ascendante : les projets ESS dans l'éco-filière Energies renouvelables attirent les pouvoirs publics. La sollicitation d'une variété d'acteurs autour d'un même projet et la mise en place de projet territoriaux représentent des atouts pour les pouvoirs publics. Les structures ESS sont donc des partenaires des collectivités plutôt que des prestataires. Ceci étant dit, la qualité de la relation des projets ESS aux pouvoirs publics est selon les structures interrogées étroitement liée à la couleur politique de la collectivité concernée.

« Au départ certaines collectivités refusaient de participer au projet, mais elles ont changé d'avis en voyant l'implication forte des citoyens. »

b. Des structures innovantes dans l'éco-filière Energies renouvelables

83% des structures interrogées sur l'éco-filière se disent innovantes. L'innovation se situe d'une part dans les procédés et l'organisation comme dans les projets citoyens, l'expérimentation de nouveaux modes de financement, l'importance accordée à la co-construction, le conseil et la formation des agriculteurs pour les accompagner dans la réduction de leur consommation d'énergie et pour développer les énergies renouvelables... L'innovation se situe par ailleurs dans les techniques utilisées comme le développement d'une filière sur le bois bocage et forestier et non sur du résineux qui implique de faire face à l'inadaptation du matériel, l'acquisition de techniques liées au solaire et à l'éolien...

Les structures estiment que l'ESS dans l'éco-filière est propice à l'innovation car elle s'appuie sur la mise en commun des compétences et des points de vue. La mise en commun est selon elles facteur d'intelligence, d'où l'importance de la mise en réseau et de la création de liens plus forts dans l'éco-filière.

c. Les atouts et enjeux de l'ESS sur l'éco-filière Energies renouvelables

L'ESS dans l'éco-filière Energies renouvelables est caractérisée par des initiatives disséminées sur le territoire. Il existe trop peu de liens aujourd'hui entre la diversité des acteurs de l'éco-filière, notamment pour l'éolien et le solaire (ESS, industrie, formation, recherche, collectivités...). D'ailleurs, l'étude d'Ernst&Young n'évoque pas les projets citoyens portés par l'ESS dans l'éolien et le solaire. Si les initiatives de l'ESS sont encore aujourd'hui peu nombreuses, elles sont cependant innovantes et sont susceptibles d'intéresser les acteurs de l'éco-filière, comme en a témoigné l'atelier où un membre de la Société Publique Régionale des Pays de la Loire ainsi qu'un consultant ayant contribué à la mise en place du Cluster NetWind ont été agréablement surpris d'apprendre l'existence de projets citoyens sur le territoire. Selon eux, il est impératif de tisser des liens entre ces projets et les industriels.

La plus-value de l'ESS dans l'éco-filière est son ancrage local. Le succès des énergies renouvelables repose justement sur l'aspect distribué et non pas centralisé de la production d'énergie, et le local répond aux exigences techniques et financières de l'énergie. La force de l'ESS est de mettre en place de petites installations et de sensibiliser parallèlement les citoyens à la maîtrise de l'énergie. L'implication du citoyen dans les projets impacte les usages et la maîtrise de la consommation. Cette méthode ascendante est essentielle pour répondre aux défis énergétiques. Face à l'enjeu du stockage de l'énergie notamment, l'ESS répond pertinemment par l'utilisation collective et de proximité de l'énergie. Les collectivités et l'Ademe recherchent justement cet ancrage local des énergies renouvelables. L'enjeu pour l'ESS est de faire connaître et de défendre leurs initiatives pour garder la maîtrise citoyenne.

Le développement de l'ESS sur cette éco-filière ne sera possible que par la communication sur ces projets et la création de liens dans l'éco-filière comme organiser des échanges entre ESS, industriels, chercheurs et décideurs pour structurer l'éco-filière. L'objectif pour l'ESS est de se faire connaître et reconnaître des industriels et des pouvoirs publics afin d'être incluse dans le développement de l'éco-filière et de défendre l'intérêt de l'apport du citoyen (maîtrise de l'usage).

V. L'éco-filière Déplacements urbains et ruraux

1. Description de l'éco-filière

a. Aspect historique

L'ESS se développe doucement et depuis peu sur l'éco-filière Déplacements. Les structures interrogées ont toutes été créées à partir des années 1990. L'ESS se positionne principalement sur le développement de modes de transports doux, qui représentent des investissements plus faibles comme des associations d'entretien, de réparation, de location, de conseil et formation à l'utilisation du vélo, d'association de cyclistes et de loisirs autour du vélo, de vélos-taxis, de coursiers à vélo... Elle se positionne également sur le transport solidaire, destiné aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes rencontrant des difficultés économiques ou des difficultés de mobilité. Des associations émergent autour de la mobilité scolaire ou encore de l'autopartage. Des garages solidaires, des activités autour de la réparation et location de véhicules se développent également. Globalement, l'ESS reste à la marge dans l'éco-filière Déplacements. Elle se positionne majoritairement sur des modes de transports doux, aux investissements et infrastructures légères et plus accessibles.



b. Activités développées

Les activités des structures interrogées en entretien
Solutions pour la mobilité de personnes en difficultés économiques
Transport de marchandises (Livraisons à bi ou tri-porteur pour professionnels et particuliers)
Transport routier de personnes en situation de handicap ou personnes âgées isolées
Transport solidaire
Covoiturage
Service de transports de personnes en vélos taxis
Réparation de vélos
Vente (bourses au vélo, matériel lié au vélo)
Sensibilisation, promotion et formation (cyclisme en ville, éducation populaire)
Organisation balades à vélo

c. Impact des réglementations

Selon certaines structures, les réglementations sont propices aux activités de l'ESS sur l'éco-filière Déplacements. Le Grenelle de l'Environnement a permis l'émergence du Plan Vélo. La création d'un nouveau diplôme d'éducateur, l'initiateur mobilité à vélo, témoigne de la reconnaissance d'une nouvelle profession. L'harmonisation de la réglementation en termes de mobilité urbaine est positive car les pays du nord de l'Europe sont plus avancés sur la question. Selon d'autres structures, les réglementations n'ont pas d'incidence sur leur activité. Le code de la route favorise parfois le vélo, mais on trouve également des incongruités. Enfin, pour les dernières, les réglementations peuvent avoir un effet négatif sur leur activité, c'est le cas pour les vélos-taxis dont la puissance du moteur électrique est limitée à 250 watts, limitant alors la capacité de transport. D'autre part, les mêmes règles de circulation s'imposent aux vélos et aux vélos-taxis. Ces derniers souhaiteraient bénéficier d'accès privilégiés pour valoriser leurs services auprès des usagers. Concernant le transport de personnes handicapées, il n'existe pas de réglementation spécifique, les conducteurs suivent la réglementation des conducteurs d'autocar. Pourtant, le métier de conducteur de personnes handicapées dépasse le métier de simple conducteur par leur mission d'accompagnement et d'attention à la personne.

Le manque de réglementation peut s'expliquer en partie par le fait que ces activités ne sont pas (encore) convoitées et n'ont pas un impact considérable sur l'organisation des déplacements.

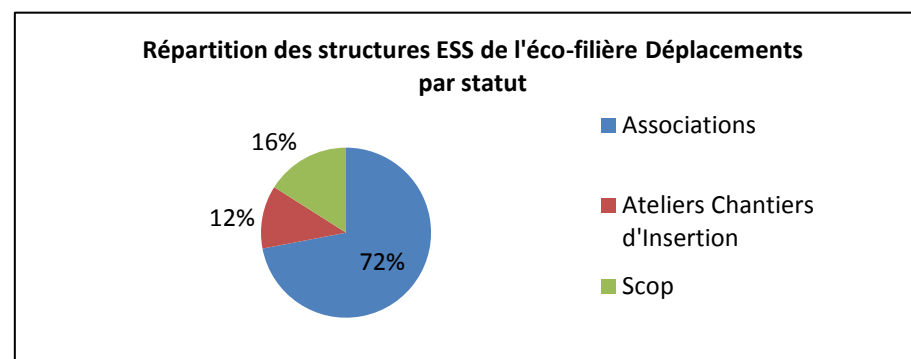
« On ne va pas déstabiliser une économie du déplacement, et les chauffeurs ne touchent pas d'argent. Cela désamorce donc toute sorte de situation. »

d. Chiffres clés et description territoriale

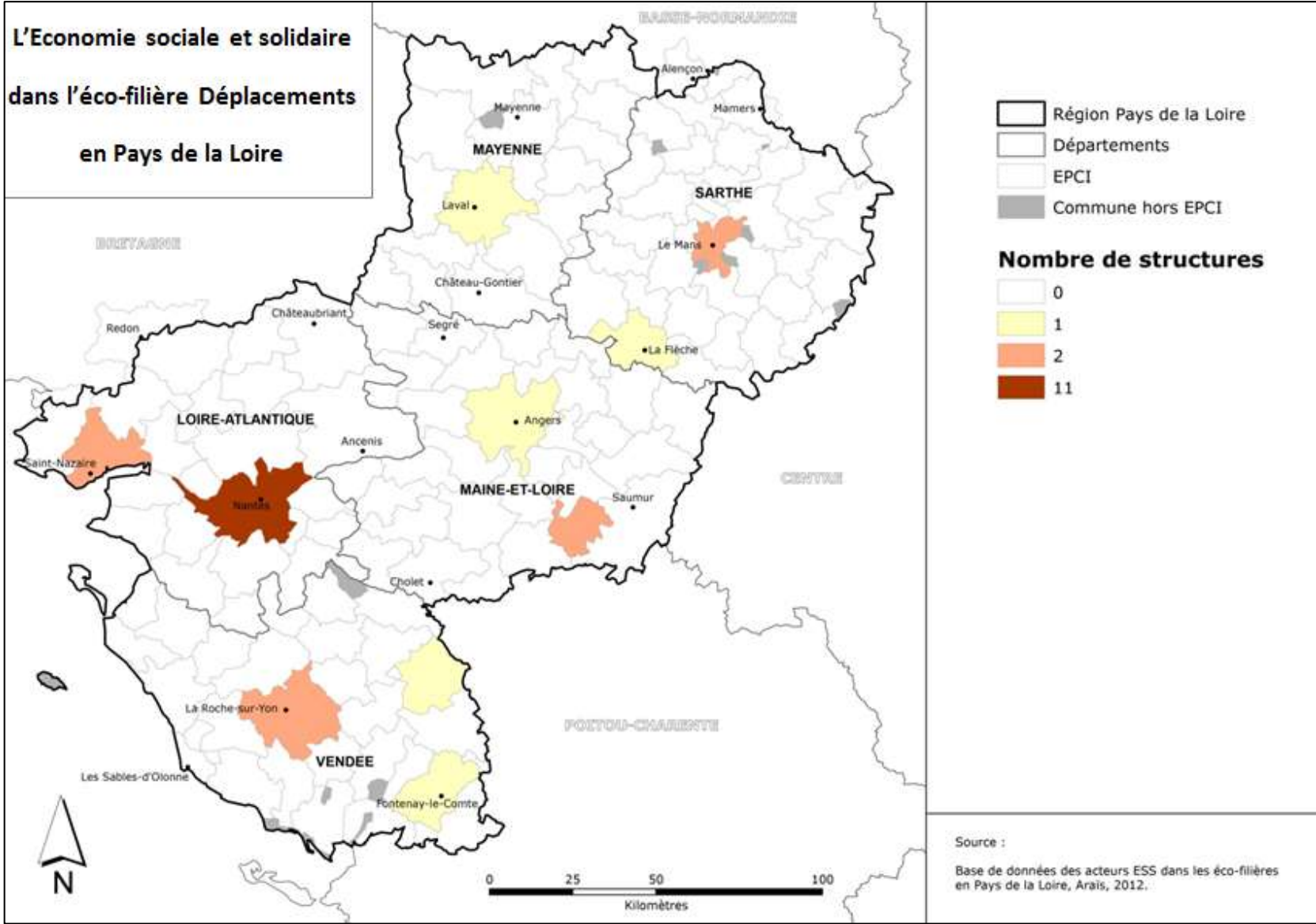
Dans le Fichier qualifié, 25 structures font partie de l'éco-filière Déplacements urbains et ruraux.

Parmi ces structures, 3 appartiennent à plusieurs éco-filières.

L'éco-filière Déplacements comporte moins de liens extra-filières que les autres éco-filières étudiées.



Source : Fichier qualifié, Araïs, 2012



Etude Ernst&Young

Une partie de l'éco-filière Déplacements en Pays de la Loire

La filière Déplacements n'apparaît pas dans l'étude d'Ernst&Young. Cependant, cette filière comprend **des activités de location et de réparation de véhicules ou moyens de déplacements, ainsi que la notion d'économie de fonctionnalité**, qu'Ernst&Young a étudiées. La filière étudiée par E&Y recoupe donc en partie la filière Déplacements.

Chiffres

13 000 emplois, 1200 entreprises, surtout TPE, PME

50% dans la réparation : 6500 emplois

Location : 4000 emplois, 450 entreprises

Particularités

Bonnes perspectives de croissance de l'économie de fonctionnalité

Source : « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Ernst&Young, 2011

2. Quelques spécificités de l'éco-filière

a. Des liens mitigés aux pouvoirs publics

La totalité des structures répondantes disent être soutenues par les pouvoirs publics, financièrement, matériellement ou simplement politiquement. Un soutien uniquement politique témoigne de l'adhésion de la collectivité au projet sans concrétisation dans un soutien financier ou matériel. La grande majorité est soutenue par l'échelon communal, par l'EPCI ou par le département, ce qui témoigne d'un ancrage très local et du fait que ces structures répondent à un enjeu de mobilité très localisé au niveau urbain, périurbain ou rural. L'ESS se concentre en effet sur des modes de déplacements doux et/ou à petite échelle. Un tiers des structures se dit satisfait de leur relation aux pouvoirs publics. Elles estiment que l'ESS bénéficie d'une bonne réputation auprès des décideurs pour leur travail en faveur de l'insertion, pour la qualité de leur travail et pour le fait qu'elle ne recherche pas le profit, élément essentiel pour développer des moyens de déplacements accessibles à tous.

« Le transport de personne n'est pas considéré comme concurrentiel contrairement au transport de colis. »

Cependant, la moitié des structures interrogées reste insatisfaite face au manque d'engagement des collectivités. Elles souhaiteraient acquérir une place de partenaires ou de prestataires pour agir avec la collectivité. Certaines collectivités, menant pourtant une politique en faveur du vélo, ne s'appuient pas suffisamment sur le potentiel existant dans l'ESS sur leur territoire. Par ailleurs, en ce qui concerne les appels d'offre, certaines structures déplorent le fait que les critères économiques priment sur le rapport à l'humain. Elles souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur leur responsabilité sociale en tant qu'acheteurs. Enfin, certaines structures se plaignent du fait que la reconnaissance de leur action évolue en fonction de la couleur politique dominante dans la collectivité.

« Ce sont les désaccords et les orientations politiques qui influent sur notre relation aux pouvoirs publics. »

b. Des structures innovantes

La grande majorité des structures se dit innovante. Si les métiers de coursiers à vélo et de vélo-taxi ont existé il y a longtemps, le défi est de les remettre au goût du jour et d'innover au niveau matériel pour préserver davantage l'environnement et répondre à une demande de mobilité. Le nouvel essor de ces activités en milieu urbain est récent et l'ESS est précurseur dans la création d'entreprise proposant ces services.

D'autres activités développées par l'ESS s'estiment innovantes, comme les garages solidaires en chantier d'insertion, qui rompent avec la logique concurrentielle des garages classiques et qui ont pour objectif de développer la mobilité des personnes en difficultés sociales ou économiques.

Par ailleurs, les structures défendent le fait qu'elles cherchent constamment, notamment dans les activités liées au vélo, à diversifier leurs services comme créer des animations sur le terrain avec de multiples publics, ou organiser des formations au vélo... La question de la mobilité urbaine évolue aujourd'hui face aux exigences environnementales et d'espace, d'où la création d'un nouveau diplôme d'initiateur à la mobilité urbaine.

L'aspect innovant de ces activités réside enfin dans les défis à relever comme remettre en question la mono-culture de la voiture (c'est dire la sur-utilisation de la voiture et le manque d'optimisation de cette utilisation), repenser les déplacements vers le développement des transports collectifs et transports doux, faciliter l'accès à la mobilité relèvent d'un changement d'habitudes et de mentalités considérable. L'ESS doit inventer de nouvelles façons de sensibiliser qui rendent nécessaires les expérimentations et l'innovation.

c. Les voies de développement pour l'ESS dans l'éco-filière

Les déplacements et la mobilité à l'échelle d'une commune ou d'une EPCI ne représentent pas de réel marché. Les services proposés relèvent plutôt de services publics ou de petits créneaux, accessibles en termes d'investissement mais peu générateurs de profits. Les structures de l'ESS, en tant que secteur « moins marchandisé » que l'économie « classique » et dans sa recherche de l'intérêt collectif, sont des acteurs pertinents pour répondre aux exigences de l'éco-filière.

1. L'ESS se positionne d'ores et déjà sur des services liés à la pratique du vélo (sensibilisation, formation, location, réparation...). Cependant, cette place est amenée à se développer avec l'exigence de réduire l'utilisation de la voiture en ville notamment. L'ESS devrait continuer à se positionner d'une part sur des activités favorisant l'accès rapide et proche au vélo par le développement d'infrastructures, de parking à vélo, de structures de réparation et de location. D'autre part, l'utilisation massive et la bonne pratique de ce mode de transport passe par de la sensibilisation, des formations et des incitations à la pratique du vélo. Des structures associatives commencent à développer des formations au sein des entreprises pour inciter les salariés à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens.
2. Les services de covoiturage représentent également une voie de développement pour l'ESS. Les besoins sont présents sur des échelles communales et sur des EPCI, mais aussi pour assurer les déplacements du milieu rural vers le milieu urbain. Des sites internet sont souvent mis en place mais il manque un contact physique pour inciter les habitants à utiliser le service comme des opérateurs, des gestionnaires de parcs de stationnement et des personnes chargées de sensibiliser les habitants et de promouvoir le service sont autant de métiers à développer et dans lesquels l'ESS trouverait toute sa place.
3. L'ESS possède par ailleurs un atout par son ancrage local, sa connaissance des acteurs et sa proximité avec le citoyen. Face à l'exigence de repenser les systèmes de mobilité, l'ESS pourrait prendre en charge la construction de plans de mobilité dans les quartiers, dans les écoles et pourquoi pas dans les entreprises. L'objectif est de favoriser l'usage du vélo, des transports publics, de la marche, du covoiturage, le développement du télétravail... En repensant l'organisation de la mobilité, l'ESS pourrait apporter des idées d'expérimentations voire ensuite mettre en place elle-même de nouvelles solutions comme l'auto-partage dans les quartiers par exemple.
4. La question de la mobilité pose également la question de l'accès à la mobilité. L'ESS a depuis longtemps identifié les obstacles culturels et économiques que certaines populations rencontrent face à la complexité et aux coûts des déplacements. Ainsi, elle a développé des garages solidaires, des transports à la demande etc. Le défi est de deux ordres, de rendre la mobilité accessible à tous culturellement d'une part et économiquement d'autre part.

Culturellement, pour un grand nombre de personnes, les transports en commun ou services de covoiturage sont trop compliqués ou trop difficiles d'accès par rapport à l'utilisation sans contrainte que leur procure l'utilisation de leur propre voiture. Les collectivités ont des difficultés à adapter leurs modes de communication à des populations éloignées de la mobilité collective. L'ESS, de par sa proximité avec des publics divers et sa facilité d'adaptation aux besoins des citoyens, se positionne très souvent sur des actions de sensibilisation et d'animation, qui manquent considérablement aujourd'hui aux collectivités dans le management de la mobilité. L'objectif est d'aider les particuliers à utiliser les moyens mis à leurs dispositions et de jouer sur les comportements, un défi que l'ESS est capable de relever.

Economiquement, la question de la mobilité se pose de plus en plus au regard du coût de l'énergie. Avec l'étalement urbain, de plus en plus nombreuses sont les personnes contraintes d'avoir recours à la voiture pour aller travailler, notamment en milieu rural. Parallèlement, il devient impossible pour certaines catégories socioprofessionnelles de se loger à proximité de leur travail, bien souvent situé en centre-ville. La question de la solidarité devient et va devenir de plus en plus pressante pour les déplacements. L'ESS commence à développer le transport solidaire pour répondre à ces exigences. Elle invente également des solutions concrètes comme le vélo pliable pour les personnes vivant dans des quartiers où les vols de vélo sont fréquents. La question de l'accès aux transports pour des personnes en difficultés économiques rejoint la question de l'accès à l'emploi. L'ESS est particulièrement pertinente pour répondre au défi économique, culturel, social et matériel de l'accès à l'emploi.

L'ESS est aujourd'hui trop peu présente sur l'éco-filière Déplacements urbains et ruraux. Pourtant les enjeux de la mobilité sont considérables et l'ESS a un réel atout pour y répondre. Les questions de solidarité, de changements de modes de vie, d'environnement, d'éducation et d'accès à la mobilité et à l'emploi, à travers des activités demandant peu d'infrastructures, rejoignent les questions centrales de l'ESS. Ces créneaux ne représentent pas un marché attractif pour les entreprises « classiques ». Quant aux pouvoirs publics, ils se heurtent aux enjeux comportementaux et psychosociaux (les habitudes et pratiques individuelles). L'ESS doit profiter de ces opportunités pour asseoir son savoir-faire et son expérience.

Un point commun de l'ensemble de ces opportunités de développement est la nécessité d'influencer les comportements et de susciter des changements d'habitudes et de mentalités. L'étude Ernst&Young place la sensibilisation des particuliers à l'économie de fonctionnalité comme une priorité d'action. L'ESS doit continuer à développer un savoir et un savoir-faire que les autres acteurs économiques ne parviennent pas à mettre en place comme la question des comportements et des raisons psychosociales des choix de mobilité, car il ne s'agit pas pour l'ESS de mettre en place de simples services.

Conclusion

Les atouts et enjeux de l'ESS pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire

L'étude met en valeur à la fois des atouts dans les pratiques et l'organisation de l'ESS pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire mais aussi des enjeux à surmonter pour permettre un développement équilibré et structuré de ces nouvelles filières sur le territoire.

L'Économie Sociale et Solidaire, grâce à ses statuts, ses valeurs, ses expérimentations et son ancrage local, dispose de nombreux atouts dans le développement économique et dans la mise en place d'innovations dans les éco-filières.

Emploi et nouveaux métiers

L'un des enjeux des éco-filières est leur développement économique, notamment en termes d'emplois mais aussi dans l'émergence de nouvelles compétences et de nouveaux métiers au service des enjeux environnementaux.

L'Économie Sociale et Solidaire est caractérisée dans les éco-filières par un potentiel très important de créations d'emploi. Composée essentiellement de petites voire de micro-entreprises, elle connaît aujourd'hui un développement important avec une forte proportion de CDI. L'emploi s'y développe essentiellement par l'émergence de nouvelles compétences liées aux enjeux écologiques présents. Par sa capacité d'expérimentation et l'ouverture de ses postes, elle contribue à l'émergence de nouveaux métiers « verts ».

Finalité liée aux impacts sur la collectivité

Les enjeux écologiques actuels invitent à poser la question des critères à prendre en compte pour le développement et l'évaluation des activités des entreprises et des organisations. La recherche d'une efficacité purement économique n'est plus la garante d'une orientation durable de la stratégie des organisations. L'impact environnemental des activités doit être pris en compte, particulièrement dans les éco-filières où l'objectif précisément est la protection de l'environnement.

Depuis son origine, l'Économie Sociale et Solidaire oriente ses projets vers la recherche de l'intérêt collectif. La prise en compte de critères sociaux et environnementaux constitue le cœur de la stratégie et de la philosophie de l'ESS. Elle dispose d'une « longueur d'avance » sur les entreprises « classiques », dont les contraintes économiques de court terme desservent bien souvent l'engagement social et environnemental. La finalité des projets ESS, moins réticente à la prise de risque, lui permet d'accorder une place plus importante à l'expérimentation et à la recherche de solutions durables.

Ancrage local et circuits courts

Le développement des circuits courts est un enjeu de taille pour les éco-filières, d'un point de vue environnemental et économique. Les circuits courts permettent la réduction des transports, des emballages, des déchets, de la consommation d'énergie, contribuent au développement économique de filières locales et soutiennent l'emploi local.

L'ESS se caractérise par un fort ancrage local, une proximité avec ses territoires du fait de son développement décentralisé, à travers des structures de petite taille intervenant à une échelle peu étendue. Elle dispose d'une connaissance fine des enjeux locaux et des acteurs qui lui permet de mettre en place des actions adaptées, renforçant le dynamisme économique local, au niveau urbain mais aussi périurbain et rural. Dans l'organisation de ses circuits d'approvisionnements et de distribution, elle cherche à réduire le nombre d'intermédiaires et favorise les circuits courts, notamment le contact direct avec l'utilisateur final. Le développement local des éco-filières est indéniablement favorisé voire impulsé par l'ESS.

Economie circulaire²⁵

Développer une *économie circulaire* est un enjeu majeur du développement durable. Opposée à l'économie du gaspillage, l'*économie circulaire* considère le déchet comme une ressource potentielle pour produire un autre bien. Elle favorise le recyclage, la réutilisation des objets, la réparation et la revalorisation. Elle répond à la question écologique centrale : la diminution des ressources naturelles, qui ne sont pas toutes renouvelables mais finies. Elle exige une gestion plus économe des ressources et l'invention de solutions nouvelles pour consommer moins de ressources naturelles pour produire les richesses économiques.

La réutilisation, la réparation et l'économie des ressources font partie intégrante des modes de fonctionnement et de consommation défendus par l'ESS. Acteur central du réemploi, l'ESS développe également les circuits de récupération entre les filières agricoles, la construction, la gestion des déchets et le développement des énergies renouvelables. Inscrite dans une philosophie non gaspilleuse et économe, elle profite de ses liens territoriaux forts pour organiser une économie circulaire locale. L'ESS a d'ores et déjà mis en place des circuits circulaires en développant le réemploi du papier jusqu'au matériel informatique, en passant par le carton, les objets de la vie quotidienne et l'électroménager.

Economie de fonctionnalité²⁶

L'*économie de fonctionnalité* est un système économique dans lequel la production n'est plus abordée « comme une production de biens et de services, mais comme une production de solutions visant à répondre à des sphères de fonctionnalité. Par exemple, par l'économie de la fonctionnalité, on n'aborde pas des questions de transport/déplacement, mais de mobilité. [...] C'est la vente de solutions, adossées à une performance contractualisée fondée non plus sur une description de biens ou services, mais sur l'usage de ces derniers. »²⁷ En faisant payer un service (transport, chauffage, éducation, culture, soins, etc.) ou l'usage d'un bien (moyen de déplacement, matériel, etc.) plutôt que ce bien lui-même, l'*économie de fonctionnalité* permet l'optimisation de l'utilisation des ressources et des produits, la réduction de la consommation des ressources naturelles et des déchets, de la pollution et la préservation de l'espace.

²⁵ Voir définition dans le Glossaire

²⁶ Voir définition dans le Glossaire

²⁷ Club économie de la fonctionnalité et Développement durable [URL : <http://www.club-economie-fonctionnalite.fr>]

L'*économie de fonctionnalité* permet l'accès à un bien ou service égal ou amélioré, pour un coût moindre, grâce à la mutualisation et incite au développement d'objets solides, durables et réparables, contrairement aux principes qui prévalent dans une société consumériste.

L'ESS, par sa recherche de solutions économiques, sociales et écologiques, favorise le développement d'une *économie de fonctionnalité*. Elle développe la coopération entre les acteurs et la mutualisation est au fondement de certaines structures comme les coopératives agricoles, les coopératives d'artisans ou encore les coopératives d'activités et d'emploi. La mutualisation des compétences, des biens et des services est au cœur de la philosophie de coopération et d'accessibilité de l'ESS. Elle développe des solutions fonctionnelles à l'attention du citoyen et des organisations notamment dans les déplacements.

Coopération et prise en compte de l'impact sur les parties prenantes

Les stratégies de développement durable cherchent à faire sortir les entreprises de leur logique de concurrence pure pour entrer dans un processus plus coopératif, favorisant la prise en compte des différentes parties prenantes. Les éco-filières doivent orienter leur développement en prenant en compte leurs interactions et externalités positives ou négatives sur les autres acteurs économiques et sur l'environnement. La coopération est d'autant plus importante qu'elle permet de développer des liens au sein et entre les filières, liens favorisant l'économie circulaire et de fonctionnalité.

L'ESS, par ses statuts et ses valeurs, défend la dimension collective de ses projets, que ce soit à travers ses modes de gouvernance, la défense de valeur démocratique, l'implication dans des projets de territoire et par les liens qu'elle développe avec chacune de ses parties prenantes. Elle travaille en collaboration avec d'autres acteurs qu'ils soient entreprises, collectivités, associations locales ou citoyens. Elle favorise l'implication des individus, en tant que bénévoles, salariés ou usagers dans ses projets. Elle développe ses liens aux entreprises « classiques » et est d'ailleurs de plus en plus incluse dans l'économie « classique » via l'autonomisation des associations et la compétitivité des coopératives. Elle représente un partenaire privilégié pour les pouvoirs publics dans la mise en place de projets durables. Enfin, elle s'appuie sur la coopération au sein des réseaux pour travailler à la reconnaissance des activités développées, à l'échange et à la mise en place d'un cadre pour des activités innovantes dans les éco-filières. L'ESS contribue à la coopération entre la diversité des acteurs économiques dans les éco-filières.

Changements des pratiques individuelles

Les enjeux de développement durable passent en grande partie par la remise en question des pratiques individuelles telles que les habitudes de consommation et d'alimentation, la façon de gérer ses déchets, le type d'habitat, les modes de déplacement, etc. Tous les aspects de la vie quotidienne sont touchés par des enjeux écologiques et il est très difficile pour les acteurs des éco-filières d'acquérir une influence sur ces choix individuels, les mentalités et les habitudes étant fortement ancrées. Le développement des éco-filières ne peut se limiter à une action ascendante des entreprises et des collectivités vers les citoyens.

L'ESS est caractérisée par sa proximité avec le citoyen. Elle mène des actions de sensibilisation favorisées par son ancrage local et sa conscience des enjeux particuliers liés aux populations et aux territoires. Dans une logique davantage ascendante et horizontale que dans les autres entreprises, elle accorde une place particulière aux salariés et aux bénévoles, qui deviennent de véritables acteurs des éco-filières. Elle rend possible l'implication du citoyen dans ses projets

en tant que financeur ou acteur du projet. Elle donne la possibilité au citoyen de sortir de sa dimension de consommateur et de s'impliquer concrètement dans la mise en place de solutions écologiques comme par exemple l'auto-construction d'un logement écologique, le développement d'une source d'énergies renouvelables, l'approvisionnement en alimentation saine et locale, l'organisation collective des déplacements, etc. Au-delà d'une prise de conscience, l'ESS favorise la responsabilisation et la maîtrise citoyenne allant dans le sens de la prise en compte de l'environnement. Le changement des pratiques individuelles est un défi de taille que les entreprises « classiques » et les pouvoirs publics ont peine à relever.

Innovation sociale

Au regard de ces différents enjeux portés par les éco-filières, l'aspect purement économique et technique du développement de filières classiques doit ici être dépassé et laisser la place à une conception plus large de l'innovation et du développement. Les questions environnementales invitent notamment à repenser les circuits et l'organisation des filières.

L'ESS est porteuse d'innovation sociale :

- Elle dépasse le court-termisme économique en faisant de l'intérêt collectif une finalité
- Elle développe des innovations de procédés et d'organisation dans les éco-filières en favorisant les circuits courts, l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité
- Ses projets émergent de la coopération et de la prise en compte de ses parties prenantes
- Elle contribue au développement de l'autonomie et de la maîtrise citoyenne, favorisant le changement des pratiques individuelles

Cependant, pour assurer un développement des éco-filières qui prennent en compte ces atouts de l'ESS, celle-ci doit faire face à certains enjeux.

Equilibre économique

Le développement des éco-filières passe par la viabilité et la solidité économique des structures et des projets qui les composent, d'autant plus dans le cadre de filières émergentes, qui demandent des capacités d'investissement importantes. Comme les autres entreprises de petite taille, certaines structures de l'ESS peinent à viabiliser leur situation économique. L'équilibre délicat entre ressources publiques et privées, la nécessité d'autonomisation et la montée des charges économiques ressentie par les structures (notamment du fait du contexte de crise économique) fragilisent particulièrement le développement et la stabilité économique de certaines, notamment les structures associatives. Que ce soit du fait de leur petite taille, de la nature des projets portés ou du positionnement des collectivités, les structures rencontrent des limites dans la levée de fonds, pourtant essentiel au financement de l'innovation dans les éco-filières.

Management de la gouvernance

La gouvernance collective rend nécessaire la mise en place de solutions (échanges, formation, formalisation de parcours de gouvernance, etc.) pour dynamiser la prise de décision, favoriser la compréhension des enjeux de la structure et du système de gouvernance et stimuler l'activité. L'ESS fait face ici à un défi important qui doit être relevé dans l'organisation quotidienne des structures.

Coopération intra et inter filières

Le développement des éco-filières doit passer par l'élargissement de la coopération à l'ensemble des acteurs économiques et à l'intensification des liens entre les filières, et particulièrement entre l'ESS et les entreprises « classiques ». Dans la plupart des éco-filières, il existe toujours une scission entre ESS et entreprises « classiques ». La séparation de certains réseaux et les critiques développées par l'un à l'égard de l'autre témoignent d'un cloisonnement entre les logiques d'action de ces deux acteurs centraux des éco-filières. Le risque est le développement de filières à deux vitesses, la captation des marchés des uns par les autres, plutôt que la coopération intra et inter-filières et la reconnaissance de l'apport de chacun. Les éco-filières ont pour défi de s'organiser de façon à conserver un équilibre au sein des territoires et des cibles entre les grandes entreprises et les acteurs de proximité et à développer leur complémentarité.

Valorisation et structuration de l'innovation sociale et des nouveaux métiers

Comme vu précédemment, les innovations portées dans le cadre des éco-filières ne peuvent se limiter à des innovations techniques si celles-ci veulent répondre aux enjeux écologiques actuels. L'émergence de nouveaux métiers, de nouvelles activités et de nouveaux modes d'organisation des filières nécessitent de repenser la conception de l'innovation et de mettre en place des outils de structuration afin de faire reconnaître et de pérenniser cette innovation. Reconnaître l'impact de l'innovation sociale sur le développement de solutions durables et respectueuses de l'environnement passe par une meilleure prise en compte de critères sociaux, environnementaux et sanitaires dans les projets. Sans cette réévaluation des principes qui doivent guider les projets, les éco-filières risquent de voir se développer des solutions inadaptées car encore focalisées sur une contrainte de rentabilité économique à court terme et une captation marketing des enjeux de développement durable (*green washing*) menaçant le développement de solutions durables. Aujourd'hui, l'ESS manque de moyens et d'outils pour valoriser, formaliser et structurer ses innovations et ses nouveaux métiers dans les éco-filières. Elle fait face également à un manque de relais par les réseaux et les pouvoirs publics dans la reconnaissance des pratiques, des normes et dans la mise en place de formations.

Analyse SWOT de l'ESS dans les éco-filières

Forces de l'ESS	Opportunités pour les éco-filières
Gouvernance collective et développement de projets impliquant une diversité de parties prenantes	Dépassement d'une logique de concurrence pure dans les éco-filières pour favoriser la coopération, la prise en compte des parties prenantes et des externalités positives et négatives des projets développés
Potentiel très important de créations d'emploi, notamment en CDI	Développement économique et création d'emplois dans les éco-filières
Capacité d'expérimentation contribuant à l'émergence de nouveaux métiers « verts »	Développement de nouvelles compétences en réponse aux enjeux environnementaux et structuration des métiers des éco-filières
Fort ancrage local Proximité avec des territoires Développement des circuits courts	Connaissance fine des enjeux locaux et des acteurs Mise en place de projets adaptés renforçant le dynamisme économique local et valorisant l'économie locale, au niveau urbain mais aussi périurbain et rural Réduction de l'impact environnemental (réduction des transports et du conditionnement notamment)
Rôle des réseaux dans la reconnaissance des activités développées, dans l'échange et la coopération, dans la mise en place d'un cadre pour des activités innovantes dans les éco-filières Méthodes ascendantes des réseaux	Structuration et reconnaissance des activités ESS dans les éco-filières Mutualisation de connaissance et coopération intra et inter-filières Connaissance fine des enjeux locaux et des acteurs
Relations professionnelles globalement équilibrées et durables avec les entreprises « classiques » Inclusion plus marquée des coopératives mais aussi des associations dans l'économie « classique »	Meilleure coopération dans les éco-filières Structuration des éco-filières Meilleure reconnaissance de l'ESS Baisse de la dépendance de l'ESS à l'égard des pouvoirs publics
Proximité de l'ESS et des pouvoirs publics	Partenariats et coopération de l'ESS et des pouvoirs publics Développement de solutions écologiques locales
Recherche d'une finalité sociale et environnementale	Avance de l'ESS sur la prise en compte des impacts environnementaux Développement des éco-filières au niveau local favorisé par l'ESS
Organisation et procédés fondés sur la réutilisation, la récupération, la réparation et l'économie des ressources	Développement d'une économie circulaire à l'échelle locale Réutilisation des ressources et réduction des déchets Développement de liens extra-filières
Organisation et procédés favorisant la coopération, la mutualisation et la recherche de solutions fonctionnelles	Développement d'une économie de fonctionnalité à l'échelle locale Economie et optimisation des ressources
Proximité avec le citoyen et implication du citoyen dans les projets	Sensibilisation et changement des pratiques individuelles (consommation, alimentation, gestion des déchets, habitat, déplacement, etc.) pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques Développement des éco-filières par l'implication de l'ensemble des acteurs de la société
Facteur d'innovation sociale	Dépassement du développement technique des éco-filières pour laisser place à une conception plus large de l'innovation et du développement Re-conception des circuits, de l'organisation et de la finalité des filières

Faiblesses de l'ESS	Menaces pour les éco-filières
Chez certaines structures, manque de « management de la gouvernance » (échanges, formation, formalisation de parcours de gouvernance, etc.)	
Importance des temps partiels	Développement de contrats précaires dans les éco-filières
Viabilité économique fragile et difficultés à financer l'innovation	Manque de capacité d'investissement et de stabilité des structures
Manque des réseaux : accompagnement technique et soutien à la R&D notamment	Innovations non durables et non structurées Innovations captées et détournées par d'autres acteurs
Manque de coopération intra et inter filières et entre ESS et industrie	Cloisonnement renforcé entre l'ESS et les entreprises « classiques » Orientation des éco-filières vers des solutions inadaptées Manque de reconnaissance de l'ESS sur les éco-filières Développement de filières à deux vitesses
Concurrence virulente d'entreprises non engagées du fait notamment du coût économique lié aux solutions durables	Echec économique des solutions durables Difficulté de développement des éco-filières
Captage des parts de marché par les entreprises « classiques » par le développement de produits, services et d'un marketing « verts » au détriment de l'ESS	Difficultés voire disparition de l'ESS et des acteurs de proximité Difficultés voire disparition des solutions locales et citoyennes
Diminution de l'aide publique, notamment dans l'insertion, parallèlement à une augmentation des charges	Difficultés des associations et des structures d'insertion
Manque de positionnement clair des pouvoirs publics en faveur de solutions sociales et environnementales Critères de choix avant tout économiques	Orientation des éco-filières vers des solutions inadaptées Menace de la place de l'ESS
Manque de formalisation et de valorisation des résultats Manque de structuration et de transmission de l'innovation sociale et des nouveaux métiers	Limitation des éco-filières à des solutions purement techniques, sans repenser la place des acteurs et l'organisation des filières Innovation sociale non reconnue et non pérenne Primauté des critères économiques au détriment de solutions durables « réelles » (Vs « green washing »)

Les pistes de réflexions pour le développement des éco-filières en Pays de la Loire...

Le développement des éco-filières en tant que système d'acteurs

L'impulsion par les pouvoirs publics d'une coopération inter et intra filière

La capacité d'ouverture et de coopération des réseaux, de l'ESS et des entreprises « classiques »

Le positionnement de structures remarquables de l'ESS comme leaders du développement des éco-filières sur le territoire

Le développement des éco-filières en tant que solutions écologiques

La priorisation de critères sociaux et environnementaux dans les politiques publiques

La valorisation et le soutien à l'innovation sociale par les pouvoirs publics, et notamment les innovations liées à l'organisation et aux procédés des éco-filières (circuits courts, économie circulaire, économie de fonctionnalité, coopération, impulsion des changements de pratiques individuelles)

Le travail des réseaux et des pouvoirs publics pour la reconnaissance des normes, des pratiques et des procédés développés par l'ESS

Le développement des éco-filières par des structures ESS solides

Un accompagnement des pouvoirs publics allant dans le sens d'une plus grande autonomie et solidité des structures ESS

La formalisation et la communication par les structures de l'ESS sur les modes et les parcours de gouvernance

La structuration de la Recherche & Développement, de l'innovation et des nouveaux métiers en ESS, via la mutualisation des outils et le développement de la formation

Bibliographie

ADEME, « Le Traitement Mécano-Biologique des ordures ménagères », Les Avis de l'Ademe, 8 mars 2012

BLONDE Tancrede, « PME : les fruits des bénéfiques échappent aux salariés », Widoobiz, Actualités, 28 décembre 2011 [URL : <http://www.widoobiz.com/actualites/pme-les-fruits-des-benefices-echappent-aux-salaries/13206>]

Chambre régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, « Perspectives et compétences en Pays de la Loire – Entreprises et ressources humaines », Observatoire régional de l'information économique des CCI des Pays de la Loire, 2009

CRESS Nord-Pas-de-Calais, Région Nord-Pas-de-Calais et Insee Nord-Pas-de-Calais, « L'Économie Sociale et Solidaire en Nord-Pas-de-Calais - Une richesse économique et humaine », Insee Nord-Pas-de-Calais, Dossiers de Profils n°92, octobre 2008

CRESS Pays de la Loire, « L'Économie Sociale et Solidaire dans les Pays de la Loire : Bilan de l'emploi 2011 », Les Publications de l'Observatoire de l'Économie Sociale et Solidaire, 2012

CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur, « E.S.S : Panorama et enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur - L'innovation sociale, un enjeu pour l'ESS, un levier de développement pour notre région », L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2011

CLOUTIER Julie, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », Collection Etudes théoriques, Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES), novembre 2003

CNCRS, « l'Atlas de l'ESS en France et dans les régions 2009 », Observatoire national de l'Économie Sociale et Solidaire, 2009

Conseil Régional des Pays de la Loire, « Schéma Régional de l'économie et de l'emploi durable 2011-2016 », Direction de la prospective, des schémas et de l'Agenda 21, décembre 2011

DEMOUSTIER Danièle et RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Introduction. Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire : gouvernance, régulation et territoire », Géographie, économie, société, Vol. 12, Lavoisier, 2010

DRAPERI Jean-François, « Economie sociale et entrepreneuriat social », Revue Internationale de l'Economie Sociale, 8 février 2010, [URL : <http://www.recma.org/node/951>]

DURANCE Philippe, « L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement », Conservatoire National des Arts et Métiers, janvier 2011

DUVERNE Sylvain, « L'innovation en Pays de la Loire », Insee Pays de la Loire, Etude n° 89, octobre 2010

ENJOLRAS Bernard, « Économie Sociale et Solidaire et régimes de gouvernance », Economie sociale et territoires, Revue internationale de l'économie sociale, n° 296, 2005

Ernst&Young, « Mission Eco-filière : adaptation de l'étude du CGDD des filières de la croissance verte au contexte régional », Environnement et Développement Durable, janvier 2011

GARRABE Michel, « Principes de gouvernance – Economie sociale », Formation multipôle et pluridisciplinaire en développement rural, Commission européenne – Education et formation, 2007

GEORGHIOU Luke, « Rencontres de la croissance », Centre d'observation économique et de Recherche pour l'Expansion de l'économie et le Développement des Entreprises, octobre 2009

HAMON Benoît, « Benoît Hamon : « assurer un terrain de jeu équitable entre économie classique et Économie Sociale et Solidaire » », propos recueillis par Fabien PILIU, Politiques économiques, La Tribune, 30 novembre 2012 [URL : <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20121130trib000733898/benoit-hamon-assurer-un-terrain-de-jeu-equitable-entre-economie-classique-et-economie-sociale-et-solidaire.html>]

HELY Matthieu, « Les métamorphoses du monde associatif », Presses Universitaires de France, 2009

KGPM, « Panorama de l'évolution des PME depuis 10 ans », document préparatoire à la journée nationale Planète PME du 28 juin 2012, 2012

LAURENT Samuel, « Intéressement et participation des salariés : vers un repli ? », Le Monde.fr, 13 septembre 2012 [URL : http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/09/13/interressement-et-participation-des-salaries-vers-un-repli_1759483_3234.html]

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer – Commissariat Général au Développement Durable, « Filières industrielles stratégiques de l'économie verte », mars 2010

Organisation de Coopération et de Développement Economiques – Eurostat, « Manuel de collecte et d'analyse des données sur l'industrie des biens et des services environnementaux », 1999

VERCAMER Francis, « Rapport sur l'Économie Sociale et Solidaire : l'Économie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi », Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, avril 2010

Glossaire

Agriculture biologique²⁸

« Ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs, visant à la préservation des sols, des ressources naturelles, de l'environnement et au maintien des agriculteurs. **L'Agriculture Biologique garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.** Elle se distingue par ce mode de production, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux²⁹ qui privilégie les procédés respectueux de l'écosystème et non polluants. »

Agriculture durable³⁰

« Mode de production agricole économiquement viable, socialement équitable, et qui ne nuit ni à l'environnement ni à la santé. L'exploitation doit être économiquement rentable, les exploitants et salariés agricoles doivent pouvoir bénéficier de bonnes conditions de travail et d'une bonne qualité de vie, l'exploitation doit pouvoir continuer à faire de l'agriculture durable même si elle change d'exploitant, le modèle d'exploitation ne doit pas nuire à l'environnement même s'il est reproduit à grande échelle. »

Associations

« Regroupe dans le périmètre de l'Économie Sociale et Solidaire les formes juridiques suivantes : associations déclarées, associations intermédiaires, associations d'insertion par l'économie, associations reconnues d'utilité publique, associations de droit local (Alsace-Moselle), groupements d'employeurs. » (CNCRES, 2009)

Coopératives

« Regroupe les formes SARL (Sociétés anonymes à responsabilité limitée), SA (Sociétés anonymes) et sociétés civiles coopératives de construction, de consommation, de commerçants, entre médecins, artisanales, agricoles, bancaires, de transport, de production(SCOP), d'intérêt collectif (SCIC), d'intérêt maritime, de HLM, d'intérêt collectif agricole (SICA), d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)et sociétés de caution mutuelle. » (CNCRES, 2009)

Eco-filière³¹

Filière regroupant des activités ayant pour impact la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du besoin d'énergie ou de la consommation de ressources naturelles par la production d'un bien ou d'un service ou par l'utilisation de procédés de production ou de modes d'organisation particuliers.

²⁸ Agence Bio, <http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=63&n1=5>

²⁹ <http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=34&n3=29>

³⁰ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-agriculture-durable-des.html>

³¹ Définition donnée par Araïs dans le cadre de l'étude

Economie circulaire³²

Système économique fondé sur la conception du déchet comme ressource potentielle. « L'économie circulaire vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système : site de production, zone d'activités, bassin d'emploi ou économie nationale. La prévention des consommations et des rejets est couplée à l'idée d'un fonctionnement quasi cyclique comme celui des écosystèmes. A la différence de l'économie actuelle dite linéaire, l'économie circulaire s'efforce de ne pas épuiser les ressources et permet de contrôler ses rejets et déchets. »

Economie « classique »³³

Environnement économique concurrentiel composés de personnes morales privées (entreprises « classiques », associations, coopératives, mutuelles, fondations, ...). Ce champ de l'économie renvoie à la définition du secteur « Privé » du CNCRES : « Regroupe l'ensemble des établissements dont les statuts juridiques ne relèvent pas du *secteur public* (voir définition *Pouvoirs publics*). Dans cet ensemble, certains établissements relèvent de statuts d'associations, coopératives, mutuelles et fondations et constituent le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. » (CNCRES, 2009). Les autres relèvent des entreprises « classiques ».

Economie de fonctionnalité³⁴

Système économique dans lequel la production n'est plus abordée « comme une production de biens et de services, mais comme une production de solutions visant à répondre à des sphères de fonctionnalité. Par exemple, par l'économie de la fonctionnalité, on n'aborde pas des questions de transport/déplacement, mais de mobilité. [...] C'est la vente de solutions, adossées à une performance contractualisée fondée non plus sur une description de biens ou services, mais sur l'usage de ces derniers. Trois éléments sont fondamentaux dans la définition de l'économie de la fonctionnalité : pas de cession de droits de propriété, découplage entre le flux de matières et la croissance économique, durabilité des solutions comme ferment de la création de valeur (ce qui implique aussi leur évolutivité). »

Entreprises « classiques »³⁵

Entreprises ne relevant pas de l'un des 4 statuts de l'Économie Sociale et Solidaire (association, coopérative, mutuelle, fondation), dont l'objectif premier est la recherche du profit et de la rentabilité économique.

Fonctions supports³⁶

Fonctions liées aux activités de gestion (gestion des systèmes d'information, des ressources humaines, de la logistique, de l'immobilier, des finances, des affaires juridiques, des achats et de la communication).

Fondations

« Type de fondation qui n'est pas sous égide d'une autre fondation (par exemple de la fondation de France), et en particulier les fondations d'entreprises. » (CNCRES, 2009)

Gouvernance

³² Inspire Institut, <http://www.inspire-institut.org/category/economie-circulaire>

³³ Définition donnée par Araïs dans le cadre de l'étude

³⁴ Club économie de la fonctionnalité et Développement durable, [URL : <http://www.club-economie-fonctionnalite.fr>]

³⁵ Définition donnée par Araïs dans le cadre de l'étude

³⁶ Définition donnée par Araïs dans le cadre de l'étude

« Système par lequel les sociétés sont dirigées et contrôlées, [...] concerne le fonctionnement et le contrôle interne d'une entreprise mais également son lien avec les différentes parties prenantes dans tous les domaines de l'activité de la société»³⁷

Mutuelles

« Regroupe les mutuelles régies par le code des assurances (ou mutuelles d'assurance) et les mutuelles régies par le code de la mutualité (mutuelles de santé et prévoyance). » (CNCRES, 2009)

Pouvoirs publics

« Les personnes morales et organismes soumis au droit administratif (Ministères, régions, départements, collectivités territoriales et autres établissements publics administratifs) et les personnes morales de droit public soumises au droit commercial (ADEME, ...). » (CNCRES, 2009)

Traitement mécano-biologique

« S'applique aux ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication étroite de plusieurs opérations : des opérations de traitement et de tri mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement certains éléments valorisables en tant que matériaux (métaux, plastiques, verre ...), déchets fermentescibles ou déchets incinérables à fort pouvoir calorifique (PCI). Toutes les fractions issues de ces opérations conservent un statut réglementaire de « déchet » ; des opérations biologiques telles que le compostage ou la méthanisation qui transforment la fraction fermentescible isolée en produits valorisables (compost, biogaz) ou en produits « stabilisés » (dont le pouvoir fermentescible est diminué) pouvant être stockés en centre d'enfouissement. » (ADEME, mars 2012)

³⁷ SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, [URL : http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Reglementation_financiere_comptable/Corporate_governance]

Remerciements

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont bien voulu consacrer du temps et des compétences pour enrichir cette étude :

Toutes les personnes qui ont participé aux différents travaux et enquêtes menés...

Les personnes ressources rencontrées,

Les participants aux ateliers,

Les membres de structures de l'ESS qui ont répondu au questionnaire en ligne,

Les membres de structures de l'ESS qui ont participé aux entretiens,

Les membres de structures de l'ESS qui ont participé aux portraits vidéos,

Les responsables et les étudiants du Master 1 Chargé de développement : Entreprises et territoires (Université d'Angers) qui ont contribué à l'élaboration du Fichier qualifié,

Les membres de l'unité de recherche ESO-Angers qui ont mis en forme graphiquement les cartes du rapport,

L'association Dipp (Des idées plein la prod') qui a réalisé les portraits vidéo,

Les membres de la coopérative d'étude et de conseil Araïs qui ont mené les différentes étapes de définition, d'enquête et de réalisation de l'étude,

Les membres de l'Observatoire qui ont orienté, suivi, validé et contribué au bon déroulement de l'étude,

Les membres du conseil scientifique de l'Observatoire,

...et les financeurs qui ont permis la réalisation de ce document.

L'Etat,

Le Conseil Régional des Pays de la Loire,

Nantes Métropole,

Le Crédit Mutuel.

Annexes

Annexe 1 - Liste des personnes ressources rencontrées

Annexe 2 - Liste des structures ayant participé aux ateliers

Annexe 3 - Liste des structures ayant participé aux entretiens

Annexe 4 - Support méthodologique - Grille d'entretien

Annexe 5 - Support méthodologique - Questionnaire en ligne

Annexe 6 - Calendrier

Document lié à l'étude : Fichier Qualifié « Base de données des structures ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire »

Annexe 1 – Liste des personnes ressources rencontrées

Économie Sociale et Solidaire

Fabienne Renaud, Conseillère régionale déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire et à la création des petites entreprises

Eco-filières

Geneviève Leboutoux, Conseillère régionale en charge de l'émergence des Eco-filières (hors énergie) et des éco-projets

Agriculture

Jacques Cochy, agriculteur bio (44), ancien conseiller régional et ancien président du Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique (GAB 44)

Bâtiment

Yves Février, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Déchets

Philippe Fieux, ancien directeur d'ENVIE et salarié d'Ecosystème

Energies renouvelables

Patricia Conanec, Service action économique et innovation du Conseil régional

Déplacements

Gilles Farge, chargé de mission Mobilité durable à Nantes Métropole

Alexandre Strauss, Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire)

Gilles Mériodeau, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie des Pays de la Loire (Ademe Pays de la Loire)

Etude d'Ernst&Young

Claire Bottineau, consultante chez Ernst&Young (contact téléphonique)

Jean-Pierre Nedelec, responsable du pilotage de l'étude au Conseil Régional

Annexe 2 – Liste des structures ayant participé aux ateliers

Atelier Agriculture

La Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire (CAB Pays de la Loire)
La Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FR CUMA)
Le Groupement des agriculteurs biologiques de la Sarthe (GAB 72)
La Scic Le Bio d'Ici
La Chambre d'agriculture Pays de la Loire
La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FR CIVAM)
Interbio Pays de la Loire
L'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et de l'Activité en milieu Rural (ARDEAR Pays de la Loire)
CAP 44 Construire une agriculture paysanne, performante, plurielle

Atelier Bâtiment

Le Pôle Génie Civil Eco-Construction
Atlanbois
L'Echo Habitants
L'Association Partage Travail Entraide (APTE)
L'Association Cantonale pour le Travail et l'Insertion vers l'Emploi (ACTIVE)
La Fédération pour l'Organisation des coopératives d'achats pour les artisans du bâtiment (Orcab/Forcab)
La CRES de Bretagne, pour représenter l'inter réseau ECO3
TierrHabitat
Chantier Ecole
La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FR CIVAM)
L'Association E.C.L.A.T (accompagnement de projet éco et auto construit)

Atelier Déchets

L'Union des Ecocycleries
Envie 44
L'Atelier du Retz Emploi
Tri Actif Ouest
Le Relais Atlantique
Compostri
ENVIE Angers
La Ressourcerie de l'île (anciennement ECOREV)
L'Association Angevine de Parents d'Adultes Inadaptés (AAPAI)
L'Association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA)

Atelier Energies renouvelables

La Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FR CUMA)

La Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole de la Mayenne (FD CUMA 53)

La Société publique régionale des Pays de la Loire

Eoliennes en Pays de Vilaine

La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FR CIVAM)

Akhali (cabinet ayant travaillé à la mise en place du Cluster NetWind)

Atlanbois

Eoliennes en Pays d'Ancenis (EOLA)

Annexe 3 – Liste des structures ayant participé aux entretiens

Entretiens Agriculture

Terrena
SCOP Pain Virgule
Terre et terroirs
Jardin de Cocagne du Puy Durand
SCIC le Bio d'ici
CAVAC
Fromagerie Bio du Maine
Biocoop Mayenne Bio Soleil
CUMA de la Vallée Verte

Entretiens Bâtiment

Chanvre et Paysans
Macoretz
BâtiCréateurs 44
Regain Anjou
Association E.C.L.A.T
Tierr'habitat
Abitabio
Pôle Génie Civil Ecoconstruction

Entretiens Déchets

Association Accès réagis - Recyclerie Nord Atlantique
Transformeurs
Le Relais Atlantique
Compostri
ALISE Ateliers
Traits d'Union
Envie 2 E Maine 72
Echo Tri

Entretiens Energies renouvelables

Eolienne en Pays d'Ancenis
ScicVigneuxTourneSoleil
ADEAS CIVAM
FD Cuma 53
SCIC Haute Mayenne Bois Énergie
Alisée

Entretiens Déplacements

Association L'Atelier
SCOP Titi Floris
ATAO VELO
Place au vélo Nantes
Cyclocab

Agis Auto
Association TACT
RoueLibreenMaine
Cyclamaine
Cours'Yon

**Entretiens communs à plusieurs éco-
filières**

ADASA
ECOS Nantes

Annexe 4 – Support méthodologique - Grille d'entretien

Thématique		Question		
Présentation de la structure	Général	Raison sociale	1	Quelle est le nom de la structure ?
		Objet social : type d'activité	2	Pouvez-vous décrire brièvement la ou les activités de votre structure ?
		Eco-filière	3.1	De quelle filière fait partie l'activité principale de votre structure ?
			3.2	(Après avoir expliqué ce qu'est une éco-filière) Estimez-vous que votre activité fait partie de l'éco-filière (citer l'éco-filière correspondante)?
			3.3	Pourquoi votre activité fait-elle ou ne fait-elle pas partie de l'éco-filière (citer l'éco-filière correspondante) ?
			3.4	Faites-vous partie de l'éco-filière depuis votre création ?
			3.5	Si non, à partir de quand l'activité a-t-elle évolué dans ce sens (année) ?
3.6	Si non, qu'est-ce qui vous a poussé à faire évoluer votre activité dans ce sens ?			
Logiques d'action internes	L'innovation sociale dans l'activité	Cible	4	Quels sont les bénéficiaires / les clients de votre activité ? Quelle cible ?
		Finalité	5.1	Quel est l'objectif de l'activité ?
			5.2	Votre structure atteint-elle l'objectif recherché ? Le résultat est-il durable dans le temps ?
		Nouveauté	6.1	Depuis quand ce type d'activité existe-t-il ?
			6.2	Existe-t-il des structures ayant la même activité que vous ?
			6.3	Si oui, quel type de structure ?
			6.4	Si oui, votre structure est-elle plus efficace / moins efficace / aussi efficace / non comparable aux autres structures ? En quoi ?
		Aspect collectif des projets	7.1	Menez-vous des projets avec d'autres acteurs ?
			7.2	Quels acteurs participent aux projets que vous menez ?
			7.3	Pour quelle implication ?
		Participation du bénéficiaire, du citoyen	8.1	Y a-t-il implication du bénéficiaire/du citoyen ?
			8.2	Si oui, à quel moment du projet : conception, mise en œuvre, retour sur satisfaction ...?
			8.3	Quelle forme prend son implication ?
		Innovation	9.1	Votre structure est-elle innovante ?
			9.2	Si oui, pouvez-vous caractériser / décrire l'aspect sur lequel porte l'innovation ?
Compétences et métiers	Compétences et métiers	10.1	Votre structure comporte-t-elle des postes spécialisés pour les fonctions supports ? Quel est le profil de ces fonctions supports (formation, expérience) ?	
		10.2	Nouveaux métiers : Avez-vous des métiers qui n'ont pas d'équivalent dans les classifications de métiers classiques ou qui ont émergés récemment ?	
		10.3	Nouveauté de ces métiers liée : à la technologie ? À la matière première ? À l'organisation du travail ? À l'essor d'une nouvelle filière, d'une nouvelle activité... ?	
	Formation	11.1	Existe-t-il un processus de formation des salariés ? Transmission interne des compétences ? Formalisée ? Formation externe ?	
		11.2	Existe-t-il un processus de formation aux fonctions supports ?	
		11.3	Existe-t-il un processus de formation aux nouveaux métiers ?	

Interactions externes	Circuits courts	Echelle	12.1	Quelle est l'échelle d'intervention de la structure ?
			12.2	Pour vos achats de fonctionnement, à quelle échelle vous approvisionnez-vous ?
			12.3	A quelle échelle se trouve le consommateur final de vos biens ou services ?
		Intermédiaires	13.1	Combien d'intermédiaires y a-t-il entre votre structure et le producteur de la filière ?
			13.2	Combien d'intermédiaires y a-t-il entre votre structure et le consommateur final ?
	Interactions extra-économiques	Intérêt et forme de la mise en réseau	14.1	Votre structure adhère-t-elle à des fédérations, à des réseaux d'associations, de coopératives, de filières... ? Lesquels ?
			14.2	Quel est l'objectif poursuivi par ce réseau / fédération ? Quelle est l'activité de ce réseau / fédération ?
			14.3	Quels autres types de structures y rencontrez-vous ?
			14.4	Quelle forme de rencontre ?
			14.5	Combien de fois par an votre structure rencontre-t-elle ce réseau ?
			14.6	Qu'est-ce que ce réseau apporte à votre structure ?
			14.7	Qu'apporte votre structure à ce réseau ?
			14.8	Quel est l'influence de ce réseau / fédération sur le secteur ?
			14.9	Identifiez-vous des faiblesses, des manques dans ce réseau / fédération / ? Lesquels ?
	Spécificité de l'ESS	15	Estimez-vous que la mise en réseau est un facteur différenciant de votre structure, une plus-value, un atout? Est une caractéristique spécifique aux structures de l'ESS ?	
	Interactions économie classique	Liens avec l'économie classique	16.1	Avez-vous des concurrents, des partenaires, des fournisseurs, des clients dans l'économie "classique" ?
			16.2	Comment définiriez-vous votre lien, votre relation avec ces structures ? Pourquoi ?
			16.3	Ce lien est-il une opportunité ou une menace pour votre structure ? Pourquoi ?
		Perception mutuelle des acteurs	17.1	Comment pensez-vous être perçu par ces acteurs ? Quelle vision ont-ils de vous ?
			17.2	Comment les percevez-vous ?
		Impact statut	18.1	Votre statut a-t-il un impact sur votre relation aux structures classiques ?
			18.2	En quoi ?
	Interactions pouvoirs publics	Réglementations	19.1	Les réglementations du secteur servent-elles ou déservent-elles votre activité ?
			19.2	Pourquoi ?
		Soutien des pouvoirs publics	20.1	Etes-vous soutenu par les pouvoirs publics ?
			20.2	Si oui, quel échelon (Commune, Département, Région, Etat, Europe) ?
			20.3	Quel type de soutien (financier, politique, matériel...) ?
		Perception de ce lien	21.1	Etes-vous satisfaits de votre relation aux pouvoirs publics ?
21.2			Pourquoi ?	
Impact statut		22.1	Votre statut a-t-il un impact sur votre relation aux pouvoirs publics ?	
	22.2	En quoi ?		
Perspectives	23.1	Pouvez-vous nous donner les 2, 3 enjeux / perspectives à venir pour votre structure ?		
	23.2	Ces enjeux sont-ils liés : à votre position d'ESS / à votre filière / spécifiques à votre structure ?		

Annexe 5 – Support méthodologique - Questionnaire en ligne

Le questionnaire en ligne a été administré sur Sphinx. La plupart des questions était des questions à choix multiples.

Thématique		Questions			
Présentation de la structure	Général	Raison sociale	1	Quelle est la raison sociale (le nom) de la structure ?	
		Statut général	1.1	La structure est-elle une association, une coopérative, autre ?	
		Histoire	2	Date de création de la structure	
		Localisation et organisation	3.1	Où est située votre structure ?	
			3.2	Votre structure est-elle une succursale, une filiale, une maison-mère ou une entreprise indépendante ?	
			3.3	Si votre structure est une succursale ou une filiale, où est situé le siège social ou la tête de groupe de votre structure ?	
		3.4	Si votre structure est une filiale, quel pourcentage de son capital est détenu par la maison-mère ?		
		Objet social	4	Pouvez-vous décrire brièvement la ou les activités de votre structure ?	
	Eco-filière	5.1	De quelle filière fait partie l'activité principale de votre structure ?		
		5.2	Estimez-vous que votre activité fasse partie de l'éco-filière (citer l'éco-filière correspondante)?		
	Ressources humaines	Emploi	6.1	Combien de salariés et d'ETP comporte votre structure ?	
			6.3	Parmi le nombre de salariés et parmi les ETP, quel est le nombre de CDI, CDD ... ?	
			6.4	Combien d'hommes et de femmes comporte votre structure ?	
		Bénévolat	7.1	Combien de bénévoles comporte votre structure ?	
			7.2	Temps de bénévolat : Combien de bénévoles par tranches d'heure hebdomadaire ?	
	Poids éco	Poids économique	8.1	Combien d'établissements composent votre Association / Coopérative ?	
			8.2	Quel est le budget de votre association / Quel est le chiffre d'affaires de votre coopérative ? Années 2009-2010-2011	
	Logiques d'action internes	Gouvernance	Les enjeux du statut	9.1	Statut à la création
				9.2	Statut actuel
				9.3	Si changement de statut : Pour quelle(s) raison(s) la structure a-t-elle changé de statut ?
9.4				Si pas de changement de statut : Envisagez-vous de changer de statut ?	
9.5				Pourquoi ?	
9.6				Quels sont les avantages et les inconvénients de votre statut actuel ?	
Etat d'esprit du projet		10.1	A qui appartient le capital de la structure - Qui sont les associés ? Combien sont-ils ?		
		10.2	Est-ce qu'il existe un projet associatif / un projet d'entreprise ?		
		10.3	Pouvez-vous le décrire en quelques mots ?		
		10.4	Qui a participé à son élaboration ? En tant que voix consultative ou voix délibératrice ?		
		10.5	Ce projet est-il communiqué aux salariés et bénévoles ?		
La prise de décision		11.1	Qui siège au Conseil d'Administration ? Combien sont-ils ?		
		11.2	Combien de fois par an le Conseil d'Administration se réunit-il ?		
	11.3	Quelle proportion des associés est présente aux AG ?			

		11.4	Convoquez-vous des Assemblées Générales Extraordinaires ?	
		11.5	Pour quelle(s) raison(s) ?	
		11.6	Quelles décisions sont prises lors des AG ?	
		Renouvellement	12.1	Quels sont les modes de renouvellement du Conseil d'Administration adoptés par votre structure ?
			12.2	Quelles sont les conditions pour être éligible au Conseil d'Administration ?
			12.3	Quels ont été les temps de présidence des 3 derniers présidents (du plus récent au plus ancien) ?
			12.4	Quels ont été les temps de direction des 3 derniers dirigeants (du plus récent au plus ancien) ?
		L'implication des parties prenantes	13.6	En dehors de l'AG, y a-t-il un espace d'expression collective des bénéficiaires ou clients de la structure ?
			13.7	Si oui, dans quel cadre ?
			13.8	Y a-t-il un espace d'expression pour permettre aux salariés d'échanger avec les élus ou la direction ?
			13.9	Si oui, dans quel cadre ?
			13.10	Les salariés / bénévoles sont-ils formés à la gouvernance ?
			13.11	Précisez
13.12	Quelles sont les évolutions possibles pour les parties prenantes (salariés, bénévoles, bénéficiaires, clients, fournisseurs, associés, président, dirigeant...) en termes d'implication dans la gouvernance de la structure ?			
Fonctionnement économique	Stabilité et viabilité économique	14.1	Quel est le montant des capitaux propres de la structure ?	
		14.3	Quel est le montant des immobilisations matérielles et immatérielles ?	
	Rentabilité et politique de redistribution	15.1	La structure a-t-elle réalisé des excédents ou des déficits budgétaires / des bénéfices ou des déficits ces 3 dernières années ?	
		15.2	Si oui de quel montant ?	
		15.3	Redistribution : A qui et dans quelle proportion sont distribués les bénéfices / les excédents ?	
	Structure des ressources et dépenses	16.1	Source des financements Années 2009-2010-2011 : Origine et proportion ?	
		16.2	Répartition des dépenses Années 2009-2010-2011 : Destination et proportion ?	
	Partenaires bancaires	17.1	Auprès de quelle banque votre structure est-elle hébergée ?	
		17.2	Vous sentez-vous bien accompagné ? Précisez	
		17.3	Votre banque est-elle sensible aux à-coups de trésorerie ? Préciser	
	Evolution historique	19.1	Avez-vous rencontré des difficultés économiques particulières à un moment donné ? Précisez	
		19.2	Y a-t-il eu un impact de la crise sur l'évolution économique de votre structure ? Précisez	
		19.3	Dans quelle situation économique se trouve votre structure aujourd'hui ? Précisez	
	Recherche & Développement	Stratégie R&D	20.1	Votre structure a-t-elle une stratégie de recherche et développement ?
			20.2	Quel est l'objectif de votre stratégie de R&D ?
20.3			Sur quels aspects portent cette stratégie ?	
20.4			Comment se traduit votre action en R&D ?	
20.5			Pouvez-vous décrire en quelques mots l'innovation ou les évolutions qui résultent de cette stratégie ?	
Moyens de la R&D		21.1	Votre structure comprend-elle un ou des postes chargés de la recherche et développement ?	

			21.2	A combien d'ETP cela correspond-il ?
			21.3	Quelle part de vos dépenses annuelles sont dédiées à la R&D ?
			21.4	Comment financez-vous vos dépenses liées à la R&D ?
Conclusio	Stratégie	Stratégie classique VS différenciation ESS ?	22.1	Pour conclure, par comparaison aux structures de l'économie classique (hors ESS), estimez-vous que votre structure agit de manière :
			22.2	Précisez :

Annexe 6 – Calendrier

Phase 1 Définitions et mobilisation des réseaux-clés	Veille exploratoire Définition des critères de ciblage des acteurs et des périmètres Prise de contacts avec les personnes ressources	D'octobre à décembre 2011
Phase 2 a Travail préparatoire aux monographies	Rencontre des personnes ressources Fichier qualifié d'acteurs ESS dans les éco-filières Animation des 5 ateliers Elaboration des supports d'enquête	De décembre à mars 2012
Phase 2 b Enquête	Réalisation des entretiens et portraits d'acteurs Enquête par questionnaires en ligne	De mars à juillet 2012
Phase 3 Analyse et rédaction	Réalisation des portraits vidéo Analyse qualitative et quantitative Cartographie Rédaction et remise du rapport final	De juillet à décembre 2012
Phase 4 Relectures et restitution	Présentation au Comité de pilotage et préparation de la restitution finale Retours et ajustements Restitution publique finale	De janvier à mars 2013

Etude pilotée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire

Karine FENIES DUPONT : karine.fenies@cress-pdl.org

Etude menée par

arais
Coopérative d'études et de conseil
Développement durable et innovation sociale

Claire-Isabelle ROQUEBERT : etudes-dd@arais.fr

Sébastien GUIMARD : direction@arais.fr

14 boulevard du Maréchal Juin

44 100 Nantes

02 51 82 33 86

